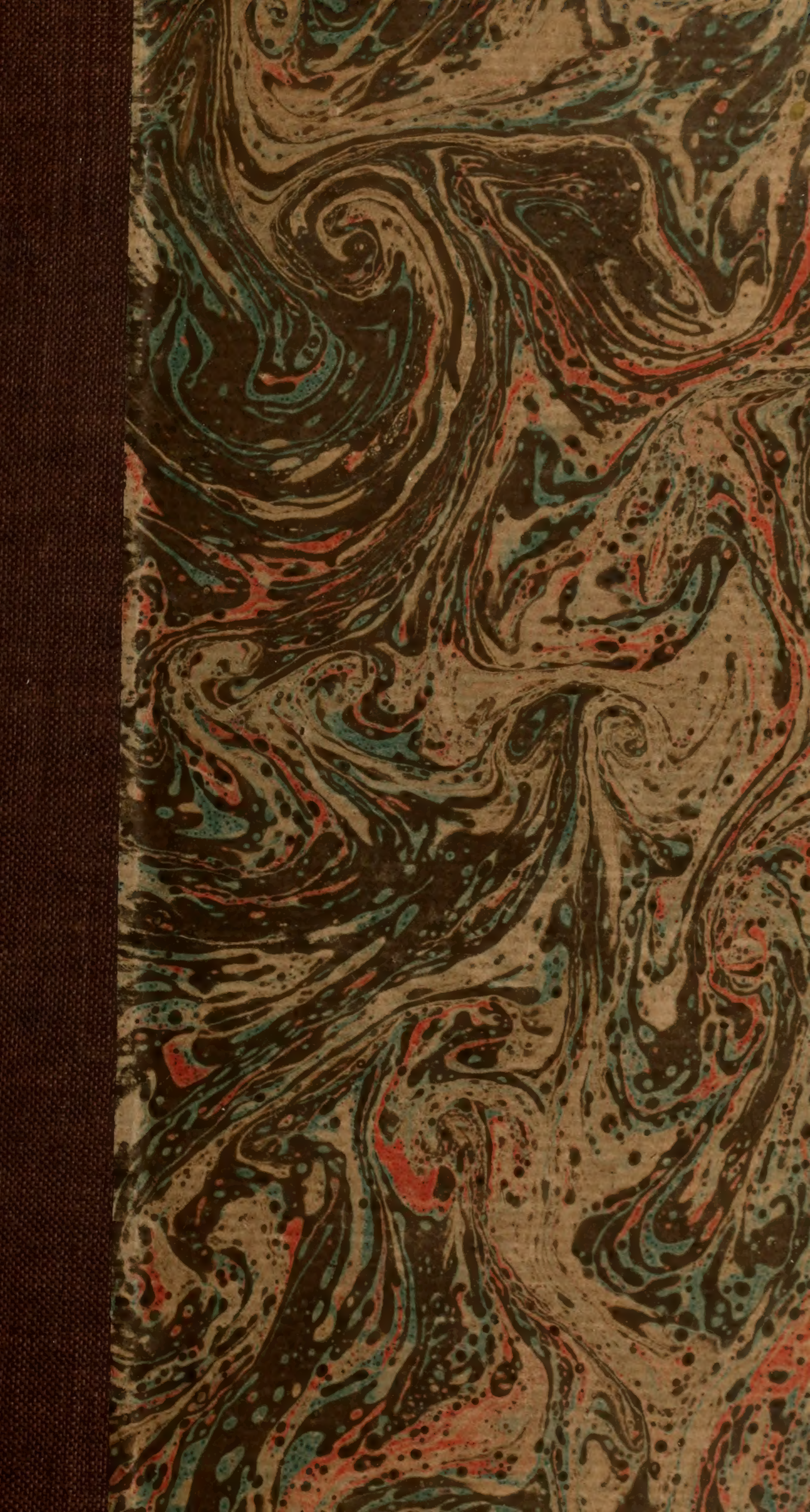






# Histoire de l'Abbaye royale

ET DE L'ORDRE

DES

# CHANOINES RÉGULIERS

DE

# SAINT-VICTOR DE PARIS

*Deuxième Période (1500-1791)*

PAR

FOURIER BONNARD

Du Clergé de Versailles

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

TOME II



PARIS

ARTHUR SAVAÈTE, ÉDITEUR

76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

# Histoire de l'Abbaye royale

ET DE L'ORDRE

DES

CHANOINES RÉGULIERS

DE

# SAINT-VICTOR DE PARIS

# Histoire de l'Abbaye royale

## ET DE L'ORDRE

DES

# CHANOINES RÉGULIERS

DE

# SAINT-VICTOR DE PARIS

*Deuxième Période (1500-1791)*

PAR

FOURIER BONNARD

Du Clergé de Versailles

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

TOME II

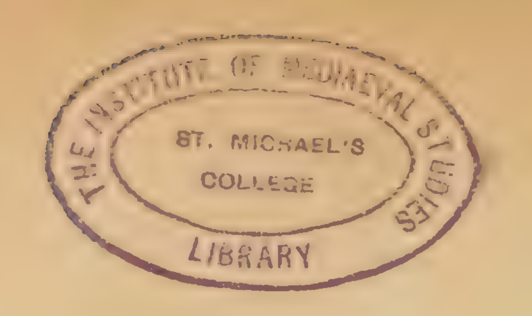


PARIS

ARTHUR SAVAÈTE, ÉDITEUR

76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

—




NIHIL OBSTAT :

Versaliis, die 13ª decembris 1907.

A. GENTY,

Censor.

IMPRIMATUR :

Versaliis, die 14ª decembris 1907

† CAROLUS,

Episcopus Versal.

# AVERTISSEMENT

En présentant à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le premier volume de cet ouvrage, dans la séance du 12 juillet 1905, où lui fut décernée la première mention honorable du Concours des Antiquités de la France, feu M. Lair, de regrettée mémoire, signalait quelques *desiderata*, tout en reconnaissant, d'une manière flatteuse pour l'auteur, que « son histoire offre de grandes qualités ».

Dans ce second volume, on s'est efforcé de répondre, dans la mesure du possible, aux désirs de l'éminent académicien. Pour certaines précisions de topographie étrangère, de longs et coûteux voyages eussent été nécessaires. L'auteur, pauvre, livré à ses propres ressources, habitant la province, n'a pu les entreprendre. Toutefois, quelques rectifications ont pu être faites dans les tables alphabétiques.

Les citations seront, on le croit, de nature à satisfaire la plus exigeante critique. Comme dans le premier volume, se trouveront au bas des pages de nombreuses et exactes références.

Le style est-il moins imagé, moins personnel? On ne saurait le garantir. Chassez le naturel....

On n'affirmerait pas non plus que parfois on n'ait regardé par les fenêtres de l'abbaye. C'est qu'il se faisait au dehors un tel fracas! Saint-Victor c'est Paris : le Paris de la Ligue, de la Fronde et de la Révolution, comme ce fut le Paris de l'Université et de la guerre de Cent Ans. Avouez qu'il était difficile au pauvre auteur de ne pas laisser passer dans ses pages quelque chose du grand bourdonnement de la Ville.

Le dernier chapitre, comprenant la période révolutionnaire, doit beaucoup aux indications aimablement fournies par M. Lazard, directeur des Archives de la Seine.

On remarquera que ce second volume est composé à peu près entièrement sur des mémoires originaux de Victorins des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Il y aurait intérêt, pour l'histoire générale, à publier intégralement cette collection de textes, inédits pour la plupart.

De même l'usage eût voulu qu'on fît paraître en pièces

justificatives les documents les plus intéressants des archives de Saint-Victor. Hélas! un in-folio n'y eût pas suffi. Il n'en reste pas moins vrai que la publication du Cartulaire de Saint-Victor s'impose, pour prendre place à côté du Cartulaire de Notre-Dame, de Guérard.

En somme, cette Histoire de l'abbaye de Saint-Victor, représentant dix années de travail solitaire, n'est qu'un premier ouvrage de déblaiement, qui ouvrira la route, on veut l'espérer, à des pionniers plus habiles et mieux outillés.

Tel quel, il a déjà reçu l'encouragement des plus hautes sympathies.

En premier lieu il faut enregistrer le précieux suffrage de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et celui de la Commission du Vieux Paris, dont le très aimable rapporteur, M. Ch. Sellier, voudra bien trouver ici le témoignage public d'une spéciale gratitude.

Dans l'Ordre des Chanoines réguliers, le R^me^ dom Gréa, abbé de Saint-Antoine, et le R^me^ dom Vuillemin, abbé de Beauchêne; dans le monde des lettres, le regretté J. K. Huysmans; dans le monde des sciences, le savant illustre et modeste que fut M. P. Tannery, ont adressé à l'auteur des compliments qui, assurément, ne sont point sans valeur. Les Revues d'histoire, comme la *Revue des questions historiques*, le *Polybiblion*, le *Moyen Age*, etc., ne lui ont point ménagé les éloges. Que MM. les rédacteurs soient eux aussi remerciés. A la *Revue historique*, on fut d'opinion différente. Un M. Lauer y renouvelle volontiers l'histoire de certain geai, et prend des airs doctoraux à bon marché, pour disserter sur des questions où sa compétence apparaît plus que douteuse, en pillant effrontément les auteurs qu'il analyse, quitte à les déclarer après « lourds et touffus ». Le même prononce sans rire qu'il eût mieux valu publier, en les annotant, les sept in-folio *latins* de J. de Thoulouse, qu'il n'a certainement jamais aperçus, dont il ignore le plan, quoi qu'il en parle; et récrimine parce qu'on a omis de signaler l'influence artistique de Saint-Victor, sur laquelle il paraît avoir des notions très..... imprécises.

On a cru bon de relever ici de tels procédés de critique à cause des prétentions graves et de la valeur non discutée de la Revue où ils furent employés. *Cuique suum.*

---

# HISTOIRE DE L'ABBAYE ROYALE

ET DE

# l'Ordre des Chanoines réguliers
## DE SAINT-VICTOR DE PARIS
## (2me Partie : 1500-1791)

---

## CHAPITRE PREMIER

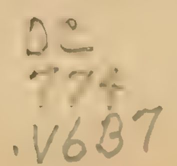
### La Seconde Congrégation de Saint-Victor.

Le plan de Mauburne. — Premiers essais de Congrégation. — Saint-Victor agrégé. — Révision des statuts. — Les Chapitres généraux. — Réforme de l'Hôtel-Dieu de Paris. — Décadence de la Congrégation de Saint-Victor.

Tout en se défendant d'une incorporation, d'ailleurs impossible, à la congrégation allemande de Windesheim, l'abbaye de Saint-Victor en avait en secret subi l'influence; et il en était résulté pour elle une rénovation effective, suffisante. Revenue, en effet, à ses traditions natives, elle passait, au milieu de tant d'abbayes déchues, au commencement du XVIe siècle, pour une maison fervente, de stricte observance, et susceptible de devenir au besoin, comme en ses temps héroïques, une pépinière de réformateurs.

Jean Mauburne, nous l'avons écrit ailleurs, avait rêvé de lui donner un rôle plus considérable encore. En mourant, il laissa à ses disciples le soin de réaliser ses vastes pensées. Il ne s'agissait rien moins que de la restauration de tout l'ordre canonique en France, en rétablissant sous une autre forme le groupement fédératif des monastères cléricaux, jadis décrété par Benoît XII. A défaut du prieuré de Windesheim, qui se trouvait d'un abord et de relations difficiles, l'abbaye de Saint-Victor était toute désignée pour prendre la présidence de ce groupement des chanoines réguliers de France.





Cependant, les maladresses commises en 1498 avaient eu pour effet d'éloigner les Victorins, même les plus observants et les plus ardents à la réforme, de toute idée de faire œuvre commune avec les réformateurs formés à l'école de Mauburne. Ceux-ci crurent devoir passer outre. A partir de 1499, on constate un embryon de réunion capitulaire annuelle, où figurent, à côté des abbés de Livry et de Saint-Christophe de Falempin, maître Jean Standonck et maître Nicolas Ruzé, chanoine de Notre-Dame et vicaire général de l'évêque de Paris, Jean Symon[1]. Le 14 mai 1503, à la date traditionnelle du 4e dimanche après Pâques, on commence à dresser les actes d'un chapitre général tenu à Livry, et représentant une Congrégation dénommée « de Chanoines réguliers, de l'ordre de Saint-Augustin réformé ou réaulme de France[2] », déjà composée des abbayes de Livry, Cisoing, Falempin, Saint-Séverin de Château-Landon, et Saint-Sauveur de Melun. Les trois premiers avaient délégué leurs abbés; les deux autres, leurs prieurs. Nicolas Ruzé, présent, apportait l'appui de l'autorité du Parlement et de l'évêque de Paris; Jean Standonck apportait (une dernière fois)[3] son zèle infatigable, un peu indiscret, sa vieille amitié, et le prestige de son nom. On y traita la question des Visiteurs, on y parla liturgie, abstinences. Dans un second chapitre, tenu en 1504, les mêmes délégués échangeaient des vues sur l'uniformité d'offices et d'habits. Mais l'œuvre était jusqu'ici fort précaire. Des démarches furent faites pour lui obtenir la sanction de l'autorité apostolique par l'intermédiaire du cardinal légat Georges d'Amboise. Effectivement celui-ci, en vertu des pouvoirs de sa légation, autorisa les abbés de Notre-Dame de Livry, Saint-Séverin de

1. B. N. Ms. lat. 14.666. f° 2. « Ordinaciones, seu deffiniciones, approbationes et confirmationes capituli generalis Canonicorum regularium divi Augustini, in hoc regno Francie existencium, necnon et eorum novelle reformationis sancta inchoatio. Que incepit a° Dni millesimo quadragentesimo nonagesimo sexto in abbatia S. Severini iuxta Castrum Nanthonis. Et capitulum generale circa annum Dni millesimum quadragentesimum nonagesimum nonum. Cuius quidem capituli ordinaciones de tribus prioribus annis scripta non sunt. Huic autem generali capitulo interfuerunt venerabiles et famosi viri Mgr noster Standuncus, Montis acuti gymnasii rector perspicuus ac doctor theologus; Mgr Ruzé, regii Parlamenti consiliarius et Beate Marie Paris. cathedralis ecclesie canonicus, necnon et dni Symonis Paris. episcopi vigilantissimus vicarius; abbas S. Christophori de Fallempino, et pater Renerius, abbas Livriacensis. »

2. B. N. Ms. lat. 14.666. f° 1.

3. Il mourut le 8 septembre suivant.

Château-Landon et Saint-Calixte de Cisoing à se réunir en Chapitre général et à procéder, même par voie de contrainte, à la réforme canoniale (11 août 1506)[1].

Il était urgent dès lors de dresser, au moins dans leurs grandes lignes, les Statuts qui devaient être le code commun de la Congrégation nouvelle. Un premier texte avait été rédigé et soumis à l'approbation du légat, qui en donna confirmation à Tours, le 24 juillet 1505[2]. Trois ans se passèrent à élaborer un texte définitif qui fut approuvé par Louis Pinelle[3], vicaire de Georges d'Amboise, le 12 décembre 1508, et par Etienne Poncher, évêque de Paris, le 8 octobre 1509. Ces Statuts furent solennellement acceptés par l'abbé Martin des Champs, le 7 septembre 1508, au nom de son abbaye de Livry; par le prieur-vicaire Jean Goth, au nom de l'abbaye de Saint-Séverin de Château-Landon, le 5 mars 1509; et par l'abbé Jean Salembien au nom de son abbaye de Cisoing[4] et de son prieuré de Beaurepaire, le 3 mai 1510.

La Congrégation était canoniquement constituée, tenait régulièrement ses chapitres généraux à Livry, le plus souvent, à Cisoing en 1510. On y retrouve à cette date l'abbaye de Saint-Sauveur de Melun, qui avait été représentée aux réunions de la première heure. L'abbaye de Notre-Dame de la Roche fut agrégée au chapitre général de 1514[5], après que l'évêque de Paris lui eut envoyé un abbé, Pierre de Bruges, et trois chanoines tirés de Livry, pour relever ses ruines.

Pour prendre son essor, la petite Congrégation semblait hésiter et attendre une plus illustre recrue.

Saint-Victor retentissait, pendant ces années, des succès académiques de Marc de Grandval. La monotonie de la vie régulière y avait été interrompue par le jubilé du vénérable abbé De-

1. Arch. nat. L 888B, n° 36a.

2. Arch. nat. L 888B, n° 36b. — Cf. B. S. Gen. Mss. 1641, 2965 et 2966.

3. Celui-ci grand ami de Jean Mauburne. On n'a pas assez remarqué que le saint abbé de Livry était lié avec beaucoup de gens illustres de cette fin du XVe siècle. Citons saint François de Paule et Erasme. Il y a de celui-ci deux lettres charmantes adressées de Paris à Mauburne. (*Gall. Christ.* VII. Doc. XV et XVI.)

4. L'abbaye de Cisoing avait été gagnée à la Réforme par Régnier Koetchen qui y avait séjourné en 1499 comme maître des novices et prieur-vicaire (*Gall. Christ.* VII. col. 839.)

5. A. Moutié. *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche*, p. 168. — *Gall. Christ* VII 848.

lorme, par les travaux de la bibliothèque, de la sacristie, et peut-être aussi par les rumeurs de quelques orages.

Le lendemain des Rois, en 1508, l'évêque de Paris, Etienne Poncher, assisté de ses deux vicaires généraux Louis Pinelle et N. du Val, de son pénitencier Thomas Bricot, et de Thomas Warnet, curé de Saint-Nicolas des Champs, vint faire la visite canonique de l'abbaye. Devant les chanoines rassemblés au chapitre, il formula plusieurs griefs, dont le principal était le relâchement dans la pratique de la vie commune. L'abbé Delorme opposa à toutes les accusations un démenti formel.

Le sous-prieur, Pierre Boucher prétend qu'il n'y avait là qu'une manœuvre de mécontents. L'abbé vieillissait, devenait soupçonneux, changeait souvent les officiers du cloître, au grand déplaisir de la Chambre. Au chapitre annuel de la Dédicace (4 juin) le nouveau docteur Marc de Grandval réclama énergiquement, au nom d'un certain nombre de ses confrères, une stricte observance de la vie commune, l'intervention de la Chambre dans le choix des officiers chargés de gérer le temporel, et plus de régularité dans la reddition de comptes des prieurs forains : réclamations très chaudement discutées dans un nouveau chapitre expressément convoqué le 6 juin. A la Saint-Augustin, Marc de Granval, comme on l'y avait invité, présenta ses doléances par écrit. Les anciens protestèrent qu'ils n'étaient pas disposés à se laisser conduire par un jeune homme entêté; et l'abbé lui ayant imposé silence, l'orateur fit appel à l'évêque de Paris, qu'il alla trouver avec le fr. Raymond Ragnier, pour le prévenir de ce qui se passait et en obtenir la promesse d'une visite.

A son retour, il fut jeté en prison; mais les docteurs ses amis intervinrent pour le faire mettre en liberté. Cependant l'abbé voulait à tout prix éviter la visite épiscopale. Dans une réunion d'anciens et de prieurs forains convoquée au mois d'octobre, il est décidé que la désappropriation sera pratiquée dans toute sa rigueur, que deux chanoines auront la garde du cellier et la distribution des provisions de bouche, que les membres du conseil des anciens seront les officiers, éligibles par la Chambre, non par le chapitre.

L'abbé Nicaise Delorme, arrivé à l'âge de 77 ans, était tellement infirme, qu'il fallait le porter au chapitre ou à l'église. Sur les instances des chanoines et de leurs amis qui craignaient de voir à sa mort l'abbaye tomber en commende, il donna

sa démission en faveur de Jean Bordier, prieur d'Athis, en se réservant les collations et présentations des bénéfices, ainsi que les hommages féodaux. Léon X, par bulle du 5 juillet 1514[1], ratifia cet arrangement qui ne fit que redoubler les inquiétudes de Marc de Grandval[2] et de ses partisans, très défiants à l'égard du nouvel abbé.

Ils firent part de leurs craintes à l'évêque de Paris; peut-être exprimèrent-ils un désir et des regrets au sujet de la Congrégation des chanoines réguliers réformés de France, dont, à coup sûr, nulle part, avec plus d'intérêt qu'à Saint-Victor, on n'avait suivi la naissance et le développement. Toujours est-il qu'en tête des commissaires choisis par Etienne Poncher pour remettre l'ordre et la paix à l'abbaye, nous trouvons le nom de Martin des Champs, l'abbé de Livry, un disciple de Mauburne, auquel furent adjoints Pierre Vert, prieur des Célestins de Paris, Etienne Gentils, prieur de Saint-Martin des Champs, avec les deux vicaires généraux Jean Aymeri et Thomas Warnet.

Ces personnages, par une ordonnance datée de Vincennes le 7 juin 1513[3], reçurent pleins pouvoirs pour visiter l'abbaye de Saint-Victor et y réformer tous les abus. Le 5 juillet, ils se trouvèrent réunis à Saint-Victor, et là, pendant plusieurs jours, poursuivant leur enquête, ils firent comparaître un à un tous les chanoines. L'approche de la Saint-Victor (21 juillet) fut cause qu'on en resta là sans rien conclure encore.

Entre temps, Jean Bordier, mis en possession de ses bulles le 30 juillet, demandait à recevoir la bénédiction abbatiale. Etienne Poncher refusa nettement de le satisfaire, prétextant que sa nomination était une injure pour l'évêque et pour le roi.

1. Arch. nat. L 329, nº 11.

2. Marc de Grandval est nommé prieur d'Athis après l'élection de Bordier, et disparaît en quelque sorte de Saint-Victor. Dans son prieuré il occupe ses loisirs à réfuter l'opinion de Lefèvre d'Etaples sur les trois Madeleines de l'Evangile. Son ouvrage parut en 1518 à Paris.

Il y avait encore au XVIIe siècle la réputation d'un pasteur zélé et consciencieux. François Ier, en villégiature à Athis, avait l'habitude de dire aux gentilshommes de la cour connus par la légèreté de leurs mœurs : « Je vais vous envoyer au prieur d'Athis pour vous nettoyer la conscience ».

Athis possédait une cloche portant cette inscription : *Sub Marco, priore et doctore. 1517.*

Marc de Grandval était de Douai. Il mourut à 40 ans en 1520 et fut inhumé dans l'église de son prieuré, devant l'autel de saint Sébastien.

3. B. N. ms. lat. 15050, fº 8.

Le 2 août, l'évêque, accompagné des cinq commissaires, fit son entrée à Saint-Victor[1], convoqua le chapitre, et, prenant la parole, déplora une décadence qui contrastait si tristement avec de glorieuses traditions. Puis l'abbé de Livry exposa les faits répréhensibles[2] découverts par l'enquête. Pierre Boucher prétend que ce rapport était bien exagéré[3]. Enfin, un notaire donna lecture des décrets de la visite, qui furent déclarés strictement obligatoires, nonobstant plusieurs protestations relatées au procès-verbal, notamment celles de Pierre Boucher et de Jean Bordier. Les commissaires restaient chargés d'en surveiller l'exécution, avec pouvoir de visiter l'abbaye chaque fois qu'ils le jugeraient utile, et d'user des censures et autres contraintes canoniques pour vaincre les résistances.

Les décrets[4] comprenaient quelques prescriptions au sujet de l'office divin, de la confession, de la clôture, du silence, de la vie commune. On défendait aux Victorins de courir la ville, de fréquenter les bains publics, de prendre part aux danses, etc... On menaçait de peines graves, en cas de récidive, les frères que l'enquête avait révélés impurs, voleurs, querelleurs, joueurs, adonnés au luxe des habits, au blasphème et à la bonne chère. Ces derniers points paraissent s'adresser surtout aux prieurs et obédienciers du dehors.

Au dedans, la composition de la Chambre, rendue responsable des principaux abus, était grandement modifiée. (Pierre Driart, que nous connaissons, devenait sacristain, et Claude de Grandrue, cellérier). Le vieil abbé Delorme était prié de renvoyer sa servante, Catherine, et l'on devait murer les portes

---

1. Arch. nat. L. 890, nº 2.

2. « ... Defectus, crimina, excessus, delicta, omissiones, et alias malas versationes », dit le procès-verbal.

3. Que penser cependant du curieux récit de J. de Th. (ad an. 1573), rapportant que vers cette époque, un Victorin ayant pu se procurer du sublimé chez un apothicaire, en mêla aux aliments préparés à la cuisine? L'apothicaire, averti, n'eut que le temps d'envoyer son aide, qui, faisant irruption dans la cuisine de l'abbaye, renversa la chaudière où déjà l'on prélevait les portions à distribuer aux frères. L'abbé était servi... Des chiens, qui mangèrent de ces aliments empoisonnés, moururent presque aussitôt.

Nous retrouverons les empoisonneurs à l'œuvre pour le service des haines de Caracciolo. Plus tard, en 1573, les chanoines de Notre-Dame de la Victoire attentèrent par le poison à la vie de leur prieur-vicaire, Louis de la Mothe, général de la Congrégation.

4. B. N. ms. lat. 15050, vº.

qui faisaient communiquer ses appartements avec le dehors. Les officiers n'étaient dispensés ni du réfectoire ni du dortoir communs et, pour recevoir les comptes des obédienciers, ils devaient s'adjoindre deux frères élus par le chapitre.

Les Visiteurs s'étaient proposé une œuvre plus fondamentale. L'abbaye de Saint-Victor, même ramenée aux plus beaux temps de sa ferveur, ne pouvait que rapidement déchoir encore, si on la laissait à son isolement. En conséquence, ils ordonnaient, conformément au décret du concile de Latran, qu'elle fût unie aux autres monastères de l'ordre « vivants sous la réforme en ce royaume. » Cette mesure, déclaraient-ils, avait été demandée avec instance par un grand nombre de chanoines.

Le 30 juillet, Jean Bordier fut intronisé; et les décrets reçurent un commencement d'exécution au chapitre du 7 août suivant. Mais quatre jours après, Etienne de la Porte, fondé de pouvoirs de l'abbé Bordier et de l'ancien abbé Delorme, rédigea devant notaire un long appel au métropolitain de Sens, prétendant que l'évêque de Paris avait outrepassé ses droits, que l'abbaye, restée la plus observante de France, n'avait pas besoin de réforme, ni surtout d'une incorporation (demandée par quatre chanoines seulement) à la Congrégation nouvelle. Cet appel fut signifié à l'un des visiteurs, Thomas Warnet, qui refusa de le reconnaître pour valable[1]. En même temps une action était engagée contre l'évêque au Châtelet de Paris.

Le 30 août, Etienne Poncher revint à Saint-Victor[2] avec Pierre Vert, prieur des Célestins, les chanoines Jean Aymeri et Jean Desfosses, et Jacques Merlin, professeur d'Ecriture Sainte. Il convoqua plusieurs membres de la Chambre dans la salle basse de l'infirmerie, pour leur expliquer sa conduite et leur demander s'ils persistaient dans leur opposition. L'union de Saint-Victor à la Congrégation, déclarait-il, ne changerait rien à son observance et à ses usages; bien plutôt, elle leur serait une nouvelle garantie. Jean Bordier resta inflexible dans son refus d'obéir et n'en persista pas moins à demander la bénédiction abbatiale. Les autres membres présents de la Chambre se déclarèrent au contraire prêts à se

1. Arch. nat. L. 890, nos 5 et 6.
2. B. N. ms. lat. 15050, fo 18.

soumettre. Chacun des chanoines fut ensuite appelé devant l'évêque pour lui faire part de ses intentions. Il s'en trouva six seulement décidés à plaider (et encore sous conditions), et dix-neuf disposés à obéir. Tous les noms figurent au procès-verbal [1].

Le 11 septembre, les visiteurs délégués par l'évêque vinrent à l'abbaye, réunirent les anciens et promulguèrent un règlement fort important parce qu'il modifiait la constitution séculaire de la Chambre. L'aumônier, le sacristain, le vestiaire, tout comme le cellérier, gardaient l'administration spéciale attachée à leurs offices; mais le chambrier avait seul désormais la recette et l'administration de tous les fonds, fournissant à chacun tous les mois ou toutes les semaines les sommes nécessaires, déposant le surplus au trésor, fermé de trois clés différentes qui restaient aux mains de l'abbé, du prieur et du sous-prieur. Le chambrier devait seul désormais rendre compte de toute l'administration temporelle devant la Chambre, rajeunie par l'adjonction d'un élément nouveau, électif : deux chanoines nommés directement par le chapitre. Les autres officiers, y compris l'aumônier, devaient, de leur côté, un compte rigoureux de leur administration au chambrier comme « receveur général » de l'abbaye [2].

Jean Bordier, dont l'opposition n'était sans doute qu'une erreur, se soumit sincèrement, fut bénit à Notre-Dame, le 17 septembre, et prêta, le 4 décembre suivant, le serment ordinaire des abbés victorins.

L'idée de l'union avec la Congrégation des chanoines réguliers réformés avait, nous le savons, de chauds partisans à Saint-Victor; les opposants et les indécis avaient fini par se soumettre ou se rallier. Le 14 novembre, « Jean, humble abbé, et tout le chapitre de Saint-Victor » écrivirent donc « aux vénérables Pères les abbés et prieurs et aux monastères de l'ordre des chanoines réguliers vivant dans le royaume de France en Congrégation capitulaire et en observance régulière », pour rappeler les temps glorieux où Saint-Victor était un centre de chapitre général.

Alors l'ordre canonial était vigoureux et d'une parfaite observance. Depuis, nous constatons tristement que beaucoup de monas-

1. Arch. nat. L. 890, nos 5 et 6.
2. Arch. nat. L. 890, nos 7 et 8.

tères, en s'affranchissant du chapitre général et des visites annuelles, sont allés au désordre et à la ruine. Voulant prévenir, pour notre maison de Saint-Victor, le malheur d'une telle décadence, nous avons jugé utile et nécessaire de l'unir à la Congrégation des autres monastères déjà réformés dans le royaume de France. Peut-être notre exemple amènera-t-il d'autres maisons moins régulières à prendre une semblable décision. Nous désirons vivement et demandons instamment d'être agrégés à votre fédération capitulaire. Et pour que cette union se fasse plus facilement, nous vous prions de vouloir bien, vu l'antiquité de notre maison, sa commodité et sa situation auprès des sources de la science, y tenir le prochain chapitre général, qui avait été convoqué au prieuré de Beaurepaire. Devenus ainsi un même corps, pour la gloire de Dieu et de notre Père saint Augustin, peut-être nous sera-t-il donné de rétablir l'observance régulière dans les monastères déchus. Notre projet a reçu l'approbation des Pères de votre chapitre privé : l'abbé de Livry, le prieur de Saint-Séverin de Château-Landon et le prieur de Saint-Sauveur de Melun. L'évêque de Paris désire et approuve cette union...

Cette requête, on le conçoit, reçut bon accueil de la part des réformés. Le rêve de Mauburne allait donc se réaliser! Il fut d'abord entendu qu'au début du Carême de 1515, quatre chanoines de la Congrégation, notamment les prieurs de Livry et de Saint-Séverin, feraient quelque séjour à Saint-Victor[1]. Ils avaient reçu de l'évêque de Paris pleine autorité pour faire aux statuts et usages de l'abbaye les modifications qu'ils jugeraient indispensables pour arriver à l'union par l'uniformité. Ils allèrent vite, très vite en besogne, avec un exclusivisme qui rappelait un peu les errements de 1492. Ainsi les longs offices de Saint-Victor furent considérablement raccourcis. Les proclamations ne se firent plus qu'au chapitre du vendredi. L'habit fut quelque peu rajeuni. Le rochet redevint l'habit ordinaire qui ne se quittait plus. La chape ne fut presque plus qu'un habit d'église. En dehors des offices, on trouvait les Victorins en rochet et capuce ou simplement en rochet, etc., etc... : mille choses qui semblent importées trop directement de Windesheim[2]. Cependant, elles parurent ac-

1. Ils se nommaient Jean Courchon, Nicolas Bonvillier, Jean d'Ambry et Martin Greni. Celui-ci, prieur de Livry, mourut en 1516. Les autres renouvelèrent leur profession entre les mains de Jean Bordier, le 27 septembre 1516, et furent désormais incorporés à leur rang dans la communauté victorine. (J. de Th. ad an. 1516).

2. Cf. *Reg. S. P. Augustini et Constitutiones canonicorum Ordinis S.*

ceptées avec bonne grâce dans la maison la plus traditionnelle qui fût au monde. La réaction devait se produire, et nous verrons qu'elle se produisit.

Le chapitre général se réunit donc à Saint-Victor le 6 mai 1515, 4e dimanche après Pâques. On y vit Martin des Champs, abbé de Livry et Général de la Congrégation; Jean Salembien, abbé de Cisoing, les prieurs-vicaires de Saint-Séverin, de la Châge et de Notre-Dame de la Roche, les prieurs de Saint-Lazare de Paris et de Beaurepaire. L'évêque de Paris était présent, célébra lui-même la messe solennelle, à l'issue de laquelle il prit la parole pour dire ce qu'avait été l'abbaye de Saint-Victor dans le passé, par ses grands hommes, et son chapitre général, les nombreuses abbayes et les prieurés qui tiraient d'elle leur origine, en France, en Italie, en Angleterre, en Ecosse, les Ordres qui lui avaient emprunté ses observances, comme celui des Trinitaires et celui du Val des Ecoliers. Aussi demandait-il que l'union se fît sans préjudicier en rien à cette antique grandeur, ni déroger à cette noblesse séculaire.

C'est pour répondre à leur manière à cette invitation d'E-

---

*Augustini, Congregationis Windeshemensis.* Louvain, Jacques Zegers, 1639. — Une jolie vignette du titre représente saint Augustin abritant sous une vaste chape : à droite, des chanoines réguliers, à gauche, des chanoinesses régulières à genoux. Les uns et les autres portent le rochet accourci et les chanoines ont l'aumusse de peau jetée sur les épaules.

Voici le détail de la garde-robe d'un Victorin au XVIe siècle : « Ce qu'il fault la vesture des nouveaux religieux receus à Saint-Victor pour leur usage :

DRAP NOIR

Pour deux chappes de drap noir. — Item deux aumuches de drap noir avec un chapperon pour aller dehors.

DRAP BLANC

Pour deux robbes longues. — Item pour deux petites. — Item ung manteau de drap blanc pour mattines. — Item deux laugeaux chascun de deux aulnes. — Item trois paires de chausses et quatre paires de chaussons. — Item ung aumuche de nuict.

PELLETERIE

Agneaux blancs de graisse.

Primo, deux pellices longues. — Item ung manteau pour matines. — Item une couverture pour mettre sur le lict.

Agneaux noirs.

La fourrure des deux aumuches dessusdicts.

CORDONNERIE

Primo, unes botte feutrées et doublées de blanchet pour aller à matines en hiver et quatre paires de souliers pour la première année et deux paires d'estasegnons de cuir jaulne.

TOILLE

Primo trois surplis de line et deux rochets. Item quatre chemises et autant de braies. » (B. N. ms. lat. 15063, fo 153.)

tienne Poncher que les Pères capitulaires décrétèrent séance tenante que désormais la Congrégation n'aurait plus d'autre titre que le vieux nom de *Congrégation de Saint-Victor* [1], et qu'en temps ordinaire, à moins de circonstances spéciales, le chapitre général se tiendrait tous les ans à Saint-Victor [2].

Deux fois seulement, jusqu'en 1585, le chapitre général n'eut pas lieu (en 1525, à cause des affaires de Séez, et en 1581, pour raison d'épidémie). En 1586, dans la session tenue à Saint-Sauveur de Melun, on résolut que les Chapitres généraux ne se réuniraient plus que tous les trois ans. Chaque année (même après cette innovation), des visiteurs spécialement délégués étaient chargés de visiter chacune des maisons agrégées et d'y veiller au maintien de la discipline.

L'un des abbés ou prieurs de la Congrégation, élu par ses pairs, prenait le titre de *Général* de la Congrégation, et formait, avec quelques-uns d'entre eux, ou de simples religieux, nommés définiteurs, également élus par tout le Chapitre, une sorte de commission permanente, ou *chapitre privé*, chargé de statuer provisoirement sur les affaires urgentes [3].

La seconde Congrégation de Saint-Victor s'était donc montrée respectueuse du principe fondamental de l'ordre canonique : l'indépendance de chaque abbaye et la stabilité personnelle de ses membres. Il fallait encore quelques années

---

1. Dans le Registre des Chap. généraux, on lit :

« Annus quo cepit Capitulum generale teneri in domo S. Victoris Paris., a qua etiam, ut per patres ordinis confirmatum est, denominationem habebit. »

Toutefois ce titre ne fut exclusivement adopté dans les actes officiels qu'à partir de 1539.

Et il fut bien spécifié que l'abbaye de Saint-Victor n'acquérait par là aucune suprématie sur les autres maisons agrégées. « Propter huiusmodi denominationem, non intendunt cetere domus esse subiecte abbatie Sancti Victoris, sicut nec illa ceteris domibus est subiecta. »

(B. N. ms. lat. 15053.)

2. En pratique, le Chapitre général, s'il se tint le plus souvent à Saint-Victor, ne s'y tint pas exclusivement. Nous le trouverons réuni à Cisoing, 1519 et 1534; à la Châge, 1522, 1551, 1569, 1577, 1599; à Séez, 1528; à Saint-Séverin de Château-Landon, 1530, 1554, 1556, 1572, 1580, 1605; à Saint-Samson d'Orléans, 1531; à Livry, 1533, 1563, 1575, 1584; à Saint-Lazare de Paris, 1546, 1549, 1555, 1564, 1573, 1582, 1602; à Saint-Sauveur de Melun, 1547, 1561, 1574, 1586; à Saint-Maurice de Senlis, 1552, 1563, 1571, 1608; à Saint-Euverte d'Orléans, 1567; à Saint-Vincent de Senlis, 1568; à l'abbaye de la Victoire, 1557, 1570, 1578, 1596.

3. L'établissement de la dignité généralice et du chapitre privé est une nouveauté importée de Windesheim. — Une taxe était imposée à chaque maison agrégée pour subvenir aux frais généraux, et pour soutenir les procès engagés au nom de la Congrégation (B. N. ms. lat. 14637, f° 295.)

pour voir surgir des Congrégations de chanoines réguliers, formées contre nature, vains pastiches des Ordres modernes. Une pareille aberration fut évitée grâce aux traditions toujours vivantes dont Saint-Victor était le reliquaire, grâce aussi peut-être aux hommes de valeur qui régissaient à cette époque les abbayes agrégées.

Ils étaient à peu près tous disciples de Mauburne, tels Martin des Champs, abbé de Livry, ainsi que son successeur, Jean Bienvenue; Jean Colomb, prieur de Saint-Lazare, puis abbé de Notre-Dame de la Châge; Noël Ozould, abbé de Saint-Séverin de Château-Landon; et Chrétien de Hert, prieur de Saint-Sauveur de Melun. Ce dernier vécut jusqu'en 1554 « ayant rendu à la Congrégation de longs et excellents services, gardien inébranlable de la discipline régulière[1]. »

Chaque année, le Chapitre général publiait et adressait à tous les intéressés des ordonnances d'utilité commune, et d'autres, spéciales à certaines maisons. Les premières, si elles étaient confirmées en deux sessions subséquentes, acquéraient force de loi et prenaient place parmi les Statuts de la Congrégation.

Saint-Victor allait-il renoncer à son ancienne discipline et à son ancienne liturgie? Plusieurs réformateurs indiscrets eussent volontiers demandé que ce sacrifice fût fait aux besoins d'une uniformité, nullement nécessaire, mais qui, pour eux, comme pour les modernes, constituait l'essence d'une Congrégation de chanoines réguliers. Une première ordonnance des Pères du chapitre privé, délégués pour adapter aux besoins nouveaux l'ancien et vénérable *Liber Ordinis*, édicta, dès 1515, un certain nombre de prescriptions d'ordre disciplinaire et d'ordre liturgique, assez anodines d'ailleurs, qui faillirent amener une grave tempête, à cause de l'opposition manifestée par les prieurs forains aux chapitres pléniers de la Dédicace et de la Saint-Augustin[2]. Ceux-ci, plus que tous les autres, avaient besoin de réforme. Il fut en effet avisé à leur sujet au chapitre plénier de la Dédicace, l'année suivante, où il leur fut interdit de jouer à la paume, aux dés, aux cartes, de

1. J. de Th. ad an. 1554.
2. Permission et compagnon exigés pour les sorties en ville. — Coucher à huit heures au plus tard. — Réduction des sonneries de cloches, des pauses à l'office, des longues inclinations et prostrations, « nuisibles à l'estomac », etc...

faire de leurs prieurés des lieux de festins et de ripailles, au détriment du temps consacré aux offices divins. Etienne Poncher avait voulu une réforme plus radicale; par une ordonnance du 12 mars 1517, il exigeait qu'on rappelât à l'abbaye tous les prieurs-curés et qu'on les remplaçât par des prêtres séculiers dans tous les prieurés où l'exiguïté des revenus ne permettait pas à huit chanoines d'y mener la vie conventuelle. Cette mesure ne reçut pas d'application[1].

Quant à la cause de l'uniformité, elle n'avait pas fait un pas. C'est pourquoi, le 22 décembre 1516, Etienne Gentils, prieur de Saint-Martin des Champs, les chanoines Jean Aymeri et Pierre du Val, Thomas Warnet, curé de Saint-Nicolas des Champs, et Jacques Merlin, curé de Montmartre, s'étant transportés à l'abbaye pour y faire la visite au nom de l'évêque de Paris, ordonnent que, pour arriver à cette uniformité, décrétée par le Chapitre général, et reconnue agréable à tous les intéressés, l'abbé de Livry, général de la Congrégation, aura quelque temps sa résidence à Saint-Victor et présidera lui-même aux transformations nécessaires[2]. L'un des chanoines élément nouveau, Jean d'Ambry, devenait sous-prieur et à la fois maître des jeunes gens et des novices, dont l'éducation littéraire demeurait confiée au prieur Jean Simon. Nicolas Bonvillier, autre élément nouveau, disciple de Mauburne, exerçait, en qualité de chantre, le magistère liturgique.

Un plan si bien combiné et tous les efforts des enfants de Mauburne ne devaient pas aboutir à un succès; car les Victorins se souvinrent, se ressaisirent et firent remettre à l'évêque de Paris une requête[3] où ils le priaient de considérer : 1° que lui-même avait promis solennellement qu'aucun changement ne serait apporté aux rites de Saint-Victor; — 2° que les livres liturgiques de l'abbaye sont plus conformes à ceux des églises de France, et n'ont pas subi d'altération depuis sa fondation; — 3° qu'un grand nombre d'abbayes canoniales de France les ont adoptés, et, pouvant faire partie de la Congrégation, en seraient à tout jamais éloignées par ces changements; — 4° en Italie, en Angleterre, en Allemagne, en Ecosse, beaucoup de monastères d'hommes et de femmes suivent les offices

1. B. N. lat. 15050, f° 17.
2. Ceci n'eut pas lieu ou du moins ne dura pas longtemps, comme il appert des actes du Chapitre général de 1517.
3. B. N. ms. lat. 15058, f° 130 v$^{so}$.

de Saint-Victor; — 5° les Ordres des Trinitaires, du Val des Ecoliers et de Prémontré en usent; — 6° l'évêque et le Chapitre de Paris, fondateurs de l'abbaye, recourent aux Victorins pour résoudre leurs difficultés liturgiques; — 7° il en est de même des monastères qui ont reçu d'eux la règle canonique[1]; — 8° l'office de l'abbaye a été approuvé par les Papes et nombre de cardinaux et évêques sortis de son sein; — 9° les Trinitaires sont tenus par leurs règles à suivre ledit office[2]; — 10° celui-ci est en parfaite harmonie avec les observances claustrales et ne se pratique en aucune collégiale séculière.

(Suivent les noms de 22 églises alors connues pour se conformer au rite victorin[3].)

Benoît XII a approuvé le missel victorin et l'a imposé au chapitre provincial de 1340, où siégèrent les abbés de l'Ordre d'Arrouaise, etc., etc.

L'évêque de Paris se rendit à ces raisons, qui étaient de valeur, et il écrivit à l'abbé de Cisoing, alors général de la Congrégation[4], pour lui donner à savoir : qu'afin d'enlever tout obstacle à la réforme des abbayes, il *ordonnait* et *décrétait* que les maisons de la Congrégation soumises à son autorité, n'auraient pas d'autres offices et d'autres rites que les offices et rites anciens « de l'illustre abbaye de Saint-Victor, sa première fille, et la principale abbaye de son diocèse », à qui toutes les autres n'ont fait qu'emprunter, à leur origine, ses règles et ses usages.

---

1. Jean Bordier fut même appelé en 1517 à donner son avis sur des difficultés liturgiques concernant le prieuré bénédictin de Saint-Martin des Champs (B. N. ms. lat. 14686).

2. Bib. Mazar. ms. 3356 : Ordinaire, martyrologe et nécrologe des Trinitaires. Au f° 53, on lit « : Explicit ordinarium secundum ordinem Sancti Victoris de tempore ». — Cf. Paul Deslandres, *L'Ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs*, I, p. 23 et 30.

3. A savoir : Sainte-Geneviève de Paris et ses dépendances; Notre-Dame de Juilly; Notre-Dame de la Châge, à Meaux; Notre-Dame de Livry; Notre-Dame d'Eaucourt; Notre-Dame de Cantimpré; Notre-Dame d'Hérivaux; Notre-Dame de la Victoire, près Senlis; Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer; Notre-Dame de Sausseuse; Notre-Dame de Cormenille; Notre-Dame de la Roche; Saint-Jean du Jard; Saint-Euverte d'Orléans; Saint-Laurent d'Eu; Saint-Vincent de Senlis; la Madeleine de Châteaudun; Saint-Vincent du Bois, au diocèse de Chartres; en plus des églises de l'Ordre des Trinitaires, et de l'Ordre du Val des Ecoliers, et d'églises étrangères qui suivirent et suivent encore cet office. — Il y a dans le ms. lat. 15058, f° 266, une liste un peu plus complète et d'ailleurs sujette à caution.

4. B. N. ms. lat. 15063, f° 132 v°.

Le Chapitre général de 1519 ne put que se soumettre à cet ordre. Finalement le Bréviaire et le Missel victorins furent imprimés en 1524, par les soins du Chapitre général et imposés la même année à toutes les maisons de la Congrégation[1].

Ainsi fut faite et devait être faite l'uniformité liturgique. C'est encore en modelant le plus possible ses Statuts sur le vieux *Liber Ordinis* que la Congrégation de Saint-Victor arriva à l'unité de discipline. Si l'on reprend un par un les procès-verbaux des chapitres généraux, on ne trouve à peu près rien qui s'écarte de ce vénérable type : à peine quelque réglementation nouvelle pour les études, à peine une dérogation à l'ancien usage touchant les insignes pontificaux, admis désormais pour les abbés de l'Ordre, mais avec cette restriction qu'ils ne seraient pas de matière précieuse et qu'ils seraient gardés, en temps ordinaire, dans le trésor commun[2]. L'intérêt le plus grand de ces procès-verbaux est dans les prescriptions spéciales motivées par des circonstances ou des besoins particuliers; ainsi, nous voyons le chapitre de 1524 condamner les livres de Luther et en interdire sévèrement la lecture: puis, en 1562, prendre des mesures rigoureuses pour prévenir ou réprimer les défections et les apostasies. Nous avons un règlement adopté pour les novices vers le milieu du XVIe siècle[3].

---

1. Le Bréviaire fut réimprimé en 1588, chez Jérôme de Marnef. Il l'eût été encore en 1622, et Saint-Victor en eût gardé l'usage jusqu'à la fin, si l'on avait pu réunir alors chez les Trinitaires et dans les anciennes abbayes de l'Ordre les fonds suffisants pour une réédition devenue nécessaire. Saint-Victor adopta le Bréviaire romain, mais ses livres liturgiques demeurèrent en usage à la Châge jusqu'en 1658.

2. Chap. gén. de 1522. — Il ne faut pas oublier que le nom et la dignité d'*abbé* sont une importation monastique faite dans l'Ordre clérical à l'époque où nombre d'abbayes de l'ordre monastique furent transformées en chapitres de chanoines réguliers ou séculiers, avant le XIIe siècle. (Cf. Amort, *Vetus disciplina can. reg. et sæc.*, Venise, 1747, p. 316).

Au chapitre général de 1529 fut présenté par les anciens de l'abbaye un mémoire précisant les usages qu'ils désiraient continuer à observer, mémoire rédigé par ordre du chapitre de 1527. On y retrouve les vieilles traditions concernant l'élection et les fonctions de l'abbé et des autres officiers, les heures des offices, la forme de la tonsure, etc... Le tout fut approuvé par le chapitre général et contresigné par Noël Ozould, général de la Congrégation. C'est alors que Jean Corrard transcrivit en un seul corps de Statuts le *Liber Ordinis* de Saint-Victor, tel qu'il fut lu et pratiqué durant tout le XVIe siècle et au commencement du XVIIe siècle.

3. Bib. Ars. ms. 794, fo 1, et Bib. S. Gen., mss. 2965 et 1642, fo 101. — Déjà Robert de Flamesbury avait laissé sa *Doctrina fratris Roberti canonici Sancti Victoris de institutione noviciorum.*

Des monastères de chanoinesses, comme ceux de Jercy[1] et de Notre-Dame des Anges à Blois, soumis directement à l'autorité de l'abbaye de Saint-Victor, reçurent d'elle à la fois leurs règles et leurs directeurs spirituels. Le chapitre général de 1537 ayant ratifié les nouveaux statuts de Saint-Victor, Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons, demanda et obtint qu'ils fussent traduits en français et adaptés à l'usage des chanoinesses régulières de son diocèse[2].

Nous savons qu'au moment de l'incorporation de Saint-Victor, la Congrégation se composait de neuf maisons canoniales : les abbayes de Livry, Château-Landon, Cisoing, Falempin, La Châge, la Roche, les prieurés de Saint-Lazare

---

1. Cf. t. I, p. 185. — L'abbesse de Jarcy ou de Jercy, était en 1527, Marguerite Grenier, sœur du P. Nicole Grenier, qui fut prieur-vicaire de Saint-Victor.

2. Nous connaissons deux copies de ces statuts à l'usage des Victorines : B. N. ms. lat. 14659, et ms. fr. 2504. Ce dernier est intitulé : « Livre des canoniesses religieuses de l'Ordre Sainct-Augustin soubz la Congrégation de Sainct-Victor. »

Ce livre doncques sera en quatre parties divisé. La première contiendra les offices des sœurs religieuses. — La seconde, les observances régulières. — La tierce, l'estat des sœurs converses, donates, et mercenaires. — Et la quatrième, institution du père confesseur et offices des hommes. »

Le chapitre de la *Vestiaire*, f° 21, nous renseigne sur l'habit des sœurs victorines : « Les sœurs auront chacune ung manteau de drap noir, duquel useront depuis le iour sainct Remy aux matines iusques à Pasques aux lieux réguliers. Et depuis Pasques iusques à la Sainct Remy, useront de surplis és festes solempnelles et festes d'administration. Auront aussy rochetz, quatre voille noirs, six queuvrechefz, six bandes, douze guimpes, deux robbes (blanches), deux corsetz, six chemises de chanvre, trois surplis, trois ceuvrechefz de nuict, six béguines, trois tayes d'oreiller, trois paires de chausses, trois paires de souliers, à l'usage des temps, une paire de bottes, deux paires de chaussons; le tout selon la faculté et puissance de la maison. » — Le confesseur est chargé de l'administration spirituelle, la procureur de l'administration temporelle extérieure. Le dernier chapitre statue que l'abbé de Saint-Victor et sa Chambre auront droit de conseil, nomination du confesseur, visite régulière dans tous les monastères de femmes soumis à la Congrégation de Saint-Victor. Chaque nouvelle abbesse devra prêter en ce sens serment d'obéissance par un acte public.

On lit à la dernière page :

« Le huitiesme jour de janvier de l'an mil cinq cent trente-sept, les présent statutz ont esté par nous Jehan, humble abbé de Sainct-Victor et les frères de nostre Chambre diligemment examinéz et approuvez à la requeste de révérend Père en Dieu monseigneur l'évesque de Soissons. Tesmoingtz nos seingz manuelz cy mis l'an et jour dessusdicts.

J. Bordier, humilis abbas Sancti Victoris. Frère Jehan Simon, prieur. De Costes, soubz-prieur. Frère N. Grenier A. Conrard (signatures autographes).

Suit l'approbation par Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons, des présents statutz pour les monastères de Saint-Etienne-les-Soissons, la Barre à Château-Thierry et Saincte-Perrine à Compiègne. — Cf. Arch. nat. L. 890, n^os^ 16 et 17.

et de Beaurepaire. L'abbaye de la Victoire fut agrégée en 1519; celle d'Hérivaux, celle de Saint-Samson d'Orléans, et la cathédrale de Séez, en 1520; l'abbaye de Saint-Ambroise de Bourges, en 1521.

En lisant les actes du chapitre général de 1524, on se reporte instinctivement quatre siècles en arrière, aux beaux temps de la première agrégation victorine. A la date du 24 avril de cette année, nous trouvons en effet réunis à Saint-Victor : Jean Bordier, abbé de Saint-Victor; Noël Ozould, abbé de Saint-Séverin de Château-Landon; Jean Colomb, abbé de Notre-Dame de la Châge; Jean Bienvenue, abbé de Livry; Jacques Herpin, abbé de Saint-Ambroise de Bourges; Nicolas Bonvillier, vicaire de Notre-Dame de la Victoire; l'abbé de Saint Christophe de Falempin; Etienne Coignet, prieur de Saint-Samson d'Orléans; Jean Fèvre, prieur de Saint-Lazare de Paris; Guillaume Grégoire, prieur de Saint-Sauveur de Melun; Jean de Lédeville, prieur de Saint-Nicolas de Beaurepaire; et les prieurs d'Hérivaux et de la Roche.

On donna lecture d'une lettre de Marguerite de Valois, duchesse d'Alençon, qui demandait au chapitre de décharger des fonctions du généralat Martin le Huvetier, déjà démis du décanat de la cathédrale de Séez, et qu'elle voulait employer aux affaires du roi son frère. On lut également l'acte de démission du doyen de Séez, et, à l'unanimité, Jean Bordier fut élu pour lui succéder comme général de la Congrégation.

C'est un fait qui paraîtra étrange au premier abord, que ce doyen d'une cathédrale mis à la tête d'une Congrégation de chanoines réguliers. Martin le Huvetier avait été élu au chapitre de 1552, et tout de suite investi d'une telle confiance « que, eu égard au mérite d'un si grand homme, il fut prié de faire lui seul, avec un compagnon de son choix, la visite régulière dans toutes les maisons de la Congrégation. » Il peut paraître non moins étrange de voir dans ces années figurer au Nécrologe des chapitres généraux les noms de chanoines et d'archidiacres de l'église de Séez comme « expressément profès de la vie religieuse. » Or la cathédrale des SS. Gervais et Protais n'avait pas cessé d'être en droit régulière et victorine depuis le jour où le prieur Guérin y avait introduit, avant 1130, le *Liber Ordinis*[1]; et quand le

---

1 Cf. t. I, p. 143.

doyen Martin le Huvetier, Guillaume Janin, archidiacre de Corbon, et le pénitencier Thomas d'Orval, forts de la protection de l'évêque Jacques de Sailly, apportèrent au nom du chapitre entier leur soumission à la seconde Congrégation de Saint-Victor ils ne faisaient que rentrer dans la tradition la plus vénérable de leur église.

Cependant la cause de la sécularisation avait, au sein du chapitre, des partisans aussi chauds que celle de la réforme. Il en résulta de longues luttes qu'eut à soutenir presque seul Thomas d'Orval, devenu doyen après le départ de le Huvetier, et faiblement aidé par quelques chanoines réformés que lui avait dépêchés la Congrégation. L'évêque essaya, mais en vain, d'obtenir de Rome la confirmation de la régularité dans son église.

En 1528, le général et les définiteurs de la Congrégation, intitulée pour la circonstance « des chanoines réguliers de Saint-Augustin réformés au royaume de France et au duché de Normandie », pensèrent enlever le principal obstacle en maintenant aux chanoines de Séez la faculté d'être nommés à titre de bénéficiaires perpétuels aux cures et vicariats dépendants du chapitre, à charge toutefois pour eux de rendre compte et de garder obéissance au prieur et au chapitre de la cathédrale.

Les difficultés ne disparurent pas. On crut bien faire en convoquant le chapitre général à Séez pour 1528. Mais les rebelles lui refusèrent l'hospitalité, et les Pères durent se réunir chez les Frères Mineurs de cette ville. Enfin, en 1532, le chapitre général décrétait le chapitre de Séez de contumace pour n'avoir pas été représenté à ses sessions depuis trois ans. Le prieur Thomas d'Orval, non responsable de la résistance, devenait prieur de Saint-Maurice de Senlis[1]. La cathédrale de Séez fut sécularisée par bulle de Paul III en 1547.

Comme la cathédrale de Séez, un Hôtel-Dieu, celui de Paris, reconnut quelque temps l'autorité de la Congrégation de Saint-Victor. Emu des désordres qui lui étaient signalés, le Parlement nomma une commission de réforme qui, le 10 septembre 1535, résolut de charger un Victorin de rétablir, parmi les Frères et les Sœurs de la Communauté mixte de l'Hôtel-Dieu, quelque honnêteté et quelque décence, en attendant d'y faire

1. Il mourut à Saint-Lazare de Paris, en 1539.

fleurir la discipline régulière. Bordier présenta l'infirmier de Saint-Victor, homme de piété et de science, Antoine de la Fontaine, à qui furent adjoints ses confrères Nicolas Beauquesne et François Cocoly. En 1538, le Parlement imposait purement et simplement à l'Hôtel-Dieu la règle de Saint-Victor et une entente intervenait à ce sujet entre les Pères de la Congrégation et le chapitre de Paris, qui avait toute juridiction sur l'Hôtel-Dieu. Le Pape Paul III, à la requête de François Ier, donna son approbation par une bulle en date du 18 juillet 1539. La bulle fut rapportée le 20 mai 1540, et la situation définitive fut réglée par une convention conclue à l'amiable trois mois après[1].

---

1. Arch. nat. 533-28. — *Ibid.* L. 533-36 et LL. 245, 144. — B. N. ms. 20309, f° 222.

« Ce sont les articles qui ont esté adiugez et accordez entre les députez du Chappitre de Paris ayans sur ce pouvoir spécial, et les Vicaires de la Congrégation de Sainct-Victor pour l'establissement, confirmation et perpétuation de la réformation introduite en l'Hostel-Dieu de Paris, assistans et à ce consentans les maistres gouverneurs du temporel dudict Hostel-Dieu.

— Toute juridiction reste au doyen et au chapitre de Notre-Dame. — Les maîtres gouverneurs gardent l'administration temporelle.

— « Et a esté advisé et accordé entre les dessusdicts que l'observance régulière de l'Ordre Sainct-Augustin telle qu'à présent est gardée au monastère de Sainct-Victor, sera gardée perpétuellement et entretenue audit Hostel-Dieu; et porteront lesdits religieux dudit Hostel-Dieu l'habit tel que l'on le porte audit Sainct-Victor; et ce conformeront ès humiliations et cérémonies, forme et manière de vivre, à l'observance des religieux dudit Sainct-Victor. Et lesdits de Chappitre bailleront vicariat et puissance à un religieux réformé dudit Ordre, qui sera nommé par les Pères de la Congrégation dudit Sainct-Victor, pour avoir la superintendance et juridiction et correction régulière sur les personnes régulières estants et qui seront pour le temps audit lieu, tant religieux que religieuses, qui se nommera Maistre de l'Hostel-Dieu. »

— Celui-ci ne sera déposé que par les Vicaires de la Congrégation ou le Chapitre général qui pourront seuls lui donner un successeur. Il entendra les confessions des religieux, religieuses et « filles blanches », avec d'autres Victorins désignés par le Chapitre général, recevra les vœux, fera les vêtures en présence de deux chanoines de Notre-Dame, vicaires du Chapitre.

— Les vicaires du Chapitre de Notre-Dame auront droit de visite à l'Hôtel-Dieu chaque fois qu'il en sera besoin, et régulièrement le jour des Saints-Innocents et le mardi de la Pentecôte, avec droit de correction *tam in capite quam in membris*. De même les Vicaires de la Congrégation auront droit de visite sur les personnes régulières de l'Hôtel-Dieu, quand bon leur semblera. Les uns et les autres pourront transférer les religieux et religieuses en d'autres couvents, si c'est chose opportune.

« Et quand aux offices des Chainotaines, Poulière, Apoticaresses, Réfectorière et Dame des accouchéez, les Maistre, sous-prieur, prieure et sous-prieure, les pourront absoudre de leurs charges, et y mettre d'autres en leurs places, toutes et quantes fois qu'ils verront et sera requis et expédient... Et aussi ne pourront lesdits de Chappitre muer lesdits Pères réformateurs vicaires, mais seulement pourront estre muez par le Père

Les intéressés avaient trouvé sans doute ces mesures gênantes, car, le 17 février 1540, ils s'étaient débarrassés par le poison d'Antoine de la Fontaine[1]. Redevenus libres d'agir à leur guise, ils tombèrent vite aux plus graves désordres; pour obvier encore au scandale, le Parlement ordonna qu'un autre Victorin remplacerait le défunt dans sa charge de prieur de l'Hôtel-Dieu, et fr. Nicolas Beauquesne, présenté par le général Noël Ozould, le 30 juillet, fut agréé en cette qualité par le chapitre de Notre-Dame.

Comme Antoine de la Fontaine, Nicolas Beauquesne fut empoisonné, rentra mourant à l'abbaye de Saint-Victor, put être sauvé, devint prieur claustral après Robert Berthe, puis prieur d'Amponville, dont il fit construire les murailles. Il mourut de sa bonne mort en 1556.

A Saint-Victor, on renonça à réformer les empoisonneurs de l'Hôtel-Dieu.

Assez souvent les nouvelles agrégations d'abbayes au Chapitre général n'eurent pas un meilleur résultat et ne furent qu'un objet de longues querelles et d'inutiles procès avec les communautés ou avec la race rapace de leurs commendataires. Pour abréger de longues et inutiles procédures, le Parlement donna au Chapitre général, par arrêt du 7 juin 1549, plein pouvoir pour résoudre les cas litigieux.

Il y eut une tentative de réforme victorine à Saint-Chéron, près de Chartres, en 1524[2], à Saint-Sernin de Toulouse en 1535, à Saint-Jean des Vignes en 1536, à Sainte-Croix d'Angles en Poitou, en 1553, et à Sainte-Barbe en Auge en 1582. Mais nous voyons agréger, à proprement parler, à la Congrégation :

---

général de la Congrégation dudit Sainct-Victor » qui seul pourvoira à leur remplacement.

« Et ont signé : M. Quélain, M. Ruzé, M. Branchet, pour le Chapitre de Paris. — J. Bordier, J. Goudequin ,pour Sainct-Victor. — J. Briçonnet, De Neufville, De Marie, R. Le Lieur, gouverneurs temporels.

(Homologué et transcrit aux Registres du Parlement, le 18 août 1540.)

Voir E. Coyecque. *L'Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge*, t. II, p. 195 et 396 et suivantes. On y trouve les Délibérations du Chapitre de Notre-Dame qui nous donnent tout le détail de cette affaire. — Cf. aussi A. Chevalier. *L'Hôtel-Dieu de Paris et les Sœurs augustines*, Paris, 1901.

1. Ch. de Mailly en témoigne par trois fois dans ses notes. (B. N. ms. lat. 14686, et J. de Th. ad an. 1540.)

2. B. N. ms. lat. 15050, f^os 2 et 4.

Les réformateurs délégués par le cardinal de la Marck, archevêque de Valence, évêque de Liège et de Chartres, furent Lambert Hotman et Jean de Montholon, chanoines de Saint-Victor.

Saint-Martin d'Epernay en 1528, Saint-Maurice de Senlis en 1532, Saint-Michel d'Amiens en 1534, Saint-Satur de Sancerre en 1541, Notre-Dame de Juilly en 1547, Saint-Euverte d'Orléans en 1560, Saint-Vincent de Senlis en 1565, Saint-Jacques de Provins en 1596, Saint-Jean de Nemours en 1602 et la Celle en Berry en 1607.

La peste de la commende puis les guerres de religion portèrent de rudes coups à la Congrégation. Ainsi l'abbaye de Saint-Euverte d'Orléans est pillée et presque détruite par les Huguenots en 1562, l'année même où s'y devait tenir le chapitre général. En 1560, il y avait déjà vingt-cinq ans que l'abbaye de Cisoing et son prieuré de Beaurepaire, sis en pays flamand, avaient rompu toute communication avec le chapitre général. Aussi on commençait à envisager à cette époque la situation précaire d'une Congrégation fondée sur une simple approbation du légat Georges d'Amboise, et pauvrement armée pour imposer son autorité aux abbayes, simplement rattachées à elle par le serment d'obéissance, que prêtaient ou refusaient à leur gré les nouveaux abbés ou les nouveaux prieurs lors de leur entrée en charge[1]. Aussi, au chapitre général de 1567, se préoccupa-t-on de solliciter, pour les Statuts et la Congrégation elle-même la sanction de l'autorité du Pape. Les guerres de religion encore furent cause que le projet n'eut pas de suite. La congrégation avait vécu ses beaux jours.

---

1. C'est l'idée exprimée par l'auteur du ms. fr. 20331 de la Bib. nat., à la suite de la liste des abbayes et prieurés agrégés à la Congrégation jusqu'en 1540.

LISTE DES GÉNÉRAUX DE LA CONGRÉGATION

| | | |
|---|---|---|
| Martin des Champs. | Jean Bordier 3°. | Louis de la Mothe. |
| Jean Salembien. | Chrétien de Hert. | Guillaume du Bourglabbé |
| Jean Colomb. | Jean Godquin. | Pierre Hainsselin. |
| Martin le Huvetier. | Nicole Grenier. | Guill. du Bourglabbé 2°. |
| Jean Bordier. | Jean Godquin 2°. | René Hector 2°. |
| Noël Ozould. | Nicole Grenier 2°. | Jean Hurtault. |
| Jean Bienvenue. | Jean Hotman. | Jacques Lieurel. |
| Mathieu de Barda. | Nicole Grenier 3°. | Denis Coulomb. |
| Jean Bordier 2°. | Pierre Sourdet. | Denis de St-Germain. |
| Noël Ozould 2°. | René Hector. | |

## CHAPITRE II

### Le dernier Abbé régulier : Jean Bordier.

La nouvelle église. — L'abbaye restaurée. — Bonnes recrues. — Jean de Montholon. — Les premiers exploits de Caracciolo. — Mort de Jean Bordier.

Jean Bordier était natif de Paris; il avait pris l'habit en 1485, il exerça quelque temps la charge de cellérier; il était devenu prieur d'Athis, quand Delorme fit choix de lui pour lui succéder en 1514.

Bordier avait 45 ans, il était dans la force de l'âge, il avait devant lui trente ans encore d'une vie qui fut active et bien remplie jusqu'au dernier jour. On peut le ranger parmi les plus remarquables entre les abbés de Saint-Victor. A peine délivré des oppositions qui avaient accueilli son élection, il accepte sans arrière-pensée la nouvelle situation qui lui est faite par l'union de Saint-Victor à la Congrégation (nous savons que par trois fois il en fut nommé général.) Dans sa pensée, l'abbaye est désormais garantie pour longtemps contre la décadence menaçante[1]; elle a retrouvé quelque chose de son prestige de chef d'ordre, elle peut sans crainte envisager l'avenir. Bordier sera en effet un grand bâtisseur. Il reconstruira l'église presque entière, transformera le dortoir, bâtira

1. Dans les considérants d'un arrêt du Parlement rendu le 19 avril 1518, en faveur de Saint-Victor, à l'occasion d'un appel comme d'abus contre l'official de Paris qui soutenait le prieur rebelle de Puiseaux, on lit que « cette abbaye étant d'un très faible revenu s'est maintenue jusqu'ici dans sa bonne renommée d'observance régulière, au point que chaque fois qu'il s'est agi de monastères à réformer, on avait pris des religieux dans cette maison, où saint Thomas de Cantorbéry, chassé d'Angleterre, s'était réfugié et avait séjourné. »

— Et l'année suivante, le franciscain Jean Du Mont écrivait à l'abbé Bordier :

« Cum tuam ædem aliquando viserem inspiciendæ bibliothecae gratia, religionem undequaque fulgentem admiratus, Deus bone! inquio, quam cœli formam subdit! Mihi enim videbar jam beatitatem acquisivisse. Quis enim pacatiorem, taciturniorem ac pietati magis deditum locum intuitus est? etc... » (J. de Th. ad an. 1518 et 1519.)

tout à neuf l'infirmerie, refera les murs d'enceinte et un portail d'entrée monumental.

Le 15 mai 1504, la foudre était tombée sur le clocher (adossé au côté nord du sanctuaire), pendant que les chanoines étaient réunis au chœur; une poutre énorme avait été précipitée dans l'église en perçant la voûte, avait brisé le siège de l'officiant et blessé le marguillier[1]. Il ne résulta de cet accident qu'une terreur passagère; mais on conçut des craintes de plus en plus justifiées sur la solidité de la grande nef, et, dans l'été de 1517, nos Victorins convinrent d'un commun accord qu'il fallait songer à une reconstruction.

Cette œuvre fut confiée à Jean de la Mare, principal architecte du roi, et les mois de septembre, octobre et novembre, furent employés à démolir le vénérable monument de Gilduin, à l'exception du clocher et du vieux chœur dont la voûte et les fenêtres furent refaites, et du grand portail de l'entrée qui ne fut démoli et remplacé qu'à la fin du XVII^e^ siècle.

Et le 18 décembre, la première pierre du nouvel édifice fut solennellement posée par Michel Boudet, évêque de Langres, ami très intime de la communauté victorine. A partir de ce moment, les offices funèbres alternèrent à l'abbaye avec les fêtes joyeuses, soit qu'on exhumât les corps des personnages vénérables qui reposaient dans l'ancienne église, soit qu'on posât en grande pompe les premières pierres des colonnes ou des chapelles principales en construction. On ouvrit alors les sépultures de Gilduin, le premier abbé, et de ses voisins de tombeaux, les abbés Guérin et Robert I^er^, dont les dépouilles attendirent à la sacristie que le chœur nouveau pût les recevoir sous ses dalles.

Le 25 mars 1526, Michel Boudet pouvait consacrer trois autels, dont l'un dans le transept nord, adopté par la famille de Montholon et appelé de son nom. François de Montholon, qui devint plus tard garde du sceau royal, et dont le frère, Jean, était entré à l'abbaye en 1520, épousa la nièce de l'évêque de Langres. L'autel des Apôtres fut consacré le 3 mars 1527. Enfin le gros-œuvre du chœur fut terminé au mois de février 1529, et la toiture en fut posée en juin de la même année. Toute la charpente provenait de la forêt de l'abbaye à Beaurose, en Brie.

1. J. de Th. ad an. 1504.

La nouvelle église était sensiblement plus large que l'ancienne. Aussi dut-on rétrécir de moitié la galerie du grand cloître qui s'adossait à la muraille du midi. L'édifice n'eut d'ailleurs jamais sa longueur normale, puisque la façade demeura toujours inachevée, attendant sans doute deux ou trois travées de plus, prévues par l'architecte.

Le nouveau chœur, construit en avant de l'ancien, qui fut conservé comme chapelle absidale sous le vocable de Saint-Denis, se trouva voûté, muni de ses vitraux, pavé en marbre noir et blanc, meublé de ses stalles [1] et de son autel avec ses clôtures et ses balustres pour la Saint-Victor de l'année 1530, où François Poncher, qui avait succédé à son oncle sur le siège de Paris [2], l'inaugura en y célébrant la messe solennelle en présence du chapitre de Notre-Dame.

Onze nouveaux autels furent encore consacrés en mars 1532 par Guillaume le Duc, abbé de Sainte-Geneviève, évêque de Belinas *in partibus ;* des vitraux peints furent placés la même année dans la chapelle des Apôtres. Enfin, le tout fut complété par une superbe sonnerie de six cloches, fondues et bénites en mars et en mai 1534 [3] pour remplacer la sonnerie

1. Les stalles étaient l'œuvre de Geoffroy du Clou, et coûtèrent 1645 livres tournois. D'après les notes de Robert Berthe, citées par J. de Thoulouse.

2. François Ier, usant pour la première fois du Concordat de Bologne, avait transféré en 1519 Etienne Poncher au siège métropolitain de Sens. Robert Ceneau, dans sa *Hierarchia Parisiensis* (B. N. ms. lat. 1671) lui a consacré un magnifique éloge :

Pectus ei castum, mens sobria, vultus amœnus,
Consilium solers, mitius ingenium,
Eloquio suavis, nitidus facieque decorus...
Impiger, insomnis, Phœbo vigilantior ipso.
Hunc igitur Stephanum veniens mirabitur ætas
Vix uni e multis, vix habitura parem.

Etienne Poncher avait donné la consécration épiscopale à son neveu, dans l'église de Saint-Victor, le 3 avril 1519.

3. La grosse cloche fut bénite le 3 mai par Robert Ceneau, évêque de Vence.

— La troisième cloche, nommée Victor, se brisa en sonnant le glas de Philbert du Châtelet. Elle fut aussitôt refondue et bénite le 22 décembre 1534. La sonnerie tout entière dut être renouvelée en 1542 et 1543 par un fondeur plus habile nommé Guillaume Hureau, demeurant près de Saint-Paul. Elle se composait de sept cloches dont voici les noms et les poids : Marie, 6130 livres ; Victor, 4600 l. ; Augustin, 3657 l ; Jean, 2748 l. ; — Catherine, 542 l. ; Monique, 398 l. ; Geneviève, 306 l. Ces trois dernières furent placées dans le nouveau clocher qui se dressait, élégant et svelte comme celui de la Sainte-Chapelle, sur la croisée du transept.

de 1442. En 1538, le chœur fut décoré des statues des Apôtres, placées à chaque colonne de son pourtour; et en 1542, fut terminé un merveilleux jubé, orné de fines sculptures qui représentaient le martyre de saint Victor, et surmonté d'un grand Crucifix entouré des Prophètes, le tout richement polychromé et doré, avec de jolies inscriptions en vers latins, dues, comme celles des cloches, renouvelées encore en 1542, au talent du poète victorin Jean Corrard.

Il ne reste plus rien de l'église elle-même, ni des œuvres d'art de toute nature que les Victorins y avaient accumulées avec amour; mais on peut se faire, grâce aux vieilles gravures, une idée assez précise de ce monument qui devait être l'un des plus beaux de Paris. L'église de Saint-Victor nous y est présentée généralement par son côté nord, la grande nef fort élancée puisque son faîtage arrive à la naissance de la pyramide du vieux clocher, avec un système de contreforts assez gracieux qui enjambent les nefs latérales et vont reposer sur les chapelles dont la jolie ceinture se développe autour de tout l'édifice. Le mur du transept est terminé en pignon aigu, surmonté d'une statue qui paraît être celle d'un ange et percé d'une vaste rosace où se déploie, comme dans les grandes verrières des nefs et des chapelles, toute la fantaisie du style flamboyant. Une flèche légère s'élève sur la croisée, c'est-à-dire presque à l'avant, la construction ayant été arrêtée aux deux premières travées des nefs et n'ayant jamais eu ni porche ni façade. On peut supposer que dans le plan de l'architecte, la façade eût sensiblement ressemblé aux pignons du transept. Enfin l'ensemble se complète d'une manière pittoresque par les lignes romanes du vieux clocher qui flanque, presque détaché du reste, le côté nord-est de l'édifice.

L'abbé Bordier exécuta, en même temps que cette œuvre importante, de nombreux travaux d'agencement et d'embellissement qui modifièrent du tout au tout la physionomie de l'abbaye. Pierre Driart nous en a conservé le détail : clôture de cimetière refaite avec un passage couvert pour aller à la bibliothèque, cour d'entrée pavée en 1524; pavé de la rue Saint-Victor nivelé et refait de la porte d'Alès au Moulin de Copeaux, avec le concours du prévôt et des échevins de la ville; nouveau lit creusé à la Bièvre dans l'enclos de l'abbaye pour conduire les eaux dans les fossés, en 1525. A cette occasion, l'ancien lit, infecté d'ailleurs « au moien des tainncturiers

de Sainct-Marcel, lesquels tingnoient de noir et usoient de guesdes » fut voûté pour servir à la fois d'égout et de cachette en cas d'alerte. En 1529, l'horloge fut réparée et munie d'une cloche nouvelle; des peintures furent exécutées au réfectoire « par Georges Verthomme, painctre, demeurant à Paris. » Des caves furent creusées sous le réfectoire. Enfin l'infirmerie fut entièrement reconstruite en 1531, avec son cloître qui était d'une rare élégance. Toutefois on conserva sa vieille chapelle qui fut réparée en même temps que celle de Pastourel, sur le bord de la Bièvre.

Or des appels de décimes, plus fréquents que jamais, destinés à venir en aide aux détresses de François Ier, absorbaient périodiquement une bonne partie des revenus disponibles de l'abbaye. Un moment, on avait dû interrompre les travaux de l'église « laquelle, nous dit Driart, avoit esté discontinuée au moyen des guerres et des gros deniers qu'il nous avoit fallu avancer au Roy, tant pour les admortissemens que pour prest et subside caritatif, montans à la somme de mille livres tournois[1], dont nous avons les descharges, deux ans et demy environ (de 1522 à 1524) ». On put se remettre à l'ouvrage grâce à un bienfaiteur inconnu « lequel nous donna cent livres tournois pour entretenir deux tailleurs (de pierre), tous les jours depuis Pasques jusqu'à Noël après ensuivant. »

Jean Bordier était infatigable; mais une grande part de mérite, dans les œuvres grandioses qu'il mena à bien, revient à son prieur claustral, Jean Simon. C'était un homme de bon sens, grand zélateur de la discipline, qui fut chargé quelque temps de l'éducation littéraire des jeunes frères, étant bachelier en théologie, puis devint maître d'œuvre en quelque sorte dans la reconstruction de l'église et des autres bâtiments claustraux restaurés à cette époque. On le voyait partout sur les chantiers, veillant à tous les détails. Souvent on l'entendait dire aux chanoines : « Comme il fera bon un jour prier dans cette belle église! » Il put faire grand et beau, car sa mère, Marie de Ruelle, contribua largement de sa fortune aux dépenses du nouvel édifice[2]. Elle fut inhumée en 1525 dans la

---

1. L'abbaye paya au roi 400 livres tournois pour sa part des 12.425 livres 10 sols versées par le seul diocèse de Paris en 1518 pour l'amortissement des biens d'église. En 1521, elle prêta encore à François Ier 500 livres. (J. de Th. ad an. 1521.)

2. B. N. ms. lat. 14686.

crypte de la Vierge (conservée avec l'ancien chœur); et lui-même en 1541, alla partager sa tombe[1].

L'abbaye perdit en 1520 Claude de Grandrue et Marc de Grandval, le premier décédé à Puiseaux dont il était curé, le second, mort à Athis, dont Bordier l'avait nommé prieur. Mais elle faisait d'illustres et précieuses recrues en la personne de Jean de Montholon, avocat déjà célèbre au Palais, appelé à tenir bientôt une grande place dans la vie de l'abbaye et de toute la Congrégation; deux maîtres ès arts, Jean Potin[2], de Tournai, et François Grin, de Saint Quentin (l'oncle du chroniqueur). Deux ans après, entrait Nicole Grenier, le fils d'Imbert Grenier, valet de chambre de Louis XII[3], et que nous verrons à l'œuvre en son temps; en 1524, un poète élégant mais de courte haleine, Jean Corrard, dont nous trouvons à peu près partout, à cet âge, la littérature épigraphique; puis, en 1538, Antoine Caracciolo, de triste mémoire; et, en 1540, à l'heure providentielle, Denys Huguet, de Loudun, procureur au Parlement, qui sauvera de la dent de loup la bergerie désemparée.

L'abbé Bordier passait pour l'un des plus remarquables parmi les prélats réguliers de ce temps. Aussi fut-il plusieurs fois chargé par le Parlement de missions de confiance, notamment de réformes de monastères, dont le détail importe peu

1. Voici son épitaphe :

Rector Joannes claustri, cum matre Ruella,
  Hac tegitur Symon contumulatus humo.
Relligionis honos, fluxi contemptor honoris,
  Justitiæ cultor, pacis amator erat.
Innocuam studuit tetro sine crimine vitam
  Ducere, prudenti simplicitate vigens,
Præpositusque gregi, simul et Victoris alumnus,
  Et patris et nati præstitit obsequium
Interea templi nova fundamenta locari
  Conspicuus summa juvit et auxit ope.
Tum senio fractus, senio concessit iniquo.
  Nunc locus hic prolem cum genitrice tegit.
Spiritus æterna infretus pace quiescat
  AEthereis junctus post benefacta choris.

(J. de Th. ad an. 1541.)

2. Auteur de livres pieux : *Testamentum Jesu Christi crucifixi,* dédié à l'abbé Bordier en 1535 pour son jubilé; auteur présumé d'un autre ouvrage paru à Paris en 1531 sous ces titres : *Consolatio desolatorum, de utilitate tribulationis, Desolatio consolatorum.* L'auteur s'y nomme frère Jean de Saint-Victor et dédie également son œuvre à l'abbé Bordier.

3. Louis XII avait placé, comme oblat à l'abbaye, un vieux soldat nommé Antoine Cordelax, qui l'avait suivi en Bretagne et s'était distingué à Saint-Aubin du Cormier. Cordelax mourut en 1524.

d'ailleurs à notre sujet. Notons seulement qu'il fut choisi par l'abbesse Louise de Bourbon pour visiteur de l'abbaye de Fontevrault, rôle qui échut après lui à quelques prieurs-vicaires, ses successeurs. Seul ou avec Jean de Montholon, il eut à se prononcer dans des causes délicates, comme les procès d'hérétiques, fréquents alors.

Jean de Montholon fut un des juges qui déclarèrent coupable Louis de Berquin et le livrèrent au bras séculier, en mars 1526. François Ier, à son retour d'Espagne, fit surseoir au jugement définitif; mais l'hérétique fut condamné à faire amende honorable, ce qu'il refusa, et il fut brûlé le 17 avril 1529, en place de Grève[1]. Dans le concile de la province de Sens, convoqué par le fameux cardinal Duprat aux Augustins de Paris, le 3 février 1528, « auquel conseil fut requis par le Roy quatre décimes sur le revenu de l'Eglise pour la rédemption de ses enfans, lesquels estoient en Espaigne en ostaige, laquelle chose fut accordé »; et où il fut longuement traité des moyens d'arrêter les progrès de l'hérésie, « fut député, nous dit encore Driart, avec plusieurs autres grandz personnages, frère Jehan de Montholon, religieux de céans, lequel, comme je croy et comme je luy ay ouy dire, rédigeoit par escrit toutes les difficultez avec les raisons alléguéez, que l'on pourra trouver vers luy[2]. »

Hélas! Jean de Montholon devait être emporté le 10 mai suivant, en pleine maturité, avant même la clôture des sessions, ayant fait, quelques jours auparavant, un rapport très remarqué « de la matière d'excommunication, là où il eust gros honneur; et a esté moult plaint et non sans cause, car veu laage qu'il avoit de quarente troys ou quarente quatre ans, s'il eust vesqu selon nature, il eust faict beaucoup de fruict tant en la maison de céans que aux affaires de la matière de la foy, dont il estoit plain avec les œuvres[3]. »

Peut-être aussi, s'il eût vécu, l'italien Caracciolo, l'Ernis de ce second âge, n'aurait pu, après la superbe prélature de Bordier, écrire sa sinistre page des annales victorines.

Jean de Montholon était docteur en droit. Avant son en-

---

1. *Chronique de P. Driart.* Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris, t. XXII, p. 115 et 138.

2. *Ibid.* p. 131.

3. *Ibid.* p. 132.

trée au cloître, il avait déjà publié son *Promptuarium juris*[1]. En 1512, il avait expliqué au collège de Cambrai le traité *De Appellationibus*. Il laissait des notes sur l'excommunication majeure, et des notes sur la Règle de Saint-Augustin, plus tard mises à profit par Nicole Grenier, et enfin le début d'un Commentaire complet sur les Psaumes, que la mort arrêta au Ps. 33. Il fut inhumé dans la chapelle du transept septentrional, déjà appelée de Montholon, du nom de sa famille.

Il y eut à cette époque d'autres bienfaiteurs dont les libéralités aidèrent à l'achèvement de l'église. Le notaire Pierre de Thamenay, inhumé devant la chapelle de Saint-Léger, lui laissait une aiguière de vermeil avec d'autres pièces d'orfèvrerie et 60 livres tournois d'argent, en souvenir de son neveu, chanoine de l'abbaye. Un président du Parlement, Nicolas de Maistre, se sentant vieillir, et désolé des progrès de l'hérésie, se réfugiait en 1535 à Saint-Victor dans l'intention d'y prendre l'habit et d'y faire profession. Il mourut à Pâques, après 15 jours de retraite, laissant à l'abbaye, par son testament, 4.000 livres tournois pour célébrer son anniversaire et une messe quotidienne[2].

Un gentilhomme lorrain, plus heureux que le Maistre, avait trouvé à Saint-Victor quelques années d'une tranquille et dévote retraite. Il avait nom Philbert du Châtelet, et se qualifiait chevalier banneret, seigneur de Saint-Amand en Barrois, chambellan du duc de Lorraine et sénéchal de Bar. Le 25 juin 1534, il fit son testament par lequel il laissait tous ses immeubles à sa famille et ses biens meubles à Saint-Victor. Le 8 novembre ayant convoqué avec les notaires une bonne partie des chanoines, il abandonna à l'abbaye, par donation entre vifs, ses terres et droits féodaux de Chanay, Marlant, Outrepont, Haussignémont[3], mouvant du roi de France et

1. *Promptuarium divini juris et utriusque humani, pontificii et cæsarei, celebriores ejusdem divini juris et historias et sententias humanis juribus tum annotatas tum elucidatas, sub alphabetica serie complectens*, autore Joanne Montholonio, Eduensi, J. D. — Parisiis, Henr. Stephanus, 1520, in-fol., 2 vol.

2. « Et pro celebranda quotidie una missa ad pulsum studii in capella sancti Dyonisii, ubi sepultus est. » Le *coup de l'étude* était le premier coup de la grand'messe.

3. Outrepont, canton de Heiltz-le-Maurupt (Marne). — Haussignémont, Ponthion, Saint-Eulien, villages du canton de Thièblemont (Marne).

Saint-Eulien mouvant de la dame de Saint-Pré, dans le bailliage de Vitry-le-Perthois.

Philbert du Châtelet mourut à l'abbaye le 1er décembre[1] et reçut la sépulture en grande pompe dans la chapelle de Saint-Denis, le premier depuis la construction de l'église. Sa succession fut une source de procès avec son fils Jean du Châtelet. Finalement, par un arrangement du 20 mars 1541, conclu sur le conseil du premier Président Pierre Lizet, qui lui aussi fut l'hôte de l'abbaye, les cinq fiefs susnommés furent rétrocédés à Jean du Châtelet, moyennant la somme de 8.000 livres tournois, destinées à assurer les fondations du défunt et seule mentionnée au Nécrologe[2].

L'abbé Bordier, qui venait d'être réélu général de la Congrégation, avait célébré solennellement son jubilé en 1535, en présence de 46 chanoines victorins, dont 38 prêtres. Il y avait quatre absents[3] à cette réunion de famille : ce qui nous donne le chiffre de 51 Victorins, rarement atteint dans cette histoire.

Après la mort du prieur claustral Jean Simon (4 septembre 1541), il y eut quelques hésitations sur le choix de son successeur. L'abbé avait pensé à Jean Bardin, prieur de Puiseaux; mais celui-ci était de l'âge du prieur défunt. Il mourut en effet la même année que celui-ci, à six semaines d'intervalle, (20 octobre). La Chambre avait clairement manifesté qu'elle voulait pour prieur un homme encore jeune, assez actif pour achever les travaux de l'église et assez sûr pour que, au moment voulu, Bordier, dont la santé déclinait, pût lui résigner l'abbaye. On craignait les agissements du jeune Caracciolo, qui ne s'était que trop fait connaître et qui ne cachait même plus ses visées ambitieuses.

Il est temps pour nous d'esquisser cette extraordinaire figure.

Antoine Caracciolo appartenit à la vieille famille des Caraccioli de Naples, qui donna un saint et beaucoup d'aventuriers. Un Caracciolo était au XVe siècle, le favori de Jeanne II de

1. *Chron. de Driart.* Mém. soc. hist. de Paris, t. XXII, p. 173 et 174.

2. Necrol. Vict. Cal. decembris. — Les 8.000 livres servirent à construire trois maisons de rapport, rue Saint-Victor, près du collège du Cardinal Lemoine.

3. Notamment le dijonnais Paris Cyré, devenu prieur-vicaire de l'abbaye de Saint-Etienne, en sa ville natale, et Florent le Picart, abbé de Livry.

Naples, tyrannisa le royaume en son nom, et fut assassiné sur son ordre. Un autre fut légat de Léon X, puis cardinal, puis gouverneur de Milan pour Charles-Quint. Gianni Caracciolo, prince de Melphe, duc de Venouse, grand sénéchal du royaume de Naples, entra au service de François Ier après la campagne de 1528, le suivit au delà des Alpes, devint maréchal de France et vice-roi de Piémont. Ses deux fils, Trajan et Jules, eurent toutes les faveurs de la cour, surtout les faveurs de Marguerite d'Angoulême. Leur frère puîné, Jean-Antoine, voulait être d'Eglise, mais en hautes chaires. Il donna quelque temps à la Cour le spectacle d'une cléricature peu austère, « faisant profession des arts. » Les dignités se faisant attendre, il voulut feindre ou atteindre la sainteté, et s'enfuit en Provence, où il se fit ermite à la Sainte-Baume. Ses parents réussirent à lui faire changer d'ermitage en le ramenant à la Chartreuse de Vauvert, à Paris ; puis le présentèrent à Saint-Victor, où Marguerite d'Angoulême eut voix prépondérante au chapitre qui prononça son admission. Jean-Antoine Caracciolo prit l'habit à l'Assomption de 1538.

Au noviciat, « personne ne fut plus suave, plus grave, plus modeste », que le jeune ermite. Au bout de quatre mois à peine de cette vie sainte, dans le commencement de décembre, raconte Charles de Mailly, la reine de Navarre vint à Saint-Victor avec les Caraccioli, pour démontrer à l'abbé et à son vénérable chapitre qu'un si saint jeune homme devait être admis sans retard à la profession. Bordier se laisse gagner; les plus vieux chanoines font observer qu'il accepte déjà un successeur tout désigné. Cependant on vote, et à 23 ans, Jean-Antoine Caracciolo fait sa profession, le 24 décembre. Déjà, ajoute Charles de Mailly, sans doute d'après ses confidences, il visait plus haut que l'abbaye, et parlait d'être évêque.

Il voulut aller vite en besogne. Aux Quatre-Temps de Carême, il est ordonné sous-diacre, puis bientôt diacre; et le Samedi-Saint, le cardinal du Bellay lui confère la prêtrise, en vertu d'une dispense du Pape Paul III. Alors il jette le masque. Pour le condescendant abbé Bordier, il montre le plus complet mépris ; quant aux vieillards de l'abbaye, ils servent de cible à ses railleries. Un jour que le sous-prieur, frère Pierre des Costes, lui faisait des reproches sur son peu de régularite, Caracciolo lui donna un soufflet. Bordier l'apprenant, ne put que murmurer : « Serait-ce sa manière d'apposer

le sceau abbatial? Voilà les prémices d'une douce prélature! »

Alors seulement, déjà trop tard, il voulut réserver l'avenir. Le 1er avril 1539, fut rédigé en chapitre un règlement qui, dans la première pensée de ses auteurs, devait mettre les abbés à venir, c'est-à-dire Caracciolo, hors d'état de nuire :

Les prélats réguliers, y est-il dit, répondent des âmes de leurs sujets et ont la garde de la discipline. S'ils cherchent leurs intérêts privés, ils créent infailliblement le désordre et la ruine. Celui qui veut utilement commander doit se sacrifier à l'intérêt commun, ne pas agir à sa guise, mais en tout prendre conseil.

Aussi, la tradition de l'Abbaye veut-elle que les abbés réguliers ou *tout autre qui serait appelé de quelque manière que ce soit à la gouverner,* se soumettent aux règles suivantes.

Le document énumère divers points du serment des abbés : Le consentement de la Chambre est requis pour l'admission des novices à la profession ou aux ordres, les promotions ou destitutions des officiers, prieurs, étudiants, et les punitions d'une certaine gravité. L'abbé ne s'attribuera rien en propre dans le budget des offices ou des prieurés, ni les objets laissés par les défunts. L'abbé ne pourra cumuler sa charge avec un autre office claustral ou un prieuré. Aussitôt sa promotion, il promettra obéissance au Chapitre général, prêtant serment en personne ou par la bouche d'un vicaire choisi par lui une fois pour toutes, mais révocable au gré du Chapitre général. Il n'aura pour prieur claustral, que celui qui aura été désigné par la Chambre, et il ne pourra déposer celui-ci de sa seule autorité. Les mises ou retraits des fonds du dépôt, les redditions de compte n'auront lieu qu'en présence des discrets, chargés de la garde du dépôt lui-même, du sceau de l'abbaye, des objets de valeur, etc.

On saisit assez dans ce court résumé d'un acte prolixe et solennel, les préoccupations que la présence de Caracciolo faisait naître à l'abbaye. Il ne faut pas oublier que le marché conclu en 1516, sous le nom de Concordat, entre Léon X et François Ier ne justifiait que trop leurs craintes[1]. Nous de-

1. On sait l'opposition faite par le Parlement, l'Université, l'esprit public lui-même, au Concordat de 1516. J. de Th., nous a conservé une épigramme qui se répétait encore couramment dans sa jeunesse, c'est-à-dire un siècle après :

Popule clereque, fle,
Car tout ton pouvoir est riflé,

vons à ce propos apprendre à nos lecteurs que Saint-Victor faillit échapper à la peste de la commende. Le roi, gagné par sa mère, Louise de Savoie, et sa sœur, Marguerite d'Angoulême, avait pris la peine d'écrire lui-même au Pape pour obtenir que le Concordat ne fût pas applicable à nos Victorins :

« Tressainct Père. Depuys certains temps en çà, nostre amé et féal conseiller l'archevesque de Sens, pour lors evésque de Paris, à nostre requeste avoit faict une très louable et utile réformacion de l'abbaye et monastère Sainct-Victor, de l'ordre de Sainct-Augustin, lez ledict Paris, estant de fondacion de noz prédécesseurs Roys. Et affin que icelle réformacion peust estre myeulx entretenuë et persévérer en bonne et saincte vie et observance régulière, nostre dict Conseiller auroit, tant par luy que ses vicaires à ce députez, faict plusieurs beaulx statuz et ordonnances en approuvant aussy et confirmant aucuns autres bons statuz et observances estans auparavant en icelluy monastère.

» De ceste cause, Tressainct Père, désirant singulièrement l'entretenement de ladicte réformacion, ad ce qu'elle florisse de bien en myeulx à l'honneur, gloire et louange de Dieu nostre Créateur, et à l'exemple du peuple, Nous supplions très affectueusement Vostre Sté que le plaisir d'icelle soit et approuver lesdictz statuz et ordonnances. Et avec ce, pour mieulx corroborer ladicte reformacion, octroyer et concéder par privilège espécial que decesenavant quant ledict monastère sera vacant, soit par mort, resignacion, ou autrement; nul n'en puisse estre pourveu qu'il ne soit expressément religieulx profex dudict Ordre de Sainct-Augustin et de l'un des monastères reformez d'icelluy Ordre estant en nostre royaume, et que depuys le jour de sadicte profession il ayt vescu en icelle reformacion par le temps ou espace de trois ans ou plus en ensuyvant ces statuz et ordonnances dudict Ordre réformé. Et sur le tout faire expédier les bulles et provisions apostoliques pour ce nécessaires selon les mémoires et supplications qui à ceste fin seront présentez à icelle vostre Sanctité.

» Laquelle en ce faisant fera euvre fort méritoire et à nous très agréable et tressingulier plaisir.

---

Nam rex noster et Papa
Sunt sub eadem cappa.
Sic faciunt *do ut des*
Pilatus et Herodes.

» Et a tant, Tressainct Père, nous prions Dieu que vostre dicte Sanctité il vueille longuement préserver, maintenir et garder en bon régime et gouvernement de sa saincte Eglise.

» Escript à Paris, le dix-septiesme jour de décembre 1522.

» Vostre dévot filz le Roy de France, duc de Milan, seigneur de Gène.

» FRANÇOYS. »

De Neufville[1].

En même temps les Victorins faisaient parvenir au Pape une longue supplique[2] où ils faisaient valoir la régularité de leur maison et le bon ordre qu'y avait rétabli la réforme de l'évêque Etienne Poncher. Ils demandaient la faculté de substituer un prêtre séculier au prieur victorin pour desservir Villiers-le-Bel et les autres prieurés, devenus trop pauvres pour entretenir plusieurs chanoines. Ils demandaient surtout de conserver le droit, entouré de toutes les sanctions nécessaires, d'avoir toujours un abbé régulier, librement élu par eux selon leurs privilèges et dans les conditions indiquées par la lettre du roi.

Clément VII, qui avait succédé à Léon X en 1523, se rendit à leurs raisons. On lit en effet au bas de la supplique : *Fiat ut petitur*, avec la formule ordinaire d'absolution des censures, toutes les indications à la Chancellerie pour la rédaction de la bulle, qui devait comprendre la concession la plus large, avec dérogation explicite à tous les privilèges et indults contraires, donc au Concordat lui-même. Enfin la date de la bulle est arrêtée : le 8 des ides de mars de l'an premier du pontificat (8 mars 1524).

La bulle ne fut jamais expédiée. L'abbaye, déjà obérée par les dépenses de constructions coûteuses, et plus encore par les impôts levés sans cesse par le roi sur le clergé, ne put-elle faire face aux frais de Chancellerie ? l'abbé, âgé et malade, ne poussa-t-il pas l'affaire avec assez de vigueur ? L'année suivante, François I[er] était en captivité, et le Pape lui-même s'enfuyait de Rome devant les lansquenets du connétable de Bourbon

Le 26 septembre 1541, fut élu prieur claustral Robert Berthe, alors prieur de Bray ; et le même jour dans l'après-dînée,

1. B. N. ms. lat. 15050, f° 22 v°.
2. *Ibid.*, f° 24.

écrit Ch. de Mailly, l'abbé Bordier fut pris d'une forte fièvre qui fit craindre pour sa vie. Aussi, pour éviter toute surprise, il souscrivit, le 5 octobre suivant, un acte authentique par lequel il résignait l'abbaye à son nouveau prieur, en se réservant à lui-même à titre de pension le revenu de quelques maisons et de quelques terres[1]. Caracciolo[2] était déjà le cauchemar des Victorins. Le fr. Louis Hervé fut envoyé aussitôt à Dijon où se trouvait la Cour, afin d'obtenir du roi une nomination en règle pour Robert Berthe. Les Victorins s'étaient assuré la protection du cardinal de Bourbon; mais l'influence de celui-ci fut réduite à néant par Marguerite d'Angoulême, prévenue à temps par les Caraccioli; et, le 19 décembre, Hervé revenait à l'abbaye dire que sa mission avait complètement échoué.

Heureusement il trouvait Bordier rétabli, tout le monde en liesse, les travaux de l'église en belle allure, et Robert Berthe se consolant de sa crosse envolée en se dévouant tout entier à ses fonctions de prieur[3].

Cependant personne ne perdait de vue une éventualité que tout indiquait comme prochaine. Bordier avait 75 ans et souffrait de la pierre. Le 18 décembre 1542, par acte passé devant deux notaires apostoliques dans la rue aux Noix, il résignait l'abbaye de Saint-Victor au cardinal Louis de Bourbon, archevêque de Sens, lequel donna son acceptation en forme solennelle le surlendemain. L'abbé résignataire se réservait la présentation et la collation des bénéfices séculiers de l'abbaye, quelques revenus dûment énumérés[4], le vivre, un chapelain et un domestique et des chevaux pour leur usage, une cellule au dortoir et une chambre à l'infirmerie. Il

1. J. de Th. ad an. 1541.

2. Picard raconte que Caracciolo aurait été envoyé à la Cour pour y faire approuver la résignation de Bordier, grâce à ses relations de famille et qu'en route il aurait dit au convers qui l'accompagnait : « Maître Jean, ne vaudrait-il pas mieux demander l'abbaye pour moi? » (B. N. ms. lat. 14660, f° 157).

3. Il y eut à cette époque, d'après Mailly, un petit orage au cloître à propos de quelques changements de prieurs et d'officiers, « abbate et senioribus de consummatione ecclesiæ cogitantibus et procurantibus, claustralibus vero illis ad prioratus vel officia anhelantibus ».

4. A savoir : le revenu des trois maisons des Corbillons, à l'Image de Notre-Dame et des Trois-Maures, dans la rue Saint-Victor; de deux maisons rue Neuve-Notre-Dame; de la maison « Aux Gants » sise aux Halles; de la ferme et des îles de Billancourt; les revenus de Mennes, près Saint-Cloud; et la ferme du Petit-Jard, près Melun.

ne jouit pas longtemps de ces avantages, car il fit une mort des plus édifiantes, le 16 novembre 1543[1].

1. Necrol. Vict. XVI Cal. Dec. — Pierre d'Albiac a laissé un récit de sa mort. Voici son épitaphe, due à la plume de Corrard, et gravée sur une lame de bronze fixée à la muraille de la chapelle de Saint-Denis, où il fut inhumé :

En tibi substractus tumulo celeberrimus abbas,
Hac qui tendis, adest : pauca precatus abi,
Ingeme dic miserans : facilem merearis Olympum,
Borderi, facilis quomodo vivus eras.
Commemorant omnes morum ornamenta tuorum,
Quis modus in factis; quantus in ore pudor.
Immortale tuum decus est hæc gloria templi
Et novus instructæ relligionis honos.
Stirpe dolet tenui genuisse Lutetia per quem
Victorina domus nobilitata fuit.
Quod nihil humanis perfectum in rebus habetur,
Et vitii extremum rarus utrinque cavet,
Numen habe placidum, ne vindex damna requirat
Segnior errati quod reprehensor eras.
Sicut enim vellit nonnunquam fervida frugem,
Sic lolium cumulat desidiosa manus.
Sed bonus hoc damnum pro te jam præstet Jesus,
Maturetque tibi conciliare Deum.
Hinc tu jam fœlix et Divûm sede receptus,
O Pastor, pecoris sis menor usque tui.

## CHAPITRE III

### Commende et Commendataires.

Le protégé de Marguerite de Navarre. — *Abba Pater.* — La séparation des menses. — Empoisonneur. — Le prieur-vicaire. — Caracciolo évêque de Troyes. — Caracciolo hérétique. — Pierre Lizet. — Messieurs de Lorraine.

Le cardinal de Bourbon avait négligé de faire ratifier par le roi les actes de novembre 1542. Marguerite de Navarre mit ce retard à profit, en obtenant à la fois le désistement du cardinal et un brevet du roi donnant à Caracciolo la commende de l'abbaye et des lettres d'économat. « Cette fin d'année, dit P. d'Albiac, fut pour nos chanoines une longue stupéfaction. »

Le 11 décembre, Caracciolo présenta ses titres à ses confrères, et en vertu des lettres d'économat, s'adjugea dès à présent l'entière disposition des biens de l'abbaye. Il ne pouvait faire acte d'abbé qu'après la réception des bulles de Rome. En attendant, il voulut donner de lui l'opinion d'un prélat aimable, pieux et savant. Il publia en effet un petit volume intitulé : *Le Mirouër de vraye Religion* [1] et dédié au Victorin Nicolas Baudouin [2].

Les bulles arrivèrent en février 1544, et furent lues au chapitre le 22 du même mois. Le 2 mars, Caracciolo reçut en grande pompe la bénédiction abbatiale des mains de l'abbé de Saint-Magloire, évêque de Mégare *in partibus.* A partir de ce jour, n'ayant plus rien à ménager, il brandit sa crosse avec une belle furia, au risque de faire des victimes dans son

---

1. *Le Mirouër de vraye Religion,* par Ant. Caracciolo de Melphe, abbé de Saint-Victor, in-8°. — Paris, Simon de Colmas, 1544.

2. Nicolas Baudoin était grand-oncle maternel de Jean de Thoulouse. Ce qui n'empêche pas celui-ci d'apprécier fort sévèrement son rôle dans les tristes affaires qui vont se dérouler.

blanc troupeau. Il dilapide à tort et à travers le patrimoine commun, fait et refait, selon ses caprices, les nominations aux obédiences et aux prieurés, sans daigner consulter la Chambre des *senieurs*. Il avait compté étouffer les plaintes sous les plus terribles menaces.

Mais le prieur et les anciens ne perdirent pas contenance. Ils commencèrent à lui remontrer fort respectueusement la nécessité de ne rien changer aux vénérables institutions de la maison. Les remontrances furent très mal reçues. Alors les anciens introduisirent en nom collectif un appel comme d'abus devant le Parlement, et nommèrent leurs procureurs avec pleins pouvoirs pour mener cette affaire : les frères Pierre le Prévost, fils d'un conseiller de la Grande Chambre; Guillaume le Blanc, fils du secrétaire de la reine de Navarre, et Denis Huguet, l'ancien avocat, tout indiqué pour cette procédure. Caracciolo voulut d'autorité les empêcher de sortir pour remplir leur mission, mais les procureurs passèrent outre, et allèrent trouver l'archevêque de Paris qui décida Caracciolo à leur laisser liberté entière, ainsi d'ailleurs que le Parlement, consulté, en avait décidé.

Marguerite de Navarre veillait sur son triste protégé. En effet, François I^er^, par lettres patentes datées d'Evreux le 31 mars et de Saint-Germain en Laye le 12 mai de cette année, avait réservé au Conseil privé toute l'affaire de Saint-Victor, avec interdiction au Parlement ou à toute autre juridiction d'en connaître. Le jour fixé aux parties pour comparaître était le 15 juin.

Or, la veille de ce jour, Caracciolo avait cru habile de faire une coupe sombre dans le personnel de l'abbaye. Le prieur claustral, Robert Berthe, fut renvoyé en son ancien prieuré de Bray, et remplacé par Nicolas Beauquesne, le réformateur malheureux de l'Hôtel-Dieu; le sous-prieur, Pierre des Costes, fut dirigé sur Saint-Prix, qui était déjà la résidence des prieurs du Bois-Saint-Père; de pareils changements eurent lieu dans les offices du cloître : une révolution complète.

Une scène non moins édifiante avait eu lieu au Chapitre général qui s'était tenu à Saint-Victor le 11 mai, sous la présidence du Victorin Florent le Picart, abbé de Livry. Caracciolo, prié de se rendre en séance pour prêter le serment d'obédience, vint répondre : « Sachez que je n'ai cure de ces choses; car le roi de France m'a donné cette abbaye pour me

fournir le moyen de marier honnêtement mes sœurs. » Et, se tournant vers les Victorins : « Qui m'aime me suive. »

Il quitta la salle en riant, suivi de trois seulement de ses ouailles fidèles : Jacques Boursier, Nicolas Baudouin et Claude Gallopin Les deux premiers reçurent leur récompense, le 14 juin, en devenant cellérier et infirmier.

C'est alors que les Pères de la Congrégation prirent d'énergiques mesures pour sauver l'abbaye victorine du désordre et de la ruine. Les trois procureurs plus haut désignés reçurent d'eux confirmation de leurs pouvoirs, et il fut déclaré qu'il était surtout urgent de nommer pour régir le cloître un prieur-vicaire, non révocable par l'abbé commendataire, mais seulement par le chapitre général[1].

Cependant l'appel comme d'abus suivait son cours au Conseil privé. Par ses lettres du 30 mars, du 21 mai et du 2 juin, le roi avait remis au cardinal de Tournon pleins pouvoirs pour informer et prononcer entre les parties, avec faculté de subdéléguer des juges offrant toutes garanties, comme magistrats ou gens de religion. Le cardinal, par acte du 5 juin, nomma en cette qualité Jacques Spifame, président à la première chambre des Enquêtes; Eustache du Bellay, alors archidiacre, plus tard évêque de Paris; Pierre Bardin, conseiller au Parlement; Germain Nicolas, prieur de Saint-Martin des Champs; Placide Léger, prieur de Saint-Germain des Prés; Chrétien de Hert, prieur de Saint-Sauveur de Melun (qui fut, quelques années après, général de la Congrégation).

Ceux-ci songèrent tout de suite à faire la part du feu en préparant un projet de séparation des menses. Ils reçurent, en effet, un ordre du roi, en date du 4 août, obtenu à la requête des procureurs de Saint-Victor, et leur enjoignant d'avoir à faire les estimations nécessaires pour baser cette mesure radicale. Il résulta de l'enquête que le revenu de l'abbaye montait à 12.000 livres, dont 4.000 livres furent réservées en principe pour l'entretien de 40 chanoines, soit 100 livres pour chacun. Mais un an se passa avant que les com-

1. On trouve de longs détails sur cette affaire dans les actes du Chapitre général et dans les procès-verbaux du Chapitre de Saint-Victor qui commencèrent à être dressés régulièrement cette année 1544 (B. N. ms. lat. 14687, f° 68). — Le même ms. nous a conservé des détails très précis sur la personne de Caracciolo (f° 61) dont les débordements, conclut l'auteur anonyme, firent dire de l'abbaye qu'elle n'était plus *Victorina*, mais *Verrina*.

missaires pussent établir d'une manière précise l'assiette de chaque mense : celle des religieux, et celle que, malgré la volonté des fondateurs, le Concordat de Léon X allait livrer à la rapacité des commendataires.

Entre temps, le prieur de Saint-Victor recevait mission du Parlement, le 24 juillet, de travailler avec divers personnages de magistrature et d'église, à la réforme des Ermites Augustins du couvent de Paris, alors en parfait désordre.

On était en 1544, Charles-Quint avait envahi la Champagne avec une armée de cent mille hommes. Il était à Château-Thierry. Le Parlement envoya ses huissiers dans les monastères de Paris pour recommander aux prières la fortune du roi. L'ancien ermite Caracciolo jugea que la prière n'était pas une arme suffisante ; il s'affubla d'un costume mi-guerrier, mi-abbatial : cuirasse et pourpoint de soie blanche ; « fit sonner tambour dans la ville pour lever gens », dit Pasquier[1] ; et s'étant mis à la tête d'une bande d'écoliers qui lui trouvaient fort bonne mine sous ce harnois étrange, il les concentra dans le couvent des Cordeliers ; et de là, les emmena à la porte Saint-Antoine dont il assura la garde avec eux pendant quelques jours, jusqu'à ce que l'alerte fût passée. Cette équipée, saugrenue pour une personne de sa condition, lui fut reprochée dans la suite en plein Parlement.

L'abbaye aussi était le théâtre d'escarmouches journalières. Le 22 novembre, un placard infamant avait été collé aux portes de quatre chanoines, sans doute les trop complaisants. L'abbé fulmina l'excommunication contre les auteurs inconnus. Le 24 novembre, Jean Corrard et Denis Huguet sommèrent l'abbé, en plein chapitre, de vouloir bien agir en vue des intérêts de l'abbaye et de se conformer, pour les nominations des bénéficiers, aux règles en usage, notamment pour la désignation d'un titulaire du prieuré de Fleury, alors vacant. L'abbé déclara nettement qu'il n'en ferait qu'à sa tête. Le 5 décembre, Denis Huguet fit connaître au chapitre les sévices exercés par un certain Jean-Baptiste Gondi agissant au nom de l'abbé, contre le vénérable prieur de Puiseaux, François Grin.

Il était urgent de faire cesser au plus tôt une pareille situation. Tout d'abord Huguet et les commissaires s'employèrent

1. *Œuvres complètes*, t. II, p. 88.

à faire signer de part et d'autre des arrangements préliminaires à l'acte définitif. Le 26 mars 1545, il est arrêté par devant notaires, que le prieuré de Puiseaux, avec son domaine, tous ses droits et sa justice, fera partie de la mense abbatiale; les treize autres prieurés demeurant à la mense conventuelle, et soumis à la nomination de la Chambre, composée, dit le document, du prieur, du sous-prieur, du chambrier, du sacristain, de deux cloîtriers élus par le chapitre, et d'un troisième choisi par les susmentionnés. Le 17 avril, une convention conclue à Puiseaux entre l'abbé et Denis Huguet, représentant les chanoines, déterminait, sur les possessions de ce prieuré, un fonds suffisant à donner un revenu de 200 livres, portion congrue réservée à l'entretien du curé (qui devait être toujours un Victorin) et de son vicaire.

Enfin, le lundi 4 mai, sur les dix heures du matin, les commissaires Jacques Spifame, Eustache du Bellay et Gervais Gourgeris, moine de Saint-Germain, représentant son prieur, assistés de Me Denis Rubentel, avocat et bailli de l'abbaye, et siégeant en la salle capitulaire, comparurent l'abbé Caracciolo, vingt-deux profès et quatre novices, en présence desquels fut promulguée la sentence des juges, établissant le partage des menses et des droits. Les deux parties jurèrent de s'y conformer, et chacun signa le procès-verbal, qui fut de plus scellé des sceaux de Spifame et de l'archidiacre du Bellay.

Le cardinal de Tournon ratifia ce qui avait été fait, par acte du 23 mai. Le roi fit délivrer des titres royaux en date d'Angoulême, le 4 juin, et manda, le 17 septembre, à son Parlement, d'homologuer la partition. Ce qui fut fait le 22 septembre.

D'autre part, Paul III donna les bulles le 4 août de la même année.

Jusqu'à la promulgation solennelle de ces bulles, tous les actes précédents n'avaient qu'un caractère provisoire. Aussi Caracciolo conserva-t-il pendant quinze mois ses pouvoirs d'abbé régulier. Il eût eu tout le temps d'accumuler bien des ruines, si la Providence n'eût placé devant lui un homme courageux et habile : Denis Huguet, qui avait déjà mené au mieux des intérêts communs toutes les procédures engagées depuis un an. Caracciolo crut le désarmer en affectant à son égard une amitié... italienne, nous dit Ch. de Mailly; il l'in-

vitait souvent à sa table, employant à le fléchir les flatteries et les promesses. Huguet ne cédait pas. Or le 10 juin, il fut pris d'un mal étrange dont il mourut peu après. L'abbé l'avait, dit-on, empoisonné.

Les Victorins virent le présage des vengeances divines, lorsque, dans la nuit du 9 novembre, un coup de vent emporta les vitraux des deux grandes rosaces dans le transept de la nouvelle église, et fit des dégâts à la toiture, au grand effroi de l'abbé qui banquetait en joyeuse compagnie. Caracciolo avait trouvé devant lui, au retour de matines, un chien noir qui disparut lorsqu'il le toucha du pied, et il était rentré tout tremblant dans sa cellule. Une autre fois on avait vu passer devant les murs de l'abbaye six hommes noirs « pareils à des Ethiopiens » : tous signes évidents de la malédiction de Dieu encourue par l'assassin.

Huguet disparu, l'abbaye fut livrée aux petits procès et aux petites intrigues. Passons vite. Aux funérailles de François Ier, bataille entre les chanoines de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève d'une part, et les moines de Saint-Germain et de Saint-Martin des Champs d'autre part, au sujet de la préséance : batailles qui se renouvelleront plusieurs fois au cours du siècle, malgré les interminables mémoires et les jugements intervenus.

Enfin, le lundi 2 juillet 1547, se trouvaient réunis à l'abbaye tous les Victorins au nombre de 40, dont 13 prieurs forains, sous la présidence des PP. Chrétien de Hert, prieur de Saint-Sauveur de Melun et général de la Congrégation; et Nicolas Bonvillier, prieur de Saint-Séverin de Château-Landon, pour procéder à l'élection d'un prieur-vicaire qui devait être investi, aux termes du Concordat, de toute l'autorité des anciens abbés, le commendataire n'étant plus qu'un étranger dont le rôle consistait uniquement à absorber le plus clair de la fortune de l'abbaye[1].

---

1. Voici les noms des électeurs, profès de St-Victor: N. Beauquesne, prieur claustral; Guillaume le Blanc, sous-prieur; Jean du Quesnoy; Nicolas Desprez, prieur de Villers-le-Bel; Robert Berthe, prieur de Bray; Jean Courchon, curé de Puiseaux; Denis Laurent, prieur de Montbéon; Jean Coignet, prieur de Saint-Guénault; François Grin, prieur de Puiseaux; Pierre des Costes, prieur du Bois-Saint-Père; Aubert Symon, prieur de Saint-Paul des Aulnois; Nicole Grenier, prieur d'Athis; Pierre Gourlin; Nicolas Becquet, prieur de Saint-Donnin; Pierre Prévost, sacristain; Raoul Guymier; Guillaume Desmolins, portier; Claude L'Hoste; Nicolas Collier, chantre; Guillaume Tartereau; Charles de Thamenay; Nicolas Baudouin, prieur de

Nicole Grenier, prieur d'Athis, fut élu prieur-vicaire à une majorité de quatre voix.

Et le lendemain, 3 juin, devant les mêmes personnages, de nouveau réunis au chapitre, comparurent l'abbé Caracciolo, Pierre le Clerc, conservateur des privilèges de l'Université, délégué de Jacques Spifame, évêque de Nevers, et Antoine Guibert, notaire apostolique. Celui-ci donna lecture de la Bulle dans son entier, puis, le fr. Pierre Prévost, sacristain, procureur du chapitre, requit l'abbé de vouloir bien signer des lettres de vicariat au nom de Nicole Grenier, élu la veille. Caracciolo signa séance tenante.

De ce terrible orage l'abbaye sortait appauvrie, mais nullement amoindrie. Nous nous habituerons à voir désormais dans les prieurs-vicaires l'héritage de Gilduin. Les abbés de Saint-Victor n'occuperont plus qu'une place minime, parfois ridicule, dans cette histoire.

Il ne sera peut-être pas inutile de rapporter ici le détail de la *partition des menses*. Nous aurons ainsi le tableau complet de l'avoir de l'abbaye au milieu du XVI[e] siècle.

La mense conventuelle, établie pour l'entretien de quarante chanoines, comprenait :

La terre d'Orgenois et ses dépendances ; la ferme de la Cellerye ; la ferme et les dîmes de Faronville ; la ferme et les dîmes de Saint-Sauveur et Estrelles, avec le fief Breteau ; la dîme du blé et des grains à Villiers en Bière ; la ferme de Villeneuve-le-Roi ; la rente en grains due par le duc d'Etampes, tant sur ses moulins que sur tout le duché ; la rente sur Saint-Brice, servie par Saint-Martin des Champs ; la ferme de Rully ; la ferme d'Amblainville ; la rente due par Saint-Lazare ; la dîme et les revenus de Villeparisis, de Palaiseau, Croquetaines, Solerre et Segnolles ; les cens et revenus d'Orgenois, Saint-Sauveur et Estrelles, avec 30 arpents de forêt auxdits lieux ; les cens et revenus de Villeneuve-le-Roi et Ablon ; la censive d'Etampes ; les revenus de Saint-Brice et de Rully, les cens, dîmes, champart et rentes d'Amblainville ;

---

Bucy-le-Roi ; Claude Huault, prieur de Vaujours ; Roger Parent, cellérier ; Charles de Mailly ; Jean Hotman, prieur de Fleury ; Roland Caumont ; Jacques de Lyon, infirmier ; Jacques Parent ; Jean Corné, marguillier ; Jean le Maire, réfectorier ; Pierre d'Albiac ; Claude Gallopin ; Michel le Riche ; Jean Choppin ; Claude Clermont, tous prêtres ; Pierre de Laistre et Jean Cosson, diacres ; Roger Robineau et Guillaume Cressé, sous diacres. (J. de Th. ad an. 1547.)

le revenu de la cure de Bourbiers; les rentes de Villeparisis, Jouy et Macy; le moulin de Genetel, avec 121 arpents de terres adjacentes avec une carrière, où l'abbé conservait le droit de prendre de la pierre, mais seulement pour construire dans l'abbaye; des vignes à Fontenay et au Pin; des maisons à Paris : trois encore inachevées dans la rue Saint-Victor, près du collège du cardinal Lemoine; trois dans la rue Neuve-Saint-Victor; une aux Jardins d'Alès; une à l'enseigne « Saint-Victor », rue Saint-Victor; une à l'enseigne « la Cage »; une « les Corbillons »; une « Notre-Dame »; une « les Trois Maures », au même endroit; « Le Papegault », place Maubert; « à Saint-Victor », rue Neuve-Notre-Dame; « à Saint-Michel », rue Marchepalu; « à la Limace », et « à l'Ecu de France » au même endroit; une autre, rue de la Pomme; « à l'Ecu de Guyenne », rue de la Vannerie; « la Cave Saint-Victor », rue des Ecrivains; « à la Corne de Cerf » au même endroit; une autre, rue de Maxinault; une autre « aux Gants », près des Halles, et une autre, rue du Chantier-de-Beauvais. — A ajouter les prébendes entières de Notre-Dame de Paris, de Saint-Germain l'Auxerrois, Saint-Marcel, Saint-Cloud, Saint-Martin de Champeaux, Saint-Spire de Corbeil, Saint-Martin de Montmorency, avec la maison dépendant de la prébende au Cloître-Saint-Marcel, et un boisseau de blé par an dû par le prieuré de Saint-Sauveur de Melun pour rachat de prébendes.

Le commendataire devait acquitter le droit de visite à l'évêque de Paris, tous les droits féodaux pour le ban et l'arrière-ban du fief de Breteau; toutes les dîmes; payer les dettes contractées jusqu'au 13 septembre 1544. De plus, dans les emprunts qui se feraient désormais d'un commun accord, l'abbé aurait à sa charge les deux tiers de la dette. Les aumônes ordinaires continueront à se faire sur la mense conventuelle. La mense abbatiale reste grevée d'une garantie envers la mense conventuelle; de même celle-ci reste en possession de tous les biens légués pour fondations de messes, de toutes les oblations et dépouilles des défunts.

Les treize prieurés : Fleury, Bucy-le-Roi, Amponville, Saint-Guenaud de Corbeil, Saint-Donnin, Montbéon, Athis, Bray, Villiers-le-Bel, Vaujours, Bois-Saint-Père, Saint-Paul des Aulnois et l'église de Puiseaux, appartiennent, libres de toutes charges et redevances, à la mense conventuelle. L'abbé re-

nonce à tout droit et à toute immixtion dans la nomination des prieurs (choisis désormais et révocables à volonté par la Chambre seule.) Cette disposition s'applique au prieur de Puiseaux, toujours victorin, qui reçoit de l'abbé, comme portion congrue, 200 livres tournois, le domaine et le fief de Puiseaux étant incorporés à la mense abbatiale. Les prieurs vivent des revenus de leurs prieurés et ne sont pas compris dans le nombre de 40 chanoines à l'entretien desquels doit suffire la mense conventuelle.

A ces conditions, la mense abbatiale est ainsi établie :

La ferme de Rungis, les revenus de Montrouge, la rente due par l'abbaye de la Saussaie et par Guillaume de Paris; la ferme d'Auberet; les dîmes de Louans; les grosses dîmes et la ferme de Vigneux; la ferme de Beaurose; la ferme d'Ozouer-le-Voulgis; des rentes dues par Jean Fourré; les revenus de Milly-en-Brie; les fermes du Pin, du Jard, de Roissy, de Ury, les champarts de Ury, de Bardilly, près Puiseaux, d'Avrilmont; les moulins à eau et à vent avec la ferme de Bannières, près Châtillon; la dîme d'Orville et les revenus de la grange de Puyselet; les cens et rentes de Paris et des faubourgs, y compris les nouveaux bailliages de Saint-Victor et du clos de Copeaux; les revenus de Billancourt, de Mennes, près Boulogne; de Sèvres, de Montrouge, d'Ivry-sur-Seine, de l'Hay et Chevilly, de Gentilly et d'Arcueil, de Villejuif; les cens, rentes et dîmes de Vitry-sur-Seine; la censive de Bourg-la-Reine; de Bagneux, de Fontenay-aux-Roses, de Vanves et d'Issy; les revenus de Courcelles, Montgeron, Villecombe, Breau, Dannemarie; les revenus d'Athis, les censives d'Ozouer-le-Voulgis, Champdene et Bois-Gautier; les cens et revenus du Jard, près Melun, de Fontenay-sous-Bois, la Pissotte, Montreuil, les revenus du Pin, de Villenaudé et de Claye; les revenus et cens de Poitronville, de la Courtille, de Montmartre; les cens d'Aubervilliers, les revenus de Saint-Denis et Dugny, Margency, Baillet, Villiers-le-Bel, Evesquemont, Bisy-lez-Vernon et de Jumièges; les cens, droits d'oublie et revenus de Puiseaux, Bardilly, Avrilmont et Brichanteau; la petite censive de Boisminart; les revenus de la Chapelle-la-Reine; les cens et revenus d'Ivry, près d'Yeure, y compris les moulins du même endroit et de Tousson; les cens, rentes, champarts et justice de Grosbois; la ferme de Billancourt, avec les îles en Seine; l'étang et la ferme de Saint-Cloud; le Bois-Gautier

de Puiseaux; les forêts de Beaurose et de la Bretesche; les annates ou droit de vacance des prébendes de Notre-Dame de Paris, Saint-Germain l'Auxerrois, Saint-Marcel, Saint-Cloud, Saint-Martin de Champeaux, Notre-Dame de Melun, Notre-Dame d'Etampes, Notre-Dame de Corbeil, Saint-Etienne de Dreux, Notre-Dame de Poissy, Notre-Dame de Meudon, Saint-Mellon de Pontoise; 8 arpents de vignes à Fontenay-sous-Bois, et les dîmes du vin au même lieu ainsi qu'à Ozouer-le-Voulgis; des vignes au Pin.

Enfin, une portion considérable des bâtiments claustraux et des jardins fut adjugée au commendataire pour son habitation, avec obligation pour lui d'y établir des clôtures qui la rendissent indépendante de la partie conventuelle.

Les archives devaient être gardées sous trois clefs à la disposition des deux parties, et jamais les titres originaux n'en devaient être déplacés.

Le Pape mentionne ensuite l'approbation du roi François Ier et de son délégué le cardinal de Tournon, avec le témoignage du roi « que l'abbaye de Saint-Victor est un modèle pour les chanoines de son ordre et les autres monastères, et que la discipline régulière y est florissante »; et, à la prière des cardinaux Raoul de Carpo et Jean-Vincent Acquaviva (parents de Caracciolo), il confirme la partition dans les termes ci-dessus énoncés.

En terminant, la bulle reproduit la formule de lettres de vicariat que le commendataire devra délivrer au prieur claustral élu par le chapitre. Le document vaut la peine d'être reproduit, car il donne la mesure de la haute prudence de Huguet et de ses confrères qui, sans doute, en ont tracé le canevas [1] :

« Antoine, par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique, abbé de l'illustre monastère de Saint-Victor de Paris, de l'ordre de Saint-Augustin, à notre amé N... prêtre, religieux du même monastère, salut dans le Seigneur Jésus.

Après la séparation de menses et de biens qui vient d'être faite entre nous et notre convent, des hommes respectables ont jugé qu'il était nécessaire de nous substituer, pour veiller au bon ordre et à l'observance régulière, un vicaire général remplissant notre fonction, non révocable par nous, dans la forme qui suit.

Voulant donc pourvoir à la paix, à la tranquilité et aux inté

1. On le trouve dans le *Gall. Christ.*, t. VII, col. 692.

rêts de notre couvent, et faire en sorte que, dans cette maison qui donne son nom à la Congrégation réformée de France, on ne s'écarte en rien de l'observance et des statuts de l'Ordre, nous vous avons créé, nommé et institué notre vicaire général au spirituel, assuré que nous étions de votre zèle ardent, tempéré par la charité, et de votre vertu, éprouvée par de longues années de religion. Nous vous avons commis et commettons au gouvernement de notre monastère, avec pouvoir de recevoir à la probation et à la profession, d'envoyer dans une autre maison les religieux de céans, d'après les conseils et en vertu de l'autorité du chapitre de la Congrégation de Saint-Victor, s'il est nécessaire, pour la paix et le bon ordre, d'en venir à cette mesure; de corriger tous les abus, même par censure, excommunication ou prison, au besoin; de choisir des confesseurs ayant la faculté d'absoudre les chanoines des cas à nous réservés par le droit et l'usage; de nommer ou déposer les titulaires des offices claustraux; de faire, en un mot, tout ce qui est du ressort d'un vicaire général au spirituel, et, relativement à la mense conventuelle seulement, au temporel; non toutefois sans prendre en tout le conseil et le consentement de la Chambre ou du Chapitre, selon les cas déterminés par les statuts et privilèges de l'abbaye ».

La bulle est datée du 4 août 1545 et munie des sanctions ordinaires [1].

Quand la lecture en fut achevée, et que l'abbé eut apposé sa signature aux lettres de vicariat qu'on lui présentait, il sortit du chapitre avec le commissaire délégué, son notaire et ses témoins. Après cet exode significatif de l'étranger, la famille victorine, rendue à elle-même, défila tout entière devant son véritable chef, le prieur Nicole Grenier, pour prêter entre ses mains le serment d'obédience.

En vérité, les pouvoirs de Grenier, en dépit du honteux marchandage concordataire de 1545, avaient une source plus élevée que l'hypocrite délégation de Caracciolo.

Le Chapitre général qui s'ouvrit à Saint-Victor le 29 avril 1548, régla définitivement la situation des prieurs-vicaires, qui auront désormais à peu près partout le rang et les prérogatives que le *Liber Ordinis* avait réservées aux abbés réguliers [2].

1. J. de Th. ad an. 1547.

2. Le P. Gourreau de la Proustière, lors de son voyage à Rome pour le conclave de 1655, fit quelques démarches pour obtenir aux grands-prieurs de Saint-Victor le privilège des insignes pontificaux; mais le cardinal de Retz, consulté, empêcha le succès par une réponse inconsidérée. (B. N. ms. fr. 24082, p. 359.)

La fin de Caracciolo est lamentable. « Mal vu du roi et de la Cour, nous dit Pierre d'Albiac, à cause de son abandon de la vie religieuse, et à cause surtout de ses mauvaises mœurs, devenu l'objet du mépris public, n'ayant avec ses chanoines, et pour cause, que des relations peu aimables, il crut le moment venu de troquer son abbaye contre un évêché. »

Louis de Guise, frère puîné de François de Guise, le Balafré, possédait, à 23 ans, l'évêché de Troyes. Il en offrit l'échange à Caracciolo, qui s'empressa d'accepter, puis se ravisa, et dut enfin, d'autorité, s'en tenir à sa parole. Celui-ci attendit au moins six mois ses bulles : il avait à Rome une réputation détestable. Enfin, à la sollicitation d'Henri II, le Pape céda, et le nouvel évêque de Troyes fut sacré en grande pompe à Saint-Victor, le 15 novembre 1551, par Jean Olivier, évêque d'Angers, assisté de Philbert Babou, évêque d'Angoulême, et de l'abbé de Saint-Magloire, Charles Boucher, évêque de Mégare *in partibus*. Le même jour et au même lieu devait avoir lieu la consécration d'Eustache du Bellay, Henri II[1] exigea la préférence pour Caracciolo, et Eustache du Bellay fut sacré à Saint-Jean-le-Rond.

Caracciolo fit son entrée solennelle en sa bonne ville de Troyes, le 13 décembre 1551. Pendant les cinq ou six premières années, il acquit le renom d'un orateur éloquent et d'un administrateur habile[2]. Mais son ambition était loin d'être satisfaite. En 1557, il part pour Rome, espérant obtenir de Paul IV, son parent, un chapeau de cardinal ou quelque gros bénéfice. Un certain Marco Poggio[3], de Lucques, racontait qu'il avait alors semé des présents dans le monde de la prélature et qu'il avait offert entre autres des tapisseries de grand prix à l'un des cardinaux Caraffa, neveux du Pape. Cependant, il se heurta contre les méfiances déjà trop justifiées

1. Henri II poussa la condescendance pour son protégé jusqu'à écrire aux chanoines de Troyes, le jour même du sacre, 15 nov., pour leur recommander de ne pas inquiéter Caracciolo au sujet de sa longue barbe, car il devait être employé au service du roi hors du royaume. (*Gall. Christ.*, XII, col. 518.)

2. Cf. Camusat. *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ diœceseos*, f° 251. — Il mérita comme orateur les éloges de Joachim du Bellay.

3. Souvent mentionné dans les *Mémoires* de Cotin comme fréquentant assidûment la communauté victorine en 1584. (B. N. ms. fr. 20309.) Il fut un moment l'homme d'affaires du cardinal de Lorraine pour l'administration de la mense abbatiale de Saint-Victor et mourut octogénaire à l'abbaye, en 1609.

que nourrissait contre lui le grand réformateur Paul IV, soit à cause de ses mauvaises mœurs, soit à cause de ses relations déjà suspectes.

Déçu et blessé au vif, il revient en France par Genève, où il se lie d'amitié avec Calvin et surtout avec Théodore de Bèze, et se donne secrètement à l'hérésie. A partir de ce moment, quand il remonte dans la chaire de sa cathédrale, on signale sur ses lèvres des propositions à double sens ou des affirmations inquiétantes, pour lesquelles il fut forcé une fois par son peuple à faire amende honorable en l'église Saint-Jean. En 1561, il a déjà pris parti ouvertement pour les nouveaux prophètes, et au colloque de Poissy, il s'attire du cardinal de Tournon cette remarque : Il avait dû recevoir à Saint-Victor une doctrine plus pure.

Revenant de Poissy, Pierre Martyr s'arrête à Troyes [1], et prêche si bien l'évêque qu'il le décide à abjurer publiquement « l'idolâtrie papale ». Effectivement, Caracciolo monta en chaire, fit une profession de foi nettement hérétique, et en terminant « étendit le bras et invita ses auditeurs à le saigner et à écrire avec son sang les paroles qu'il venait de prononcer [2]». Il fit ensuite procéder à un simulacre d'élection de qui seulement il voulut tenir sa dignité, et se fit sacrer à nouveau, selon le rite calviniste [3].

Il faut ajouter, à l'honneur des chanoines et du peuple de Troyes, que tous ne s'accommodèrent pas de cette apostasie. Un jour que le bon apôtre faisait un prêche dans l'évêché, les chanoines firent mettre en branle toutes les cloches de la cathédrale, dont la voix puissante couvrit ses blasphèmes et mit en fuite les auditeurs assourdis. Un autre jour, on annonce un sermon de l'apostat dans l'église Saint-Jean; le peuple s'y donne rendez-vous, armé des seules armes que les protestants lui avaient laissées : maillets, haches, faux et autres outils, résolu à lui faire un mauvais parti. Caracciolo ne voulut pas affronter ces colères et envoya dire qu'il ne parlerait pas.

A la Cour, il rencontra plus de condescendance. Condé et les Chastillon lui firent bon accueil, le roi approuva sa nouvelle élection. La reine « ne lui fit pas mauvaise mine et se con-

1. Languet. *Arcana sæculi XVI.* Lettre du 26 oct. 1561.

2. Lettres de l'ambassadeur d'Espagne, Perrenot de Chantonay (orig. espagnol.) (Arch. nat. K. 1495, nos 95 et 97.)

3. De Thou (éd. 1740) III. p. 77.

tenta de lui demander en riant s'il était vrai qu'il voulût se marier, ce qu'il ne nia ni affirma. » Or peu après, il prit femme, et n'en continua pas moins à fréquenter la Cour. Il prêcha plusieurs fois à Saint-Germain devant Jeanne d'Albret, au grand scandale de l'ambassadeur d'Espagne.

En 1562, il a disparu de Troyes, ayant cédé son évêché à Claude de Baufremont, moyennant une pension de 4.500 livres, dit Jean de Thoulouse; tout simplement excommunié par bref du Pape en date du 5 mars 1562 et dépossédé par le roi, selon une version plus raisonnable[1]. Il vient à Paris, cherche à se distinguer parmi les chefs des réformés, d'ailleurs cité à Rome en 1563, avec d'autres prélats, pour faute d'hérésie; mais, écrit le cardinal de Sainte-Croix, les réformés « le méprisent et l'abandonnent de telle sorte qu'il se trouve réduit à vivre fort pauvrement dans la ville[2] ». Aussi n'eut-il aucun succès lorsqu'il voulut assumer le rôle de négociateur. Alors il connut la misère. D'aucuns veulent qu'on l'ait vu mendier à la porte de l'abbaye de Saint-Victor. Jean de Thoulouse paraît être dans le vrai quand il dit seulement, sans doute d'après des témoins, qu'un jour il fut reçu à dîner, avec un seul domestique, par le P. François Grin, neveu du François Grin qui avait eu tant à se plaindre de lui à Puiseaux. Nous croyons également légendaires les récits d'après lesquels il se serait fait meunier. Picard raconte, avec des détails qui sont une garantie de vérité, que Catherine de Médicis eut pitié de lui et lui donna le gouvernement militaire de Châteauneuf-sur-Cher, en Orléanais, où mi-partie capitaine, mi-partie ministre, il prêchait le nouvel évangile et donnait la chasse aux rôdeurs du voisinage. Il réussit surtout dans ce dernier rôle, car il était de belle taille, brave et aventureux. Cet homme n'aurait dû être que soldat. Les paysans de Châteauneuf lui reprochaient d'exiger avec trop de rigueur la contribution nécessaire à son entretien et à celui de ses soudards. Il mourut impénitent et fut enterré, dit-on, dans un fumier, ou, plus

1. Camusat, f° 251 v^so^. — Claude de Beaufremont fut pourvu par lettres du roi du 17 février 1562, mais il n'était pas encore sacré en décembre de la même année. Le 16 décembre 1562, il est dit encore dans les Reg. du Vatican : *Electus Trecensis per cessionem Antonii Caracciolo.* (*Gall. Christ.* XII, col. 518.)

2. *Archives curieuses* de Cimber et Danjou. VI, p. 37.

vraisemblablement, dans l'église de Châteauneuf, d'après le *Gallia christiana*[1].

Au moment où Caracciolo quittait l'abbaye de Saint-Victor pour l'évêché de Troyes, il n'était bruit à Paris que d'une célèbre disgrâce. Pierre Lizet, premier président du Parlement de Paris, avait reçu l'ordre du roi de ne plus reparaître au Parlement, en réalité, parce qu'il avait encouru la haine des Guises; pour la galerie, parce qu'il avait refusé de céder sur une question d'étiquette devant le cardinal de Lorraine et les autres membres du Conseil privé. Le roi, ou plutôt le cardinal, pardonna aux autres coupables, mais, pour Lizet, rien ne put le faire fléchir. Lizet était pauvre, d'une pauvreté qui était tout à l'honneur du magistrat, vivant dans une maison qui tombait en ruines et qui ne lui appartenait pas, rue Saint-Jacques, près de la chapelle de Saint-Yves. Le connétable Anne de Montmorency et plusieurs personnages de la Cour s'entremirent, avec le consentement du terrible cardinal, pour obtenir de son frère Louis qu'il cédât à Lizet l'abbaye de Saint-Victor, troquée, nous l'avons vu, avec Caracciolo, pour l'évêché de Troyes. La cession eut lieu au commencement de juillet, avec droit de régression en faveur de Louis de Guise qui, d'ailleurs, n'avait pas encore ses bulles. Pierre Lizet, après sept mois de lutte, se démit donc de sa charge de premier président, et recevant une délégation de ses collègues, au sortir de la messe, à Saint-Yves, il les pria de faire connaître au Parlement que sa démission était... volontaire.

Pierre Lizet reçut ses bulles le 6 août, et prit possession sans apparat, le 9 septembre 1550. Il continua à habiter sa vieille demeure de la rue Saint-Jacques, y occupa ses loisirs à revoir des œuvres de la jeunesse ou de l'âge mûr, et surtout à composer des ouvrages de controverse contre les protestants. L'hérésie nouvelle l'avait toujours préoccupé, et, devenu, avec Saint-André, président de la *Chambre ardente*, lors de sa création en 1547, il avait énergiquement poursuivi les fauteurs des nouveaux dogmes. Théodore de Bèze lui répondit avec beaucoup d'esprit et de « drôlerie », mais peu de raisons[2].

1. T. XII, c. 518.

2. *Epistola magistri Benedicti Passavanti responsiva ad commissionem sibi datam a venerabili D. Petro Lyseto nuper Curiæ Parisiensis præsidente, nunc vero abbate S. Victoris prope muros.* Lutriviani, apud Uliss. Visc. 1584, in-16.

Lizet, tout à fait sur le tard, se fit ordonner prêtre par l'évêque Eustache du Bellay, dans la chapelle de l'infirmerie de Saint-Victor, en septembre 1553. Il mourut le 5 juin de l'année suivante[1]. Ses funérailles furent très solennelles, présidées par l'évêque de Paris en personne. Le corps fut conduit de la maison mortuaire à Saint-Victor par un long cortège dans lequel figuraient les Enfants de l'Hôpital de la Trinité; les Enfants Rouges et du Saint-Esprit; les écoliers *capuciers* de Montaigu; les quatre Ordres Mendiants; les Minimes de Nigeon (Passy); les Mathurins; le clergé de Saint-Séverin, sa paroisse; 30 Victorins et l'évêque de Paris en ornements pontificaux. Les cordons du poêle étaient tenus par quatre présidents du Parlement, suivis d'un grand nombre d'anciens collègues et amis du défunt.

Il fut inhumé au milieu du Chœur de l'abbaye « devant la chaize abbatiale », malgré une disposition testamentaire qui marquait sa sépulture dans la crypte de la Vierge. Ses héritiers firent placer sur sa tombe une lame de bronze portant une longue et fastueuse inscription[2] où nous démêlons au moins ceci : Louis XII, qui l'estimait fort, lui offre un siège au Parlement; il est douze ans avocat royal; puis premier président; il exerce cette fonction avec honneur et intégrité pendant vingt ans. Et c'est la raison, nous dit encore l'épitaphe, pour laquelle... Henri II en fit un abbé de Saint-Victor.

On répéta longtemps ce dicton au Palais, pour caractériser le parfait avocat : « La mémoire de Lizet, l'éloquence de Poyet, la doctrine de Montholon[3]. »

Louis de Lorraine, dit le cardinal de Guise, alors évêque d'Albi, redevint titulaire de l'abbaye, reçut ses bulles de Jules

1. *Journal* de François Grin (B. N. ms. fr. 24993.) Edition du baron de Ruble, t. XXI des Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile de France, p. 11. — Pierre Lizet était né en 1482, à Vieillemur en Auvergne. On a de lui un traité de procédure : *Briève et succincte manière de procéder tant à l'institution et décision des causes criminelles que civiles, et formes d'informer en icelles.* — Paris, Vincent Sartenas, 1555, petit in-8°; et deux ouvrages de controverse : *De mobilibus Ecclesiae praescriptionibus in sex libros distributis.* Lugduni, Seb. Gryphius, 1552, in 4°. — *Petri Lizeti adversus pseudo-evangelicam haeresim libri seu commentarii novem.* Parisiis, Poncétus le Preux, 1551, in 4°.

J. de Thoulouse cite une longue série d'opuscules du même auteur, que nous n'avons pas retrouvés.

2. J. de Th. ad an. 1554. — *Gall. Christ.*, VII, col. 691. — Necrol. Vict. VII Id. Jun.

3. Cf. de Larfeul. *Etudes sur Pierre Lizet, premier président du Parlement de Paris au XVI^e siècle.* Clermont-Ferrand, 1856.

III, et le 24 octobre, prit possession par procuration. Le 11 novembre, il fit son entrée solennelle et fut harangué par le prieur Nicole Grenier (à qui il avait confirmé ses lettres de vicariat). Il reçut à la fois l'archevêché de Sens et l'évêché de Metz, fut sacré par son frère, l'archevêque de Reims, dans la chapelle de l'infirmerie de Saint-Victor, parut porter un grand intérêt à ses chanoines, mourut le 29 mars 1578, et fut inhumé dans le chœur de l'église abbatiale[1].

Après lui, la commende échut à un enfant de 11 ans, Charles de Lorraine, fils du duc Charles III et de Claude de France, qui reçut ses bulles le 3 juillet 1578 et prit possession par procuration, le 15 octobre. Abbé de Saint-Victor, chanoine de Trèves, prince-évêque de Metz et de Strasbourg, cardinal en 1589, légat du Saint-Siège dans les Trois-Evêchés, primat de Lorraine, Charles ne voulut jamais monter plus haut que le diaconat. Il était pieux et bon, deux qualités qu'il tenait de race. Il aida grandement son père dans son œuvre de sage administration et de prudente sauvegarde, qui éloigna de la Lorraine le fléau des guerres de religion, et fit du règne de Charles III le plus glorieux de l'histoire des ducs.

Le cardinal fut pour Saint-Victor un commendataire humain. Au plus fort des guerres civiles, il avait laissé au prieur Jean Hurtaul l'administration de sa mense abbatiale. Lors du retour de la paix, quelqu'un lui fit observer qu'il n'avait rien ou à peu près rien touché sur son revenu : « J'aimerais mieux, répondit le bon cardinal, renoncer à prélever quoi que ce soit sur l'abbaye en de pareils temps, plutôt que de réduire à la gêne mes chanoines, voués au service divin, et qui ont droit de ce chef à compter sur mon secours. »

Plût au ciel que tous les commendataires eussent ainsi compris la commende! Il faut dire que Charles de Lorraine eut quelque intimité avec un saint qui aima héroïquement sa race : Pierre Fourier, le « Bon Père de Mattaincourt[2] ».

Il mourut à Nancy en 1607, s'étant démis de l'abbaye de Saint-Victor en 1603.

Le nouvel abbé fut un personnage de dix-sept ans, François de Harlay.

---

1. Necrol. IV Cal. april.
2. Voir notre *Saint Pierre Fourier*, Desclée, 1897, p. 101.

## CHAPITRE IV

### Les Prieurs-Vicaires.

Nicole Grenier. — Pierre Lamacque. — Les *Mémoires* de Fr. Grin. — Guillaume Cotin. — Les humanistes à Saint-Victor. — Controverses. — Le prieur Guillaume de Bourglabbé.

Les prieurs-vicaires élus à vie donnèrent à Saint-Victor près d'un siècle de paix et de prospérité relatives. Ils garantissaient à l'abbaye cette stabilité et cette personnalité de gouvernement plus nécessaires que jamais, à une époque inquiète, bientôt convulsive et sanglante, où la meilleure sauvegarde pour une corporation est d'avoir à sa tête un homme dont la valeur s'impose à ses contemporains, et dont les relations lui donnent accès à la Cour et près des personnages des partis. Il en résultait surtout cet avantage qu'avaient entrevu les fondateurs, en définissant les pouvoirs des abbés réguliers : une autorité ferme, respectée de tous, mise à l'abri des ambitions du cloître, indiscutée dans son exercice, pourvu qu'elle se maintînt dans les limites tracées par les Constitutions; et, de plus, apte aux longs projets, ayant devant elle, en règle générale, un long avenir : toutes les précieuses garanties en somme d'un gouvernement monarchique tempéré.

Saint-Victor s'en ira à la dérive, et, disons-le, sera en pleine décadence du jour où les grands-prieurs à vie céderont leur siège à des prieurs triennaux, élus le plus souvent par des ambitieux à courte vue, rééligibles, et partant à la merci de leurs électeurs. Ce sera un essai malheureux de parlementarisme monastique.

De la crise épouvantable que lui avait valu l'établissement de la commende, l'abbaye sort appauvrie, au point que la magnifique église commencée par Bordier ne fut jamais achevée; mais, il faut le redire encore, dans son cloître rendu à lui-même, s'épanouit une assez belle efflorescence de vie religieuse et intellectuelle.

Nicole Grenier, le nouveau prieur-vicaire, était lui-même un mystique et un lettré. Fils d'Imbert Grenier, valet de chambre de Louis XII[1], il prend l'habit à Saint-Victor à dix-sept ans. Il était à peine diacre lorsque Bordier en fit son écolâtre, ou maître des jeunes. Et aussitôt prêtre, il mit au jour de savants commentaires sur la Règle de Saint-Augustin[2], auxquels la Faculté de théologie donna le permis d'imprimer le 16 janvier 1535[3]. Presque en même temps, il compose à l'usage des jeunes chanoines un pieux recueil intitulé : *Thesaurus præconiorum Deiparæ Virginis* [4], et formé des plus belles fleurs déposées jadis par les poètes victorins au front de la Vierge Marie. Il a trente-quatre ans, et le général de l'Ordre lui confie, conjointement avec un vieillard, le prieur Jean Simon, la visite particulièrement difficile de l'abbaye de la Victoire. Enfin, il est nommé, en 1539, prieur d'Athis, et c'est là qu'en 1547, les votes de ses frères vont le chercher pour remettre en ses mains les destinées de l'abbaye, après l'évasion tumultueuse de Caracciolo.

Jean de Thoulouse parle de lui avec vénération : « Il demeura ce qu'il était, doux, humble, simple, pieux, particulièrement envers la Sainte Vierge. Lui qui autrefois avait obéi avec loyauté, il apprit à commander avec prudence. Il aima d'amour parfait les frères instruits et de bonne vie, et s'appliqua, tout le temps de sa prélature, à ce que notre maison, telle un bonne vigne, produisît des rejetons remarquables, dont nous avons pu apprécier quelques-uns de notre temps. »

En effet, l'auteur connut personnellement François Grin, Pierre Lamacque, Denis Coulomb, qui tous avaient reçu l'habit des mains du prieur Grenier. Denis Coulomb, lui aussi, ne

---

1. Sa mère, Geneviève Coccia, est peut-être une italienne, épousée lors des expéditions d'Italie. Picard nous apprend que Grenier avait deux frères, dont l'un était secrétaire d'Henri II, et l'autre, chanoine de Tournai. (B. N. ms. lat. 14660.)

2. B. N. ms. lat. 15042 et 15043.

3. B. N. ms. lat. 14686. — Erasme ayant mis en doute l'authenticité de la Règle de Saint-Augustin, fut censuré le 31 janvier 1539 par la Faculté de théologie de Paris. On peut lire cette censure à la fin du premier volume des Œuvres de saint Augustin, imprimées en 1541, chez Guillard au « Soleil d'Or », rue Saint-Jacques. — Défense avait été faite par le Parlement, sur la requête de Saint-Victor, à la veuve Chevalier et autres imprimeurs d'imprimer la critique d'Erasme sur la Règle de Saint-Augustin, 17 avril 1540. (Arch. nat. L. 890, n° 20.)

4. Paris, Michel Fezandat, 1539.

fut pas étranger aux choses de l'esprit; mais il passa toute sa vie à se débattre dans des difficultés administratives, sans grand succès d'ailleurs, car il était un faible. Nous le retrouverons

Pierre Lamacque était un saint homme, reçu à l'habit en 1565. Il exerça successivement les fonctions de coadjuteur à Villiers-le-Bel, de sous-prieur et de maître des jeunes gens. Il devint aveugle et mourut en 1610. Un recueil autographe qu'il nous a laissé [1], atteste une âme naïve et d'une piété touchante. On y trouve de plus quelque érudition et une belle langue, claire et pittoresque, fleurant son époque. Ce sont des opuscules de dévotion, généralement datés de 1593, quelques notes de « Consolation aux âmes dévotes », se terminant ainsi : « Fait le mercredi XIJ may 1593, *jour des barricades*, après disner, despuis une heure jusques à troiz en attendant vespres. » A la fin du premier traité, on lit :

> Il ne sera hors de propos de lire une lettre envoiée au roi de Navarre l'enduisant à se recognoistre, et le *Resveille-matin des pécheurs*, le tout estant en ung autre volume de mes escripts.

Le volume dont il est ici question a disparu, et partant la lettre à Henri IV, mais nous avons encore le *Resveille-matin*. Il est suivi de fragments d'une correspondance de direction spirituelle assez curieuse, et de quelques prières dont une à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, la Vierge de la crypte, à laquelle Lamacque était fort dévot.

François Grin, le neveu, était, au temps de Jean de Thoulouse [2], un aimable et beau vieillard, entouré par tous les frères « des plus tendres égards », pendant les dix ans surtout qu'il fut leur doyen d'âge. Il avait rempli à son honneur diverses charges, soit au cloître, soit au dehors, notamment celles de chantre et de prieur de Villiers-le-Bel. On retrouve sa signature au bas des procès-verbaux des chapitres généraux, car, nous apprend-il lui-même :

> Le vendredi 11 dudict mois (juillet 1567), fuz esleu en chappitre

1. B. N. ms. fr. 24858 et lat. 15171.

2. Le lundi 17 septembre audict an (1554), jour et feste de saint Lambert, nous fusmes vestuz frère Robert Paulmier..., frère Pierre Colombet... et moi, environ dix-huit à dix-neuf ans par le susdict prieur-vicaire (Grenier). (*Journal* de Grin, p. 12.)

*unanimi consensu,* notaire dudict chappitre; et fuz appellé par le père prieur-vicaire sur la natte, et illec fitz le serment solempnel à la manière accoustumée.

C'est par des *Mémoires*[1] embrassant une période de seize années (1554-1570) que Grin le jeune se recommande à notre attention. On y trouve enregistrés jour par jour les menus faits du cloître : décès, professions, ordinations, mutations dans les offices, avec une note personnelle charmante, et des renseignements intéressants sur les événements et les personnages contemporains.

Le 5 juin 1554, mort du président Lizet « abbé de céans commendataire »; le 11 novembre, solennelle entrée à Saint-Victor du cardinal de Guise, son successeur.

Le 5 mars 1556, (v. s.) premier vendredi de Karesme ensuivant, le roy Henry, a qui Dieu doint bonne vie et longue, fit son entrée en la maison de céans, accompaigné des princes de son sang. Entre aultres le roy de Navarre et plusieurs grandz seigneurs et cinq cardinaulx, assavoir le cardinal de Bourbon, Lorraine, Tournon, le cardinal de Guise, nostre abbé, le cardinal de Lénoncourt et plusieurs évesques. Et le receusmes à la porte de l'église, estans tous revestuz de chappes de soye, avec *Te Deum,* qui fut chanté solennellement. Et ouyt la messe bien et dévotement. Et icelle achevée, s'en alla disner en la maison abbatiale, et, après disné, visita toute la maison.

Jean de Thoulouse ajoute d'après les notes du convers Baudequin, que le roi, incommodé, en se promenant dans le jardin, par la mauvaise odeur de la voirie établie près de l'abbaye, donna ordre de l'éloigner, et, avant de partir, fit grand éloge de la régularité et du bon renom de Saint-Victor.

Grin nous renseigne sur la bataille de Saint-Quentin, et attribue assez clairement le désastre des armées françaises à une cause peu avouable :

Jamais n'eust esté prise s'il n'y eust eu intelligence, *alias* trahison.

C'est Coligny qui commandait la défense. Mais l'accusation portée contre lui n'a pas été prouvée. Plus loin, détails,

1. B. N. ms. fr. 24993. Edités par le baron de Ruble dans les Mém. de la Soc. de l'Histo. de Paris et de l'île de France (t. XXI.) Se défier toutefois de cette édition où les noms propres sont assez souvent défigurés.

non inédits d'ailleurs, sur la mort tragique d'Henri II, la conjuration d'Amboise, la mort de François II, l'avènement de Charles IX, pour qui ne se réalisa point, hélas! le vœu de son bon et loyal sujet :

Je prie à Dieu le Créateur que luy doint bonne et longue vie.

Le colloque de Poissy est ainsi apprécié :

La dicte assemblée a porté et porte encore grand prejudice à la religion chrestienne, parce que furent mandez tous les grands hérétiques de Genève. Et de là sont sortiz tous les maux qui s'en sont puis après ensuivys.

Toutefois, Grin n'a rien d'un fanatique. Il a des mots sévères pour les fauteurs de désordre, dont il raconte par le menu les faciles exploits à Paris et aux alentours, depuis le pillage de Saint-Médard (27 déc. 1561) jusqu'au sac de la ville de Saint-Denis :

Plusieurs furent occiz et aucuns blessez. Et à ces enragés ne leur suffit, mais pillerent et rompirent tout ce qu'ils peurent, brisèrent les autelz, casserent les sainctz et plusieurs autres innérables massacres.

Il raconte l'assassinat du duc de Guise, décrit les crimes de tout genre commis par

aucuns perturbateurs du repos public, autrement nommez Huguenoz,

à Orléans, Montereau, Sens, Lagny; le guet-apens dont le roi faillit être victime à Meaux, les massacres et ravages de Saint-Denis, Argenteuil, Charenton. Quand le duc d'Aumale leur rerpit Buzenval,

usa-on de miséricorde envers eulx plus qu'ils ne l'avoyent mérité.

Le 20 novembre 1567 Saint-Victor est atteint directement, car

iceulx ennemys et aultres de leurs complices prindrent par force la

ville d'Amponville[1], au moyen de la grande multitude qu'ils estoient. En la prinse de laquelle y eust plusieurs des habitans dudict Amponville tuez, et quelques ungs prisonniers. Et fut emmené prisonnier frère Guillaume Regnault, pour lors compagnon du prieur dudict lieu, et fut cruellement occiz frère Claude Clermont, prieur de Sainct-Donin, lequel s'estoit sauvé et retiré en icelle ville, et l'église et la maison, et la prieuré toute desmolie et ruynée.

Et cependant, ayant l'occasion de relater diverses exécutions, par exemple, celle des Croquet et Gastine, bourgeois de Paris, dont il fixe la date exacte : 30 juin 1569[2], Grin se contente de raconter sans haine et a bien soin d'ajouter qu'ils furent ainsi condamnés au dernier supplice, non seulement pour hérésie,

mais pour saccagemens et argent par eulx baillés aux rebelles et ennemys de Dieu et du roy.

De même La Chesnaye est décapité,

pour plusieurs cas énormes par luy perpétrez, et qu'il avoit donné ayde et confort aux rebelles de France;

et Anne de Boulainville[3], comte de Courtenay, subit le même sort

pour ses volleries, pilleries, cruautez et inhumanitez par lui perpétrées, et pour avoir esté tousjours rebelle au roy et à sa patrie.

On voit que le témoignage de Grin n'est pas sans intérêt et qu'en dehors même du point de vue spécial qui nous occupe ici, tout historien sérieux de cette période troublée doit en tenir compte.

Mais la figure, à notre avis, la plus remarquable du cloître victorin à cette époque, est Guillaume Cotin. Il était natif d'Orléans, où il reçut, sans aucun doute, sa première éducation, et où il garda en tout cas des relations littéraires. Il était doué d'une mémoire extraordinaire, et acquit une très

1. On se souvient qu'Amponville avait été fortifié sous Louis VII. Le prieur Nicolas Beauquesne (mort en 1556) en avait entièrement reconstruit les murailles.

2. Cf. Bruslart, *Mémoires de Condé*, t. 1, p. 205.

3. Que Bruslart appelle Gabriel de Boulainvilliers (*Ibid.*).

grande éruditon, qui le mit en haute estime parmi les humanistes, ses contemporains. Jamais d'ailleurs, il n'ambitionna les charges claustrales ou les prieurés. On le voit successivement sous-chantre et chantre. C'est à ce titre sans doute qu'il composa une séquence assez recevable, signée G. C., insérée parmi les élucubrations très médiocres de son confrère du Hamel[1]. Toute sa vie presque, il exerça l'office de bibliothécaire de l'abbaye, et il eut ainsi l'occasion d'entretenir les relations les plus variées avec les visiteurs de « la librairie Sainct-Victor fort magnificque. » C'était un esprit des plus curieux, quoique timide. Sa plume est demeurée à peu près inactive ; il s'est confiné dans une retraite modeste, où il ne dédaignait pas toutefois d'accueillir les bruits du monde, car nous avons dans ses *Mémoires* la chronique littéraire la plus intéressante de son temps.

Et, chose curieuse, au sortir d'un entretien des plus osés avec Giordano Bruno, on trouvait l'humble savant fendant le bois ou lavant le linge de ses frères. Une fois, sur l'ordre du prieur Hurtault, il consentit à faire montre de son savoir. Il est vrai qu'il y allait de l'honneur de son abbaye bien-aimée. En 1574, aux funérailles de Charles IX, les Bernardins, en tant que docteurs de l'Université, prétendaient avoir le pas sur les Victorins. Cotin est mandé par le prieur et présenté en ces termes : « Si votre science répond à vos grades, mesurez-vous avec cet homme. » Alors s'engage un débat scolastique des plus inattendus, où les adversaires firent, dit-on, piteuse figure, et se retirèrent couverts de confusion, convaincus de la plus grossière ignorance.

Cotin, mourant de la poitrine, fut envoyé aux eaux de Pougues, mais trop tard, car il rendit l'âme en route, à Puiseaux, le 29 juin 1586. Plusieurs de ses amis firent paraître à cette occasion son éloge en vers, selon l'usage de la république des lettres.

Nous avons sous sa signature, et sa devise autographe : *Me oportet minui. Joan. 3*, qui nous donne le secret de sa vie, un essai curieux de classification mystique des « Pères de l'ordre régulier. » Autour de saint Augustin sont rangés des personnages de notoriété assurément inégale : saint Pierre Damien et saint Frédéric ; saint Yves de Chartres et Raphaël

1. B. N. ms. lat. 14872, f° 140 r°.

de Plaisance, etc... De très nombreuses places sont réservées aux illustrations victorines, et il leur a joint, parmi les patrons de l'humilité religieuse, le « Bienheureux Thomas de Kempen[1]. »

Au f° 147 du même manuscrit, il y a des notes écrites évidemment de sa main, et suivies d'une liste précieuse des Victorins, ses contemporains[2]. Mais nous retrouvons la trace encore de Cotin, et de beaucoup la plus intéressante, dans un volume de Mélanges[3], relié après coup, et contenant, du f° 232 au f° 373, son œuvre exclusive : transcriptions ou notes personnelles datées des années 1584 et 1585.

A signaler au f° 250 v°, le testament de Jehan Gobelin « lequel trépassa sans hoirs l'an 1584, aagé de 43 ans, son père Jehan Gobelin et son frère... Gobelin luy survivans, ledict frère aagé lors de 45 ans ». Ce document est suivi d'une biographie en latin de Jean Gobelin, dont l'auteur dit notamment : Il était le père des pauvres ; aucun ne s'en retournait chez lui les mains vides ; et lui-même tranchait pour eux d'immenses pains. Pendant la peste de 1580, il avait interrompu son industrie de la teinture, par crainte de la contagion. Son frère aîné, âgé de 45 ans, qui avait quitté le métier de ses pères pour devenir secrétaire du roi, se remit à la teinture après sa mort.

Voici quelques fragments d'une fantaisie assez spirituelle, dont Cotin est vraisemblablement l'auteur : c'est adressé à un curé « qui vit trop chichement pour laisser à ses hoirs plus qu'il ne convient » :

*Si virtutis decus amas,*
Ne faictes tant d'escus amas.
*Is non est virtutis pareus,*
Qui pour enrichir ses parens
*Victum cultumque negligit,*
Car lorsque mort en son lict gist
*Eius hæredes lætantur.*
Pour leur estre escoullé tant heur.

1. B. N. ms. lat. 15063.

2. *Nomina fratrum Sancti Victoris quos vidi, et cuiusque tempus receptionis usque ad obitum.* Le plus ancien est Lambert Hotman, reçu le 6 juin 1501, mort le 27 janvier 1568. La date la plus récente écrite de la même main est celle du 31 janvier 1575, et, dans une autre nomenclature à la suite, du 29 août 1576. Les dates postérieures ont été ajoutées par Jean de Thoulouse.

3. B. N. ms. fr. 20309.

Following 16 pages misplaced. Page 65 follows p 96.

# CHAPITRE V

## Saint-Victor et la Ligue

Jean Hurtault. — La position de Saint-Victor vis-à-vis de la Réforme. — Victorins ligueurs. — Saint-Victor et Henri III. — Le prédicateur Duchon, *alias* Marescot. — *Vive le Roi! Vive la Ligue!* — Ruines et orages. — La paix. — Situation personnelle de Hurtault.

L'élection du 4 juin 1585, faite par 36 votants, porta la majorité des suffrages sur Jean Hurtault, le trop jeune sous-prieur, dont le choix par Guillaume du Bourglabbé, quinze ans auparavant avait excité tant de mécontentements. Hurtault avait mûri et fait ses preuves comme administrateur. Or on arrivait à une époque où tenir le gouvernail devenait chose particulièrement difficile. Nous verrons que le nouveau prieur ne démentit point les espérances fondées sur sa tête.

L'esprit de nos Victorins, à cette époque, était, au point de vue doctrinal, nettement conservateur, tout imbu de l'enseignement de la Sorbonne : les relations y étant fréquentes avec l'Université. Nous n'avons rien constaté chez eux qui ressemblât, par exemple, au vaste mouvement d'idées rénovatrices créé, puis entretenu en Allemagne par les Frères de la Vie commune ou les chanoines de Windesheim. Mauburne, qui rêva un moment la réforme de l'Eglise de France, s'endormit dans la tombe sans réaliser son rêve. Il est à remarquer qu'il compta au nombre de ses amis, presque de ses disciples, Lefèvre d'Etaples, le chef des paisibles réformistes groupés à Meaux autour de l'évêque Briçonnet. On a tort vraiment de voir des précurseurs de la révolte protestante dans ces âmes mystiques éprises de vérité pure, passionnées de l'Evangile selon le Christ plutôt que selon la Sorbonne, fatiguées sans doute de l'étreinte dogmatiste de l'enseignement officiel, scandalisées de la prédominance par trop excessive de l'élément humain dans le gouvernement de l'Eglise; mais fort éloignées de la rupture avec la hiérarchie ecclésiastique,

et, tout en réclamant une réforme nécessaire, ne concevant la réforme de l'Eglise que par l'Eglise.

Marguerite de Navarre elle-même, la dirigée de l'évêque Briçonnet, l'admiratrice de Nicolas de Cues, légat du siège apostolique pour la réforme en Allemagne, malgré des complaisances condamnables ou des élans plus généreux qu'orthodoxes, n'a jamais adhéré à la révolte de Luther ou de Calvin. D'autres, au contraire, comme Farel, et l'érudit Clichtove, dépassèrent la pensée du maître et allèrent jusqu'au protestantisme inclusivement. Mais on vit l'un d'eux, non des moindres, Etienne Poncher, s'asseoir sur le siège épiscopal de Paris.

Or c'est lui qui porta à Saint-Victor la réforme de Mauburne. Et chaque fois qu'en tout ce XVIe siècle les pouvoirs publics reconnurent la nécessité de restaurer quelque abbaye en décadence, c'est là encore qu'ils allaient le plus souvent chercher des éléments de réforme et de vie.

Ces rapprochements sont, à notre avis, des plus curieux. L'influence rénovatrice de notre abbaye n'eut évidemment rien de comparable à celle qui fut la sienne au XIIe siècle. Malgré la santé intellectuelle dont elle jouit, nous ne la voyons, à aucun moment, marcher à l'avant-garde ou même à l'arrière-garde des penseurs originaux de cette époque. On saisit chez nos Victorins une culture de l'esprit plus affinée, quelque peu imprégnée d'humanisme. C'est le fait des maîtres de la Montagne qui viennent enseigner les belles lettres sous leurs cloîtres. Mais tout le mouvement réformateur s'y limite au domaine pratique et disciplinaire. Cotin, l'esprit à coup sûr le plus ouvert de l'abbaye, paraît être de tendances très sorboniques, et, quoique fort curieux de nouvelles scientifiques, il se montre à peu près indifférent à toute éclosion d'idées hors des milieux officiels. S'il a semblé s'intéresser un moment aux théories toutes neuves de Giordano Bruno, c'est pour manifester ensuite d'une manière non équivoque son mépris pour les « impostures et vanités » du philosophe « déclamant dedans Cambrai contre plusieurs erreurs d'Aristote ».

Aussi, malgré le témoignage intéressé porté par Jean de Thoulouse sur leur royalisme, nos Victorins non seulement résistèrent énergiquement à la contagion de l'hérésie, mais furent en grande majorité de fervents ligueurs. Il y a Pierre d'Albiac, dont le père, président à Montpellier, refusa de sui-

vre à Genève ses frères hérétiques et fugitifs; Noël Longis, curé de Puiseaux, orateur de talent, qui appelait de ses vœux une nouvelle Saint-Barthélemy, et prêchait ouvertement contre Henri de Navarre. Il fut arrêté pour ce fait et ramené à l'abbaye[1]. Jean Cornu, résidant au prieuré de Bray[2], engageait les paroissiens à éviter le roi excommunié. A la suite de quoi, il dut s'enfuir et se réfugier en Belgique, où il reçut quelque temps l'hospitalité au prieuré de Groenendael, près de Bruxelles. Nos chroniqueurs Grin et Cotin nous manifestent assez clairement leur pensée. Ce dernier enregistre comme une victoire nationale chacun des progrès de la Ligue[3].

Henri Bault, un autre orateur victorin assez apprécié, puisque nous le voyons occuper successivement les chaires de Nemours, Etampes, Montargis, Saint-Gervais de Paris, fut sans doute au début plus circonspect dans son langage puisqu'il fut nommé par le roi abbé de la Madeleine de Châteaudun. Il mourut prieur de Bray en 1596. Il avait eu grand'peine à obtenir du prieur-vicaire Bourglabbé l'autorisation d'entreprendre les prédications d'Avent et de Carême, qui étaient alors d'usage assez récent.

---

1. « Avec tambour et trompette », dit J. de Thoulouse.

2. Jean Cornu était un enfant de l'Hôpital du Saint-Esprit, admis à Saint-Victor à quatorze ans pour sa belle voix. Il vécut jusqu'à l'âge de 91 ans et ne mourut qu'en 1646, après 77 ans de vie religieuse.

3. Il est utile de recueillir quelques souvenirs personnels touchant la Saint-Barthélemy, livrés à J. de Thoulouse par un témoin, Denis Coulomb :

Pendant qu'on massacrait aux abords du Louvre, un page de Gabriel de Montgomery, seigneur de Lorges, traversa la Seine à la nage et vint avertir son maître, au faubourg Saint-Germain, de ce qui se passait. Celui-ci fit prévenir plusieurs de ses coreligionnaires, et, montant un cheval, ferré à l'envers, s'enfuit à toute bride sur Saint-Paul des Aulnois (près Chevreuse). Arrivé là de grand matin, il frappe à la porte du prieuré où le prieur, fr. Robert Paulmier, se lève à moitié endormi, et demande, avant d'ouvrir : — Qui est là? — Ami, répond de Lorges. Il est introduit, restauré, et dit au prieur en partant : — J'ignore, mon Père, si vous me reconnaissez. Au cas où l'on vous interrogerait si quelqu'un a passé par ici, vous pourrez vous en taire, s'il vous plaît. Mais sachez que je reste votre serviteur, prêt à vous défendre en toutes circonstances. Merci. Vous saurez un jour qui je suis et vous n'aurez pas à vous repentir de m'avoir si bien traité.

Puis il continua sa route sur Dreux et de là sur Pontorson, où seulement il se crut en sûreté.

Coulomb ajoutait qu'étant allé en ville après sept heures, le matin de la Saint-Barthélemy, il vit sur la place Maubert des hommes de peuple et des enfants qui traînaient à la Seine le cadavre de Pierre la Ramée, célèbre professeur, recteur du collège de Presles-Beauvais, et « très dangereux hérétique ».

On conçoit que le rôle du prieur Jean Hurtault fut, en de telles circonstances, extrêmement délicat. On aura une haute opinion de sa valeur et de sa diplomatie, quand il sera établi qu'il sut à la fois réprimer dans son milieu, ligueur en majorité, les manifestations intempestives, garder l'estime et la sympathie des hauts personnages de la Ligue, comme Rose, évêque de Senlis, et le président de Nully, rester le réformateur attitré au service du Parlement, et tout à la fois gagner les bonnes grâces du Béarnais.

Au début de son gouvernement, en 1587, il interdit les chaires de Paris au prédicateur Henri Bault, pour éviter à l'abbaye les ennuis qui auraient pu résulter d'excès de langage habituels aux orateurs de l'époque.

Henri III lui sut gré de sa modération et le lui témoigna plusieurs fois, notamment dans la première visite qu'il fit à l'abbaye au mois de mars 1587. Il fut solennellement reçu au son des cloches et au chant du *Te Deum,* assista à la messe du prieur, où il communia avec le duc Charles III de Lorraine, qui le traita ensuite au palais abbatial de son fils, le cardinal commendataire. Puis le roi et le duc se promenèrent dans les jardins avec le prieur, qu'ils avaient mandé, et Henri III assura celui-ci de toute sa bienveillance pour les Victorins, de son affection et de sa sollicitude à défendre leurs droits.

L'année suivante, Paris était en pleine révolution; les barricades se dressaient au milieu des rues; mais, forts du respect des deux partis, les chefs de la Congrégation n'hésitent pas à convoquer le Chapitre général, qui se tient au complet à la date accoutumée.

Hurtault eut l'honneur d'être délégué aux Etats généraux de Blois en 1588, avec le prieur de la Chartreuse, pour y représenter les réguliers du diocèse de Paris.

Avant de quitter Blois, il s'en fut saluer le roi qui l'avait choisi pour confesseur de la reine Louise de Vaudémont. Henri III lui fit le plus gracieux accueil et lui offrit l'abbaye de la Châge à Meaux. Le prieur refusa déclarant qu'il ne pouvait avoir honneur plus grand et en même temps charge plus lourde que le priorat de Saint-Victor. Alors le roi, lui mettant familièrement la main sur l'épaule :

— Je sais, dit-il, que vous et vos religieux, vous avez été toujours fort soucieux du service divin et de vos observances

religieuses et que vous ne vous êtes pas mêlés des affaires séculières. Je vous demande de persévérer dans cette voie. Et vous, Père Prieur, qui êtes un sage, qui avez accès près des chefs des factions à Paris, mes ennemis et ceux du royaume, engagez-les à des sentiments meilleurs; excitez en eux l'horreur des désordres dont nous avons été déjà les témoins, assurez-les que le meilleur parti à prendre est de se rallier au roi, plutôt que de s'engager dans la révolte. Ce que faisant, vous pourrez compter sur mon amitié et ma bienveillance[1]. —

Hurtault promit de s'acquitter fidèlement de sa mission et partit pour Paris[2].

Dès qu'on avait su à Paris l'assassinat des Guise (23 décembre), le duc d'Aumale avait fait fermer toutes les portes. Il s'ensuivit que les paroissiens de Saint-Nicolas du Chardonnet demeurant hors des murs durent assister aux offices de Noël à l'abbaye, et les marguilliers de Saint-Médard et de Saint-Jacques du Haut-Pas, ne pouvant avoir de prédicateurs de la ville, vinrent en toute hâte en solliciter à Saint-Victor. Cette circonstance toute fortuite révéla la vocation d'un orateur victorin qui eut ses heures de grande vogue. Jacques Duchon, *alias* Marescot[3], alors chargé du ministère paroissial près des domestiques de l'abbaye, reçut du sous-prieur Lamacque l'ordre de donner à l'assemblée réunie dans l'église le sermon qu'il avait préparé pour eux. Le succès fut tel qu'il dut remonter en chaire le jour de la Saint-Jean et à la Circoncision suivante.

Entré à l'abbaye à quinze ans, beau, ardent, il avait été élevé avec le plus grand soin par le P. Guil. Cotin, qui l'avait exercé à l'art de la parole sous les saules de la Bièvre ou « dans la chaire de l'eschole ». En 1590, il fut retenu presque de force à Senlis, par le gouverneur, M. de Boutteville, pour y prêcher le Carême. Il eut à cette occasion tous les suffrages des Royaux, « divisant ses sermons en deux points,

1. J. de Th. ad an. 1589.

2. Pendant les trois mois qu'il fut à Blois, il avait reçu l'hospitalité chez les chanoinesses régulières de Notre-Dame des Anges. Il s'occupa de leur formation spirituelle, demeura leur visiteur et leur envoya, aussitôt son retour, un Victorin, le fr. Marcel Morlot, pour directeur. Morlot fut remplacé en 1609 par François de Bermond, jusqu'en 1617.

3. Du nom de son beau-père, le médecin Marescot, avec qui sa mère, Jeanne Vaudor, s'était remariée en secondes noces.

le premier de doctrine, et le second tousiours contre la Ligue », pendant que Guillaume Rose, évêque de Senlis, grand ligueur, prêchait à Notre-Dame de Paris « contre les jeunes religieux apostats (ce disoit-il) qui infestoient sa chaire dans Senlis, animant le peuple contre le sieur Marescot, sa femme et sa famille, en sorte que sa maison en fust pillée et Guillaume Marescot, son aisné, détenu quatre mois prisonnier. »

Hurtault, de son côté, faisait des excuses et donnait de mauvaises raisons aux Ligueurs. Il avait prié M. de Boutteville de tenir secrète l'obédience donnée au P. Duchon.

La semaine de Pâques, Henri IV entra à Senlis, et Duchon lui fut présenté par le gouverneur. « Le roi l'embrassa et le remercia de son service, le coniurant de l'aimer avec asseurance qu'il ne perdroit point au souvenir d'un si bon maistre ; et, ce dit, il luy donna cent escus d'or dans une bourse et voulut qu'il fust appoincté à Senlis, en sorte qu'avant qu'en partir il luy fit donner la théologale de Senlis et la cure de Borrez, qu'il tint près de cinq ans, preschant tous les dimanches dans laditte cathédrale. »

Comme il prêchait le Carême à Noyon en 1591, « on luy mist un billet dans sa chaire le jour de l'Evangile de la Magdeleine, par lequel on luy demandoit à quoy aboutissoit l'obéissance qu'il preschoit tant pour un Roy huguenot, et ce qu'il feroit quand il seroit recogneu Roy dans son huguenoterie. Il ne s'esmeut de ce billet iusques au second point de son sermon où il le prit et leut à son auditoire et y respondit par le raisonnement dont il usoit alors et conclud que le roy estant recogneu feroit faire des potences pour pendre l'auteur de cet escript et ses adhérens. »

Ce discours excita de grandes colères ; il dut se déguiser en cordelier pour regagner Senlis, et ne put échapper qu'à grand'-peine aux poursuites d'un capitaine ligueur occupant le château de Pierrefonds, qui voulut plusieurs fois s'emparer de sa personne. Ce capitaine, nommé Desrieux, fut pris l'année d'après par les gens du roi et mené à Compiègne « où, pour ses vols, assassinats et brigandages, il fut condamné à estre pendu ». Ce fut le P. Duchon, prêchant le Carême dans cette ville, qui fut prié de l'assister à la mort. « Et ce voleur estant à l'eschelle, il luy dit devant tout le monde qu'il l'avoit plusieurs fois espié et cerché pour se saisir de luy et le faire mourir. »

Duchon prêche à Saint-Quentin, à Corbeil, au grand contentement du roi, à qui ses gouverneurs répètent « que ce jeune prédicateur vaut mieux que la moitié des garnisons pour le service de Sa Majesté dans ses villes. »

Après l'abjuration d'Henri IV, il se hasarda à Paris et fut nommé prieur de Saint-Paul des Aulnois. Enfin, lorsque « la Ligue eut donné du nez en terre », il remit sa théologale de Senlis et la cure de Borrez à l'ancien titulaire et se livra plus que jamais à la prédication. On l'entendit successivement jusqu'en 1628, l'année de sa mort, dans les diverses églises de Paris, à Beauvais, à Nantes, à Metz, à Meaux, à Châlons, à Lisieux, à Rouen, à Dieppe, à Tours, etc...

A Metz, où il avait été invité par le cardinal de Lorraine, abbé de Saint-Victor, le P. Duchon retrouva le roi, qui, « allant au sermon, recogneut son petit *moyne de Senlis*, ainsi l'appeloit-il, lequel l'estant venu saluer à l'issue de sa prédication, il luy fit grande caresse devant toute la Cour, et le présenta à la Reyne, luy racontant les services qu'il luy avoit rendus pendant les Ligues et disant tout haut qu'il le vouloit faire évesque. La Reyne l'ayant très bien receu et sachant qu'il estoit religieux de Saint-Victor, dit au Roy : — Monsieur, afin de vous faire souvenir de luy, je le prends pour mon prédicateur et aumosnier ordinaire. Aussy bien est-il d'une maison que ie chéris et où ie fais mes dévotions d'ordinaire les sabmedys quand ie suis à Paris. »

Appelé désormais fort souvent à la Cour par ses fonctions près de la reine, le P. Duchon s'interdit de solliciter pour lui ou pour tout autre le moindre bénéfice. Il revendiqua seulement la liberté de ses courses apostoliques comme par le passé.

Une de ses dernières stations fut celle de Saint-Jacques de l'Hôpital : « Vous voyez, mes enfants, disait-il aux jeunes gens de Saint-Victor, comme l'aage m'a réduit à l'Hôpital. »

C'était un pressentiment. Il mourut à 63 ans le 28 juillet 1628, eut tout Paris à ses obsèques et fut inhumé en l'église de l'abbaye, auprès de Jean de Montholon, sous des épitaphes fort prolixes, où sa famille et ses frères en religion détaillèrent pour la postérité ses services et ses vertus[1].

Quand le Béarnais, vainqueur à Arques, poussa son armée

1. *Mémorial* de J. de Thoulouse, p. 366 et suiv.

sur Paris et ses faubourgs, le jour de la Toussaint 1589, il garda le souvenir du *petit moine de Senlis;* et en jetant le maréchal de Biron sur le faubourg de Saint-Victor, il lui donna pour consigne expresse de protéger en son nom l'abbaye et ses habitants contre la violence et le pillage.

Le prieur était encore au chœur, à l'office de Prime, lorsqu'on vint lui annoncer que le roi avait pris le faubourg Saint-Germain et qu'il y avait là grand massacre de gens. Au chapitre qui suivit, il exhorta les chanoines à mettre leur espoir en Dieu et à se préparer à toute éventualité en se confessant et en recevant la sainte communion à la messe solennelle qu'il allait célébrer lui-même après Tierce. Tous se rendirent à son invitation. Après la messe et l'heure de Sexte, chantée aussitôt, il les réunit à nouveau pour engager ceux qui auraient peur à se réfugier en ville, et les autres, les braves, à partager son propre sort à lui, car il voulait rester au poste. Quelques-uns, en effet, se réfugièrent en ville. D'autres restèrent, croyant proche l'heure du martyre, tel le frère Jean Bellet, grand ennemi des huguenots, qui gagna sa cellule au dortoir, enleva son rochet de lin, qu'il plia avec soin, entr'ouvrit sa soutane blanche, découvrit sa poitrine, et, se mettant en prière, attendit l'arrivée des sicaires, « décidé, racontait-il à Jean de Thoulouse, à leur demander de ne pas prolonger son agonie, mais de le faire mourir vite. » C'est le même qui, tant que Henri IV ne fut pas absous par le Saint Siège, ne disait jamais dans l'office : *Domine, salvum fac regem,* mais *salvum fac gregem.*

Hurtault, ayant ainsi partagé son troupeau, poste des guetteurs au clocher, et lui-même attend à la porte avec les dignitaires du cloître. Averti que déjà des lanciers et des arquebusiers, bientôt suivis des cavaliers du roi, se rassemblaient aux abords de l'abbaye, il fait ouvrir aussitôt les portes à deux battants, et, se trouvant en présence du maréchal de Biron, le salue profondément et vient à sa rencontre : — Etes-vous le Père Prieur ? dit le maréchal. — Sur réponse affirmative : — Père, ne craignez rien, ajoute Biron, le roi m'a nommé votre abbé, avec ordre spécial de vous protéger, sachant bien que vous n'avez rien de commun avec les rebelles. C'est pourquoi n'ayez peur, et me soignez bien, et vaquez à vos occupations ordinaires.

Alors le maréchal consigna à ses soldats le dortoir, le ré-

fectoire et l'église, hormis pour y prier, assigna à ses officiers l'infirmerie pour logement, plaça des gardes à la porte, à la tour, et autres lieux convenables, mangea lui-même dans la cour du portier, « des poulets et du mouton les deux jours qu'il resta ici, sans se préoccuper, ajoute le malin conteur, de l'abstinence du mercredi, pendant que les nôtres se contentaient d'un menu très léger. »

L'abbaye, dit-il encore, n'eut à subir de ce séjour d'autre charge que la nourriture des hommes et des chevaux. Il est vrai qu'on dut dire Matines à voix basse dans la sacristie pour ne pas réveiller les soldats pillards, qui, malgré les défenses de leur chef, avaient déjà fait irruption dans le dortoir et volé les meubles des chanoines, incident sur lequel Hurtault jugea prudent de se taire pour éviter un plus grand mal.

Le 3 novembre, à l'arrivée de l'armée du duc de Mayenne, le roi Henri se retira, , et Biron prit congé de nos chanoines avec la plus grande courtoisie. Mais un de ses officiers, resté en arrière, s'empara des chevaux de l'abbaye et voulut de plus emmener le prieur prisonnier. Les chanoines, « les braves », ne l'endurèrent pas, et, s'armant de fusils, tinrent le huguenot en respect. « Il n'eût pas davantage emmené les chevaux, si le prieur, crainte de représailles, n'eût dit de laisser faire. »

A la suite de cette alerte, nos Victorins jugèrent prudent de louer une maison en ville, près de la porte de la Tournelle, pour leur servir de refuge et y mettre en sûreté soit des provisions, soit le trésor de l'église.

L'année suivante, 1590, Henri de Navarre, vainqueur à Ivry et à Issoire en Auvergne, revient sous Paris, dont il s'essaie à faire le blocus. Il y règne bientôt une famine épouvantable, « les citoyens luttant ardemment *pro aris et focis* », nous dit l'annaliste accoutumé, en nous faisant part qu'en ces temps de maigre opulence, il vint précisément s'asseoir au banquet de la vie. Après un siège de trois mois, le Béarnais n'avait pu encore s'emparer des faubourgs. L'abbaye était occupée par des Wallons à la solde du duc de Mayenne. Le prieur et les chanoines qui y étaient demeurés, vaquaient, dans la mesure du possible, au service divin, et vivaient assez chichement des quelques provisions mises en réserve au refuge de la porte de la Tournelle. Le 24 juillet, les assiégeants occupent les faubourgs, le prince de Conti et le duc de la Trémoille s'étant chargés de celui de Saint-Victor. Le prieur

Hurtault s'en vint les saluer, et reçut d'eux la promesse que l'abbaye serait protégée. Ils en confièrent, en effet, la garde à un de leurs capitaines, du nom de Balthazar[1] qui y prit garnison. Celui-ci permit à ses hôtes d'acheter partout des vivres, qui étaient en abondance dans le camp du roi, et les défendit efficacement contre toute tentative de pillage de la part des troupes. Un soldat, convaincu d'avoir pris dans une cellule deux rochets, fut déféré au comte de Châtillon, qui logeait à Saint-Magloire et commandait en ces faubourgs, et il fut condamné à être pendu devant l'église de Saint-Victor. Le prieur eut grand'peine à obtenir sa grâce.

Chaque fois que les Victorins allaient le trouver, le comte les recevait le plus gracieusement du monde, et les reconduisait jusqu'au milieu de la rue Saint-Jacques. Un jour, en présence de Hurtault, il collationnait, avec des ministres de la Réforme, leurs exemplaires imprimés de la Bible sur quelques manuscrits anciens, et, surprenant dans leurs éditions des passages tronqués ou mutilés, il les accusait de fraude et d'imposture, bien qu'il professât lui-même le Calvinisme.

Grâce à cette protection, les Victorins réfugiés *intra muros* purent être d'une manière plus ou moins clandestine, abondamment secourus; leurs amis eux-mêmes profitèrent de leurs richesses, et même l'habile chambrier Etienne Guillebon put réaliser un bénéfice d'un millier d'écus, fort opportun, sur la vente à prix élevé, dans la ville, des vivres que ses confrères demeurés dans l'abbaye achetaient à vil prix dans le camp huguenot, et faisaient parvenir journellement de l'autre côté des murailles.

Toutefois il y eut, un moment donné, à cette situation, un revers de médaille inquiétant.

Les Parisiens, ayant placé des pièces d'artillerie au collège du Cardinal Lemoine, se trouvaient gênés dans leur tir par l'église de l'abbaye dont le faîtage était fort élevé et surmonté, on s'en souvient, par deux clochers : l'ancien, tout en pierre, accolé au chœur, du côté nord, et un campanile de bois très élancé, appuyé sur la croisée du transept[2]. Ils eu-

1. Le nom complet de ce capitaine est probablement Balthazar Barbin, qu'on retrouve le 22 août 1593, conseiller du roi au bailliage de Melun et qui donne en cette qualité mainlevée aux Victorins de la saisie de leur terre du Petit-Jard. (Arch. nat. S. 2069).

2. L'ancien clocher, dont le sommet avait été renversé par une tempête le 25 mars 1573, avait été réparé et déjà diminué de hauteur. Le même ouragan ébranla le clocher de bois et endommagea beaucoup les sculptures extérieures de l'église. (J. de Th. ad an. 1573.)

rent un moment l'idée d'abattre les clochers et de détruire l'église sur laquelle ils avaient peur que l'ennemi ne plaçât des canons pour bombarder l'intérieur de la ville. Il fallut tout le crédit de Hurtault auprès des chefs de la Ligue pour conjurer ce malheur.

Il ne put empêcher un acte d'ingratitude fort condamnable de la part de quelques-uns des siens. Quand Henri de Navarre leva le siège, le 31 juillet, pour se porter au devant de l'armée du duc de Parme, le capitaine huguenot Balthazar dut rester, malade, à l'infirmerie de l'abbaye. Et il se trouva quelques chanoines, ligueurs fanatiques, pour dénoncer sa présence au prévôt et aux échevins de Paris, qui s'assurèrent de sa personne et ne lui voulurent rendre la liberté que moyennant une rançon de 500 écus. Ce qu'apprenant, Henri de Navarre, irrité à juste titre, s'empara des revenus des prieurés de Montbéon et de Saint-Donnin, jusqu'à concurrence de 500 écus, pour être restitués à Balthazar.

Les prieurs-curés ne jouirent pas partout des immunités que la sage diplomatie de Hurtault avait su assurer à l'abbaye. Le prieur de Bray fut vivre en paix dans la ville de Senlis, qui était soumise au roi. C'est en voulant l'y rejoindre — avec armes et bagages — que le frère Denis Coulomb, prieur du Bois-Saint-Père, après plusieurs fausses manœuvres, fut pris par l'ennemi, débarrassé de ses chevaux, de sa voiture, de son mobilier, qu'elle transportait, et mené prisonnier à Pontoise, où il dut emprunter 200 écus pour payer sa rançon.

Le prieur de Villiers-le-Bel demeura chez lui et y fut protégé par son seigneur, Henri de Montmorency. Celui de Vaujours se réfugia à Lagny, après s'être arrangé de manière « à ne pas laisser grand'chose à piller. » Le prieur de Saint-Paul des Aulnois demeura le plus souvent à Chevreuse. L'herbe envahit le prieuré d'Athis, le prieur Mathias Touzet s'étant fixé à Melun, puis à Corbeil, où il se livrait à la prédication. Nous savons déjà les malheurs de Claude du Hamel à Saint-Guénaud.

Le prieur de Fleury-en-Bière habita Nemours, puis Orléans et Montargis, où il prêchait. Les prieurs de Montbéon et Saint-Donnin se réfugièrent à Montereau, puis rentrèrent chez eux quand l'abbaye eut payé la rançon de Balthazar. Enfin leur confrère de Bucy-le-Roi trouva un asile à Orléans.

Les terres à l'abandon ne donnèrent pas de longtemps le revenu accoutumé, et ce dernier quart de siècle fut, pour les Victorins, une période de pauvreté noire. Déjà en 1576, les prieurs avaient dû aliéner une partie de leurs biens pour payer les décimes imposés par le roi. En 1590, l'abbaye vendit, avec permission de l'archevêque de Paris, un ange d'argent et d'autres reliquaires du trésor (remplacés par du bois doré), afin de parer à des besoins urgents. A la Saint-Victor de 1593, les chanoines de Paris, profitant de l'armistice et de la conférence de Suresnes, qui durait encore, purent venir selon l'usage célébrer la fête patronale; mais il y eut, ce jour-là, au réfectoire, fort maigre chère, nos Victorins n'ayant pour tout festin qu'un potage fait de citrouille, d'eau et de sel, avec du pain sec et un demi-setier de vin... le tout emprunté aux moines de Saint-Germain des Prés. Cette journée demeura célèbre; les vieillards en parlaient encore longtemps après, aux beaux temps revenus.

C'est alors que le bon cardinal de Lorraine, ayant appris cette détresse, donna l'ordre à Marco Poggio, son homme d'affaires, de verser immédiatement 500 écus à ses chanoines et de ne rien dépenser désormais sans avoir l'assentiment du prieur Hurtault. L'année suivante, l'abbaye, se trouvant impuissante à payer les impôts du roi et ses propres dettes, fit de nouveau appel à son abbé, qui répondit en promettant son secours. De quoi il fut remercié par la Chambre.

Le gouvernement du prieur, au milieu de telles misères, n'allait pas sans difficultés. Or tel n'était point le sujet de ses plus cuisants soucis. Sa tactique prudente, ses égards surtout, si intéressés qu'ils fussent, pour le Béarnais et ses officiers, n'avaient point tous les suffrages au sein de l'abbaye. Le chroniqueur nous révèle que les sentiments y étaient fort partagés au sujet de la Ligue. L'affaire Balthazar l'avait suffisamment prouvé. Le 23 mars 1590, prévoyant une reprise du siège de Paris, il déclare à ses chanoines, en chapitre, qu'il est décidé à se démettre de sa charge si, avant Quasimodo, ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur le parti à prendre vis-à-vis de la Ligue. Henri de Navarre revint sous Paris bien plus tôt qu'on ne le pensait, et Hurtault dut renoncer pour le moment à son projet.

Il le reprit en 1593, prétextant de la pauvreté de l'abbaye, qu'il ne voulait pas lui être imputée. Mais cette raison fut

déclarée non recevable, la pauvreté étant manifestement le fait de la guerre. Dix ans plus tard, en 1602, il se débattait avec des ennuis d'un autre genre. Sa condescendance à l'égard de deux coupables avait excité de graves murmures. Il trouva un moyen original de se soustraire à l'orage, car un jour il partit seul de la maison, et pendant quelque temps, on n'eut de ses nouvelles. Après bien des inquiétudes et des recherches, ses officiers le découvrirent chez les Bonshommes de Nigeon (Passy) et le ramenèrent au logis. Et, pour calmer toute émotion, on appela les Visiteurs de la Congrégation, Jacques Lieurel, prieur de Saint-Lazare, et Jacques Regnault, prieur de Livry, qui rétablirent la paix.

Or, le prieur Jean Hurtault était à cette époque l'un des personnages de religion les plus considérés de Paris. L'évêque Pierre de Gondi, partant pour Rome en 1592, fit de lui son vicaire général, en lui adjoignant le chanoine Godebert, pénitencier de Paris. Et c'est en cette qualité qu'il eut sa part dans les négociations qui précédèrent la reddition de la capitale après l'abjuration et le sacre d'Henri IV.

Charles de Brissac, gouverneur de Paris, avait déjà échangé secrètement quelques vues avec le roi à ce sujet, et gagné à son avis le prévôt des marchands et deux des échevins, qui rallièrent rapidement à cette idée nombre de gens avides de la paix. Il arriva que, vers la mi-mars, un parti de pillards parcourant le faubourg, s'empara des chevaux de Saint-Victor, au labour derrière l'abbaye. Aussitôt quelques chanoines, munis d'un sauf-conduit de Brissac se rendent à Saint-Denis pour obtenir du duc de Guiche, qui y commandait au nom du roi, la restitution des chevaux volés. On était au 17 mars, jour de la mi-carême. Guiche les reçoit bien et leur demande qui leur a fait obtenir le sauf-conduit. Ils répondent que c'est l'échevin Langlois (partisan de la reddition de la ville):

— Vous connaissez donc M. Langlois? Eh bien! dites-lui de ma part que j'ignore pourquoi nos négociations n'ont pas abouti, et pourquoi chacun ne peut pas encore en sûreté labourer et vaquer à ses affaires à Paris. Si M. le Gouverneur et M. Langlois veulent encore me dire un mot, dans peu de jours le commerce sera libre et vous pourrez tous en paix vous occuper de vos affaires.

Rentrés à Paris, ils rapportent à Langlois les paroles du duc de Guiche, et Langlois les emmène tout droit les répéter

chez M. de Brissac qui leur répond : « Pour sûr, mes Pères, il ne dépendra pas de moi que la promesse de M. de Guiche ne se réalise, s'il est encore dans les mêmes sentiments. »

Le 21 mars, jour de Saint-Benoît, Hurtault fut à l'abbaye de Montmartre présider les offices, en sa qualité de vicaire général ; et il apprit de l'abbesse que les moniales avaient reçu l'ordre de prier toute la nuit pour le succès d'une affaire très importante. Rentrant à Paris à cheval, après Vêpres, par la porte Saint-Denis, il rencontre un de ses amis, ligueur, auquel, lui demandant ce qu'il y avait de nouveau, il confie le secret appris à Montmartre. Il était à peine arrivé à Saint-Victor qu'une troupe de ligueurs, et non des moindres, l'entoure, lui demandant de qui il tenait cette nouvelle, qui avait ordonné les prières aux moniales, pour quelles raisons, le savait-il comme vicaire général ? y aurait-il un complot contre la sécurité de la ville ? Hurtault répondit que les prières avaient été demandées par un messager inconnu, sans autre explication, et qu'il avait tout lieu de croire bien disposé pour la ville ; et qu'il s'agissait sans doute d'un convoi que le duc d'Enghien amenait à Paris sous bonne garde.

Le lendemain, 22 mars, de grand matin, Henri IV entrait à Paris.

Hurtault conserva jusqu'à sa mort ses pouvoirs de vicaire général de Paris[1]. Quelques recrues d'ordre spécial indiquent le bon renom de ferveur de l'abbaye sous son administration. Un chirurgien de Langres, maître Claude Giblart, est reçu en 1592 comme frère donat, pour soigner les frères, « faire les rasures » et exercer son art à Saint-Victor. Le curé de Saint-Pierre des Arcis, Jean Lallemant, docteur en théologie, sollicita et obtint son admission, mais il fut redemandé avec tant d'instances par ses paroissiens, qu'il dut revenir à son troupeau.

Les nouveaux évêques choisissaient volontiers l'église de Saint-Victor, parfois l'élégante chapelle de son infirmerie, pour leur sacre : François de la Guesle, archevêque de Tours, en 1596 ; Paul Hurault de l'Hôpital, archevêque d'Aix, en 1597, qui donna à ses invités un magnifique repas dans le réfectoire de l'abbaye, tendu de riches tapisseries. La même année,

1. Il favorisa de toutes manières les Manceaux, ses compatriotes. L'un d'eux, Guy Houisier, sans fortune, lui dut son éducation, ses succès à l'Université, et la cure de Saint-Merry, à Paris.

Henri de Gondi, évêque élu de Paris, passa à Saint-Victor, selon l'usage, la nuit qui précéda son entrée solennelle.

En 1603, le jour de Pâques, nos chanoines reçurent la visite de Renauld de Beaune, archevêque de Bourges, et archevêque nommé de Sens. En cette dernière qualité, étant le métropolitain, il fut reçu solennellement et il assista aux Vêpres. L'office n'était pas encore terminé que fit son entrée dans l'église le cardinal Alexandre de Médicis, légat du Pape, envoyé pour recevoir l'abjuration du roi [1] :

Aussitôt qu'il eut pénétré au chœur, voyant dans la première stalle l'archevêque de Sens, il sortit précipitamment pour n'avoir pas à rencontrer ce prélat qui était mal vu à Rome, parce qu'il avait absous *ad cautelam* le roi du crime d'hérésie, et lui avait ouvert l'Eglise, sans attendre la permission du Pape. Aussi n'avait-il pas reçu et ne reçut-il jamais ses bulles pour l'archevêché de Sens [2]. Mais il en perçut tout de même les revenus, à titre d'économat, et il garda son siège d'archevêque et patriarche de Bourges. Il mourut octogénaire en 1606, très estimé des hommes politiques pour sa grande science des choses ecclésiastiques et sa compétence dans les affaires de l'Etat. Rome le détestait, mais le roi l'aimait fort pour les services qu'il lui avait rendus.

L'année 1603 fut à Saint-Victor l'année du grand deuil. Il y eut six morts, « chose inouïe depuis la fondation », et du nombre fut le prieur Jean Hurtault.

En 1599, muni des pleins pouvoirs de Guillaume Rose,

---

1. Voici, au sujet de l'entrée du légat, les souvenirs de Jean de Thoulouse, qui avait alors six ans :

« A la fin de juillet de cette année 1596, je vis le légat, homme remarquable et d'une vieillesse vénérable. Il s'avançait dans Paris, monté sur une mule. Il était en robe rouge et rochet, avec un camail de satin rouge et un bonnet carré de même couleur. Devant lui s'avançait à cheval un chapelain revêtu du surplis et portant une immense croix d'argent à double croisillon. Beaucoup de personnages ecclésiastiques suivaient à cheval, et sur le passage du cortège, le peuple s'agenouillait, le légat ne s'arrêtant pas de donner sa bénédiction des deux côtés de la rue. »

Sur la joyeuse entrée du roi, le 21 juin 1598 :

« Je l'ai vu monté sur un magnifique cheval blanc. Il était vêtu d'une cappe de Béarn en soie noire superbement brodée avec un pourpoint de satin blanc et un haut de-chausses à la mode des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit (celle des pages d'Henri III). Il était coiffé d'une toque de velours noir plissé, avec aigrette. Et en s'avançant par la ville, il se découvrait devant les dames de marque et les jeunes filles, qui des fenêtres lui faisaient leur révérence, pendant que la foule applaudissait et criait : Vive le roi ! »

2. D'après le *Gall. Christ.* (II. col. 99), il eut ses bulles et prit possession de l'archevêché de Sens, en 1602 ou 1603.

évêque de Senlis, il avait essayé sans grand succès une nouvelle réforme de l'abbaye de Saint-Vincent. Dans l'été de 1601, il avait également tenté, par ordre du Parlement, la restauration de l'abbaye de la Roë en Anjou. Mais l'œuvre qui lui fit le plus d'honneur fut la visite de l'abbaye de Fontevrault, pour laquelle il avait été désigné par le cardinal de Lorraine, qui lui faisait pour ce service une pension annuelle. Il s'en acquitta tous les ans, à partir de 1596, avec une telle prudence et une telle délicatesse, qu'il conquit toutes les faveurs de l'abbesse Eléonore de Bourbon, la tante du roi, et il réussit à assurer cet honneur comme une fonction régulière à son successeur Denis Coulomb[1].

Le 22 mai 1603, de grand matin, il se préparait à partir pour l'abbaye de Chelles, où il devait célébrer la messe, lorsqu'il fut pris de tous les symptômes du choléra. Les médecins furent impuissants, et il expira le 26 mai.

On lui fit des obsèques solennelles, présidées par Nicolas Boucherat, abbé de Cîteaux, officiant pontificalement, en présence du premier président Achille de Harlay, de nombreux présidents, membres du Parlement et gentilshommes. On creusa sa tombe dans le vieux chœur, près du mausolée de Hugue de Saint-Victor Le premier président déclara « qu'il pleurait de voir s'éteindre en lui l'astre de la vie religieuse, et que tel était le sentiment de tous ceux qui savaient la valeur du défunt. »

Sur une lame de bronze fixée à la muraille, on retraça ses titres et qualités et on grava des vers dus à Jean Picard :

Deo optimo maximo
Et perpetuæ memoriæ R. P. D. Joannis Hurtault
Hujus cœnobii prioris vigilantissimi, necnon R^mi
DD. Episcopi Parisiensis a sacris vicibus præfecti.
Hurtaldus celebri fama super æthera notus,
Hoc Charitum triplici clarus honore fuit :
Se dare perfacilem, discordes pace juvare
Prudenterque sui frena tenere gregis.

1. Celui-ci l'exerça jusqu'en 1609, année où les Jésuites, prenant une grande influence à Fontevrault, firent choisir les visiteurs parmi les Bénédictins, et envoyer les jeunes religieux faire leurs études au collège de la Compagnie, à la Flèche.

*Te non amant sed res tuas,*
Et le bien qu'amassé tu as
*Videbuntur plus amasse*
Que toy qui leur as amassé.....
*Salva tamen pietate,*
Si quelqu'un des tiens est tasté
*Adversa valetudine,*
Ce que ton valet eust disné
*Da hanc ægrotanti partem...*
*Sed ista causa cessante,*
Si tu sais quel bien c'est santé,
*Hanc conservare digneris,*
Et non tant chiche disne et ris...
*Vale, ne leve profundas,*
Va, le nez levé profond as.
(1584. 19 julii.)

Il y a un jeu de mots peu aimable : « In etymon nominis Colligni » :

Seu collum ligno, seu, mavis, iunxeris igni.....
Nam mihi supplicium iuste debetur utrumque :
Ut prædoni crux, ignis ut hæretico[1].

---

1. Il faudrait joindre deux « lettres proverbiales » écrites et échangées par des amis de l'auteur, sans doute de futurs fondateurs du cercle de l'hôtel de Rambouillet. Il y a là de bien curieuses trouvailles. (« Transcriptes le 24 aoust 1584 »).

« A Madame le Roysellion,

» Madame, cependant que vous m'avez apasté du biscuit de vostre hypocrisie, mon ame a esté hydropique du désir de vos perfections. Car j'espérois prendre chambre garnie en vostre bonne grace, et m'attendoy que vous noyeriez mes ardeurs au cuvier de la lexive de consolation. Mais depuis que i'ay apperceu que c'estoit en vain que la passion avoit dévalisé le mulet de mes sens du basme de la raison, i'ay deschargé mon dos de la malle de nostre amour. Et donc avez esguillonné le cheval de vostre cholère à l'encontre de moy et à l'heure que me vouloy blasmer en l'excuse, vous m'avez collé la bouche du mastic de vostre harangue. A moy, qui ay porté la hotte au bastion de la vertu; à moy, qui, de la ligne de mes louanges, dans le vivier d'oubliance ay pesché le brochet de vostre réputation; à moy qui n'ay point les parties pectorales transpercées des picques de détraction; à moy qui n'ay point le navire de mes imaginations chargé du brésil d'enuie; à moy qui n'ay point la langue enfumée dans la cheminée de médisance.

» Madame, quand il plaira à Dieu que soyez bastie sur la plateforme de constance, et que vous ne faciez plus un pont-au-change de visaiges, et que vous n'ayez plus l'arsenac de vos perfections muny des couleuvrines de rébellion, à l'heure, ie voltigeray sur l'horizon de la félicité et m'attendrai que le barbet de mes services prendra la cave de vos bonnes grâces. Attendant laquelle, ie prierai ce grand sommelier de la pipe estoillée qu'il vous desbonde la barrière de vostre ingénient, pour n'estre plus tampé en ces pancartes rouges imprimées en nos cœurs au charac-

Et, sans doute, à l'appui de ce verdict, on lit un peu plus loin un martyrologe de 28 victimes des Huguenots [1], « martyrs modernes du diocèse d'Orléans, notez en l'épistre de Me Jacques Binet, chantre de Saint-Liphard de Meaux, à Me Jehan Gourin, chantre et curé de l'église Saint-Georges, à Pithiviers. »

A la suite de quelques extraits du « livre du Chapitre depuis l'an 1547 jusques à 1585 » on trouve quelques miettes littéraires, comme les épitaphes d'Henri II et de Turnèbe,

---

tère céleste, d'aussy bon cœur qu'aprez avoir baisé les ressorts charneux de vos belles mains, ie demeure le

» Très humble official de vos perfections. »

RESPONSE :

« Monsieur, si vous eussiez calfeutré le navire de vostre affection, il n'est pas croyable qu'elle eust esté envahie par les corsaires de ma feintise, veu l'habitude que vous aviez en la cellule de mes telles quelles graces. Mais, puisque mes arides consolations n'ont suffy à refeuiller la stupidité de vos passions, ne laissez de remettre un camorre au ieune poullain de vostre intelligence. Car la cassolette de vos discours ne peut de meshuy avorter la matrice de vos conceptions. J'ai gallopé la carrière de ma raison pour n'attenter légèrement à la structure de ma gaine, et attendu de droict fil la bague de vostre patience, que ie vous supplie d'exercer, sans vous attacquer à moi, qui, ayant bracqué le quatrième engin contre l'irrégulière stérilité, ne puis honnestement recevoir l'adolescente contrariété de votre désireuse harmonie. Moy, di-ie, qui ay capriollé en la salle de bal des Muses, moy, qui ay filé le lorier que vous avez retors pour vostre gloire, moy qui, vous retirant du gouffre d'oubliance, vous ay rehaulsé dans la cloche perse, faisant retentir le batail de mes louanges sur le métail de vos mérites. Monsieur, s'il plaist à Dieu, vous baisserez le voile de vostre inconstance, prenant le timon de la fermeté en main, pour gambader à mon exemple sur le tillac de la loyauté. Et, deschargeant l'arquebouze à meche de vostre vie loin de l'escurien de mes bonnes volontez, vous exempterez mon cœur du sacrifice de vos peines, pour l'adoulcissement desquelles ie supplie l'intacte Dame vous apprendre le chemin de l'invilipendable modestie, et y maintenir

» Vostre universellement péculière en commune unanimité.

» Escript 1584, 24 aoust. »

1. En voici quelques extraits :

5. — Michel Guichelin, home fort aagé, fut, à Ligny dict le Ribault, en Solongne, tué à coups de masse, lequel, après avoir esté ainsy navré, prioit pour ses persécuteurs avant que rendre l'ame.

12 — Bertrand Drouet à Ymoy, auquel, ou a un autre homme d'église de ladite parroisse, les Calvinistes avoient fendu les poulces et avoyent faict avaller des rouelles de raves, en dérision de la tressaincte Eucharistie.

28. — Aubin Boullaye, curé de la Ferté-Nabert, dicte St-Aubin, s'estant retiré en une parroisse plus esloignée d'Orléans, appellée Salebris, ou autre part, ors qu'il fust fort aagé, les Calvinistes lui flambèrent les cuisses, tenans en leurs mains de la paille allumée, et à la fin, luy osterent avec grand tourment la vie.

par Léger Duchesne, et une plaisante épitaphe du procureur général, Gilles Bourdin, mort le 23 janvier 1570[1].

A partir du 11 mars 1585, Cotin se met à noter au jour le jour et les bruits de la ville et les nouvelles politiques, religieuses ou littéraires qui paraissent affluer en sa bibliothèque, les renseignements de toute nature puisés dans les conversations de ses visiteurs, et les observations recueillies dans ses propres visites[2].

Ses informateurs les plus ordinaires sont le chanoine Sinson, qui paraît un de ses compatriotes; des étudiants anglais et écossais qui font la chronique de leur pays; les Jésuites de Saint-Louis, grands amis de l'auteur, et qui le renseignent sur les illustrations de leur ordre; un italien, Marco Poggio, dit M. Poge[3], qui se charge du courrier d'Italie et de Rome; les confrères de Cotin et... les barbiers du quartier, comme lui fervents ligueurs, rapportent les bruits journaliers de la ville et de la Cour. Enfin, au détour d'une page, on aperçoit un personnage des plus inattendus, déambulant avec Cotin sous le cloître de Saint-Victor : Giordano Bruno, qui tient d'ailleurs des propos nullement hérétiques.

Mais quelques extraits nous feront mieux connaître l'auteur et son milieu ainsi que les préoccupations des Victorins dans les années de grâce 1585 et 1586.

25 mars. « Baïf a fait chanter sa messe de musique par Novellet, y assistans Mrs du Parlement. »

---

1. Bourdin eut un esprit veillant incessamment
Et un corps endormy, charge d'aage et de gresse.
Son esprit se plaignoit du corps toujours dormant,
Et son corps de l'esprit qui n'avoit point de cesse.
Le ciel, pour accorder leurs estranges discords,
A faict venir la mort cependant qu'il sommeille,
Qui de somme éternel a faict dormir son corps
Afin que son esprit plus à son aise veille.

2. Ces Mémoires paraissent avoir été ignorés de Jean de Thoulouse qui, relatant au 24 avril 1573, la mort du frère convers Noël Baudequin, auteur de quelques notes mises à profit par lui, écrit : « Proinde desunt nobis hactenus diaria, et quæ hactenus usque ad nostram receptionem exscribemus, aut ex actis, aut ex seniorum nostrorum relatione referemus. »

3. Jean de Thoulouse connut ce Poggio, qu'il dit être de Lucques. En effet, Grin note comme apprises de lui, plusieurs particularités de sa ville natale, notamment sur le *Sacro Volto* et l'abbaye des chan. rég. de Sainte-Marie Frisonaire. Poggio était locataire de la maison abbatiale de Saint-Victor. C'est là qu'il mourut octogénaire en 1609. (J. de Th. ad an. 1557.)

29 mars. « M'a esté dit qu'il se feit comme une Saint Barthélemy à Paris la nuit devant; ont esté ouyes plusieurs fois harquebouzes, et auparavant deux jours m'avoit esté dit que les huguenots s'enfuyoient par les portes de Paris.

31 mars. Publiquement on dit qu'il y a des gens d'armes par tous les champs. Le roy est mal content de quoy l'Eglise de France a contribué à la Sainte Ligue. Il ne s'entend avec Mr de Guise quand au faict de l'Estat, lequel avec la Sainte Ligue voulet désigner le cardinal de Bourbon pour successeur du royaume... »

Plusieurs huguenots s'enfuient de Paris.

1er avril. « La guerre estant découverte, on a commencé à garder aucunes portes et fermer aucunes.

La porte Saint-Victor a esté fermée, et le guischet ouvert; mais, 4 avril, le guischet fut fermé, et les deux ponts-levis levés. Le cardinal de Bourbon a pris habit de gendarme à Rheims. Mr de Nevers avec gens contre le roy. Le roy est fort despité. Il prend secours de la royne d'Angleterre, du roy de Navarre et prince de Condé... Ses gendarmes en tout Paris mangent chair en Quaresme et pillent tout. Ceus de village amènent bestail et meubles à Paris.

24 avril. Bayard apporta unes lettres prises en la chambre du roy où estoit compris le dessein des Huguenots qui se devoient assembler le 15e d'avril, (avec renforts d'Angleterre, Navarre, prince de Condé, Hollande, Zélande et Allemagne) iusques à plus de 60 mille pour saisir toutes les meilleures villes de France. » — Nouvelles des prédicateurs en renom, particulièrement du fameux ligueur Poncet.

28 avril. Une insinuation assez grave sur les mœurs de Cujas.

Nouvelles de la Ligue; et des mignons de la cour.

9 mai. Détails sur « la nouvelle religion de Vincennes », le couvent fondé par le roi. « Quand frère Henry (c'est le roy, ainsy nommé entre eux) y est, il les sert et dessert, et crie fort contre les officiers s'ils n'ont d'assez bon et fort vin. »

Grin est très dur pour d'Epernon, pour le roi lui-même « qui ne veult quitter ses mignons... a trahy le royaume de France, délivrant la Rochelle, » etc...

25 et 26 mai. Visites de gentilshommes à « la librairie » de Saint-Victor.

7 juin. Nouvelles des missions des Jésuites. Prédicateurs nommés : Canisius, De Coster, Rodriguez, Emmanuel Sa, Salmeron, Toletus, Villarius. « Il y a plus de 25 Jésuites meilleurs théologiens scolastiques que Maldonat, en quoy excellent ceux d'Espagne. »

11 juin. Le P. Clément du Puy, recteur des Jésuites de Saint-Louis prêche à Saint-Victor. On parle du P. François de Borgia.

12 juin. Visite du comte de Foix, avec Muret l'humaniste.

25 juin. Descriptions de diverses églises, à propos d'une promenade en ville.

Juin et Juillet. Bruits et faux bruits sur la paix.

5 août. Détails sur l'Ecosse et les missionnaires catholiques par Jacques Schaw, écossais.

23 octobre. « M. Sinson m'a dit que le roy et aucuns favoris se sont flagellez le premier mercredy de ce mois d'octobre... On fait des galeries à la chapelle des Pénitens ou seront les roynes pour ouïr quand le roy se flagellera. »

30 octobre. Leçon en Sorbonne.

18 novembre. Notes littéraires sur Masson et Viguier. Celui ci « a bruit d'estre hérétique. »

Histoire d'un meurtre dans une taverne du faubourg. Le coupable interné dans la tour d'Alexandre, à l'abbaye.

Le 6 décembre, Cotin note sa première rencontre avec Giordano Bruno[1], revenant alors d'Angleterre. Détails biographiques sur le personnage.

Le 7, nouvelle entrevue et nouveaux détails : « Ha 37 ans, est fuitif d'Italie ià par huict ans, tant pour un meurtre commis par un sien frère, dont il est odieux et en péril de sa vie, que pour éviter les calomnies des Inquisiteurs, qui sont ignorans, et, ne concevans sa philosophie, le diroyent hérétique »

Bref exposé des thèses, hardies mais non hétérodoxes, de Giordano, qui « contemne les subtilitez de la scholastique », ce qui est son droit. Opinions de Giordano : il méprise Cajétan, Pic de la Mirandole, et les Jésuites, Cujas, Passerat, et « aucunement pour l'éloquence et prononciation, Bossueus. » Les professeurs italiens : « quasi nuls et de nul acquest », mais gagnent beaucoup, comme Muret, à « privement enseigner les enfans des seigneurs. » Pintarola est futile, Fiamma décline sur sa vieillesse. « Giordano mesprise fort Toletus et les Jésuistes preschans en Italie, car ils profondent en leur exorde, disans estre contenu en leur texte grans mystères avec gravité excessive, mais enfin ils ne disent rien, » etc...

— Entre temps, deux cordeliers de Toulouse renseignent Grin sur le tombeau et les miracles du prédicateur Olivier Maillart.

Le 21 et le 27 décembre, nous retrouvons Giordano Bruno qui raconte « qu'il fut appellé de Naples à Rome par le Pape Pius 3 et le cardinal Rebera, amené en une coche. Pour monstrer sa mémoire artificielle, récita en hébreu a tout endroit le psaume *Fundamenta* et enseigna quelque peu de cet art audit Rebera... » — « Il médite trois œuvres : 1. *Arbor philosophorum.* 2. La philosophie entière d'Aristote, rédigée à peu de figures, et laquelle il enseignera en demy an. 3. La déclaration plus ample que paravant de l'art de Lullius et l'usage d'icelle que ne sçavoit le mesme autheur. »

— Le même jour, grande réunion des étudiants catholiques

---

1. Voir sur cette partie des Mémoires de Cotin (f° 354 v° et suivants) *Giordano Bruno à Paris d'après le témoignage d'un contemporain, 1585-1586*, par L. Auvray (Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris, t. XXVII.)

anglais à Saint-Victor, pour fêter saint Thomas de Cantorbéry. Sermon en anglais par le P. Thomas Corbicir.

— 15 et 17 janvier 1586. Nouvelles très précises d'Ecosse.

26 janvier, Nouvelles des Pays-Bas, de Juste-Lipse et de Plantin[1] par Gilles de Bay, qui rapporte deux livres de la « librairie » prêtés à Mercier.

---

1. Cotin était quelque peu bibliophile, et en relations suivies avec les imprimeurs, lesquels, à cette époque, étaient tous plus ou moins humanistes. Il parle notamment de l'imprimeur de Joannes. Au commencement de 1586, il dressa le Catalogue des livres à son usage personnel. On y trouve, dans une élégante harmonie, un heureux mélange des sciences sacrées et profanes, où se révèlent les tendances et la mentalité du bibliothécaire de Saint-Victor. Le document est trop curieux pour n'être pas reproduit ici :

INVENTAIRE DE NOS LIVRES, 1586, JANVIER.

*Libri precum et devotionis.*

Breviarii pars æstiva impressa. Breviarium manuscriptum nostrum. Prædicatorum, Minorum antiquatum.

Diurnale. Martyrologium Milani. Antidotarius animæ. Meditationes sancti Augustini et Confessiones. Pia exercitia Sanctæ Gertrudis. Revelationes eiusdem. Thaulerus de Passione Domini. Lanspergii pharetra,, et Euchiridion militis christiani. Thomas a Campis. Laurentius Justinianus. Rosetum. Horologium sapientiæ. Horologium devotionis. L'estoille de la vanité du monde. Grenade, Grande guide; de l'Amour de Dieu ou Arbre de vie, Mémorial de la vie chrétienne. Supplément de l'Amour de Dieu. De 4or novissimis, sermones Denyse. Speculum finalis retributionis. Præcordiale devotorum. Profectus religiosorum. De reformatione religionis. Opuscula devota S. Bonaventuræ. Methodus recta serviendi Deo, Madriliensis. Exercitatio animæ in Deum, Vinis. Hymni Mureti. Blosii, libelli 4. Hymni attributi sancto Bernardo. Regula sancti Benedicti, cum commentariis à Tire. Instructio vitæ christianæ. Rhetorica divina Guillermi Paris.

*Libri biblici et sermones ad populum.*

Biblia. Concordantiæ maiores et a Konigstein. Psalterium. Libri Salomonis. Novum Testamentum, græce et latine. Ferus in Genesim. Mattheum, Joannem. Psalterium metricum Gagneri, Buchanæi, Hessi. Psalterium expositum a Flaminio, et a Joanne Raphi. Caietanus in Proverbia et Ecclesiasten et Novum Testamentum. Stella in Lucam. Theophilactus in Novum Testamentum. Sasbout in Isaiam et Epistolas Pauli. Konigstein in Quatuor Evangelia. Espauterus ad Titum. Innocentius 3 in 7 Psalmos.

*Sermones.*

Granatensis. Quadragesimale Beaixamis; De Utino duplex. Vigor, Messier, Sermones Peralt in Epistolas dominicales. Sermones quidam morales. Summa vitiorum Peralt. Gemma prædicantium Denyse. Summa de virtutibus cardinalibus. Destructorium vitiorum. Rhetorica ecclesiastica Valerii.

*Veterum theologorum opera.*

Clemens romanus. Dionysius Areopagita. Tertullianus. Cyprianus Gregorius Nazianzenus. Gregorius romanus. Vincentius Lyrinensis. D. Bernardus. P. Blesensis. Arnulphus Lexoviensis. Eusebius de præparatione evangelica. Eusebii evisoni sermones. Guerrici sermones, gal ice.

*Historici sacri.*

Eusebii historia ecclesiastica. Bedæ historia anglicana. Chronica Antonini. Annales fratrum Prædicatorum. Epistolæ indicæ Jesuitarum. De justitia anglicana Cibet. Epistola de persecutione anglicana. Vitæ Patrum.

8 février. Détails sur Portius, helléniste en renom, retiré à Genève, Junius Chrestien et Tremolius, hébraisants, qui viennent de publier à Francfort, chez Vechel, une traduction de la Bible.

---

Vita S. Honorati Arelatensis. Historia Fontæui. Vita S. Thomæ Cantuariensis.

*De casibus conscientiæ.*

Summa conciliorum. Summa caietana. Aurea armilla Fami. De casibus conscientiæ Aspilcueta. Polanus, Instructio confessariorum. Interrogationes eiusdem de Casibus conscientiæ. Confessionale S. Thomæ. Nidet, de Cœna morali. Consolatorium timoratæ conscientiæ. Opus tripartitum Gerson.

*Scholastici theologi.*

Secunda Pars Summæ S. Thomæ. Resolutio theologorum Denyse. Compendium theologicæ veritatis. Brulefer, in Scriptum Bonaventuræ. Compendium Capreoli supra Sententias.

*Libri adversus recentes hæreses.*

Confessio Hosii. Confessio Augustiniana, Torrensis. Hosius, de expresso Dei Verbo. Sainctes, de Licentia sectarum. Hessels Symbolum, Oratio dominica, Decalogum. Sonnii, in Decalogum et Symbolum. Beixamis, de Fide et Symbolo. Crovers. Contra lutheranos. Flavius, de Regno Dei. Antididogma coloniense. Staphilus, de Theologia lutherana. Molanus, de Imaginibus.

*Poetæ sacri.*

Juvencus. Prudentius. Sedulius. Arator. Sannazarius. Rozet. Christiados liber, Hieronymus Vida. Christiana precatio, de Heugers.

*Historici profani.*

Herodotus. Livius. Suetonius. Sex. Aurelius Victor. Justinus. Eutropius. Boccacius, de Nobilibus miseris. Plinius, de Viris illustribus. Annales seu Chronica brevia Galliæ, per Massonem, Hispaniæ, Lusitaniæ, Aquitaniæ, per..., Galliæ, per..., Angliæ, per...; Scotiæ, per..., Turcorum, per Jovium. Budæi, de Asse compendium, Joes Bodinus, de Moribus omnium Gentium. Exempla et Sententiæ, per... Apophtegmata Lixtenis. Joannis Campani Historia brachii. Historia Fran. Guischardini. Chronica Carronis. Chronologia Mercatoris, Beroaldi, Znñmanni, Femspachii. Vitæ Plutarchi in Compendium redactæ.

*Poetæ profani.*

Duplex versio Homeri Iliados, versibus latinis. Vergilius. Plautus. Terentius. Martialis. Horatius. Juvenalis cum Persio. Claudianus. Joannes secundus. Poetrata de Manibus Paschasii. Juvenilia Mureti. Ausonius.

*Libri grammatici.*

Grammatica græca Cleardi, Rami, Fran. Vergaræ. Grammatica latina Despauterii, Rami, Aldi Manutii, Thomæ Linairi et authoris innominati. Lexicum græcum. Dictionarium Morelli. Dictionarium historicum poeticum. Grammatica italica Mesmii.

*Libri philosophici.*

Phisica Aristotelis, Titelurini, Velcirionis, Foxii. Ethica Foxii, Buridani. Fabulæ Æsopi. Politica Aristotelis. Metaphisica Contareni. Contarenus de Elementis. Fuchsius, Compendium medicinæ. Vives, de Animo. Cicero de Officiis, de Divinatione, de Legibus, de Natura Deorum. Senecæ Sententiæ. Rami, animadversiones in Aristotelem. Dialectica Rami, Cæsarii. Rodolphus Agricola, de Inventione.

*Libri oratorii vel de diversis rebus*

Plures orationes Ciceronis sparsim, compaginatæ et non compaginatæ. Epistolæ Plinii junioris. Fran. Patritius, de Republica. Franciscus Petrarcha. Hortensi, de re Vestiaria, de re Vascularia. Barsio, Compendium Ca-

27 février. « Colier, le médecin, dit que de sa licence en médecine, laquelle passa l'an 1534, eut le premier lieu Petrus Ruffus (Roussel), frère de Mc Girard, prédicateur de la royne de Navarre...

Dolet, au jeune temps qu'estudioyt Colier estoit régent à Sainte-Barbe, fort célèbre, combien que Collier ne l'a point veu. Lors il composa une chronique petite de son temps, touchant principalement les abus introduicts en France par Duprat. Lequel livre est chez Collier. Puis il fut imprimeur à Lion. Finalement Collier l'a veu prendre et brusler ».

Note sur un autre médecin, celui-là poète, Oronce, auteur de sonnets et ballades, sur les abus du temps, qui le firent emprisonner sous François Ier.

6 mars. Liste des prédicateurs du Carême à Paris en 1586.

20 mars et 29 mai. Dernières nouvelles de Giordano Bruno, qui avait quitté Paris. « Jordanus a faite amande à Genève, fléchissant le genoil en terre pour avoir calomnié M. de la Faye, docteur médecin à Padoue, lisant en philosophie à Genève, et faict imprimer une feuille de papier contenante 100 erreurs commis par la Faye en une leçon. Lors Jordanus a dit qu'il se fust rendu à leur religion si on ne luy eust faict deshonneur. »

A la fin de mai, Giordano était à Cambrai, où il attaquait véhémentement « plusieurs erreurs d'Aristote. » Lutte très chaude sur ce sujet, avec un jeune avocat, nommé Calerius. Emeute des étudiants qui forcent Giordano à répondre. Or celui-ci s'enfuit « est n'est plus veu demeurant en ceste ville » « Item nota que Calerius est françois, comme on pense, gascon » attaché à la personne de du Perron.

Parmi des « poésies que lui bailla le f. Denis de Saint-Germain » on lit à l'adresse de Condé.

O domine princeps Conde,
Non curo quis sis et unde,
Sed, te, rogamus, absconde,
Ni mavis te vorent undæ;
Et tunc erunt res secundæ.

26 mars. « Est party le roy à pied en habit de pénitent avec environ soixante autres pénitents pour aller en pèlerinage à Chartres. » Il est de retour le 31, « bien crotté pour le temps pluvieux. »

Dans l'intervalle, nous sommes renseignés sur les « moynes du roy, » demeurant aux Minimes, moines passablement grotesques, pour lesquels « frère Henri » leur fondateur se montre de l'avarice la plus sordide, à ce que disent les barbiers du quartier Saint-Victor.

---

roli Stephani. Orationes Mureti et variorum autorum. Lipsii saturnalia et electa. Rhetorica Taliæi.

*De jure civili et canonico.*

Institutiones Justiniani. Duarenus, de Beneficiis. Pragmatica sanctio. Concordia canonum cum Bibliis. »

Un joli sonnet « à moy monstré » sur la situation politique en l'an de grâce 1586 :

| | |
|---|---|
| *Le roy :* | Je désire la paix, de la guerre je jure. |
| *M. de Guise :* | Mais si la paix se fait, mon espoir n'est plus [rien. |
| *M. de Maine :* | Par la guerre nous croist le crédit et le bien. |
| *Card. de Guise :* | Le temps s'offre pour nous avec la couverture. |
| *Le roy de Navarre :* | Qui comptera sans moy, pensant que ie l'en- [dure, |
| | Comptera par deux fois, très bien ie m'en [asseure. |
| *Card. de Bourbon :* | Chacun peut bien compter cela qu'il prétend [sien. |
| *Royne-Mère :* | La dispute ne vaut pendant que mon fils dure. |
| *Le Pape :* | Néantmoins poursuivons la Ligue et ses pro- [iects. |
| *L'Empereur :* | Le roy donques perdra la France et ses sub- [iects. |
| *Roy d'Espagne :* | Si la France se perd, ie l'auray tost trouvée. |
| *La France :* | Tout beau, il ne faut pas tant de chiens pour [un os, |
| | Et ceux-là n'ont pas bien ma puissance esprou- [vée |
| | Qui pour l'ambition me troublent le repos. |

22 mai. Nouvelles de Sorbonne. Comparaison entre Turnèbe, Scaliger et Juste-Lipse.

9, 11, 12, 15 et 18 juin. Promenades de l'auteur à Arcueil, Gentilly, Ivry, Vitry, Charenton, Créteil, Meudon, par Issy et Vaugirard, avec descriptions des plus curieuses. Le 10 juin, il nous parle des eaux de Pougues.

Déjà sans doute il cherchait à réparer une santé fort altérée, et les eaux de Pougues avaient été indiquées comme suprême ressource. Il ne put les atteindre, car il mourut en route, à Puiseaux, le 29 juin, et fut inhumé dans le chœur de l'église. Son journal s'arrête le 18, sur une visite à Saint-Ouen et à Montmartre.

Cotin versifiait assez habilement et élégamment, tout comme ses confrères Corrard (mort en 1546) et Desprez (mort en 1556). Cotin composa à peu près certainement la jolie épitaphe de ce dernier :

Qui defunctorum calces loca, siste, viator.
Pratani cineres continet iste locus,

Quem licet in cana rapuit mors dira senecta,
Longus et invasit frigida membra sopor,
Hunc tamen ut raptum immaturo funere flemus,
Aspera quem nobis vivere fata negant.
Nam virtutis erat specimen rectique, decusque
Musarum et purus religionis odor.
Ergo, qui transis, dic : Molliter ossa quiescant,
Nec subeant mortis spicula perpetuæ [1].

Mais nos humanistes Victorins du XVIe siècle, tout en se soumettant aux lois de l'antique Parnasse, n'eurent à aucun moment, pour les jolis rythmes du Moyen Age, les superbes dédains des maladroits réformateurs de la liturgie romaine au service d'Urbain VIII, ou même de Messieurs les chanoines de Saint-Victor au XVIIe siècle. Croirait-on qu'Adam le Breton trouva, en pleine Renaissance, son émule, d'ailleurs peu redoutable, en la personne de Nicole du Hamel, grand-chantre de l'abbaye? Nous avons vu que G. Cotin n'avait pas dédaigné la métrique du XIIe siècle; il a fait un bon pastiche. Mais du Hamel est lamentable à peu près toujours et pour le fond et pour la forme [2]. N'insistons pas. Ce poète aux bonnes intentions eut une fin tragique. Son neveu, âgé de 15 ans, qui résidait avec lui en 1590, au prieuré de Saint-Guénaud de Corbeil, ayant du haut des murailles de cette ville harcelé de ses railleries les soldats du duc de Parme qui en faisaient le siège, ceux-ci n'eurent pas plus tôt forcé les portes, qu'ils firent irruption dans le prieuré, et, sourds à toute prière, égorgèrent l'enfant dans les bras de son oncle.

---

1. J. de Th. ad an. 1556.

2. B. N. ms. lat. 14872, f° 122 r° et suivants. Ce recueil fort prolixe est daté des années 1574 et 1575. Voici une ou deux strophes des moins mauvaises : une réminiscence d'Adam :

*A Saint Victor* (f° 129).

Tu conductus, duc ad flumen.
Tu qui collis, duc ad montem,
Tu canalis, duc ad fontem,
Fontem misericordie.
Victorinos nos perducas
Et ad regnum nos conducas,
Post hanc vitam nos deducas
Ad tribunal glorie.

*A Saint Laurent de Dublin* (f° 132)

O Laurenti, cleri gemma,
Cum praesulum turba summa,
In his serva temporibus.
Dum blanditur prosperitas,
Ne nos frangat adversitas
In his tantis turbinibus.

*A la Sainte Vierge* (f° 132 (v°).

Esto maris nova stella
Dum conturbat nos procella
Apud Christum interpella
Pro nobis in periculo.

(Allusions transparentes aux guerres de religion).

Celui-ci en perdit la raison, et, revenu à l'abbaye, mourut de chagrin, le 26 octobre 1590.

Pour être complet, il faudrait joindre à cette pléiade victorine Robert Berthe (mort jubilaire en 1569), dont il y a de bons vers en tête de l'édition de Hugue de Saint-Victor de 1547; Jean Potin, de Tournai, maître ès arts, qui publia chez Jean Talesæus, à Paris, en 1535, un *Testamentum Jesu Christi crucifixi*, dédié à l'abbé Bordier pour son jubilé; Ch. de Mailly, notre polygraphe souvent cité, et dont il y a un opuscule *De Nomine Jesu*, paru sous le nom de Catherine de Bourbon, abbesse de N.-D. de Soissons; Bertrand Fortin, qui édita, en 1570, un Recueil de prières; et deux philologues émérites : Mathieu Touzet, de Pontoise (mort en 1601), qui possédait à fond l'hébreu, le grec et le latin et joignait, par surcroît, à une vaste érudition, un beau talent de parole, et Pierre Janus, qui se livra avec non moins de succès à l'étude des langues anciennes. Il était venu à Paris, de son prieuré de Montbéon, en 1595, pour soumettre à plusieurs gens de lettres le manuscrit d'une grammaire grecque d'après Clénard, versifiée comme la grammaire latine de Despautiers. Comme il s'en retournait chez lui par la voie d'eau, son bateau se brisa contre une arche du pont de Melun, et il perdit tout son bagage, avec son manuscrit. Il en mourut, paraît-il, de douleur, le 11 septembre suivant.

On s'étonnerait à bon droit que l'abbaye, en pleine possession de toute sa vigueur intellectuelle, n'eût pas fourni son appoint dans la littérature de controverse qui prit naissance à la suite du mouvement de la Réforme. Le grand controversiste victorin, plus compétent et plus adroit que l'abbé commendataire Pierre Lizet, fut le prieur-vicaire Nicole Grenier Il débuta par son *Bouclier de la foy*[1], dédié au roi Henri II qui l'honorait de sa faveur. Peu après parut

1. *Le Bouclier de la foy, extraict de la Saincte Escripture et des plus anciens docteurs de l'Eglise*, par frère N. Grenier, religieux de Saint-Victor, nouvellement reveu et augmenté, oultre les précédentes impressions. Avec une briefve apologie contre un Clabault luthérique qui a voulu ronger le Bouclier de la foy. In-16, à Paris, chez Claude Frémy, 1555, et Jean Ruelle, 1573.

— D'après Brunet, le *Clabault luthérique* est Barth. Causse, auteur du livre : *Le vray bouclier de la foy chrestienne*, mis par dialogues, démontrant par la saincte escripture les erreurs et fausses allégations d'un livre intitulé : « Le Bouclier de la foy », fait par un moine de Saint-Victor se disant le Bien-allant. Genève, Zach. Durand, 1563, in-12.

*L'Espéc de la foy*[1], dont il offrit avec à propos le patronage au connétable Anne de Montmorency. Enfin *L'Armure de la foy*[2] fut offerte presque en même temps à la noblesse catholique de France.

Les Protestants se sentirent touchés, car ils appliquèrent à Grenier le surnom de Simon le Mage, et, sous le règne de Charles IX, ils attentèrent plusieurs fois à sa vie et l'obligèrent à se cacher quelque temps derrière Sainte-Opportune[3].

Plus tard, en 1563, Grenier publia un ouvrage de dévotion intitulé : *Piæ hominis christiani Deum timentis meditationes,* dédié à Pierre Lescot, abbé de Clermont, et deux opuscules à l'usage des Victorins : *Viridarium spirituale* et *Institutio catholica ad felicem mortem obtinendam,* notes spirituelles cueillies dans ses rares loisirs, car la vie de Grenier ne fut pas oisive.

Défendre l'abbaye contre les appétits de Caracciolo ou les exigences des commendataires, ses successeurs, veiller à la correction des abus encore subsistants à l'abbaye[4], préserver Saint-Victor et toute la Congrégation de la contagion parfois menaçante de l'hérésie : autant de tâches qui eussent suffi à occuper les 22 années de son priorat. Il faut noter à son honneur et à l'honneur de notre abbaye qu'on y eut à déplorer quatre défections seulement : celles de Michel Bagorré, un déséquilibré ; de Jean Choppin, fils d'un marchand de soieries de Paris, qui, après 20 ans d'une vie religieuse irréprochable, accepte indûment la cure séculière de Rueil, s'y laisse prendre aux charmes d'une jeune veuve qui l'incite à vendre son bénéfice et à fuir avec elle pour se marier à Genève ;

---

1. In-8°, Paris, 1564.

2. In-8° Paris, 1566.

3. J. de Th. ad an. 1570.

4. Une curieuse fondation de cette époque : Maître Nicole Jourdain, chanoine de Paris et auparavant vicaire de l'abbaye en sa prébende de Notre-Dame, laisse 10 livres de revenu, à charge pour l'abbaye d'un Salut à la Vierge tous les ans, la veille et le jour de l'Annonciation, consistant dans le chant solennel du répons *Gaude, Maria Virgo,* et de la séquence *Inviolata,* le soir après Complies, au son de toutes les cloches. Au petit repas du soir, ces deux jours (de jeûne) on devait servir aux Victorins des dragées, à la place des quatre grains composés de coriandre, d'anis, de fenouil et de réglisse qui leur étaient servis d'ordinaire pour tout régal avec le vin, pendant la lecture du soir, les jours de jeûne. Ce n'est qu'en 1607 qu'on y ajouta, sur l'ordre du médecin Bouvart, un « frustulum » de pain. (J. de Th. ad an. 1548.)

d'un autre Parisien, Pierre Crombet, et du convers, organiste, Jean Ragot.

Et, comme si de tels soucis n'eussent pas suffi à son activité, bien souvent il dut se rendre aux ordres du Parlement qui lui confiait les plus difficiles réformes : à la Châge de Meaux, à la Victoire de Senlis, à la Croix d'Angles en Poitou[1], et surtout à l'abbaye de Montmartre. Jean de Thoulouse nous raconte qu'il retrouva, après 90 ans, les procès-verbaux de l'enquête faite alors à Montmartre, et qu'il les jeta au feu « pour l'honneur d'un si illustre monastère ».

Ayant usé par tant de travaux une santé déjà délicate, il aspirait au repos; et malgré la Chambre, qui, lors de ses premières ouvertures en ce sens, l'avait supplié de rester à son poste, il réunit ses frères, au nombre de 38, le 29 mars 1569, et leur donna lui-même lecture de son acte de démission ainsi conçu :

Moi, frère Nicole Grenier, humble prieur-vicaire de cette maison de Saint-Victor, arrivé à la soixante-quatrième année de mon âge et la vingt-deuxième de ma charge, ayant en vue la gloire de Dieu, la paix de ma conscience et l'intérêt de notre maison, libre de toute violence ou prière importune, je me démets spontanément de mes fonctions de prieur-vicaire. Si je me suis parfois trompé en les exerçant, je vous supplie de me pardonner, et je vous conjure, vous tous qui avez droit d'élection, de n'écouter, dans le choix que vous allez faire, que la loi de Dieu et le verdict de votre conscience, en mettant à la tête de votre illustre chapitre un prieur-vicaire qui soit puissant en œuvres et en paroles pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. C'est dans ces sentiments que je me prosterne devant le Dieu Tout-Puissant, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de qui découle toute paternité au ciel et sur la terre, en répétant avec Moïse (Num. 27.) : Que le Seigneur Dieu désigne l'âme qui doit régir tous ces corps, le chef qui marche à la tête de ce peuple et dirige ses mouvements, afin que les enfants de Dieu ne soient point comme des brebis sans pasteur.

En foi de quoi j'ai signé de ma main le 29 mars de l'an du Seigneur 1569.

Nicole GRENIER.

---

1. Nombreuses sont les réformes tentées par des Victorins à cette époque : Jean Hotman, à Saint-Maurice de Senlis; Henri Bault, à Saint-Euverte d'Orléans (détruit peu après par les Protestants); Ant. de la Fontaine, à l'Hôtel-Dieu de Paris; Galleran et Mallet, à Saint-Vincent de Senlis; Noël Longis et Nicole de la Croix, à Sainte-Barbe en Auge; Noël Longis et Toussaint de la Roche, à Saint-Martin d'Amiens, où tout se termina par des coups de bâton, etc...

Cette scène est grandiose et digne des plus beaux temps de l'abbaye. Le scrutin désigna Guillaume du Bourglabbé, déjà sous-prieur, et qui avait été chargé par le Parlement, en 1565, de la réforme de Saint-Vincent de Senlis. L'élu, refusant d'accepter son élection, fut contraint de s'incliner, par ordre du prieur de la Victoire, présidant l'assemblée au nom du Chapitre général. Il prêta le serment accoutumé, reçut la promesse d'obédience de tous les frères, et finalement fut invité par Pierre le Prévost, doyen d'âge, à entourer de tous les égards désirables la vieillesse de Nicole Grenier.

Le nouveau prieur n'eut garde de se soustraire à ce devoir et se montra toujours des plus déférents pour son prédécesseur. Les quelques mois que celui-ci vécut encore, il habitait une cellule à l'infirmerie, ayant un convers attaché à sa personne, et rien ne se traitait sans son avis.

Il mourut le 6 janvier 1570, après avoir été longuement agité de maladies, goustes, katarres, fièvres,... Et fut enterré fort honnestement, accompagné d'une grande partie de Mrs de la court de Parlement. Et fit ses obsèques Mr l'évesque de l'Avranche, doyen de Nostre-Dame de Paris nommé Mons^r Le Sirier. Et fut en sepulture à la main droite de la tumbe de feu Mons^r Bordier abbé de céans, en la chappelle Sainct-Denis.

Pierre Janus lui composa cette épitaphe aussi élégante que souverainement juste, qui fut gravée sur sa tombe :

Seu confecta fuit senio, seu floruit ætas
Hunc tenuit quovis tempore cura triplex :
Fundere vota Deo, Scripturæ incumbere sacræ
Imbuere hanc sacra relligione domum.

L'administration de Bourglabbé fut moins heureuse, et, sans doute, moins habile. Jean de Thoulouse, qui tenait son jugement de contemporains, est très sévère dans la biographie qu'il lui a consacrée[1]. Tout en reconnaissant que personnellement le prieur était vertueux, austère et très observant, il constate que la jeunesse, un peu négligée au point de vue spirituel, depuis quelques années, adopta, sous son priorat, une attitude regrettable, et fit la chasse aux dignités et aux offices. Bourglabbé l'aurait suivie dans cette voie, et, laissant

1. B. N. ms. lat. 14686.

de côté les anciens, aurait pris parmi les jeunes gens son sous-prieur, son chambrier, son cellérier, son sacristain. De plus, il aurait ouvert la porte à quelques nouveautés en matière disciplinaire. Ceci donna lieu à de graves mécontentements, lesquels, un beau jour, éclatèrent tant et si bien, qu'une visite des Pères de la Congrégation devint nécessaire. Mais les visiteurs semblent avoir manqué de doigté, car, malgré des mesures de rigueur excessives, (il faudrait dire peut-être : à cause d'elles, car il est question de prison, d'exil, et autres mesures... désagréables), les divisions persistèrent, au point que le prieur songeait à se retirer au Bois-Saint-Père. Ce projet ne fut point réalisé.

C'est que Bourglabbé était un indécis et un pusillanime Parler en public[1], chanter seul aux offices, autant pour lui de choses fort pénibles. Il est vrai qu'aux semonces du chapitre il se vengeait parfois de sa propre timidité en tonnant avec fureur et en dépassant grandement les bornes. En somme, il fut un supérieur malheureux. Lui-même l'avoua, un jour que le lecteur du réfectoire avait lu dans un passage de la règle de Saint-Augustin, appliqué au supérieur : *miserrimi ipsius*, au lieu de *miseremini ipsius*, et avait été de ce repris par le sous-prieur. « — Il a raison, interrompit Bourglabbé, car très malheureux est celui qui commande ».

Il avait été élu général de l'Ordre pour trois ans en 1573. Il mourut le 24 mai 1585. Cotin, en ses Mémoires, ne parle de lui que pour enregistrer sa mort :

A trois heures et demie du matin est trespassé nostre Père prieur. Fut enterré le mesme iour après disner.

Il reposait dans le vieux chœur ou chapelle de Saint-Denis, à la droite du P. Nicole Grenier, son prédécesseur. Cette épitaphe, due à Cotin, fut gravée sur une lame de bronze fixée à la muraille :

Nativus pudor, atque usu prudentia parta,
Doctrina ex studiis, pietas infusa superne,
Et pietatis opus : sacri observantia jugis
Officii, dotes Gulielmo in patre fuere.

---

1. Il reste cependant de lui un Recueil de sermons d'Avent, publiés par son successeur, avec dédicace à l'évêque de Paris, Henri de Gondi. (Paris, T. Corbon, 1597).

Il y a certainement du vrai dans ces éloges, car voici un joli tableau de la vie qu'on menait à Saint-Victor sous le priorat de Bourglabbé :

Ceux qui ne croiront pas ce que ie vais escrire démentiront la vérité, que ie rapporte par le témoignage de tous nos anciens qui ont vescu soubz le priorat du P. Bourglabbé qui nous repetoient et par plusieurs fois et en nombre que cestoit une chose estonnante de veoir l'ordre qui estoit en ceste maison soubz ledit P. Bourglabbé avec un si jeune chambrier (Coulomp). L'on ne sortoit que quatre fois l'année pour aller en ville *cum socio fideli*. L'on sortoit à *Jam lucis* de Prime pour aller dire la messe, et de là en ville, et falloit estre de retour en esté à *Te lucis* de Complies, et en hyver, à quatre heures et demie de retour, à peine de ne sortir de deux ans. Huict iours de récréation aux prestres l'année, et quatres jours aux jeunes frères en deux trouppes, pour aller une trouppe à Saint-Prix et Villiers le Bel, et l'autre à Athis, ou au plus à Corbeil. Partir le lundy du matin, après avoir assisté à Matines, et revenir le jeudy au soir pour estre le vendredy matin en chappitre. Si quelqu'un manquoit à quelque station spéciallement de Matines et de Prime : sans remise, substraction de vin; et de l'entrée de table, si à l'un et à l'autre. Si cela arrivoit d'ordinaire : la punition du disciple de saint Benoît, c'est-à-dire la discipline en chappitre; si plus fréquemment, *usque ad cingulum*.

Il ne falloit point ouïr parler qu'un cloistrier entreprit de parolles ou controlla un officier en sa charge, car la mesme peine s'en ensuivoit; comme aussy si une teste ecervelée ou un fol de cloistre eust entrepris de parler en chapitre : la substraction de vin, qui est le premier remède aux fols, puis la discipline sensible, et enfin la privation de voix capitulaire sen ensuivoit.

Enfin la discipline régulière estoit en telle vigueur, et l'union fraternelle soit d'amour, soit de crainte estoit si exactement observée que l'on n'entendoit que silence partout, et, au moindre son de cloche, tout alloit d'un train, comme un troupeau de moutons, vray modèle de nostre Maistre que saint Jean appelloit l'Agneau de Dieu. Aussi ne parloit-on, en ce temps-là, que des Chartreux et de Saint-Victor, pour lieux où l'ordre estoit exactement gardé[1].

---

1. *Mémoires* de J. de Thoulouse (B. N. ms. fr. 24080, f° 338.)

16 pages misplaced. Page 81 follows p. 64

Vixit annos LXI, proprior XVI, prior XVIII, moritur autem anno Domini 1603, mensis maii 27 [1].

Lugentes filii posuêre.

Ces derniers mots étaient rigoureusement exacts, car Jean de Thoulouse nous conte qu'à son entrée en religion, deux ans après, ils n'étaient pas encore consolés.

1. Il faut lire le 26, d'après les lettres de Pierre Lamacque, convoquant les prieurs forains à l'élection du successeur.

# CHAPITRE VI

## L'Abbaye et la Cour d'Henri IV

Un commendataire zélé. — M. l'abbé de la Selle. — L'affaire du prieuré d'Oncy. — *Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.* — Henri IV à Saint-Victor. — Le Père Jean Picard. — Le prieur Coulomb aux Etats-Généraux. — Petits orages. — Le démêlé avec le cardinal de Retz.

L'élection du 4 juin 1603, faite par 36 électeurs, donna la majorité des suffrages à Denis Coulomb, prieur du Bois-Saint-Père, celui qui avait été l'objet de traitements peu courtois de la part des huguenots. Il fut du reste, assez peu occupé dans la suite par son prieuré du Bois-Saint-Père, qui était à peu près honoraire, pour pouvoir échapper souvent à sa résidence de Saint-Prix et remplir nombre de missions de confiance que Hurtault lui confiait dans ses dernières années.

Presque en même temps, nos Victorins changeaient de commendataire : à leur désavantage, nous le verrons. Jean de Harlay de Champvallon, qui traitait les affaires du duc Charles III à la Cour de France, avait obtenu que le cardinal de Lorraine résignât l'abbaye de Saint-Victor en faveur de son fils, le jeune François de Harlay, qui était encore aux bancs de l'école. Apre au gain, pointilleux, susceptible comme tous les parvenus, nous le verrons presque toujours en lutte et en procès, toujours en froid avec ses chanoines, dont les concordats lui avaient dévolu la fortune.

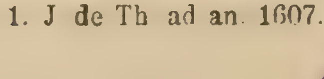
Ses projets, ou plutôt ceux de son père, qui était le vieux légiste retors, trouvèrent un auxiliaire aussi maladroit que bien intentionné en la personne de Pierre Lescuyer, qui avait pour inspirateur le fameux docteur de Sorbonne André du Val. Nous devons dire que le rôle de celui-ci ne paraît pas des plus nets en cette occurrence. Il avait persuadé au fr. Pierre Lescuyer, solliciteur des affaires de l'abbaye, de faire en sorte que le jeune de Harlay, alors âgé de 18 ans, étudiant au collège de Navarre, fît sa profession religieuse et se fît reconnaître comme abbé régulier de Saint-Victor. Le père de celui-ci, qui voyait

déchirée la charte de partition des menses, et son fils maître de tout l'avoir de l'abbaye, s'informa s'il en aurait en ce cas l'entière disposition. Il lui fut répondu que l'abbé redeviendrait en effet, supérieur spirituel de l'abbaye, mais n'aurait aucun droit sur le temporel, qui serait administré, comme par le passé, par les officiers de la Chambre. Cette constatation arrêta net les négociations, menées tout d'abord sous couleur d'un zèle très pur; et Pierre Lescuyer, convaincu d'avoir été dupe, fut déchargé de ses fonctions et envoyé en disgrâce à Amponville.

Les Champvallon se vengèrent l'an d'après en soutenant contre les chanoines le bailli de justice de l'abbaye, qui avait manqué à ceux-ci de respect, et avait été enfermé pour ce fait par le chambrier dans la tour. L'affaire fut portée au Parlement. On escomptait la parenté du président Achille de Harlay pour obtenir un jugement favorable au rebelle. Le bailli fut débouté, les chanoines étant seulement rappelés au respect du prestige de la justice dans leur propre magistrat. Ils éprouvèrent en cette affaire les bons offices du président Séguier.

Quant à Pierre Lescuyer, il ne fut pas abandonné par son ami, André du Val, qui lui fit obtenir par le comte Philippe de Béthune, frère de Sully, l'abbaye de Notre-Dame de la Selle, près de Bourges. Pierre Lescuyer entendait être abbé régulier, et réformer lui-même son abbaye, comme devait le faire un peu plus tard Alain de Solminihac pour la Chancellade. La bulle que lui fit expédier le Pape Paul IV est significative à cet égard :

Il y est dit : qu'à Saint-Victor de Paris on observe strictement la discipline régulière, que le culte divin y est célébré avec grande révérence et dévotion, que les chanoines, par la vie exemplaire qu'ils y mènent, détournent les fidèles du vice et les portent à la vertu. C'est pourquoi beaucoup d'autres monastères au royaume de France ont embrassé spontanément leur discipline et leur règle de vie, et forment aujourd'hui la Congrégation de Saint-Victor, dont le monastère de Saint-Victor est la tête... En conséquence l'abbaye de la Selle, du même ordre, sera unie à ladite Congrégation par le fr. Pierre Lescuyer, qui en sera abbé pendant six ans; et cette union sera maintenue par ses successeurs à élire après lui pour trois ans seulement, conformément aux Statuts de ladite Congrégation. Tous les offices et bénéfices claustraux seront abolis, et leurs revenus rentreront dans la mense commune [1].


1. J de Th ad an. 1607.

Cette conception des abbés triennaux, qui fit fortune plus tard dans la Congrégation de France, est une nouveauté curieuse à noter.

De Saint-Victor le comte de Béthune fut prévenu que Lescuyer était un saint homme, mais un supérieur nullement pratique. André du Val répondit que c'était un rapport de mécontents, et le nouvel abbé partit pour la Selle avec un Victorin, François de Bermond, dont il fit son prieur, et un chanoine de Saint-Séverin, qui fut son procureur. Ils y menèrent une vie humble et sainte, Lescuyer aidait aux ouvriers pour la reconstruction du monastère, portait mitre de calicot et crosse de bois, mais il n'avait aucune qualité de gouvernement.

Le soir du 17 juin 1608 — pour ne pas enfreindre la règle du silence nocturne — il refusait d'ouvrir les portes de son abbaye au cortège funèbre qui amenait le corps de la comtesse de Béthune. Le comte s'irrita, perdit patience en 1609, à la suite d'autres fausses manœuvres de l'abbé, et finalement obtint sa démission, grâce au général de la Congrégation, Jacques Lieurel, prieur de Saint-Lazare. L'abbaye fut donc résignée, moyennant pension, en faveur d'un candidat laissé au choix d'André du Val, lequel ramena Lescuyer à Paris, et obtint, non sans peine, sa réintégration à Saint-Victor. L'abbaye de la Selle passa peu après aux Feuillants.

Le priorat de Coulomb vit la solution d'une querelle déjà longue, engagée par la famille Clausse, qui partageait avec l'abbaye les droits seigneuriaux de Fleury-en-Bière. Dès 1572, Côme Clausse, secrétaire du roi, en grande faveur près de Catherine de Médicis, avait mis la main sur le prieuré et ses biens, en déclarant ne vouloir rien rendre, à moins que l'abbaye ne lui vendît la justice, la censive et quelques terres à sa convenance. D'où procédure au Châtelet, arbitres nommés, et.... Saint-Victor consentit à vendre pour 3.000 livres de capital, ou un revenu de 250 livres. Henri Clausse, fils de Côme, surintendant général et grand-maître des eaux et forêts, paya en effet, en 1603, les 3.000 livres, mais, voulant demeurer seul maître à Fleury, proposa d'échanger le prieuré contre la cure d'Oncy, près de Milly, qui serait érigée elle-même par l'archevêque de Sens en prieuré régulier, doté des mêmes privilèges. Conséquemment, par convention du 17 décembre 1604, Saint-Victor abandonna tous ses droits et appartenances au prieuré de Fleury, et fit l'acquisition de la terre et seigneurie,

d'une aunaie, de bois et vignes à Oncy, avec tous les droits et charges paroissiales[1]. Désormais nous ne connaîtrons plus que les prieurs d'Oncy.

Plus que jamais, pendant cette période des dernières années d'Henri IV et de la jeunesse de Louis XIII, l'abbaye fut fréquentée par les grands personnages de la Cour et de la ville ou simplement de passage à Paris. Le jour de Pâques 1606, au cours de l'Assemblée du Clergé qui se tenait aux Grands-Augustins, douze prélats assistèrent ensemble aux offices à Saint-Victor dans les hautes stalles : Louis de Vervins, archevêque de Narbonne; Honoré du Laurens, archevêque d'Embrun; Pierre de Villars, archevêque de Vienne; Paul Hurault de l'Hôpital, archevêque d'Aix; Léonard de Trappes, archevêque d'Auch; Gaspard du Laurens, archevêque d'Arles; six évêques : Gaspard Dinet, de Mâcon; Cyr de Thyard, de Chalon-sur-Saône; Claude Coquelet, de Digne; Jean Berthier, de Rieux; Jean de la Croix, de Grenoble; et Côme Clausse, de Châlons-sur-Marne.

C'était l'année[2] où le roi faillit se noyer au bac de Neuilly. « Le sieur de la Chastaigneraie, plus adroict de toute la troupe, tira la Reyne par les cheveux et l'esleva hors de l'eau en la ramenant à bord; où estant, si tost qu'elle peust parler, elle demanda où estoit le Roy. Les autres furent aussy sauvez. Il n'y eut personne de noyé : dont furent faictes des actions de grâces, feux de joye publics[3]. »

Huit jours après l'accident, la reine pleinement rétablie, venait en pèlerinage à Saint-Victor, pour remercier Dieu de l'avoir préservée. C'est de ce moment que semble dater sa dévotion spéciale pour la Vierge miraculeuse de la crypte, alors invoquée sous le titre de Notre-Dame de *Bonne-Nouvelle*. Depuis lors, quand elle était à Paris, elle venait fort souvent lui offrir ses devoirs.

Chose étrange! sa prière s'y confondait avec celle d'une

---

1. Arch. départ. de Seine-et-Marne, H. 302. — J. de Th. ad an. 1572 et 1604.

2. Année aussi de l'achèvement de la Place Royale. La première fois que le Père de Bermond, de Saint-Victor, s'y fut promener avec Jean de Thoulouse, il s'écria : « Pour sûr que ces séculiers sont des singes. Ne dirait-on pas que ces galeries sont comme des cloîtres laïques où les gens pourront se mettre à l'abri des averses et du soleil, et se livrer comme nous aux agréments de la conversation? »

3. *Mémorial* de J. de Th., p. 18.

autre reine : Marguerite de Valois, l'épouse répudiée d'Henri IV, qui, fixée à Paris sur la fin de sa vie, se rendait tous les samedis et parfois plus souvent, auprès de sa chère Madone de Saint-Victor, avec les musiciens de sa chapelle, dont notre chroniqueur a gardé le plus mélodieux souvenir. Elle conserva cette dévotion jusqu'à sa mort, survenue le 27 mars 1614[1].

Nous sommes à la période de la plus grande vogue du pèlerinage victorin. En 1608, la ferveur de Marie de Médicis s'accrut encore quand, après des prières solennelles faites à la crypte pour sa délivrance, elle accoucha heureusement d'un fils, qui fut Gaston d'Orléans. Les dames de la Cour apprirent à sa suite le chemin de Saint-Victor.

Les samedys matin, raconte Jean de Thoulouse, j'ay veu, estant grand marguillier, jusqu'à 50 carrosses devant nostre église. Ce qui commença à diminuer en l'an 1626, que lors du grand jubilé qui fut depuis le 9 mai iusques au 9 juing, il se fit trois miracles en l'église cathédralle de Nostre-Dame de Paris, qui y attirent toutes les dévotions.

Parmi les plus fidèles pèlerines de Saint-Victor, on signale Catherine de Gonzague[2], mère du duc de Longueville; Anne de la Trémoille, mère du prince de Condé; Louise de Lorraine, princesse de Conti; Anne de Montafié, comtesse de Soissons; Henriette de Joyeuse, princesse de Montpensier; Marie de Gonzague, veuve du duc de Mercœur, mariée en secondes

1. Elle avait été reçue la première fois par ce bon saint homme, le Père Jean Belet, qui était d'une modestie rare : « Le P. Jan Belet, qui la receut sans harangue, m'en a depuis plusieurs fois asseuré que bien qu'il luy eust présenté la vraye Croix à baiser, et donné de l'eau bénite, il ne l'avoit point regardée en face et ne sçavoit de quelle taille elle estoit ny si elle estoit grosse ou menue. » (J. de Th. ..*Mémorial*, p. 33).

2. Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Rethel, avant de devenir duc souverain de Mantoue, venait volontiers à Saint-Victor. Il y séjourna en 1609, le temps de faire ses vêtements de deuil à la mort de son beau-frère, le comte de Sommerive. En 1611, le Vendredi-Saint, sa présence y est signalée en compagnie de Spinola, capitaine génois au service de l'Espagne, don Inigo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne, des maréchaux de Brissac, de Lavardin, et de Boisdauphin, venus avec une foule de gentilshommes pour vénérer les célèbres reliques.

Il fut parrain d'une cloche du petit clocher, dont la sonnerie fut refondue en 1618. Les autres parrains et marraines furent : la princesse de Conti, avec le duc de Mayenne; la comtesse de Soissons, Catherine de Gonzague, avec le maréchal d'Ornano; Claude de Gondi, avec Charles d'Angennes.

noces à François de Lorraine, duc d'Aiguillon ; la première présidente, Jeanne des Champs, femme de Nicolas de Verdun ; les dames de Montholon, dont les libéralités réunies permirent d'achever la magnifique série de huit tapisseries représentant la vie du Christ, destinées à compléter les six pièces déjà existantes de la vie de saint Victor, qui avaient remplacé, au XVIe siècle, les vieilles tapisseries du temps de l'abbé Aubert de Mailly.

En 1617, la duchesse de Luynes donnait sa robe nuptiale en drap d'argent pour en faire des ornements liturgiques.

La reine Marie de Médicis forma plus tard, pour la décoration de son église préférée, des projets plus grandioses encore [1]. La chapelle souterraine de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle devait être agrandie par une sorte de rotonde ou dôme construit au même plan dans le cimetière, derrière la vieille abside. Tout devait être prêt en 1616, pour le retour de la reine à Paris, après la paix de Loudun. Le plan fut dressé, le marché fait; les ouvriers allaient se mettre à l'œuvre. Mais nos Victorins, pensant qu'un secours en argent ferait bien mieux leur affaire, crurent habile de faire déclarer par les maçons que l'ouverture à percer mettrait en danger la vieille abside, et d'adresser à la reine une requête où il lui était remontré qu'à l'occasion des guerres qui avaient ruiné leurs fermes d'Amblainville, Estrelles, Faronville, et diminué leurs revenus, ils ne pouvaient suffire aux réparations urgentes (10.000 livres à la ville et aux champs, 2.500 livres à l'église et à l'abbaye); et qu'il leur serait fort opportun d'avoir « quelque somme de deniers ».

Je me souviens, ajoute Jean de Thoulouse, qu'un peu avant que cette requeste fut présentée, la Reyne Mère, issue de Complies en la chappelle basse, comme elle parloit de faire ce beau dôme, elle

1. Elle avait un jour exprimé le désir de posséder quelque relique de saint Victor. Le prieur s'en fut avec deux chanoines la lui porter au Louvre. La reine n'était pas encore levée, et nos chanoines durent faire antichambre avec les courtisans, parmi lesquels ils furent heureux de trouver François Concini, maréchal d'Ancre, une vieille connaissance, qui venait souvent à Saint-Victor avec la reine, et acceptait parfois de prendre familièrement une bouchée de pain avec un verre de vin dans le cellier. On parla, paraît-il, du nombre de lampions allumés à la Place Royale pour le Carrousel qui y avait eu lieu la semaine précédente.

Puis nos chanoines furent introduits près de Marie de Médicis, qui les reçut très gracieusement et leur fit voir par le menu ses joyaux et le trésor de ses reliques.

vit sur l'autel ces deux grands chandeliers d'argent doré qui servent les grandes festes, et me commanda de luy en apporter un. Ce que je fiz. Et le considérant, elle dist à ceux qui estoient proche d'elle : « Voila de beaux chandeliers; je veux que l'on en fasse encores quatre pour mettre sur l'autel du dôme que nous ferons, et que l'on n'épargne rien pour la décoration, non plus que pour la sculpture d'iceluy. » Et se retournant vers son intendant, elle luy dist : « Prenez garde, et faicte en sorte que nous trouvions tout faict au retour du voyage, et que je n'aye qu'à y entrer pour y faire mes prières. »

Aussy le commandens de Sillery, frère du Chancelier, ayant eu communication de la susdite réqueste, à cause qu'il estoit inthime amy de ceste maison, et y ayant demeuré de jeunesse, ne fut pas d'advis qu'on la présentast, et prédit que non seullement elle n'auroit aucun effect, mais mesme destourneroit la dévotion et l'affection que ladite reyne avoit à l'église de céans.

De fait, la reine cessa ses visites à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, et on ne l'y revit plus que trois fois. Il est vrai que l'année suivante, après le meurtre du maréchal d'Ancre et le rappel des ministres d'Etat Brulart de Sillery, du Vair, Janin et Villeroy, elle fut obligée de se retirer à Blois. Elle eut cependant du regret de sa chère Madone :

Le jour de l'Assomption de la Vierge, plusieurs princesses et grandes dames estant venues faire leurs dévotions en la chapelle Nre-Dame dans notre église, la Princesse de Conty [1], de la maison de Guise, confidente de la reyne mère, dist à ung de nos Pères pour le rapporter à la compagnie que Sa Majesté se recommandoit à nos prières, qu'elle nous supplioit de continuer en son absence aussi bien qu'en sa présence, recognoissant évidemmant que depuis qu'elle avoit abandonné sa Madone de Saint Victor, touttes sortes de malheurs lui estoient arrivez [2].

Henri IV avait été reçu solennellement à l'abbaye, lorsqu'il vint lui aussi, sans doute sur le conseil de la reine, faire un pèlerinage d'actions de grâces pour avoir échappé à l'accident de Neuilly.

---

1. C'est la princesse de Conti qui donna, en 1614, un enfant d'argent à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, comme ex-voto pour la naissance de son fils François. — La chapelle fut un peu plus tard agrandie et pourvue de vitraux (en 1621) grâce aux libéralités de la princesse de Condé, de la connétable de Luynes et de la marquise d'Alluin, depuis maréchale de Schomberg.

2. *Mémorial* de J. de Th., p. 130.

Le mercredy vingt-huictiesme du mesme mois de juing (1606), sur les unze heures du soir, le roy Henry le Grand envoya céans un valet de pied pour advertir que Sa Maiesté viendroit le lendemain d'un grand matin entendre la messe en cette église. Le P. Bermond, portier, qui en receut la nouvelle, la vint apporter à l'heure de Matines au R. P. Coulomp, prieur, qui, à l'issue de Matines, entre deux et trois heures après minuict, arresta tous les religieux pour les advertir de se tenir prestz pour recevoir le Roy qui n'avoit encore faict son entrée en ceste maison depuis son advenement à la couronne. Pour cet effect, il fit parer le maistre autel et le chœur comme le jour de sainct Victor. Tous les religieux furent revestus des plus belles chappes, et dès les trois heures du matin, nos cloches commencèrent à faire retentir leurs harmonies. Entre trois et quatre nous nous disposasmes sous le portail à attendre Sa Maiesté, d'aultant que plusieurs gentilzhommes qui arrivoient disoient que le Roy viendroit bientost.

Sa Maiesté néantmoins n'arriva qu'à cinq heures du matin précisément. Elle fut receue de tous les religieux, comme dit est. Le R. P. Denis Coulomp prieur, luy présentant la croix, l'eau béniste et le livre des Evangilles; luy faisant un petit discours de réception si bien concis et aiancé que Sa Maiesté l'aggréa et le remercia avec toutte la compagnie. Ensuitte de quoy fut chanté le *Te Deum*, respondu par les orgues [1], et sa dite Maiesté conduite au chœur processionnellement iusqu'à un oratoire paré au-dessus des degrez du sanctuaire, sur lequel s'estant agenouillé; il y avoit une chaire auprès où il s'assit iusqu'au Lève-Dieu d'une basse messe qui se célébra durant le *Te Deum* par le sieur de Boulogne, l'un des aumosniers de Sa Maiesté. Au costé de laquelle Maiesté fut le R. P. Prieur avec sa chappe de chœur, respondant aux interrogatz qu'elle luy faisoit, tant sur les religieux, qu'elle regarda tous attentivement que sur aucuns subiectz qu'il luy plaisoit l'interroger. Tous les religieux demeurèrent en chappes en leurs places du chœur iusqu'à ce que Sa Maiesté sortit, leur témoignant à son départ beaucoup de bienveillance à tous lorsqu'ils faisoient des révérences très profondes... poursuivit son chemin et monta en carrosse pour Fontainebleau. Ce fut moy qui porté l'eau beniste [2].

Une autre fois, le samedi 27 février 1610, le roi, revenant de la chasse par le faubourg Saint-Victor, demanda au portier, en passant devant l'abbaye, si la reine était à la crypte. Il alla la rejoindre avec le maréchal de Brissac, assista à la fin des Complies, adossé contre une colonne, fit, en remontant

---

1. Les orgues, qui étaient alors « sur l'aille gauche, au bout de la chapelle Saint-Léger », furent réparées en 1616, et reportées au-dessus du portail de l'église.

2. *Mémorial* de J. de Th., p. 19-21.

un grand éloge des chanoines, disant les estimer et les aimer parce qu'ils n'avaient pas pris part aux factions, et rentra au Louvre dans le carrosse de la reine.

Le 12 avril suivant, lundi de Pâques, le Dauphin fut conduit à l'abbaye où il fut reçu au son des cloches, avec *Te Deum*, etc... Il prit ses ébats pendant deux heures dans les jardins, après quoi un goûter lui fut servi. A quelques mois de là, le 1er juin, il revenait à Saint-Victor, où il était reçu avec toute la pompe du cérémonial usité pour la première entrée du roi de France[1]. Son père avait succombé au poignard de Ravaillac.

Le vendredy, quatorzième iour du mois de may, estant allé à Saint-Lazare avec fr. Mathieu le Bon pour voir les préparatifs qui se faisoient pour l'entrée de la Reyne, comme nous nous en revenions par dedans les Halles, sur les quatre heures après midy, entrant dans cette rue des lingères, nous apperceumes du monde assemblé dans la rue Saint-Honoré par un carrosse qui passoit de la rue de la Ferronnerie en ladite rue Saint-Honoré, entouré de cavaliers tous les pics à la main; ce qui nous surprint d'abord, ne sçachant que c'estoit. Et comme nous advenceasmes dans la rue, nous entendismes que ce carrosse estoit celuy du Roy, où il estoit, mort ou bien blessé. D'où le peuple estant esmeu, chascun courait vers le Louvre pour en apprendre certaines nouvelles, qui furent que le Roy estoit mort, ayant esté malheureusement assassiné dans ladite rue de la Ferronnerie par un détestable parricide d'Angoulesme. De laquelle mort le sieur Mathieu, historiographe de Sa Maiesté a amplement et véritablement escript[2].

Le même raconte ailleurs qu'une heure après, vers cinq heures, il vit un groupe d'à peu près 200 hommes du peuple qui fuyaient de la rue de la Harpe vers le pont Saint-Michel, comme si on les poursuivait à mort, sans qu'ils fussent poursuivis par âme qui vive. Et, dans le faubourg Saint-Victor, une compagnie de soldats, appelés aux armes, arrêta à grand'peine un huguenot qui filait à toute bride, et qui, enfermé aussitôt dans la tour de l'abbaye, fut trouvé porteur d'un message adressé à ses coreligionnaires de la Rochelle pour leur annoncer la mort du roi. Le duc d'Epernon l'interrogea le lendemain et le fit mettre à la Bastille.

---

1. Il trouva plaisir, nous dit encore l'annaliste, à monter dans la chaire du réfectoire, pour jouer au lecteur avec ses frères naturels et le duc de Montmorency.

2. *Mémorial*, p. 81.

Le P. de Loynes, chambrier de Saint-Victor, eut l'honneur d'être conduit par M. Despeyron, colonel de l'infanterie française,

en la chambre où estoit le corps du feu roy en son lit, vestu de ses habits ordinaires, où il fist ses prières et lui iecta de l'eau beniste, non sans soupirs et sanglotz, comme faisoient tous ceux qui y entroient, voyant ce triste et inopiné spectacle.

Des services solennels eurent lieu à l'abbaye à cette occasion, et. lors des grandes obsèques, retardées jusqu'aux 29 et 30 juin, une délégation de 30 Victorins, sous la conduite du sous-prieur, alla prendre place dans le cortège funèbre, aux côtés des Génovéfains (avec lesquels ils fraternisaient encore très sincèrement), et subit avec eux pour la centième fois l'assaut aussi déplacé que peu justifié des braves moines de Saint-Martin des Champs, pour la préséance[1].

Quand Marie de Médicis revint, en grand deuil, le 3 juillet suivant, faire ses dévotions à Saint-Victor, elle trouva au seuil de l'église tous les chanoines rassemblés qui, s'inclinant profondément devant elle, lui exprimèrent leur douleur. Le prieur Coulomb se fit leur interprète en quelques mots émus, auxquels la reine répondit en pleurant et en promettant sa protection.

Elle fit délivrer en effet à l'abbaye, en 1611, une charte de sauvegarde scellée du grand sceau; le 30 novembre 1610,

1. Pendant que Picard leur démontrait éloquemment en beau latin le droit de Saint-Victor, les moines, plus rusés, s'emparèrent de la première place par une savante stratégie, au moment où le cortège se mettait en marche. Depuis Saint-Germain l'Auxerrois jusqu'à Notre-Dame, tentatives aussi vaines que scandaleuses pour remettre chacun en ordre. Enfin les Victorins déclarent au maître des cérémonies, que le lendemain, pour le transfert à Saint-Denis, ils s'abstiendront, si les moines ne sont ramenés au devoir.

Or ceux-ci n'étaient nullement disposés à céder. Quand le maître des cérémonies fit l'appel, ils se cachèrent et durent être contraints par des soldats, disposés à cet effet, à prendre la place qui leur revenait. Tout alla bien jusqu'à la rue Saint-Denis, où les moines se mirent en file sur une seule ligne, pour occuper la droite, au même rang que les chanoines réguliers. « Mais, dit J. de Th. qui était présent, les appariteurs de nos deux justices, au nombre de dix-huit, veillèrent très opportunément, et les obligèrent à marcher dans l'ordre prescrit. » De pareilles scènes sont grotesques autant que curieuses comme traits de mœurs.

L'affaire, d'ailleurs, eut des suites. Saint-Victor se pourvut d'un bref apostolique consacrant son droit de préséance; mais le Bref fut déclaré non recevable dans l'Eglise gallicane. La cause, en passant par l'Université, aboutit au Parlement, qui s'abstint de juger sur le fond. Les moines repartirent en guerre à la procession du Recteur. Alors les Victorins se retirèrent et ne reparurent plus aux processions, bien que le Parlement ait enfin rendu sa sentence en audience du 11 décembre 1614.

elle avait exempté Saint-Victor et toutes ses dépendances de loger des soldats [1].

Ces années furent témoins d'un triste déclin. Jean Picard, de Beauvais, entré à l'abbaye à l'âge de 21 ans, avait été presque aussitôt chargé de l'enseignement des belles-lettres. Il donnait les plus belles espérances et se faisait un nom dans les milieux érudits par ses éditions de Saint Anselme, de Saint Bernard, du *Gregorianum* de Garnier, et des œuvres de Guillaume de Newbury [2]. Il prépara une Vie de Hugue de Saint-Victor, aujourd'hui perdue, au moins sous sa forme définitive, fit des additions importantes au *Venatorium* de Mauburne et prépara d'immenses amas de matériaux historiques qu'il ne put jamais mettre en œuvre. Pris de la fièvre scarlatine au mois de juillet 1610, il demeura atteint dans ses facultés intellectuelles, mena depuis lors une vie languissante, et mourut à 41 ans, des suites de l'opération de la pierre, le 15 juin 1615.

Sa tombe, creusée dans le cloître, contre le mur de l'église, fut décorée d'une épitaphe due au facile talent d'un jeune poète, le frère Etienne de Pleurre, qui, étant diacre, avait déjà donné au public, en 1610, un volume de vers latins : *De Sancti Victoris victoria virgilio-centonibus descripta, ad Reverendum Patrem Dionysium Colombæum, domus Sancti Victoris priorem meritissimum* [3]. Etienne de Pleurre composa en 1615 un poème héroïque à l'occasion du jubilé du prieur Coulomb, puis, en 1618, il publia son *Æneis sacra*, ouvrage de patience, fait, comme son premier volume de centons de Virgile, et dédié au cardinal de Retz. En juillet 1621, le poète devint aveugle, et pendant les quatorze ans qu'il vécut encore, édifia grandement ses frères par sa résignation, sa piété et son aimable charité.

Luminis orbus erat Stephanus Pleurræus,
At ipse lumen erat præsidiumque domus,

disait son épitaphe [4].

---

1. Arch. nat. L. 870, nº 28.

2. Autrement dit *Gulielmus Parvus*, historien anglais, chanoine régulier du prieuré de Newbury dans le Yorhshire, né en 1136, mort vers 1198. L'édition de Picard parut en un volume in 12 à Paris en 1610, chez Jean Petitpas Le P. Lescot prononça l'oraison funèbre de son confrère de Pleurre. (Paris, 1635. *Bib. Mazar.* 20.670 B).

3. Paris, 1610, chez Denis Langlois, rue Saint-Jacques.

4. Nos Victorins avaient un moment conçu l'espoir d'obtenir sa gué

Denis Coulomb avait gardé, en qualité de prieur de Saint-Victor, à peu près toute la situation personnelle de son prédécesseur Jean Hurtault. Le 22 août 1612, après là mort de Jacques Lieurel, prieur de Saint-Lazare, il fut élu, par le chapitre privé, général de la Congrégation, et cette élection fut confirmée en Chapitre général, à Saint-Victor, le 27 avril 1614.

Le Parlement le commit, avec le prieur de Saint-Germain des Prés, à la réforme de Saint-Pierre de Châlons-sur-Marne. La même année 1613, il fut envoyé pour le même but à l'abbaye de Clairefontaine, au diocèse de Chartres. Il était toujours visiteur de Fontevrault, d'Yerre, de Jarnac, de Malenoue, de Gif, et surtout de l'abbaye de Chelles. Il dédia en 1615, à l'abbesse Marie de Lorraine ses *Exhortations pieuses sur les sept parolles de Notre-Seigneur en la Croix*. Plus tard, en 1617, il était encore employé par le Parlement à la

---

rison par l'intercession du P. Dominique de Jésus-Marie, de l'Ordre des Carmes, qui arrivait à Paris, déjà célèbre par son intervention réputée miraculeuse à la bataille de Prague, et par les exorcismes fameux de Mme de Rainfaing en Lorraine. (Cf. dom J. B. Vuillemin. *La vie de saint Pierre Fourier*, p. 229).

« Au commencement du mois d'aoust de cette année 1621, arriva à Paris, au couvent du faulbourg Saint-Germain, un religieux Carme deschaux, italien, nommé le Père Dominique a Jesu Maria, que l'on disoit avoir grande réputation de sainteté et de faire des miracles, et qu'avec un crucifix qu'il portoit à son côté, il alloit à la teste des arméez en Allemagne, et avoit esté cause du succès des Impérialistes à la bataille de Prague qu'ils avoient emportée contre le Palatin en 1619. »

Le P. Paumier, sous-prieur, et Jean de Thoulouse avaient espéré qu'Etienne de Pleurre, devenu aveugle depuis huit jours, à 34 ans, serait guéri par le serviteur de Dieu. Il fut conduit aux Carmes en carrosse, le 7 août, entendit un beau sermon du thaumaturge sur l'utilité des souffrances. Le Père Dominique déclara qu'il ne fallait rien attendre d'un pécheur comme lui et consentit cependant à faire le signe de la croix sur les yeux du malade. « Nous trouvasmes les degrez qui dévaloient dans le petit cloistre et tout ledit petit cloistre bordé de part et d'autre de religieux dudit couvent dans la disposition de crier miracle, dont ils se retinrent, voyantz à nos contenances qu'il ni avoit rien de nouveau. »

Nouvelle visite le surlendemain. Mais de Pleurre ne fut point guéri, pas plus que la duchesse de Nemours, bien qu'on eût fait courir le bruit de leur guérison à tous deux.

Le P. Dominique allant au couvent de son Ordre à Charenton « fut suivi d'un nombre infini de monde qui luy coupèrent sa robbe pour avoir des reliques, iusque là mesme que le Premier Président de Verdun le suivit de Paris à Charenton et voulut avoir de sa robbe, et voyant à Charenton que la multitude l'oppressoit, il monta en une chambre, et de la fenestre d'icelle, donna la bénédiction et au Premier Président et à tous tous ceux qui estoient là présents. »

Le roi étant au siège de Montauban, y fit venir le P. Dominique pour convertir les Huguenots. (*Mémorial* de J. de Th., p. 202 et suiv).

réforme de Pontringeard, près de Laval, et de Saint-Jean du Mans, avec Louis Petit, général des Mathurins.

Aussi fut-il élu avec Adam Oger, prieur de la Chartreuse de Vauvert, comme délégué des réguliers aux Etats-Généraux de 1614, et il prit une part active à la rédaction du Cahier de remontrances des réguliers, qui fut dressé en de nombreuses conférences tenues avec les abbés de Cîteaux et de Clairvaux, tant aux Bernardins qu'à Saint-Victor. Ce cahier fut présenté au roi le 23 février 1615, à la clôture des Etats, en la chapelle de Bourbon, proche du Louvre, où « M. du Plessis de Richelieu, évesque de Lusson, porta la parolle pour l'ordre eclésiastique avec une éloquence indicible. » Les règlements élaborés en cette circonstance par les députés des réguliers furent insérés dans l'édit royal de 1627.

Le P. Coulomb reçut, pour sa taxe de vacation et assistance à l'Assemblée, la somme de 1.200 livres, qui fut employée à construire une galerie couverte allant de la chambre du conseil à l'infirmerie. On y grava ces vers d'Etienne de Pleurre :

Porticus ista recens nova post comitia regni
  Sumptibus inde datis ædificata fuit.
Clara Colombæi sunt hæc monumenta Prioris
  Inque domo propria res ibi parta manet.

Le moment était bien choisi pour célébrer le jubilé du prieur. Le jubilé fut donc célébré en grande pompe, le sixième dimanche après la Pentecôte, en présence des prieurs de la Victoire, de Livry, de la Châge, de Saint-Lazare, en présence de 41 Victorins, de l'évêque de Paris, Henri de Gondi, de François de Harlay, l'abbé commendataire, devenu coadjuteur de Rouen, d'une douzaine de conseillers à la Cour, maîtres des Comptes, et conseillers du Grand Conseil, des curés de Saint-Paul, Saint-Nicolas des Champs, Saint-Nicolas du Chardonnet, Saint-Eustache, Saint-Jean en Grève, et Saint-Gervais. Les poètes se donnèrent libre carrière. Outre une composition « héroïque » d'Etienne de Pleurre, nous trouvons mention de poèmes aux titres pittoresques : un *Stephanicon* de Paulmier, un *Manipulus spicarum* de Jean de Thoulouse, un *Anathema eptaphtos* de Joseph Caillou.

Qui eût pu croire, en ce jour sans nuages, que déjà la tempête était proche, où sombrerait la Congrégation même de Saint-Victor?

Dans une visite faite à l'abbaye, en 1613, par les prieurs de Château-Landon et de Saint-Lazare, plusieurs lourdes fautes avaient été commises « qui causèrent de grands troubles et divisions en ceste maison, dont les effectz parurent ès années 1618 et 1620[1]. » Le 16 février 1618, sur trois novices proposés pour la profession, un seul, Antoine Desrieux, fut admis par le chapitre. Le prieur, mécontent, consulta l'évêque de Paris, qui le prisait fort, et l'employait à la réforme des maisons religieuses, et, sur son conseil, demanda au chapitre la raison de son vote. Alors le chapitre nomma deux délégués pour transmettre directement à l'évêque ses doléances, portant sur le règlement de la Chambre, l'ordre des études et « quelques articles des Statuts assez considérables ». Gondi se contenta de conseiller au prieur d'y mettre ordre lui-même, et de l'avertir seulement au cas où il n'y suffirait point tout seul.

Au fait, Coulomb convoque les prieurs forains, et, se faisant appuyer d'une minorité complaisante (treize en tout), va prier l'évêque de n'attacher aucune importance aux rapports des mécontents, ajoutant maladroitement qu'il n'ait pas à se déranger, et que, s'il y avait à corriger, la Congrégation le ferait.

L'évêque, piqué, et croyant d'ailleurs que l'on conteste son droit de visite, répond que le mal est encore plus grand qu'on ne lui a dit et

> que si on luy pouvoit monstrer qu'il n'eust aucuns droict de visite et supériorité en la maison de Saint-Victor, l'on le soulageroit de beaucoup. Sinon qu'ilz apprinsent à parler avec respect à leur evesque et evesque de Paris — Et leur ayant parlé de la sorte, il les quitta, et se retira en son cabinet[2].

Le chapitre privé de la Congrégation, comprenant les prieurs de la Victoire, de la Châge, de Saint-Séverin et de Saint-Lazare, se réunit donc à Saint-Victor le 20 mars, prend parti sans réserve pour Coulomb contre ses chanoines, qui en appellent à l'évêque. Celui-ci vient en personne à l'abbaye le 23 mars, fait un long discours au chapitre pour affirmer sa juridiction et déclarer que, vu les plaintes réitérées qui lui parviennent, malgré la confiance qu'il a de tout temps témoi-

1. *Mémorial*, p. 102.
2. *Mémorial*, p. 132 et seq.

gnée au prieur, il est dans l'intention d'ouvrir une enquête et d'aviser au remède. Coulomb se lève et proteste qu'il ne reconnaît d'autres supérieurs « pour le fait de la discipline » que les supérieurs de la Congrégation. L'évêque trouve une réponse facile en faisant appel à l'histoire de l'abbaye et de la Congrégation, et aux souvenirs du prieur lui-même, qui avait parfois recours à l'autorité épiscopale « contre certains religieux qu'il vouloit faire passer pour discoles. »

Coulomb s'entêta, refusa de répondre aux questions qui lui furent posées, sortit du chapitre, suivi du sous-prieur et d'une quinzaine de chanoines, qui rentrèrent bientôt pour empêcher par violence l'évêque de poursuivre son enquête auprès de quinze de leurs confrères qui avaient demandé à être entendus. La séance continua, les rebelles sortirent de nouveau, puis revinrent avec deux notaires royaux pour signifier à l'évêque un appel comme d'abus. Celui-ci d'ailleurs ne s'en émut pas, acheva l'enquête, réprimanda le prieur, cassa les censures fulminées par lui et partit en promettant de revenir.

Le lendemain, chapitre orageux, convoqué par les Pères de la Congrégation, qui veulent bannir ceux qui étaient restés avec l'évêque. Il y eut grandes rumeurs, presque des voies de fait « n'eust esté deux Messieurs du Parlement, parents et amis de part et d'autre, qui firent sortir les Pères de la Congrégation le soir même ».

L'appel comme d'abus suivit son cours, chaudement attaqué par l'évêque, devenu cardinal de Retz[1]. Les appelants publièrent un *factum*, long Mémoire de 15 pages, pour exposer leurs raisons[2]. Un arrangement, proposé par le président Séguier, échoua. Entre temps, le prieur fit semblant de se démettre, écrivant en sous-main au prieur de la Victoire et au prieur de Saint-Maurice de Senlis de s'opposer à sa démission, et d'attaquer en nullité tout ce qui se ferait sans le Chapitre général, et ce, vu sa qualité de général de la Congrégation. Le Chapitre plénier annuel de l'abbaye, appelé à se prononcer, se sépara sans rien conclure.

Enfin l'appel fut jugé à huis clos à l'audience de la Grand'-Chambre, le 18 août. Le jugement revenait à ceci : Accor-

1. Il avait été créé cardinal aux Q. T. de Carême, et avait reçu la barrette des mains du roi à l'Offertoire de la grand'messe à Notre-Dame, le 20 mai.

2. Arch. nat. L. 890, n° 29.

dez-vous. Le prieur en abusa et laissa paraître son intention de réduire les opposants en éloignant les uns et en séquestrant les autres. Ceux-ci furent avertis à temps, deux d'entre eux sortirent par l'église et allèrent prévenir le cardinal de Retz, qui les envoya avec son secrétaire chez Monsieur de Verdun, premier président du Parlement, demeurant en la cour du Palais. Or, à sa porte, ils se rencontrèrent avec le prieur, qui avait levé son conseil, à l'avis de leur sortie.

Le sieur premier président alloit lors aux Vespres aux Jésuistes de Saint-Louis, et estoit monté en carrosse, prest à rouler, lorsqu'il vit une trouppe de religieux de Saint-Victor entourer son carrosse de part et d'autre et demandantz justice. Alors il fist arrester son carrosse et mit pied à terre pour leur donner audience. Et, voyant l'émotion qu'il y avoit de part et d'autre, il leur dit : « Allez, Messieurs, retournez-vous en à vostre maison, et dans une heure au plus tard, je suis à vous. » Et ainsi congédia les parties qui s'en revinrent promptement pour faire dire vespres.

A l'issue desquelles chascun se prépara pour recevoir ledit sieur Premier Président, qui arriva sur les quatre heures avec son train, et fut salué de tous les religieux dans le cloistre, lesquels recognoissant esmeus de part et d'autre, il leur dit : « Messieurs, choisissons un peu un lieu ample et à l'escart, où nous vous puissions tous entendre, et qu'il ni ait personne que nous. — Quelqu'un ayant proposé la chapelle de l'infirmerie : — Allons, ce dit-il, voyons ce lieu. — Et l'ayant veu : — Voicy, ce dit-il, bien nostre faire. Que chascun se retire! (en parlant à ses gens).

Chascun estant retiré, et ni ayant avec luy que les religieux seuls en ceste chapelle, dont les uns commencèrent à se jecter à ses pieds, demandants justice, les autres, respondantz assez tumultuairement il leur dit :

« Messieurs, nous ne ferons icy rien sans ordre. C'est pourquoy, comme vous êtes divisez, ceux qui sont d'avec M. le Prieur se rangent au bas de la chapelle, et ceux de M. le Cardinal de Retz, près de l'autel. »

Et puis se donna la peine, quatre heures durant, d'aller de part et d'autre recevoir les plaintes, entendre les responses, proposer les raisons, et donner les advis des accomodemens, en attendant l'instruction et fin du procès, appointer toutes choses, enfin, résoudre par sa prudence et son singulier soing et peine et très admirable affection à l'endroit des religieux de cette maison. Il récapitula tous les articles, et s'estant assis, ayant fait venir devant luy, il les prononça tous articulement et distinctement et appelant l'un de ses secrétaires, les luy fit escrire et signer par luy et les parties.

Mais ce n'étaient là que mesures transitoires, en attendant que le Parlement se fût prononcé sur le fond du litige. La lutte n'en continua que de plus belle, avec une ardeur telle que les Victorins, de part et d'autre, empruntaient de l'argent à leurs parents et amis pour subvenir aux frais de l'instance.

L'arrêt ne fut rendu que le 11 janvier 1620, déclarant l'appel non recevable, et reconnaissant au cardinal le droit de visiter l'abbaye en personne ou par délégation, quand il lui plairait, et assisté de tels religieux qu'il choisirait; les abbés réguliers ou prieurs-vicaires gardant le droit ordinaire de correction [1].

Le cardinal de Retz attendit que le calme fût rétabli pour exercer son droit de visite. Il ne se présenta à Saint-Victor que le 23 mars 1620, fut reçu en chapes, et harangué en latin par Coulomb, qui le pria de ne pas se souvenir. Il répondit qu'il ne désirait que l'union, le rétablissement de l'observance, et qu'il oublierait le passé. Puis il commença les opérations de la visite régulière en se faisant assister de dom Oger, prieur des Chartreux.

C'était un homme de grande situation, ancien collègue de Coulomb aux Etats de 1614. Jean de Thoulouse en parle toujours avec la plus profonde vénération: le « grand » dom Oger. Il nous le donne pour un

personnage d'une vertu si éminente et d'un esprit si excellent que, non seulement il passoit pour le premier Régulier de nostre aage, mais mesme avoit l'approbation du plus grand de nos roys, Henry 4e, qui le visitant souvent, et prenant contentement de l'entendre raisonner sur les affaires, disoit assez souvent de luy : « Ce petit chartreux est le plus excellent esprit de mon royaume, et si il n'estoit point moyne, j'en ferois un chancelier de France. »

Dom Oger conseilla à Coulomb la retraite, et en parla au cardinal, qui consentit en principe, sous certaines conditions.

La visite se continua le 30 juin, où le cardinal ne put que constater la plus complète division des esprits, et dut répéter avec insistance que l'autorité ordinaire du prieur demeurait entière et incontestée, que celle du visiteur l'aiderait de tout son pouvoir et la suppléerait au besoin. En atten-

1. Arch. nat. L. 890, n° 30.

dant la démission de Coulomb, il y avait ordre formel de lui garder tout respect et toute obéissance.

Or, le soir venu, le cardinal prenait une petite réfection, lorsqu'un exprès lui vint dire de rejoindre le roi au château de Madrid, et de se préparer à partir le lendemain avec lui, afin de calmer les esprits dans la Normandie et le Maine, en révolte :

pour faire restablir la reyne sa mère. Et appela-on le souslevement la *grenouille*, que nous disons en latin : *rana, raine.*

Le chapitre plénier de l'abbaye se réunit le lendemain de la Saint-Victor, 22 juillet, sous la présidence des prieurs de la Victoire et de Saint-Sauveur de Melun, représentant la Congrégation. Coulomb, prenant aussitôt la parole, déclara que l'heure du repos avait sonné pour lui, et manifesta l'intention de démissionner. On s'en tint là pour cette séance d'ouverture. Le lendemain, il remit son acte de démission, où il prenait le titre de général de la Congrégation de Saint-Victor, et rappelait ses 73 ans d'âge, dont 55 de religion, 18 de priorat et 9 de généralat.

Aussitôt les électeurs, au nombre de 39, procédèrent à l'élection du successeur, et réunirent tous leurs suffrages sur le nom de Denis de Saint-Germain. Cette unanimité était déjà un présage de paix. L'élu prêta immédiatement le serment d'usage et fut requis, dans une belle harangue latine, par le P. Cornu, doyen d'âge de la Compagnie, d'avoir la plus grande sollicitude pour le vieillard démissionnaire, dont les conseils lui seraient toujours précieux. Ainsi, déclarait l'orateur, la maison reprendrait vite son éclat, assombri *vitio quorumdam nihil non audentium.*

Ce fut seulement le 14 avril 1621 que le cardinal revint à l'abbaye, pour conclure sa visite et publier ses ordonnances (rédigées par dom Oger). La maison de Saint-Victor y est dite la première et principale fille des évêques de Paris. On y exige la vie en commun, sans aucune propriété personnelle, point de recherche dans l'ameublement des cellules; la *paix ;* le retour aux règles anciennes pour la réception des novices, qui devaient être suffisamment instruits *in grammaticalibus et logicalibus,* âgés au moins de 17 ans, agréés — gratuitement — par la chambre et le chapitre, et soigneusement éduqués.

Il y a une longue digression sur ce point toujours sujet à litige : la Chambre. Le document en fait l'histoire, précise son rôle, signale ses abus, et, pour conclure, décrète qu'elle sera désormais composée du prieur, du sous-prieur, du chambrier, du sacristain, de deux chanoines élus par le Chapitre, et d'un septième membre à la nomination des précédents.

Respect aux vieillards, discrétion chez les jeunes, silence et recueillement; éloignement des visites et des affaires séculières. Personne n'est dispensé du dortoir, du réfectoire, de l'habit communs [1], etc.

C'était là en somme une réédition des décrets d'Etienne Pencher, et le cardinal, en exigeant leur application, n'abusait nullement du droit de visite, qui lui était reconnu par le Parlement, précisément pour établir cette autorité de contrôle, qui devenait plus nécessaire que jamais, du jour où disparaissait la Congrégation, dont tout faisait déjà prévoir la prochaine débandade. Telle est toute la raison d'être de l'arrêt de 1620, nous apprend Jean de Thoulouse, qui dit en parler savamment « comme ayant esté des plus avant dans cette affaire » et en ayant souvent parlé avec le cardinal, le « grand » dom Oger, et Messieurs du Parlement.

En définitive, c'est grâce seulement à sa non-exemption et au droit épiscopal de visite, que Saint-Victor put, après bien des luttes, garder son indépendance vis-à-vis de la nouvelle Congrégation génovéfaine.

Il n'y eût dû jamais avoir de Congrégation génovéfaine, si les maladresses, si l'insuffisance étonnante de Coulomb et de Saint-Germain, ne fussent venues considérablement en aide au zèle du cardinal de la Rochefoucauld, du P. Faure et de ses disciples.

Le 9 mai 1621, il y a Chapitre général à la Victoire; Coulomb, à 74 ans, s'y fait élire général, avec, pour vicaire, St-Germain, qui ne se gêne pas de dire qu'il eût préféré tout net le premier rôle. Le Chapitre de Saint-Victor fut de son avis, car il refusa de reconnaître Coulomb pour général, son élection étant contraire aux Statuts. Coulomb démissionna, et le Chapitre privé de la Congrégation lui donna pour successeur provisoire Denis de Saint-Germain.

1. Arch. nat. L. 830, n° 31.

L'union tendait chaque jour davantage à se rompre; l'autorité du général devenait de plus en plus honoraire. Il y eut, en 1621, à la Victoire, des scènes scandaleuses, suivies de l'emprisonnement assez mouvementé du chef de la révolte. On en peut lire dans Jean de Thoulouse le récit pittoresque[1]. Un projet de noviciat commun ébauché entre le prieur de Saint-Victor et Adrien le Bon, prieur de Saint-Lazare, n'eut pas de suite, à cause de la mort du cardinal de Retz, survenue à Béziers, le 16 août 1622. Bien plutôt, nous verrons Saint-Lazare, où devait s'établir le noviciat, être cédé à saint Vincent de Paul.

1. *Mémorial*, p. 209.

## CHAPITRE VII

### Congrégation de Saint-Victor et Congrégation de France.

Le cardinal de la Rochefoucauld. — Le dernier général de la Congrégation de Saint-Victor. — La réforme de Senlis. — Le P. Charles Faure. — Les assemblées de réguliers. — La réforme sans les Victorins. — Le P. Faure à Sainte-Geneviève. — Jean de Thoulouse prieur de Saint-Victor. — La grande bataille. — M. l'abbé a neuf ans. — Fronde au dedans, Fronde au dehors. — La fin d'un brave et d'un régime.

Le triste tableau qui précède nous fera assez comprendre pourquoi le cardinal de la Rochefoucauld, ayant reçu du Pape commission pour la réforme des chanoines réguliers, se vit obligé de renoncer à reconstituer la Congrégation de Saint-Victor. Sans doute, on peut ajouter quelque créance aux récits de Jean de Thoulouse, qui paraît sincère dans son *Mémorial,* écrit longtemps après les émotions de la bataille; on peut admettre avec lui un peu de passion humaine dans le cœur des Pères de la Congrégation de Sainte-Geneviève. Mais pourquoi donc, à l'heure providentielle, trouva-t-on à Saint-Vincent de Senlis, non à Saint-Victor de Paris, l'homme qui fut, comme le Père Charles Faure, le saint dont la vertu s'impose, et le vaillant lutteur, qui sut mettre une énergie indomptable au service d'une âme ardente autant que désintéressée?

Personne à Saint-Victor n'était de cette taille.

Il tint d'ailleurs à peu de chose que les destinées du P. Faure ne prissent un autre cours. Il s'était présenté à Saint-Victor, où il avait son oncle, Pierre Faure, et son cousin, Benoît Faure, mais il avait été refusé,

> ayant esté trouvé de triste mine, ioint que sa mère s'estoit assez mal gouvernée de ieunesse.

Et l'auteur fournit des détails qui... ne sont pas de l'histoire. Souvent il dépasse la mesure, et, tout en admirant la bravoure avec laquelle il défendit personnellement l'autonomie de sa maison, nous faisons dès maintenant toutes nos réserves sur les jugements, ordinairement peu bienveillants, qui

accompagneront les faits dont nous lui emprunterons encore le récit. Nous devons ajouter que nous sommes non moins défiants, dans un sens opposé, pour les panégyristes génovéfains, trop uniformément laudatifs, comme le P. Chartonnet, dans sa *Vie du P. Faure*[1].

D'après le P. Rouier[2], un jésuite contemporain, Louis XIII, se trouvant un jour à l'abbaye de Marmoutiers avec le cardinal de La Rochefoucauld, se serait laissé aller devant lui à ses plaintes habituelles sur la décadence trop réelle des anciens ordres religieux dans le royaume. Le cardinal lui aurait conseillé de s'adresser au Pape et de concerter avec lui les moyens de remédier au mal. Jean de Thoulouse prétend tout bonnement que c'est le cardinal de Retz qui imagina d'employer le cardinal de la Rochefoucauld à cette affaire, pour ne pas le trouver sur son chemin.

Quoi qu'il en soit, Grégoire XV fit expédier, à la prière du roi, un bref accordant au cardinal de la Rochefoucauld pleins pouvoirs pour la réforme des ordres de Saint-Benoît et de Saint-Augustin (8 avril 1622), l'autorisant notamment à ériger des Congrégations nouvelles, auxquelles seraient agrégés les monastères jusqu'ici indépendants. Le roi, de son côté, adressa au cardinal des lettres patentes datées de Carcassonne, le 15 juillet, par lesquelles il l'investissait de toute son autorité pour la même œuvre, et se réservait personnellement toutes les procédures à ce sujet, interdisant à tous les autres juges d'en connaître.

Le cardinal convoqua pour le 22 août, en son hôtel abbatial de Sainte-Geneviève, dom Adam Oger, chartreux, Eustache de Saint-Paul Asseline, feuillant, et Denis de Saint-Germain, prieur de Saint-Victor, « qui nous prit pour son second, » avoue J. de Thoulouse. Après lecture du bref et des lettres du roi, il fut décidé que le cardinal assemblerait chez lui, tous les quinze jours, des supérieurs de différents ordres, pour dresser un plan de réforme. A la réunion du 26 septembre, le prieur de Saint-Victor proposa de confirmer « la Congrégation des huit maisons qui se disoient de Saint-Victor », et de faire procéder à l'élection d'un général, la

1. *La Vie du Révérend Père Charles Faure abbé de Ste-Geneviève de Paris, où l'on voit l'histoire des chanoines réguliers de la Congrégation de France.* Paris, chez Anisson, 1698, in-4°.

2. *Vita et res gestæ Francisci de la Rochefoucauld, cardinalis, a R. P. Roverio S. J.* Paris, 1645.

charge étant vacante par la démission de Denis Coulomb. Le 10 octobre suivant comparurent en effet les représentants de Saint-Victor, de la Victoire, de Saint-Séverin de Château-landon, de Livry, de Saint-Lazare, de Saint-Maurice de Senlis, de Saint-Sauveur de Melun et de la Châge de Meaux. Le député de cette dernière abbaye déclara, pour des raisons spéciales, se désintéresser de l'élection et se retira. Tous les autres élurent pour général Denis de Saint-Germain, et le proclamèrent solennellement le lendemain à Saint-Victor.

Mais le cardinal voulait, à juste titre, procéder à une réforme plus universelle et plus fondamentale. Il convoqua d'abord, à deux reprises, pour le 31 octobre et le 21 novembre, les supérieurs ou les délégués de toutes les maisons de chanoines réguliers, situées dans un périmètre de 30 lieues autour de Paris. Bien peu répondirent à l'appel : Saint-Jean des Vignes, Saint-Vincent de Senlis, Saint-Quentin de Beauvais, Saint-Martin du Bois, Saint-Laurent d'Eu, Saint-Euverte d'Orléans, Saint-Jean de Sens, Saint-Jean du Jard, Beaulieu près Compiègne et deux ou trois autres, à peu près toutes de l'ancienne Congrégation victorine.

Saint-Vincent de Senlis avait envoyé deux jeunes chanoines: Robert Baudouin et Charles Faure, déjà connus pour y avoir établi quelque observance, au prix des plus grandes difficultés. Ils n'étaient pas, pour Jean de Thoulouse, des inconnus. Tout jeunes religieux, ils l'étaient venus trouver un jour à l'abbaye de la Victoire, avec un saint homme de prêtre séculier, Antoine Rançon, que leur prieur leur avait donné pour maître et précepteur.

> Ils me communiquèrent le dessein qu'ils avoient de mieux vivre, l'horreur de leur vie passée, l'assistance qu'ils recevoient dudict Rançon qui estoit et parloit à moy avec eux : dont ie les louay et encourageay grandement.

Un autre prêtre, nommé Pillon, remplissait le même rôle près des jeunes novices de la Victoire. Il s'entendit avec Rançon pour soustraire ces jeunes gens à la corruption de leurs abbayes. Pillon et Rançon furent poursuivis et arrêtés pour ce fait, condamnés d'abord par l'officialité, puis relaxés sur l'ordre de François de la Rochefoucauld, devenu évêque de Senlis.

Baudouin est élu par les jeunes prieur de Saint-Vincent

à 27 ans, et mène avec eux une vie d'anachorète, pendant que leurs anciens tombent dans les pires désordres[1]. Faure va à Paris faire ses études de théologie, et se lie avec M. Bourdoise, fondateur de la communauté des Prêtres de Saint-Nicolas. Il retourne en son abbaye, est ordonné prêtre, devient maître des novices. Après des luttes héroïques, ces jeunes gens réussisent à rétablir à Saint-Vincent la discipline régulière, payant généreusement de leur personne et donnant l'exemple des plus hautes vertus. Bientôt les novices accoururent en grand nombre, et, chose plus significative, plusieurs chanoines des autres abbayes de l'ordre désertèrent leurs maisons en décadence et vinrent apprendre à leur école les traditions de la vie religieuse.

Alain de Solminihac, déjà abbé de Chancellade, sollicita la faveur de faire, à Saint-Vincent, un second noviciat de quelques mois, avant d'entreprendre l'œuvre ardue de relever les ruines morales et matérielles de son abbaye[2]. Saint Pierre Fourier, qui travaillait, à la même époque, à la réforme des chanoines réguliers de Lorraine, envoya au P. Faure l'un de ses disciples, le P. Guy le Mullier, qui fut, dans la suite, général de la Congrégation de Notre-Sauveur.

Celui-ci revint en Lorraine, très édifié de tout ce qu'il avait vu, et très documenté pour renseigner ses confrères sur l'esprit et les usages de la réforme française. A la suite de leurs conversations, le P. Faure se prit d'une admiration bien méritée pour le curé de Mattaincourt et se lia avec lui d'une amitié très étroite, entretenue jusqu'à la fin par une correspondance

1. Un certain Gabriel Dolé fut pendu en place de Grève, le 31 mai 1618, pour avoir séduit et emmené à la Rochelle une jeune fille d'une bonne famille de Senlis.

2. Alain de Solminihac, né au château de Belet en Périgord, en 1593, presque enfant encore lorsqu'il est nommé abbé de Chancellade par résignation de son oncle, fait son noviciat, prononce ses vœux, se donne pour tâche de relever son abbaye en ruines. Il la peuple de religieux fervents, en fait un chef d'ordre; puis, désigné au roi par sa sainteté éminente, est porté de force, en 1637, sur le siège épiscopal de Cahors, où il veut garder sa robe blanche et ses fonctions d'abbé de Chancellade. Depuis lors, il parcourt infatigablement son diocèse dans tous les sens, y produit une complète rénovation religieuse et meurt, en visite pastorale, le 31 décembre 1659. Plusieurs guérisons miraculeuses se sont opérées à son tombeau, et le diocèse de Cahors est en instances pour obtenir du Saint-Siège sa canonisation. Cf. *La vie de Mgr Alain de Solminihac, évesque, baron et comte de Caors et abbé régulier de Chancellade*, par le P. Léonard Chastenet. Cahors, Jean Bonnet, 1663, in-12. — *Généalogie* de Solminihac, par le comte de Saint-Saud et P. Huet, sa *Biographie* par le marquis de Fayolle dans le *Bulletin critique* du 25 février 1906.

fréquente, dont il nous reste malheureusement trop peu de choses.

Sans le malheur des guerres qu'il y eut pour lors entre la France et la Lorraine, on auroit vû bientôt les deux Congrégations se réunir en une seule, et ces deux grands serviteurs de Dieu disputer à qui se soumettroit l'un à l'autre [1].

Jean de Thoulouse n'eût pas ratifié cette canonisation [2]. Il n'avait plus, avec le P. Faure, que des rapports peu aimables depuis la réunion du 21 novembre 1622, où il l'avait entendu demander aux PP. dom Oger et Asseline « que l'on supprima(t) tous les bénéfices de l'ordre des chanoynes réguliers, pourveu que l'on ne les mît point en Congrégation *véreuse.* » Il s'agissait, paraît-il, de la Congrégation de Saint-Victor. Thoulouse se contint, mais, ajoute-t-il,

cecy du depuys n'a pas esté oublié, où ils en sont venus aux attaques effrontéez contre nostre maison de Saint-Victor, ou leur voisine la Victoire.

1. *Vie du P. Faure*, par le P. Chartonnet, p. 131. — Saint Pierre Fourier naquit à Mirecourt, en 1565, fut un des brillants élèves de l'Université de Pont-à-Mousson, entra à l'abbaye de Chaumousey qui était en pleine décadence. Nommé curé de Mattaincourt, un village de Lorraine des plus mal réputés, il en fait une chrétienté fervente, y fonde la *Congrégation de Notre-Dame* pour l'éducation des jeunes filles, entreprend sur l'ordre de l'évêque de Toul, en 1623, la réforme des chanoines réguliers de Lorraine. Patriote irréductible, il resta fidèle au duc Charles IV dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Aussi encourut-il le ressentiment de Richelieu, et, lors de l'invasion de la Lorraine, dut-il s'exiler en Franche-Comté. Il y mourut à Gray en 1640. Ses vertus héroïques, ses miracles éclatants l'ont fait ranger au nombre des saints. Léon XIII l'a canonisé en 1897. Cf. notre *Saint Pierre Fourier*, Lille, 1897, in-8°.

2. Saint Vincent de Paul n'avait pas davantage ses sympathies On sait comment avait fini l'histoire de Saint-Lazare. Le prieur Adrien le Bon, après l'échec du *noviciat commun,* parlait un jour de réforme avec le P. Thial, S. J., lequel lui répondit : « Mon Dieu ! mon Père, ne gloussez point tant comme les poules, mais faites un œuf. » Le Bon préféra laisser le champ libre à d'autres, il offrit sa maison aux Oratoriens, aux Barnabites, à Mgr Camus, évêque de Belley, pour en faire un séminaire.

« Il y en eust un plus adroit qui le surprit et le fit tomber dans le panneau. Ce fut Mre Vincent de Paul, prestre du diocèse d'Aqz en Languedoc, que l'on qualifioit lors nouveau supérieur des Prestres congregez soubs luy pour faire la mission ès bourgs et villages des diocèses où ils seroient apellez. »

Le Bon lui céda Saint-Lazare moyennant pensions. Saint-Victor ne fit qu'une opposition molle, puis intenta un procès devant le Parlement « pendant que les Missionnaires possesseurs de laditte maison ne se pressoient de faire juger cette instance et y employoient toutes les dames qui avoient le crédit de dévotes à Paris. »

La sentence fut rendue contre Saint-Victor, le 21 août 1632. (*Mémorial*, p. 439.)

Ce fut sur cette question des bénéfices que se livra la plus grave bataille. Il n'est pas niable que ce point devait attirer l'attention des réformateurs, car depuis longtemps, non moins que les commendataires, les bénéficiers ou les officiers claustraux étaient la plaie des abbayes, surtout depuis qu'ils n'étaient plus révocables *ad nutum*, et avaient fait de leur charge une sorte de personnat, par un phénomène analogue à celui du partage des prébendes, lors des sécularisations du XII<sup>e</sup> siècle. Nous avons vu souvent déjà, au cours de cette histoire, les prieurs forains de notre abbaye rappelés à l'ordre et au respect de la discipline régulière. Et pourtant, Saint-Victor était resté, pour l'organisation de ses prieurés, à peu près dans la tradition de ses plus belles époques, notamment en ce qui concerne la *manualité*, c'est-à-dire la faculté, que conserva toujours l'abbé ou le prieur-vicaire, de rappeler librement à l'abbaye chacun des bénéficiers envoyés au dehors.

La question était complexe; car la nature même de l'ordre essentiellement clérical et pastoral des chanoines réguliers exigeait qu'ils ne fussent pas éloignés systématiquement de tout ministère d'ordre hiérarchique, notamment des fonctions de curé, absolument compatibles chez eux avec la profession religieuse. Ce point échappa sans doute à la clairvoyance du cardinal et de ses conseillers, Chartreux, Minimes, Capucins, Récollets, Jésuites, mal préparés, par la notion de la vie régulière propre à leur ordre, à juger sainement cette question. Le P. Binet, S. J., dont la Compagnie, dit J. de Thoulouse, « ne s'est meublée que par union de bénéfices réguliers », déclara qu'il était nécessaire de ramener les chanoines réguliers à leurs cloîtres, et de leur ôter tous bénéfices, pour leur substituer, dans leurs cures, des vicaires perpétuels. La Rochefoucauld se rangea à cet avis, tout en faisant exception pour Saint-Victor, dont tous les bénéfices étaient *manuels*. La solution vraie était dans la généralisation de ce principe : ou tous les bénéfices deviendraient *manuels*, simples obédiences révocables, ou bien ils seraient supprimés.

Au moment où le cardinal commençait à rédiger son ordonnance, le P. Denis de Saint-Germain lui fit observer une dernière fois qu'il s'engageait dans une voie difficultueuse, et qu'il s'exposait à de nombreux appels comme d'abus.

Le cardinal luy dit que tout homme qui lui parleroit d'appel comme d'abus ne seroit bien venu en son conseil. Sur quoy le P. Saint-Germain luy repartit que si il ne luy estoit aggréable en luy représentant les inconvénients d'une affaire de telle importance, il se retiroit. Et disant cecy, se leva et sortit dudit conseil.

Sa conduite fut diversement appréciée, surtout quand on sut à l'abbaye que le cardinal avait appelé au conseil, en son lieu et place, les PP. Faure et Baudouin, de Saint-Vincent, qui reçurent immédiatement commission pour visiter les maisons de l'ordre et firent interdire d'y recevoir des novices.

Jean de Thoulouse, se trouvant à Senlis le 1er janvier 1624, fut leur faire visite, et leur conseilla de ne point se séparer de Saint-Victor, dont la Congrégation, officiellement existante, leur fournissait le moyen de faire une réforme efficace et sans bruit. Il leur déconseilla de s'établir à Sainte-Geneviève, comme le voulait déjà le cardinal, leur prédit, s'ils voulaient poursuivre leur plan, des procès et des haines implacables, et « ie les priois de s'en bien ressouvenir ».

Les réformés furent introduits solennellement à Sainte-Geneviève de Paris, le 27 avril 1624, « entourés de force noblesse, et mis en possession des lieux réguliers ».

Au pied de la Montagne, à Saint-Victor, on conçoit bien quelques inquiétudes, mais on est surtout préoccupé de mesquines querelles, qui motivent une visite archiépiscopale, puis une visite des Pères de la Congrégation. Celle-ci, de plus en plus, se désagrège. La faiblesse désespérante de Saint-Germain rend le Chapitre général de 1625 impossible. Il ne peut se faire obéir ni à Saint-Martin d'Epernay ni à Châteaulandon, où une élection irrégulière, faite sous la présidence d'un Récollet, choisit pour prieur-vicaire de Saint-Séverin, un sous-diacre et bâtard. Enfin, le 5 décembre, outré de son échec, il met en délibération, au Chapitre de Saint-Victor cette proposition : « savoir si la Congrégation subsisteroit, ou si l'on s'en sépareroit ». Après avoir passé en revue toutes les infidélités des maisons unies, on décide de se séparer et de remettre à leurs évêques respectifs le soin des abbayes de la Congrégation dissoute.

Cet acte ne fut point signifié aux intéressés, « parce que l'on ne le prétendoit rendre que comminatoire et non décisif », pour ne pas abdiquer aux mains des réformés de Sainte-Geneviève.

Voilà quel fut l'effect du peu d'intelligence du P. Saint-Germain en la conduitte d'une authorité qui luy avoit esté mise en mains avec tant d'esclat et dont une personne adroitte eust pris tel advantage que le restablissement et la réforme de l'ordre ne luy eust eschappé, et qui eust faict par son entremise que tout l'honneur en fust demeuré à la maison de Saint-Victor[1].

Le 29 mai 1629, visite canonique de l'archevêque de Paris, qui commit à cette occasion quelques abus de pouvoirs, dont il fut fait appel devant le Parlement.

Du côté de Sainte-Geneviève, il y avait la trêve de Dieu. Les hostilités reprirent en 1633, où Jean de Thoulouse, rencontrant le P. Faure, lui dit, en parlant de Saint-Lazare :

qu'il avoit belle moisson sur cette maison, puisque les religieux estoient devenus marchands négotiants, et qu'il y fist intervenir l'authorité de M. le Cardinal de la Rochefoucauld, afin que, si les religieux de Saint-Victor en estoient déboutez, du moins qu'ils ne le perdissent point pour l'ordre.

Faure répondit par une plaisanterie sur la débandade de la Congrégation de Saint-Victor. Lorsqu'on eut l'idée, la même année, de convoquer un Chapitre général pour traiter cette affaire, le cardinal fit défense aux prieurs de s'assembler à part, et leur intima l'ordre d'avoir à se réunir à Sainte-Geneviève, le 9 mai, pour le renseigner sur la discipline de leurs maisons. Le prieur de Saint-Victor fut d'abord convoqué pour le 26 avril. Il y fut et trouva « l'assemblée des Pères Jésuistes, Feuillans, Carmes deschaux et Bénédictins que ledit cardinal assembloit pour consulter la réforme de l'ordre de Saint-Augustin. » Saint-Germain y donna lecture d'un mémoire sur les observances de son abbaye; le cardinal déclara n'y rien vouloir changer, mais le pria d'être à la réunion du 9 mai. Ce jour-là, le P. Faure se fit accusateur, tout en mettant hors de cause l'abbaye de Saint-Victor. L'ancienne Congrégation fut officiellement dissoute, et les prieurs congédiés.

Le lendemain de la fête patronale, le P. Faure, profitant de la présence des prieurs des champs, vint à Saint-Victor avec le P. Baudouin. Il s'y tint une conférence, dont l'annaliste ne nous a pas livré le but précis. Etaient présents : le sous-prieur Etienne Severt, Antoine de Bragelongue, prieur de Villiers-

1. *Mémorial*, p. 313.

le-Bel, Mathieu Paulmier, prieur de Vaujours, J. de Thoulouse, prieur d'Athis et Benoît Faure, prieur de Bray, « parent et d'intelligence avec ledit Faure ». Ch. Faure parla le premier de ses espérances et des succès déjà obtenus.

Je luy dis que tous ces discours estoient bons pour de petits grimelins et des personnes qui se surprennent aux épouvantails des chènevières.

On reconnaît le prieur d'Athis, qui ajouta que les observances nouvelles ne s'imposaient en aucune façon, étant donné surtout qu'elles rompaient sur bien des points avec les traditions de l'Ordre, pour s'inspirer de celles de Congrégations nouvelles. Il citait la suppression de l'office de nuit, la triennalité des supérieurs; le pouvoir absolu donné à ceux-ci pour les changements d'officiers, le contrôle des comptes, l'infliction de peines graves; la renonciation aux bénéfices, « bonne pour moines; et autres inventions de leurs têtes ». Faure demanda si l'observance n'avait pas changé depuis Hugues de Saint-Victor. — Non, en substance, répondirent les Victorins, malgré la réforme de 1515, toute inspirée des traditions canoniales, et déjà consacrée par une pratique de 120 ans.

Cette conférence se termina en bave et caquet et sans effect, comme je l'avois prévu.

Il paraît que le cardinal de la Rochefoucauld, peu satisfait de ce résultat, eût voulu prendre les grands moyens et introduire de force la réforme à Saint-Victor, comme il l'avait fait à Saint-Denis. A l'abbaye on fut prévenu à temps et on put détourner le coup. En attendant, il remettait *en règle* son abbaye de Sainte-Geneviève, dont le P. Faure était nommé abbé régulier coadjuteur, avec droit d'user des insignes pontificaux.

A Saint-Victor, Jean de Thoulouse fut, le 29 août, élu sous-prieur malgré ses protestations, prit son rôle à cœur et se mit aussitôt en « debvoir de redresser la jeunesse et la mettre en discipline ». Le prieur en prit ombrage, et prêta la main à une machination qui devait le débarrasser, pour un temps, de son rival. On s'était arrangé pour donner connaissance au susceptible archevêque de Rouen et abbé com-

mendataire de Saint-Victor, de vers assez anodins « sur son humeur inconstante », faits par un prêtre normand, jadis son favori, vers passés à J. de Thoulouse, sous le manteau, et dont celui-ci avait eu l'imprudence de laisser prendre copie à l'un de ses intimes. François de Harlay vint demander au Chapitre raison de cette divulgation; le prieur eut une attitude ridicule, ainsi que la belle jeunesse, dont le malheureux sous-prieur avait encouru la colère . Jean de Thoulouse fut destitué et renvoyé à son prieuré d'Athis.

« Cependant, ajoute Gourreau, l'un des coupables, il ne méritoit pas ce traitement[1]. »

Quelques mois après, à la suite d'une visite canonique faite par l'archevêque de Paris, Saint-Germain le convoquait avec tous les autres prieurs forains, pour traiter des affaires de la maison, toujours menacée dans son indépendance, par les réformés de Sainte-Geneviève; puis, cinq jours après, en précisant davantage, pour procéder au besoin à l'élection d'un nouveau prieur-vicaire. En effet, le 10 avril, il démissionna. Les jeunes chanoines, au nombre de vingt, demandèrent pour la première fois que la charge de prieur fût triennale. On finit toutefois par s'accorder pour l'élection d'un prieur nommé à vie, mais destituable, pour justes motifs, par l'archevêque de Paris et la Chambre. On voulait, par ce compromis, éviter de « se ietter dans les filets du cardinal de la Rochefoucauld. »

Au scrutin secret qui suivit, Jean de Thoulouse se trouva élu prieur-vicaire par 25 voix contre 12. Il refusa, puis ac-

---

1. *Mémorial*, p. 520. — *Mémoires de Ph. Gourreau*, p. 28. Voici les vers incriminés :

*F*ranc de haine et d'amour, ris, espoir, pleurs et crainte,
*R*entrons au cabinet et lisons saint Thomas. .
*A*pporte-moi, laquais, de tout ce grand amas,
*N*icolas de Lira, Hilne ou la Bible sainte...
*C*ertes, le trait est bon, ma chandelle est éteinte!
*O*hé! si peu duré! vrayement trompé tu m'as...
*I*cy du feu, mes gens, ma robbe de damas!...
*S*ix heures ont sonné, prions : Prime est contraincte...
*D*octe escrivit Platon, prenons un doigt de vin...
*E*n tout ce que iay leu ce iour de plus divin,
*H*ilaire de Poitiers m'a ravy par sa plume...
*A*ristote est la faux... voyez ce papillon
*R*ouant à ses flambeaux, cest tousiours sa coustume...
*L*a messe desià dicte! avalons ce bouillon...
*A*ttelle tes chevaux, cocher!... le beau volume!
*Y*sidore est charmant... retournons à Gaillon.

cepta son élection sur l'ordre de l'archevêque, qui exigea de lui, en plus des serments ordinaires, celui de se soumettre aux ordonnances du cardinal de Retz et à celles qui seraient faites à l'issue de la présente visite. Thoulouse signa, se réservant de protester en temps voulu, s'il y avait lieu. Son premier acte fut de faire la paix avec Fr. de Harlay, qui promit de bonne grâce d'oublier l'affaire du sonnet.

Les ordonnances de la visite archiépiscopale parurent le 8 mai[1], et furent aussitôt contestées comme contraires aux privilèges et à la partition des menses. J. de Thoulouse, en son nom, et les bénéficiers de l'abbaye rédigèrent, devant notaire, une protestation énergique[2] où Jean-François de Gondi était accusé, non sans raison, de vouloir unir Saint-Victor à la crosse épiscopale, comme il était arrivé pour Saint-Maur-des-Fossés et Saint-Magloire. Il y avait encore, paraît-il, dans cette querelle, des intrigues des « Montagnards », comme on appelait à Saint-Victor les réformés du P. Faure.

Pour amener à résipiscence les jeunes religieux, le nouveau prieur leur fait suivre les Exercices de Saint-Ignace, sous la direction du jésuite Jaudonnet. Le succès fut maigre, car, lorsqu'il voulut restreindre leurs sorties, qui paraissaient louches, il fut accueilli par « des parolles plus convenables à des pages et laquais qu'à des religieux renouvelés par de tels Exercices ». Fort étonné, il voulut expérimenter lui-même ces exercices, dont on lui avait dit grand bien. Comme il s'en montra peu satisfait, le jésuite « le traitta en pédant » et, pour conclusion, lui proposa d'envoyer ses jeunes gens, moyennant finance, dans les collèges de la Compagnie, à la Flèche et à Bourges, offre que « détrompé des Jésuites », il déclina[3].

Tout son priorat ne fut qu'une lourde croix. Voici le jugement qu'il en a porté lui-même en quelques lignes :

Toute la durée de nostre charge de cinq ans huict mois n'a esté ou qu'à souffrir des disgrâces au dedans ou parer aux entre-

1. Arch. nat. L. 890, nº 36.

2. *Ibid*, nºs 37 et 38.

3. C'est à cette occasion que l'abbaye offrit six de ses plus beaux manuscrits au noviciat des Jésuites, récemment établi rue du Pot-de-Fer, dans l'hôtel de Mézières. La mention en fut faite sur chacun des volumes, que Saint-Victor racheta plus tard, en 1760, lors de la suppression des Jésuites et de la mise en vente de leurs biens. (Bib. Mazar. ms. 1945 M).

prises du dehors, procurer du bien au commun, aimer et faire bien à tous, et pour récompense me retirer par perséquution. *Paucis multa scribo*[1].

Le bonhomme Gourreau, qui, dans ce temps-là, ne lui était guère sympathique, mais reconnaissait volontiers qu'il était « homme d'honneur et de belles lumières », lui attribue quelques travers, qui purent donner prise aux mécontents. Thoulouse aurait été d'humeur chagrine,

estoit sans cesse après les uns et les aultres. Pour un congé il fesoit des harangues et lassoit un chacun; il sortoit fréquemment, fesoit bonne chaire et causoit tousiours, sans se pouvoir coucher. Mais à parler dans la vérité il avoit de bonnes parties, il estoit fort versé et routiné dans l'histoire de la maison, qu'il fesoit actuellement. Il veilloit à nos affaires et a résisté courageusement aux Montagnards, sans qu'ils ayent ozé rien entreprendre sur nous ny contre nous tant qu'il a gouverné.

Le pauvre prieur y avait quelque mérite. Nous avons dit ailleurs comment cette lutte héroïque fut l'œuvre de toute sa vie. Le travail monumental où il a consigné toute l'histoire de son abbaye ne fut qu'un ouvrage de défense, construit et reconstruit, perfectionné à loisir jusqu'à sa mort. Ce « petit homme » intraitable était né le 17 mars 1590, d'André de Thoulouse et de Catherine le Peultre, bourgeois de Paris, qui étaient estimés par Henri III « les plus honorables bourgeois de son royaume, leur ayant fait l'honneur, dans la rencontre, plusieurs fois de les visiter en présence des principaux de sa cour[2]. » Il étudia aux petites écoles de Saint-Merry, puis aux collèges des Grassins et d'Harcourt; il prit l'habit à Saint-Victor le 25 avril 1605. Sa sœur Elisabeth épousa Guichard Deageant, qui eut toute la confiance d'Henri IV et occupa, sous son règne, les plus hautes charges de la magistrature[3]. Ainsi s'expliquent des relations

---

1. *Mémorial*, p. 545.

2. *Mémorial*, p. 1.

3. Guichard Deageant, baron de Viré et Baulon, seigneur des Baumettes, était venu de Saint-Marcellin, en Dauphiné, à Paris, à 18 ans, chez son parent, M. de Calignon. Il devint conseiller d'Etat, puis intendant des finances. Se montra bon diplomate dans les négociations avec le nonce Bentivoglio et l'alliance avec la Savoie. Refusa l'évêché de Lisieux, travailla à la ruine du parti protestant et prépara la conversion du maréchal de Lesdiguières. Richelieu le fit disgracier, puis mettre à la Bastille en 1630. Il se retira depuis à Grenoble où il était premier

puissantes dont J. de Thoulouse sut habilement user dans l'entourage de Louis XIII.

Deageant, serviteur et ami du cardinal de la Rochefoucauld, qui lui devait sa nomination de grand aumônier, rassura son beau-frère sur les véritables intentions de celui-ci, un jour de juillet 1636, qu'il l'avait convoqué après une entrevue aigre-douce avec le P. Faure. Jean de Thoulouse avait soupçonné un piège dans les promesses très explicites du cardinal, relativement à l'indépendance de Saint-Victor [1]. Quant au P. Faure, il paraît que jamais il ne renonça à son projet d'y introduire les réformés de gré ou de force. C'est pendant une absence faite par le prieur, pour conjurer encore le péril un jour de grande alerte, en février 1637, qu'un incendie consuma, dans sa chambre, les cinq premiers in-folio de ses Annales, avec d'autres manuscrits [2]. Nous savons qu'il eut le courage de recommencer immédiatement son œuvre.

Plusieurs Victorins, les uns par amour du changement, les autres, comme le saint aveugle de Pleurre, cédant à l'attrait d'une vie plus parfaite, encourageaient secrètement les visées des Génovéfains. Le sous-prieur, René Hubault, s'aboucha même avec le P. Faure pour dresser les articles de l'union, alors regardée comme imminente. En attendant, il s'opposait à la réception des novices et combinait, avec dom Asseline et les Feuillants, un plan de campagne dont la première opération consistait à se débarrasser de Jean de Thoulouse lui-même, en lui faisant donner, par l'entremise du P. Joseph le Clerc du Tremblay, l'*Eminence grise*, quelque lointaine abbaye du Lyonnais ou du Barrois, dont le « bel abbé de Bourbonne » était disposé à se dessaisir en sa faveur.

Ce fut Hubault qui en fit la première proposition au prieur.

---

président de la Cour des Comptes. Il vendit cette dernière charge en 1614, à son gendre, Denis de Salvaing de Boissieu, et mourut à Saint-Antoine en Dauphiné, le 29 août 1645.

1. Deageant avait fait appel aux bons services du président Pinon qui lui répondit par ce billet :

« M. Deageant est adverti que le seigneur qu'il sçait (le cardinal) est fort content de l'information qu'il a faicte pour le deub de sa charge, et qu'il ne faict estat de passer outre, et même que celuy dont on craignoit la suggestion (le P. Faure) ni pense point et qu'il est parti pour Rheims. Je sçay le tout de bonne part. PINON. »

2. Notamment les Mémoires de Ch. de Mailly (1532-1551) et ceux du convers Baudequin (1538-1570).

A ces paroles ie ne voulus poinct faire de bruict, mais ie luy ouvris notre porte et le mis dehors

nous conte J. de Thoulouse, qui vint aussitôt narrer l'affaire à l'archevêque, en sa résidence de Saint-Cloud. Celui-ci l'emmène aux Feuillants, et, après une confrontation gênante, leur enjoint de se mêler de leurs affaires et non d'autres, ordonne de recevoir les novices à l'habit, spécialement le jeune Nicolas le Jay, neveu du premier président, puis se rendant à l'hôtellerie des Trois-Maillets, où logeait le bel abbé de Bourbonne, le tance si vertement, « qu'il ne luy prit envie du depuis de revenir à Saint-Victor ni se mêler des affaires de nostre abbaye ».

Hubault, poussé à bout, avoua tout, fut déposé de sa charge et relégué au prieuré de Montbéon. Il en revint après quelques mois, malgré la défense de J. de Thoulouse, à qui les réformés avaient fait dire de le rappeler, par ordre du cardinal, puis y fut renvoyé malgré de louches démarches du jésuite Jaudonnet, qui, offrant derechef au prieur une abbaye et des rentes, s'entendit répondre par lui : « qu'il préféroit à tout Saint-Victor, la plus belle des abbayes de Paris ».

Après divers incidents, le P. Hubault revient à Paris en juin 1638, avec le P. Baudouin « dans le petit carrosse du cardinal de la Rochefoucauld ». Il est reçu à Sainte-Geneviève, où il fait mille plaintes contre son abbaye. Il est agrégé à la Congrégation de France, et, à l'instigation du P. Faure, le cardinal rend une ordonnance, le 22 juin, par laquelle il est décrété que « Saint-Victor seroit uni à laditte Congrégation et que ledit Faure y seroit introduit avec ses religieux pour en estre possesseur; et les religieux de Saint-Victor qui ne voudroient pas recommencer leur noviciat et se soumettre à luy, seroient mis hors les lieux réguliers pour vivre séparément avec les pensions qui leur seroient adiugéez ».

Jean de Thoulouse interjeta aussitôt appel à Rome et prit ses mesures pour résister par la force à l'introduction des Génovéfains. Entre temps, il y eut entre lui, l'archevêque et le premier président, une conférence où celui-ci, laissant pressentir le côté dangereux de l'affaire, à savoir une intervention de Richelieu, conseilla de gagner du temps par des artifices de procédure, par exemple, en attaquant Ste-Geneviève pour em-

piétements sur la justice temporelle de Saint-Victor : — « Voyez-vous ce petit homme, dit le président à l'archevêque, il a du courage tout ce qu'il luy fault, et périra ou sauvera sa maison » .— Le prieur promit en effet de n'y point faillir.

Il fit parler à Richelieu par Léonor d'Etampes de Valençay, évêque de Chartres, qui traita l'affaire avec le terrible ministre et le secrétaire d'Etat des Noyers, dans une promenade au parc de Rueil. Richelieu fut d'avis

qu'il ne falloit pas perdre une maison de telle importance, mais qu'il falloit advertir l'archevesque de Paris de la part du Roy qu'il y pourveut soigneusement, afin d'empescher tous ses desseings et faire cesser toutes ces prétentions.

Au fait, l'archevêque reçut, de Saint-Germain-en-Laye, 15 jours après (18 juillet), une lettre de cachet où il lui était ordonné d'informer avec les supérieurs des Chartreux, Jésuites et Feuillants de Paris, sur la maison de Saint-Victor,

pour les faire vivre soubz votre authorité dans le service de Dieu et en l'observance exacte de sa règle, dans un entier repos [1].

Thoulouse, toujours infatigable, se fait recommander par l'évêque de Meaux au frère de celui-ci, le chancelier Séguier, qu'il trouve en sa maison de Chaillot, avec le président Séguier et M. Séguier de Saint-Brisson. Tous lui promettent leur appui au nom de la vieille amitié de leur famille pour l'abbaye victorine. Le chancelier dit de fermer la porte au cardinal de la Rochefoucauld le plus poliment du monde et... qu'il répond du reste.

Le 23 juillet, sur les quatre heures du soir, deux notaires et un sergent, flanqués de plusieurs estafiers aux couleurs du cardinal, vinrent signifier à la porte de Saint-Victor, non sans grand émoi du faubourg, une ordonnance datée de la veille, par laquelle, après exposé des faits et rappel des autres ordonnances précédentes, Saint-Victor était uni et agrégé à la Congrégation de France, avec défense formelle, sous peine de nullité et d'excommunication, d'y recevoir qui que ce soit à l'habit et à la profession jusqu'à nouvel ordre.

1. Arch. nat. L. 890, n° 21.

Le lendemain, de grand matin, Thoulouse va avec Séguier de Saint-Brisson, trouver, à Chaillot, le chancelier, qui lui remet, séance tenante, un arrêt, signé le jour même, par le roi, en son Conseil, déclarant que l'abbaye de Saint-Victor, soumise à l'archevêque de Paris, ne peut être, sans ordre de celui-ci, unie à aucune Congrégation, qu'elle n'en a du reste nul besoin, que les religieux de Sainte-Geneviève, voulant s'en emparer, ne fournissent aucun prétexte valable, etc..., reconnaissant les Victorins comme opposants, et cassant l'ordonnance du cardinal. J. de Thoulouse saisit au vol un huissier, lui donne à peine le temps de prendre chez lui sa chaîne d'or, et l'emmène à Saint-Victor pour faire des copies de l'arrêt, et le signifier, le soir même, au P. Faure et au cardinal, en la personne de son secrétaire. Celui-ci déclare que tout dans l'ordonnance est l'œuvre du P. Faure dont l'insistance « avoit porté le cardinal à ce qu'il n'avoit pas en pensée ». Le 26, l'arrêt, scellé en forme, est signifié derechef aux-mêmes et en plus au prieur des Feuillants. Enfin, « pour asseurer la conscience en ce qui regardoit l'excommunication », les Victorins en appelèrent au Pape. En même temps, ils intentaient un procès au cardinal, au sujet de la justice de Sainte-Geneviève[1], et lançaient contre lui au civil un acte d'appel et prise à partie, signé le 29 juillet, et notifié à l'intéressé le 4 août. Cette dernière mesure fut alors regardée comme très audacieuse. La Rochefoucauld put obtenir un arrêt du Conseil du 17 août, le relaxant personnellement de la prise à partie, vu sa dignité, et lui substituant le P. Faure, ou tout autre, au nom de la Congrégation. Verthamon lui avait conseillé d'aller trouver Richelieu pour lui demander son intervention directe, auquel cas, écrit Jean de Thoulouse, « il ne nous restoit qu'à faire notre composition la plus advantageuse que eussions peu, ou nous perdre et nostre maison sans ressource... » Mais il ne put se résoudre, lui octogénaire, à solliciter un homme beaucoup plus jeune, qu'il estimait peu et regardait comme un rival.

Le 10 août, il y eut à Saint-Victor une profession, et, le 22 août, deux vêtures, en grande pompe, toutes cloches son-

1. Ce procès ne fut terminé qu'en 1649 par un arrêt du Parlement, rendu le 7 août et déboutant entièrement Saint-Victor. L'arrêt fixe les limites de la seigneurie et justice de Sainte-Geneviève dans le faubourg de Saint-Victor. (Arch. nat. L. 890, n° 38.)

nant dès le matin, et les portes grand ouvertes, pour protester contre l'ordonnance et « damer le pion aux adversaires[1] ».

Enfin, le 26 juillet, l'archevêque avait commencé, en compagnie de religieux de divers couvents de Paris, la visite qu'il avait été invité à faire par la lettre de cachet du 18. Elle ne fut terminée que le 12 août.

L'appel à Rome suivait son cours, malgré les manœuvres du jésuite Charlet, assistant de France auprès du général de la Compagnie. Charlet avait cru gagner à la cause des Génovéfains François Adjacet, duc d'Atrie et seigneur de Châteauvillain, qui était le filleul du cardinal de la Rochefoucauld. Il s'adressait mal, car le duc d'Atrie, prévenu à temps par une lettre de J. de Thoulouse, venant à rencontrer Charlet chez le cardinal Barberini, lui dit en lui frappant sur l'épaule : — « Père, nous sommes trompés tous deux. Comment ne me disiez-vous pas que l'affaire pour laquelle vous m'employez pour M. le cardinal de la Rochefoucauld, était contre les religieux de Saint-Victor de Paris ? Or, je vous asseure que bien que ie l'honore parfaictement et sois son très humble serviteur, néantmoins c'est à l'exception des religieux de Saint-Victor, qui sont mes anciens hostes[2], mes bons amis, et de

1. Voici une histoire piquante qui nous renseigne sur l'aménité des rapports existant à cette époque entre les deux abbayes :

Le 14 février 1639, mourait à Sainte-Geneviève le P. Boudain. Le P. Faure en fit part à Saint-Victor par un billet ainsi libellé : *Obiit in moñrio Sanctæ Genovefæ Paris. R. P. Robertus Boudoin inspiratæ a Deo reformationis post divum Augustinum primus author.*

« Je fis bailler l'aumosne au pauvre homme qui apporta ce billet et luy baillé dans un aultre billet le récit de nostre Nécrologe ès Ides ou 13e d'Avril, de l'abbé Gilduin, y adioustant : *Discite primum ordinis reformatorem.* Et dis à ce porteur : — Bonhomme, portez vous mesmes ce billet au P. Faure et luy dites qu'il vous fasse donner l'aumosne pour un religieux mort à Saint-Victor, dont voylà le billet. — Ce qu'il fit, et lors ledit Faure vit bien que le vent lui avoit faict perdre la mémoire. » (*Mémorial*, p. 637.)

J. de Thoulouse ne fut pas seul à mener la bataille. Le P. Gourreau (à qui le P. Faura avait fait offrir un bénéfice de 6.000 livres de revenu, s'il voulait rester neutre) composa quatre ouvrages non signés, dont les deux premiers furent tirés à petit nombre et distribués à quelques personnes de condition « pour apprendre au monde nostre façon de vivre, et que ces gens-là avoient grand tort de nous troubler. » Le principal était intitulé : *Eclaircissemens sur le suiet des poursuittes de fr. Charles Faure contre les religieux de Sainct-Victor.*

2. Lors d'un séjour à Paris, il avait habité la maison abbatiale de Saint-Victor et s'était lié intimement avec les religieux de l'abbaye. Il leur avait promis son appui à Rome auprès d'Urbain VIII, son parent.

la conversation et discipline desquels ie rendray tout le témoignage véritable à Sa Sainteté et à tous ceux qu'il appartiendra, comme personnes de vertu et d'une probité cogneue sans exception ».

Le duc d'Atrie tint parole, neutralisa complètement l'action malfaisante de Charlet, et obtint enfin, malgré un P. Guérin, envoyé de Sainte-Geneviève à Rome dans le but de poursuivre cette affaire, un Bref de relief d'appel, du 17 avril 1640, par lequel Urbain VIII absolvait de toutes censures les Victorins appelants, et confiait à l'archevêque de Paris et aux évêques de Chartres et de Meaux pleins pouvoirs pour informer et terminer le litige.

Guérin échoua encore lorsqu'il demanda au Pape le renouvellement des pouvoirs du cardinal, et un bref continuant le P. Faure dans sa charge de général de la Congrégation. La commission pontificale chargée de l'affaire décréta, le 23 septembre : *nihil innovetur.* A la suite de cet échec et des intrigues des Jésuites, qui désiraient, pour prix de leurs services, que leur fût cédé le prieuré de Saint-Maurice de Senlis (où ils voulaient établir un collège), le P. Faure se démit de sa charge et fit élire à sa place le P. Boulart, son disciple. Il s'était trop hâté, car peu de jours après, Guérin obtenait enfin un bref prorogeant le P. Faure dans sa charge de général, pour 12 ans, « à raison du manque de sujets ».

Pendant l'octave de Pâques 1641, J. de Thoulouse fit assigner le P. Boulart et le syndic de la Congrégation de France devant l'official de Paris, pour l'exécution du bref du 17 avril 1640, et la cessation de toutes procédures contre Saint-Victor. Les Génovéfains se dérobèrent et se retranchèrent derrière un nouvel appel à Rome. Cependant, le 30 août 1643, J.-B. Souchet, official de Chartres, vint, en exécution du bref pontifical, faire visite à l'abbaye et absoudre les Victorins des censures qui auraient pu les atteindre.

Le cardinal de la Rochefoucauld mourut le 14 février 1645. D'après Jean de Thoulouse, il devait tout aux Jésuites, qui le firent cardinal, et toute sa vie, le dirigèrent. Il était fort entêté, mais de mœurs irréprochables. Lui disparu, Saint-Victor avait affaire à moins forte partie. D'autre part, le nouvel évêque de Chartres, Jacques Lescot, se montrait décidé à mener la procédure avec plus d'activité que son prédécesseur. Il chargea son official, Blaise le Féron, de porter

en son nom la sentence définitive. Et celui-ci, par un acte solennel en date du 28 juin 1645, après avoir résumé les nombreuses pièces de son interminable dossier, jugea et ordonna « que le monastère, prieur et religieux de Saint-Victor demeureront en l'estat, observance et discipline esquels ils estoient auparavant ». L'intimé, c'est-à-dire le représentant de la Congrégation de France, était condamné aux dépens de la cause d'appel. Et notification de la sentence était faite à Sainte-Geneviève par un sergent du Châtelet, le 11 juillet de la même année[1].

Les Génovéfains ayant appelé à Rome, on se battit encore à coups de brefs du Pape. Enfin on se mit d'accord sur promesse de MM. de Sainte-Geneviève de respecter la sentence du 28 juin, et promesse de MM. de Saint-Victor de leur faire grâce des dépens.

Ce résultat heureux fut obtenu grâce à l'intervention du chancelier Séguier, grand-père du « petit abbé », qui montra moins d'activité quelques années après, dans le dernier procès pendant entre les deux abbayes au sujet de leurs droits et limites de justice. L'arrêt définitif, rendu au Parlement le 7 août 1649[2], est tout en faveur de Sainte-Geneviève. Saint-Victor est condamné aux dépens et se voit saisir ses maisons dans Paris pour acquitter les frais. C'est l'abbé qui paya.

L'abbé avait alors neuf ans. Il assistait au chœur sur un petit coussin. Il s'appelait Pierre de Camboust de Coislin; son père était mort de ses blessures au siège d'Aire, en 1641; sa mère était la fille du chancelier Séguier. A six ans, il était déjà abbé de Jumièges (ô beautés concordataires!), et son grand-père négocia l'échange de cette abbaye contre celle de Saint-Victor, avec l'archevêque de Rouen, François de Harlay.

Les rapports de celui-ci avec ses chanoines victorins avaient toujours été dans le genre... peu aimable. Il y eut de longs démêlés au sujet des locataires du logis abbatial, avec affiches et contre-affiches qui firent rire tout Paris. Vers 1630,

1. *Mémorial*, p. 777 et suiv.

2. Arch. nat. L. 890, nº 38. — Des bornes et des poteaux aux armes de Sainte-Geneviève furent plantés dans le faubourg en 1653. Personne ne protesta. J. de Thoulouse rongeait son frein. « Ce que voyant ie dis que ie m'appelois ce iour-là *Heliab*, *cuius venter est ut mustum absque spiraculo*, dedans Job. » C'était la faute de la commende.

dans une accalmie, Harlay obtint la chapelle de l'Infirmerie pour des conférences ecclésiastiques hebdomadaires. On y vit Gaston d'Orléans et le prince de Condé. Après la fuite de Gaston, le roi interdit ces conférences sous prétexte de cabale. L'année d'après, Harlay « allait bruyant et bavant partout (car c'estoit son action en parlant de cracher au nez) que ses *moynes* luy avoient voulu dérobber le velours qu'il avoit loué au crieur » (pour les obsèques de son père), etc., etc... Il avait demandé, sans l'obtenir, le consentement du prieur et du chapitre, nécessaire pour l'aliénation des terrains de la mense abbatiale, situés au nouveau quartier Saint-Honoré, derrière le Palais-Cardinal, et sur la vente desquels Harlay avait compté pour payer ses dettes.

Aussi, les propositions d'échange d'abbayes, venant du chancelier furent bien accueillies de l'archevêque, et les bulles de Rome obtenues sans difficulté (1644)[1]. Séguier offrit à cette occasion 3.000 livres qui servirent à réparer l'aile nord de l'église de Saint-Victor, et put ainsi s'assurer sans peine, ce qui avait été toujours refusé, le vote du chapitre pour la vente des terrains du quartier Saint-Honoré. Le produit de la vente servit à constituer un fonds de revenu pour la mense abbatiale de son petit-fils[2].

Mais dans ces luttes, il devait y avoir une victime. Si l'on admirait au dehors la belle vaillance avec laquelle le prieur J. de Thoulouse défendait les droits et l'indépendance de son abbaye, on trouvait au dedans qu'il voulait faire de Saint-Victor une maison par trop austère. Il retrouva les mêmes oppositions qu'il avait rencontrées n'étant que sous-prieur. Il avait eu le tort, lui comme ses prédécesseurs, de tenir un peu trop à peupler son monastère de jeunes gens de qualité, qui s'étaient fait de la vie religieuse un idéal fort amoindri, et prétendaient exercer dans le cloître des privilèges qu'ils croyaient tenir de leur naissance. C'est contre eux surtout que le prieur eut à lutter pour le maintien de la discipline. Il le fit avec raideur, mais avec d'autant plus de raison, qu'il voulait enlever tout prétexte à la réforme génovéfaine. Les rebelles trouvèrent un appui dans l'abbé de Harlay, toujours en guerre avec le prieur à cause des terrains du quartier Saint-

1. Arch. nat. L. 890, n° 28.
2. Arch. nat. L. 890, n° 29.

Honoré[1]. Ils lui promettaient d'obtenir du chapitre le vote désiré si l'abbé, de son côté, gagnait à leur cause le secrétaire d'Etat des Noyers[2], derrière lequel ils voyaient Richelieu. Il ne s'agissait rien moins que d'obtenir une visite de l'archevêque, dans laquelle on déposerait le prieur.

L'archevêque accéda d'autant plus volontiers à ce désir qu'il voyait là un moyen inattendu de se réconcilier avec le cardinal-ministre. On parlait même d'une lettre de cachet exigeant la démission de Thoulouse.

Celui-ci ne s'épouvante pas, évite de former un parti en sa faveur, de peur

que l'un des deux partis, pour ruiner l'autre, n'appela les réformez et les introduisit en la maison, comme le P. Faure s'estoit vanté, ayant eu l'advis de nos dissensions.

Bien peu d'amis, en effet, lui furent fidèles, soit dans le cloître, soit au dehors.

Dès que l'on entendoit que le sieur des Noyers avoit escript contre moy, veu le crédit dans lequel il estoit auprès du cardinal, tout le monde saignoit du nez.

L'archevêque vint faire, le 27 août, une visite qui n'eut pas de conclusion; mais il fut relancé le 7 septembre par une lettre de des Noyers qui lui assurait qu'en cas de procès, « il n'y auroit que le Roy et le cardinal de Richelieu en personne qui en cognoistroient. » Il revint donc en compagnie de deux Dominicains et du prieur des Chartreux. Celui-ci, voyant ce qui se préparait, demanda à se retirer. En partant, il dit à J. de Thoulouse :

— Père Prieur, vous voyez la peine en laquelle vous estes pour remplir vostre maison d'enfans de partisans et gens de fortune, qui se tiennent plus grands maistres que vous, et ont la hardiesse de vous attaquer et entreprendre de vous faire sortir de vostre charge, comme vous voyez que vous y serez contrainct. Or, nous nen usons de la sorte, et ne recevons en nos maisons plus grands

1. « Je luy avois tousiours tenu la gourmette serrée à cet esgard. C'est ce qui le fit espérer qu'il en auroit raison ce faisant chef de la révolte brasée contre nous, en escrivant au petit De Noyers ». (*Mémorial*, p. 768.)

2. Des Noyers fut gagné surtout par son commis qui le poussait « pour des motifs très salles et puans ».

seigneurs que nous, mais gens bien nez et d'honneste et médiocre condition, qui sont tousiours sousmis et n'oseroient avoir eu telles pensées, ni de beaucoup moindres. —

En effet, on accumula contre le prieur des accusations assez souvent contradictoires. L'archevêque voyait clairement la calomnie, mais craignait des Noyers. Le chancelier Séguier se déroba. Voulant en finir, des Noyers

entra une après disnée en la chambre du cardinal de Richelieu et luy dit qu'il y avoit un prieur à Saint-Victor qui troubloit toute la maison, se fiant sur ses addresses à se deffendre, si bien que pour y remédier, il falloit employer l'authorité du Roy pour le faire sortir. A quoy le cardinal respondit : qu'il fist ce qu'il iugeroit estre à faire et que le Roy l'approuveroit. Alors certain amy commun cogneu deux et de moy me vint en donner l'advis.

Thoulouse comprit qu'il fallait céder à l'orage. Il fut arrêté à la Chambre, le 4 décembre, qu'il offrirait sa démission pour se retirer à Athis. L'archevêque, on ne sait trop pourquoi, se prétendit joué et refusa longtemps de donner au prieur démissionnaire ses provisions pour cette cure.

Les prieurs forains furent convoqués pour le 18 décembre, à l'effet d'élire un nouveau prieur. Dès la veille, tous les chanoines étant réunis, au nombre de 33, en la salle de l'infirmerie, on discuta fort vivement la question du triennat.

Les ieunes, les vieillards, tous presque, nous dit Gourreau, se rangèrent de ce party; à l'exemple des Congrégations modernes ils vouloient absolument cette forme de gouvernement, qui met au large les religieux et qui affoiblit le supérieur.

La proposition fut adoptée à la pluralité des voix. Toutefois, plusieurs protestèrent tant des champs que de la ville, et même des plus considérables; et une fois le vote acquis, déclarèrent devant notaire s'opposer à cette nouveauté, comme contraire aux coutumes et privilèges de l'abbaye[1].

---

1. La protestation est signée de : Aug. Coignet, prieur d'Oncy; Ant. Midorge, prieur de Saint-Paul des Aulnois; Joseph Caillou, prieur d'Amponville; Gaspard Scarron, prieur de l'abbaye Saint-Barthélemy de Noyon; Fr. Bouvot, prieur de Saint-Guénaud de Corbeil; Ant. Desrieux, chambrier; Michel Sevin, prieur du Bois-Saint-Père; Philippe Gourreau, cellérier; Pierre le Maire, prieur de Joissigny (bénéfice de Sainte-Geneviève); Ch. Rainssant, maitre des novices; et Ant. Chauvelin. (*Mémoires* de Gourreau, p. 43.)

Dans la séance du 18 décembre, Jean de Thoulouse démissionna et la charge priorale fut dévolue pour trois ans au P. Hotman, à qui les uns prêtèrent serment d'obéissance *ad triennium,* et les autres, les protestataires, sans condition.

Le reste de l'année, écrit J. de Thoulouse, se passa en conioùissances au nouveau prieur *mobiliaire,* tandis que ie m'en allay en retraitte à Athis.

Il était triste de « cette violente et inouïe procédure » exercée contre sa personne, mais plus triste encore de la décadence qu'il prévoyait devoir être la conséquence du triennat. Au demeurant, il se félicitait de retrouver le repos et la paix, et s'appropriait volontiers les vers de Sidoine Apollinaire :

J'aime ce petit coin et cette très pauvre retraite,
Avec la Seine où se mirent les toits couverts de chaume.

Il supporta vaillamment sa peine et vécut encore dix-huit ans, pendant lesquels il poursuivit infatigablement la rédaction de ses grands ouvrages, tout en cueillant au jour le jour les nouvelles du cloître, de la ville et de la Cour, pour nous donner des Mémoires qui sont peut-être les plus curieux et les mieux renseignés sur la période de la Fronde et de la minorité de Louis XIV.

Ce fut le 2 mai 1645 que le roi tout jeune encore, « ayant à peine l'autechausse », fut reçu solennellement pour la première fois à Saint-Victor, harangué par le P. Gourreau, sous-prieur[1], et conduit au chœur au chant du *Te Deum,* accompagné par les grandes orgues et toutes les cloches de l'abbaye. Il descendit à la crypte,

en laquelle il y fist ses dévotions convenables à son aage. De là il monta au logis abbatial où le petit abbé, de l'aage de Sa Maiesté, le receut, et la chancelière de France, sa grand'mère, fist une collation magnifique à Sa Maiesté, faisant les honneurs pour cet enfant d'abbé et donnant ordre que toute la suite de la Cour de Sa Maiesté sen ressentit. Après la collation, le Roy se

1. Qui nous a laissé aussi, bien on pense, le récit de cette journée, avec le texte de son discours :

« Il vint accompagné de Monsieur son frère, de Mad. de Senneeé, gouvernante, de M. de Chavault, et de quantité d'autres seigneurs (entre autres Hardouin de Péréfixe, son précepteur). L'église estoit pleine de monde. » (*Mémoires*, p. 60.)

promena par toute la maison, puis vit faire le manage de ses chevaux que l'on luy avoit amenez en nostre grande cour, iusques à sept heures que Sa Maiesté s'en retourna [1].

Grâce au *Mémorial*, nous assistons encore aux transes causées à l'abbaye par l'armée des Princes, en 1649, en même temps que par une formidable inondation de la Seine, à la suite de laquelle

il fallut, la nuit du mercredy octave des roys, après Matines, desloger promptement tous nos jeunes frères qui estoient au novitiat soubz la grande bibliothèque [2].

De son presbytère d'Athis, Jean de Thoulouse voyait

leaue qui inondoit tout Villeneufve Saint-Georges en bas, Belle place, et les maisons iusques au pied du village de Montgiron, et de là venoit gaigner iusques à Vigneux et Ternepique, près les derniers jardins de Dravel...

Pendant ces grandes eaux, lon croignoit mais hors de subiect à Paris que Monsieur le Prince ne surprit nostre faulbourg de Saint-Victor, et on fust en crainte de nostre abbaye ou lon faisoit bonne garde et avoit on pourveu à la seureté de l'argenterie et de quelques grains.

Mais Condé dut se tenir sur la rive droite, tous les bateliers ayant refusé leurs services pour passer le fleuve.

Au plus fort de la guerre civile, lorsque les troupes de Mazarin furent aux prises sous Paris avec celles de la Fronde, le prieur d'Athis put vivre en paix sous la protection du comte de Noailles, qui sauva également le prieuré de Saint-Guénaud. Villiers-le-Bel échappa au pillage, grâce à son seigneur, le duc d'Angoulême; et le prieur du Bois-Saint-Père, désormais fixé à Saint-Prix, ne fut pas inquiété, à cause des mesures prises par Charlotte de Montmorency [3], la mère du grand Condé. Le prieuré de Saint-Paul des Aulnois fut dévasté, mais les autres n'eurent pas à souffrir de la guerre.

Or on trouvait à l'abbaye le temps pour de mesquines querelles et de misérables intrigues. Des amis saisirent, avant qu'elles arrivassent à destination, des missives clandestines

---

1. *Mémorial*, p. 774.

2. C'est ce bâtiment qui fut élevé d'un étage deux ans après, pour mettre la bibliothèque à l'étage supérieur. V. plus loin.

3. Charlotte de Montmorency était une grande dévote de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Elle mourut en 1650.

adressées à Mazarin par quelques jeunes chanoines, déjà piqués de la tarentule de l'ambition.

L'année 1652 fut une des plus mouvementées de cette période. Amponville subit d'importants dégâts, le prieur de Bucy dut se sauver à Orléans; Jean de Thoulouse se réfugia à Paris, et son vicaire, demeuré à Athis, y fut fort maltraité. Les faubourgs Saint-Victor et Saint-Marcel étaient dans une alarme perpétuelle. Après sa victoire de la Porte St-Antoine, Condé vint, le soir du 6 juillet, faire camper ses troupes dans les terrains de l'abbaye,

en deçà du Pont-Marchant et de là dans les saussayes proches, et les officiers dans les maisons de la rue de Seyne et des chantiers, si bien que les murs de nostre abbaye se virent frontière depuis ce jour-là iusques au 29 juillet. Et quand ce vint la feste de S. Jaques dès le soir, les tymbales, les tambours, les fiffres, les haultbois et autres sortes d'instruments, l'escopeterie, les fauconneaux, les feux de ioye, les chansons et les carrouses accompagnèrent toute cette ioye, qui nous fust un grand déplaisir de veoir les Espagnols et estrangers insulter la France à nos murs.

Ledit iour sixiesme, Mademoiselle commencea en personne une neufvaine en la chappelle Nostre-Dame, et nous asseura de toute sorte de protection de la part de M. son Père, d'elle et de M. le Prince, et envoya le soir M. le comte de Tavannes, lieutenant géral desdittes trouppes, nous asseurer qu'il en avoit l'ordre et qu'il le feroit bien observer. Et en effet, nous ne receusmes aucun dommage ni desplaisir [1].

Malgré ces assurances, les Victorins avaient prudemment mis les ornements, l'argenterie et quelque peu de grains en sûreté à Paris.

Les troupes des Princes quittèrent le faubourg pour aller camper le 29 à Juvisy, puis à Saint-Cloud, et Suresnes.

Lorsque, après le départ de Mazarin, le cardinal de Retz s'en fut à Compiègne trouver le roi avec une députation du clergé séculier et régulier de Paris, les PP. Rainssant et Sauvage, personnellement connus de la reine, en firent partie pour Saint-Victor. Or, la reine, parlant au chancelier Séguier, prétendit n'avoir pas remarqué de Victorins.

Cette observation proceddoit du campement des troupes estrangères en nos murs et des dévotions de Madamoiselle en nostre chappelle de Nostre-Dame.

1. *Mémorial*, p. 963.

Le lendemain, les Victorins, présentés par le chancelier, vinrent faire révérence à Sa Majesté, qui se recommanda aux prières de l'abbaye et leur annonça son prompt retour à Saint-Germain et à Paris.

Le 31 août, nouvelles escarmouches au faubourg Saint-Victor. Condé, le lendemain, fait saisir et pendre plusieurs habitants, puis emmène ses troupes, le 6 septembre, pour passer l'eau vers Ablon. Deux jours après, des rôdeurs de l'avant-garde de Turenne s'introduisent à l'abbaye par les prés et le ponceau de la Bièvre, pour enlever les bagages des Princes. Ils sont repoussés vivement par les chanoines et la nombreuse assistance réunie pour entendre les Vêpres de la Nativité de Notre-Dame.

Champeaux fut pillé, pillés les prieurés de Vaujours, Villiers-le-Bel et Bray[1]. Les vendanges se firent avec difficulté. Turenne campa en la ferme de Rully sans y causer de dommage.

Cependant les Assemblées du clergé, tenues périodiquement « pour manger les pauvres curés de campagne et aultres ecclésiastiques faibles et sans secours », prélevaient, sur le patrimoine ainsi amoindri, des subsides toujours plus onéreux. En 1657, la mense abbatiale de Saint-Victor fut taxée à 2.150 livres, la mense conventuelle, à 600 livres, les prieurés d'Athis, Villiers-le-Bel, Vaujours, à 100 livres chacun, le Bois-Saint-Père, à 236 livres, Saint-Paul des Aulnois, à 120 livres, et Saint-Guénaud, à 91 livres.

Jean de Thoulouse ne nous dit pas qu'il fut élu, le 8 mars 1656, conseiller de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Paris.

---

1. Le prieuré de Bray était alors administré par un homme remarquable, le P. Benoît Faure. Déjà, étant marguillier, il avait considérablement embelli l'église et la crypte. A Bray, il se révéla un agriculteur de premier ordre.

« Il ni avoit fermier dans le pays ni mesme maison de noblesse où il y eust plus de moutons, vaches, cochons, chevaux, menues volailles de cour et pigeons que dans le prioré de Bray. »

Il était bien vu du peuple et de la noblesse, sauva pendant la guerre, les villages de Bray, Rully et Chamecy. Ayant eu à souffrir, en 1652, du passage de l'armée de Turenne, il répara promptement le dommage.

« Et ce qui est plus recommandable en luy, c'est qu'il n'a iamais forligné de sa profession religieuse et a tousiours vescu et en homme d'honneur et en religieux, étant homme de iugement, de conduite et d'esprit. Ce qui la faict aimer en sa vie et regretter après sa mort et de ses confrères et de la noblesse, et du peuple du pays et de toute la ville de Senlis. » (Mémorial, II, p. 182.)

Il tomba, pour ainsi dire, la plume à la main.

Son *Mémorial* s'arrête sur une phrase inachevée, le 12 septembre, et il mourut à l'abbaye le 18 décembre 1659, âgé de 69 ans. Il fut enterré dans la chapelle de Saint-Denis.

On peut dire de ce digne personnage, écrit le P. Gourdan, que c'étoit un véritable chanoine régulier, comparable aux premiers pères de cette maison. Il en étudia toutes les maximes, il approfondit les circonstances de leur vie et leurs actions les plus mémorables et se les proposa comme des loix et des modèles qu'il devoit suivre; et soutint la discipline régulière tant par ses exemples que par ses paroles... Les honneurs ne l'ont point ébloui et l'ambition n'a jamais dominé son cœur, ayant refusé cinq ou six abbayes.

On lisait sur sa tombe :

*R. P. Joannes Tholozæus, Parisinus, sacerdos canonicus noster, sextus et postremus perpetuus huius abbatiæ prior vicarius, accuratus et diligens rerum sanvictorinæ domus scriptor, ætatis suæ anno 69 professionis canonicæ 53, nobis ereptus, hic judicium Dei extremum præstolatur* [1].

1. *Mémorial*, II, p. 252.

## CHAPITRE VIII

### Les Prieurs triennaux

Silhouettes de passants. — Sur le chemin de la décadence. — Un effort intellectuel. — La bibliothèque. — Legs du Bouchet. — Autrefois et aujourd'hui. — Le P. Gourreau. — Le *doctorat*. — Restaurations. — Physionomies de prieurs des champs. — Après trente ans de triennat.

L'institution du triennat, pour les prieurs victorins, n'alla point sans difficulté. Plusieurs prieurs élus sous ce régime, et des meilleurs, Antoine Desrieux, Ch. Sauvage, Ph. Gourreau, protestèrent toujours contre cette nouveauté. Aussi, les fondateurs de ce système par trop parlementaire avaient-ils cru bon de le faire sanctionner par l'autorité du Souverain Pontife. Les PP. Claude de la Lane et Antoine Chauvelin furent envoyés à cet effet à Rome, mais revinrent sans avoir rien obtenu. On dut se contenter de lettres patentes du roi, homologuées au Parlement en 1642.

Hotman, le premier prieur triennal, était fort exact à l'observance. Il démissionna avant le temps fixé. Par ailleurs « homme brusque, grand ménager, *illiteratus,* changeant et inconstant »[1].

Antoine Desrieux, qui lui succéda le 29 août 1642, était, au dire toujours du P. Gourreau, son sous-prieur, « fort homme de bien et assez expérimenté. Il avoit peine de parler, ayant usé sa voix aultrefoy à chanter[2] ». Au demeurant, fort exemplaire et retiré. Un parti se forma contre lui, qui triompha sous le priorat suivant, lorsqu'il fut sorti de charge, « avec joie », le 29 août 1645.

L'élection fut laborieuse, les uns voulant le P. Benoît Faure, prieur de Bray, duquel ils attendaient « un restablissement de vigueur et de religion, qui estoit affaiblie par le peu de temps qu'on avait innové pour le triennat » (déjà!); les autres désirant le P. Savary, « bon homme et qui se laissoit gouverner, ce que le chambrier d'alors vouloit ». Le

1. *Mémoires* de Gourreau, p. 864.
2. *Ibid.* p. 865.

scrutin fut mouvementé; on en vint presque aux mains sans conclure. Enfin, Gourreau, qui présidait, déclara qu'on ne sortirait du Chapitre qu'un prieur ne fût élu. Savary fut proclamé après trois ou quatre heures de séance.

Ce triennat de Savary a esté misérable par sa faiblesse et sa partialité, et les parties qui se formoient, par le mespris qu'on fesoit de sa personne. Il estoit bon homme, mais son tempérament estoit mol, et il avoit affaire à des personnes entreprenantes qui l'avoient poussé à cette place... Voylà pourquoy j'estois souvent aux prises et je le parlois hault dans la chambre... en sorte que le pauvre prieur perdoit souvent contenance [1].

Savary, abandonné de tous, redevint simple particulier, puis obtint le prieuré de Gargenville, près de Mantes, où il mourut le 5 novembre 1657.

Quant à son sous-prieur Gourreau, dégoûté de sa charge, il fut heureux de trouver une honorable retraite au prieuré de Villiers-le-Bel, devenu opportunément vacant à la fin de 1647, par la mort du prieur Mathieu le Bon [2].

Malgré ces misères, Saint-Victor était considéré comme une des abbayes aristocratiques de Paris. Isaac Habert [3] y fut sacré évêque de Vabres, le 16 décembre 1645, et Nicolas Grangier, évêque de Tréguier, le 18 novembre 1646. Le comte d'Egmont, attiré par Richelieu au service de la France, habita en 1649 et 1650, le logis abbatial. Depuis quelques années, le cardinal Grimaldi était également l'hôte de l'abbaye [4], entretenant avec les chanoines les rapports les plus

1. *Ibid*, p. 77.

2. Parent des Séguier, auteur de Vies de saints, insérées dans un recueil paru en 1639 et 1640.

3. Habert prêcha à Saint-Victor le jour de la fête patronale de 1650; dans la nouvelle chaire à prêcher placée dans la nef de l'église et offerte par la présidente Barillon en souvenir de son mari décédé à Pignerol, en 1645.

4. Grimaldi avait autrefois porté les armes et combattu pour la France à Orbitello, Piombino et dans l'expédition de Naples. Il y avait perdu son bien et son père. Il avait de plus encouru la disgrâce d'Innocent X, romains. Il vint en France, où Mazarin le laissa manquer de tout, et lui fit enfin donner par pudeur l'abbaye de Saint-Florent, près de Saumur. Gri-qui lui avait reproché de lever des soldats pour la France dans les Etats maldi y séjourna deux ans, puis quatre ans à Saint-Victor. Innocent X refusa toujours de lui donner l'archevêché d'Aix, dont le roi lui conféra alors l'économat, après la mort du cardinal de Sainte-Cécile, frère de Mazarin. Enfin Alexandre VII, à l'élection duquel il avait été opposé, dans le conclave de 1655, lui octroya, non sans répugnance, ses bulles

suivis, lié particulièrement avec Gourreau, qu'il emmena avec lui à Rome, et prit pour conclaviste, au conclave de 1655[1]. Le cardinal offrait, de temps à autre, un petit festin à la communauté, et venait au réfectoire avec ses invités. Le jour de Noël 1653, il amena avec lui le patriarche syrien d'Antioche, l'archevêque de Myre, et Anthymos, patriarche grec de Trébizonde. C'est lui qui bénit solennellement, le 14 mai 1654, le victorin Pierre le Roy, nommé abbé commendataire du Mont Saint-Eloi, au diocèse d'Arras[2]. Lors d'un second séjour à Paris, après qu'il fut nommé archevêque d'Aix, il demanda encore l'hospitalité de Saint-Victor, et fut logé avec sa suite à l'infirmerie,

sans aucune incommodité, bruict ou destourbier... Jamais, ajoute J. de Thoulouse, nous n'eusmes un plus honorable hoste et dont le séiour nous apporta beaucoup d'honneur et de recommandation pour toute nostre compagnie.

La Compagnie, suivant ses traditions séculaires, ambitionna un honneur d'ordre plus élevé. Elle ne demeura pas étrangère au mouvement littéraire de l'époque, bien que J. de Thoulouse prenne quelque part assez violemment à partie Balzac[3] et la *Gazette*. Les derniers prieurs-vicaires avaient peu en-

---

pour l'archevêché, que Gourreau, son ami, lui conseilla d'accepter. Lors des émeutes d'Aix, il sauva le président d'Oppède, qui le récompensa en le desservant près de Mazarin; le roi, lors de son voyage en Provence, avant son mariage, évita de passer par Aix; et Grimaldi reçut de la Cour le conseil de disparaître. Il se réfugia à Rome où, « fier et résolu » comme il l'était, il devint gênant pour les Chigi; et le Pape demanda au roi son retour à Aix, surtout après la mort de Mazarin. C'est pour avoir la réponse de Louis XIV, fort étonné de le voir, que Grimaldi vint à Paris au commencement de 1662. Il séjourna six semaines à cette occasion chez son ami Gourreau, en son prieuré de Villiers-le-Bel, et reçut enfin de le Tellier une invitation à venir prendre congé du roi qui l'autorisait à retourner à Aix.

« Il y est encore, écrivait Gourreau une quinzaine d'années après, a fondé un séminaire, bien réglé sa maison, bâti la maison des archevêques à Péricard, et vit dans la retraite, très aimé de son peuple. »

1. Gourreau nous a laissé sur ce voyage et ce conclave les récits les plus piquants. Cf. *Le conclave de 1655 d'après les Mémoires d'un conclaviste parisien*, par F. Bonnard, dans la *Revue du Monde Catholique* du 15 janvier 1906.

2. L'office fut célébré à la romaine. « Le plus beau de la cérémonie fust l'offrande faicte avec toutes ses poses, révérences et modestie religieuse de six de nos jeunes frères, sçavoir ff. Pierre Amelin, *J. B. Santueil*, Fr. Arnoult, Pierre Perreau, profex, Jean de Marnef, et Jacques Portelot, novice, que je remarque ici pour sestre parfaictement bien comportez... » (*Mémorial*, II, p. 61.) — Une main plus récente a écrit en marge : « Modestie de Santeuil dans ses fonctions ecclésiastiques. »

3. *Mémorial*, I, p. 355.

couragé les études. Jean Picard serait mort avant l'âge, victime de cette disposition fâcheuse et des entraves apportées à l'essor de sa pensée[1].

Gourreau constate, non sans fierté, un réveil de l'activité intellectuelle. Il connut le P. de Bermond, « consumé dans l'estude et les cas de conscience »; J. de Thoulouse, qui était des archives vivantes : « Tout estoit présent à sa mémoire et rien ne luy eschappoit depuis sa ieunesse ». Il eut pour maître Etienne de Pleurre

à qui les estudes firent perdre la veuë quatorze ans devant sa mort, et qui ne laissoit pas d'enseigner la plupart des religieux en la philosophie, théologie, histoire sainte, ayant esté quelque temps un de ses disciples, et qui luy ai donné plus de peine.

Le P. Paumier a passé aussy quelque temps à la prédication, comme Savary, qui estoit fort agréable dans ses prédications, dont les embaras de la vie l'ont détourné... Les PP. Bardou et Lescot et Sauvage ont bien estudié, sans esclat, mais pour leur satisfaction, comme il arrive souvent dans une condition commode où on ne souffre ny les aiguillons de l'orgueil ny les peines de la pauvreté pour vivre...

Le P. Messier preschoit souvent et en est mort dans la fatigue, preschant actuellement l'Avent aux religieuses de Caen en Normandie. Il avoit un bel esprit, un grand feu...

Nous en avons qui estudient et se font connoistre comme les PP. Taconet, Bouet, Marnef, Arnould, Trincar, Empereur, qui se mettent en estat de continuer le lustre d'une maison d'où sont sortis de si habiles gens, et qui a esté tousiours plus considérée par la réputation de ses études que par l'abondance de ses biens et de ses privilèges.

Personnellement, Gourreau a toujours « estimé qu'une per-

---

1. « Le bon homme Picard est mort usé d'estudes et accablé du cloistre. On est malheureux de rencontrer quelquefoys des supérieurs jaloux et ennemys des estudes et contraires aux estudians. Ils n'en veulent point de plus éclairez qu'eux. Ils travaillent et assuiettissent ceux qui ont dispositions aux estudes et qui sont en estat de paroistre... les faisant avorter... Il faut qu'ils étudient en secret, ou, s'ils quittent l'estude par les contradictions, ils se débauchent; et voylà le fruit et la gloire de ces supérieurs ombrageux... Le pauvre père Picart a un peu essuyé sur ses vieux jours de ces caprices prioralles. »

On lui reprochait d'être « un peu trop facile à se laisser dérober des manuscrits, qu'on luy coupoit tandis qu'il entretenoit d'autres. Un M. Pétaut, conseiller, (Lefebvre) et d'aultres ont fait ce tort au public, puisque nous luy conservons la bibliothèque et la rendons publique... Le fis a vendu ses manuscripts à la Reine de Suède, la restitution en sera difficile. oultre qu'ils n'en font pas grand cas de conscience ». (*Mémoires* de Gourreau, p. 137.)

Les Mss. volés se retrouvent en effet à la Bib. du Vatican, dans le fonds de la reine Christine. (V. Luchaire. *Etudes sur quelques Mss. de Rome et de Paris*, p. 32).

sonne ou devoit s'occuper d'estude ou pour le moins l'aymer et ayder les aultres dans cet exercice[1] ». Il témoigne en effet son amour pour les livres. Il put sacrifier à cet amour, étant bibliothécaire de l'abbaye. Il eut de plus d'excellents ouvrages d'histoire, venant de la bibliothèque de son père, et rapporta de Rome nombre de volumes dont il donne complaisamment le catalogue avec le prix d'achat[2].

J'ay esté bibliothécaire de Saint-Victor assez longtemps, lors mesme que j'estois célérier. Ainsi, ayant la facilité de l'argent je l'acomodois de livres et d'embelissemens. J'achepté un jour douze ou treize volumes manuscripts... Je fis peindre tous ceux qui avoient paru dans la maison dans la dignité, piétté et la doctrine. Le P. Thoulouse me fournissoit les noms et je fournissois l'argent.

On a rebaty depuis la bibliothèque comme on la void, mais auparavant il ny avoit qu'un éstage et quantité de petites fenestres. J'avois attaché ces petits tableaux, environnés de camaieux, entre chacune de ces fenestres. Cela avoit un bel effect, et deux perspectives au bout. On en void encore une dans le noviciat qui est l'endroit où estoit la bibliothèque. Les livres estoient enchainez sur de longs pupitres dont l'usage estoit commode. Il y avoit une allée entre les deux rangs de pupitres. Mais le don que M. du Bouchet de Bournonville nous a fait depuis de sa bibliotèque a obligé à un aultre bastiment, ou on a mis tous ses livres, les manucripts estans rebutés qui fesoient toutte la gloire de la maison. Ils sont neanmoins en un autre endroit, quoy qu'un peu négligez parce que l'ordre de leur situation en est perdu, ce changement de lieu ayant rendu le répertoire inutile.

Maintenant — et tousiours — mais à cette heure plus reiglement, il y a un grand concours d'estudians, quis s'y rendent deux ou trois foys la semaine, avec toutte liberté, estant commune. Et un religieux estant touiours présent pour fournir à un chacun les livres qu'il demande. Ainsi nous contribuons aux estudes, dont les fruits retournent sur nous par cette communication charitable[3].

Ainsi furent réalisées en effet les intentions de Henri du Bouchet, sieur de Bournonville, qui, par son testament en date du 27 mars 1652, choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Victor, et, sur le conseil de son ami, le P. Eustache Bouette de Blémur, légua aux Victorins sa bibliothèque, « ses plus chères délices... consistant en tous ses livres généralement quelconques, tant imprimez que manuscrits, cartes, stampes,

1. *Mémoires*, p. 141.
2. *Ibid.*, p. 243.
3. *Mémoires*, p. 46.

tailles-douces, figures, ses deux globes et pied-d'estaux, tablettes et généralement tout ce qui compose le corps de sadite bibliotèque[1] ».

Celle-ci comprenait plus de 6.000 volumes, et passait pour une des plus considérables de Paris. Le donateur laissait une rente de 370 livres pour l'enrichir encore chaque année de publications nouvelles, à charge de les relier à ses armes. Enfin, il assignait une autre rente de 310 l. 1 s. 9 d. à prendre sur les gabelles, pour frais d'entretien et dédommagement au chanoine bibliothécaire. La bibliothèque de Saint-Victor devint la seconde bibliothèque publique de Paris. — La bibliothèque Mazarine était ouverte au public depuis neuf ans[2]. — Pour assurer la conservation et la bonne administration du trésor littéraire confié à l'abbaye, du Bouchet rappelle les sages prescriptions du *Liber ordinis*, touchant l'armoirier, et prie MM. les Avocats généraux du Parlement « de se donner la peine, une fois l'année, à leur commodité, de voir l'ordre de ladite bibliotèque et passer, s'il leur plaist, une journée avec lesdits religieux, et les avertir des plaintes, si aucunes leur estoient faites par les gens d'estude ».

Du Bouchet mourut le 23 avril 1654, en sa maison de la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, et fut inhumé en grande pompe à l'abbaye, le 25 avril, en la chapelle de Saint-Denis, aux côtés du président le Maistre[3].

1. Testament de Henri du Bouchet, dans Lemaire: *Paris ancien et nouveau*, II, p. 406.

2. Cf. Franklin. *Histoire de la Bibliothèque de Saint-Victor*, p. 43.

3. Il est ainsi mentionné au Nécrologe. IX calendas maij :

« Obiit clarissimus vir Henricus du Bouchet, dominus de Bournonville, in suprema Curia Galliarum senator integerrimus, qui hanc domum singulari amore complectens, amplissimam Bibliothecam, quam magno sumptu diu ante sibi paraverat, insuper et septingentas libras annui redditus ab ærario publico percipiendas in novorum librorum emptionem nobis donavit. 1654. »

Voici son épitaphe, composée par Eustache de Blémur :

SISTE VIATOR.
HIC INTER SANCTORUM, DOCTORUM,
NOBILIUMQUE RELIQUIAS
MISCENTUR CINERES
V. C. HENRICI DU BOUCHET
IN SUPREMA GALLIARUM CURIA
SENATORIS ;
CUI
NOBILE BUCHETIORUM ELBENÆORUMQUE
GENUS,
SANCTITAS,
INTEGRITAS SINGULARIS IN MUNERE
DOCTRINA ET ERUDITIO IMMENSA

Son frère et légataire universel, Jean-Jacques du Bouchet, seigneur de Villeflix, exécuta loyalement ses volontés. La bibliothèque fut immédiatement transportée à Saint-Victor « dans des chariots et harnois appropriez ». Elle fut rangée dans le local nouveau aménagé récemment au-dessus du noviciat, et dont l'accès avait été rendu facile par un vaste escalier de pierre, construit par un Rouennais, Robert Boudin, auteur de la belle rose du transept de l'église du côté du cloître.

Enfin, nous raconte toujours Jean de Thoulouse,

> laditte bibliothèque, ayant esté promptement mise en quelque sorte d'ordre[1], a estre d'abbord considéré de tous, nous en voulusmes faire la publication par un service très solennel, que nous fismes pour ledit deffunt (le jour et le lendemain de la Trinité).

A l'Offertoire, le P. Bouette de Blémur prononça en latin l'oraison funèbre du donateur, qui fut fort goûtée de l'assistance[2]. Santeul, dont le talent commençait déjà à se révéler dans les milieux littéraires, publia à cette occasion un long poème dont le titre est aussi pompeux que les vers eux-mêmes[3].

Du fait de l'accroissement de la bibliothèque et de son ouverture au public, du fait aussi, sans doute, de l'affluence des étudiants et des lettrés qu'elle attirait, l'abbaye subit une évolution fort complexe sur laquelle Gourreau récrimine parfois, non sans raison. Le goût des lettres et des sciences y va dominer plus que par le passé. Le bibliothécaire en

---

CUJUS MONUMENTUM ÆRE PERENNIUS RELIQUIT
IN PRÆCLARO BIBLIOTHECÆ DONO,
QUA REMP. LITTERARIAM COHONESTAVIT,
IN HAC REGALI ABBATIA,
MUSARUM APOTHECA
IMMORTALITATEM CONSCIVERE ;
TU NE INGRATUS ABSCEDE
VITA FUNCTO BENE PRECARE, A QUO TU
IMMORTALITATEM NANCISCERE
ACCEPISTI
OBIIT ÆRÆ CHRISTI ANN. 1651
DIE 23 APRILIS
ÆTATIS 61. (*Mémorial* II, p. 58.)

1. L'ordre définitif fut établi, et le catalogue rédigé par le P. Le Tonnelier, qui succéda au P. de Blémur comme bibliothécaire. (*Bib. Mazar.* ms. 3265.)

2. Ce discours a paru en 1654, chez le libraire Cramoisy.

3. *San-Victorina gratitudo Musarum lachrymis expressa in funere illustrissimi Henrici Buchetii, domini de Bournonville.*
Œuvres de Santeul, éd. Thierry, 1698, II, p. 9.

peut témoigner, chaque année, dans le discours latin qu'il prononce lors de la visite solennelle, que viennent faire à l'abbaye MM. du Parlement, pour répondre au désir de M. du Bouchet. Mais de plus en plus on constate une fâcheuse tendance à la sécularisation, mollement combattue du reste par l'autorité fort amoindrie des prieurs triennaux.

Je trouvé à mon retour de Rome, nous conte Gourreau, le P. Derieux qui couloit son temps doucement, ne bougeant de sa chambre et estant le vray model de la régularité, car il ne manquoit à rien. Cette exactitude suppléoit à beaucoup d'aultres qualitées qui luy manquoient pour le dehors et la fermetté; mais il avoit le principal; les esprits estoient un peu partagez, il estoit respecté [1].

Lorsqu'il sortit de charge, en 1657, le P. Sauvage fut réélu.

Quoy qu'il se tint assez ferme sur la discipline, pour aultruy, le Triennat l'avoit si fort relâchée, qu'il sembloit aux religieux qu'il leur parloit d'un temps inconnu, la nouveauté ayant fait prendre un ply nouveau et effacé les traces anciennes [2]...

Le P. Sauvage eut la maladresse de se priver de son meilleur appui, en laissant partir à Pamiers son sous-prieur, le P. Charles Rainssant, homme de sainteté et d'expérience, que l'évêque Etienne de Caulet [3] chargeait de rétablir la régularité au Chapitre de sa cathédrale. Le Chapitre de Pamiers n'avait jamais été sécularisé; mais les bâtiments conventuels y avaient été ruinés par les guerres de religion. Caulet, piqué d'émulation par l'évêque d'Uzès, dont le Chapitre était revenu à la vie en commun et avait embrassé les observances de la Congrégation de France, obtint un arrêt du Conseil en date du 17 septembre 1657, enjoignant aux chanoines de Pamiers de reprendre au plus vite la vie commune, de reconstruire les lieux réguliers et d'élire un prieur claustral. Profitant de l'expérience faite à Uzès, où l'union du Chapitre régulier à la Congrégation de France avait suscité à l'évêque Nicolas Grillot de graves difficultés, dont il s'était plaint à l'Assemblée du clergé de 1656, Caulet, conseillé par Jean

1. *Mémoires*, p. 363.
2. *Ibid.*, p. 374.
3. Doublet. *Un prélat janséniste, E. de Caulet, réformateur des Chapitres de Foix et de Pamiers.* Foix, 1895, in-8°.

de Thoulouse, songea à Saint-Victor, s'assura par avance le consentement du P. Rainssant, et l'affaire étant proposée à la Chambre le 18 mars, le sous-prieur reçut une obédience en forme pour rétablir à Pamiers la vie régulière, comme autrefois les ancêtres victorins « l'avaient rétablie, selon les canons à Séez et à Saint-Malo ».

Il a fait des merveilles dans cette église, écrit Gourreau (communauté des chanoines rétablie, prédications, splendeur de la liturgie, etc.). Il passoit pour un excellent homme, tandis que nous en estions privez... Je le prié, estant prieur, par deux foys de revenir... Un si bon ouvrier ne revint qu'au bout de neuf ans d'absence... Il fust maistre des novices... Il estoit à tout, quoy qu'il fust un peu cassé... Imitant M. d'Alet (Pavillon), dont il nous rapportoit tousiours quelque action. Le relâchement luy déplaisoit, n'y pouvant remédier. (Il lui manque une voix pour être élu prieur. Sous-prieur, les relâchés lui font la guerre. Il meurt à la tâche après une courte maladie)... au grand regret et parmy les larmes des plus raisonnables qui jugeoient bien que la maison perdoit son plus bel ornement et son plus grand appuy devant Dieu [1].

Sauvage

ne se fesoit point aimer; il ne concluoit rien, il avoit des *mais*, des *si* et des *car*; il remettoit et tenoit le monde en suspend. D'un naturel lent et rude, ne montrant pas bon visage. Et cependant, il n'estoit pas ennemy de sa personne, quoy qu'il le fut jusqu'à l'austérité pour les aultres. Il avoit conféré avec des personnes qui estudioient l'art de Remond Lulle; il raisonnoit, et ses discours estoient bastis sur ses maximes et principes. On fesoit beaucoup de discours sur luy. Il y en eust mesme qui firent quelque satyre [2].

Après lui, Desrieux fut élu pour six ans, « estant irréprochable », mais succomba victime de sa bonté, « ne pouvant réduire les gens dans leur devoir ». Ensuite reparut Sauvage, qui laissa faire.

Nous allions aultrefoys en ville en chappes légères, écrit encore Gourreau en 1671; il n'y a pas trente ans, on ne prenoit le manteau que lorsque l'on sortoit les portes de la ville. Les officiers mesme s'y conformoient, le cellérier à la halle. Cet habit entretenoit la modestie; on n'osoit aller seul; on retenoit les bandes de colets du cloistre. Quelqu'un plus hardy que les aultres a introduit le chapeau à l'insceu du prieur. Il ne fut pas difficile

1. *Mémoires*, p. 378.
2. *Mémoires*, p. 869.

de l'imiter, cet habit estant plus agréable que l'autre. On a vû insensiblement cette nouveauté tournée en continue, excepté en quelques-uns qui soustenoient la pratique ordinaire; mais ils se rendirent à la fin au courant qui a apporté une foule d'abus, comme l'affectation d'estoffes et chapeaux curieux et fins, de bas délicats, de souliers à la mode, de colets de touttes façons, sans conformité, chacun s'accommodant à sa fantaisie, et chacun le plus séculièrement qu'il pouvoit.

J'en ai vû avec des rochets à passement par en bas, autour du cou et au bout des manches, pour passer pour abbez de leur ordre.

C'est une pittié de voir combien de désordres cette licence a entraisnez avec soy, jusque-là que la condition a déplu par la coutumance de cette superfluitté et que quelques-uns eussent souhaitté que la communeauté fut sécularisée, ne tenant plus aussy bien qu'à un filet, et le nom seul luy estant demeuré. Les exemples seroient honteux...

Ceux qui ont commencé ces abus ont grand tord. J'en ay esté, en ayant vu l'origine et le progrès, qu'on n'a pu détourner. Il y en avoit mesme qui passoient jusques à cette liberté que de faire porter leurs habits en ville, longs et courts, n'osant les faire paroistre dans la maison, ayant encore ce reste de pudeur, évitant les yeux de leurs supérieurs, et voulant bien se montrer au peuple dans cet équipage scandaleux.

On n'a pas esté plus retenu pour la campagne. L'abus de la ville a bientost aboly la simplicité avec laquelle on y alloit. C'estoit avec une robbe et un rochet retroussez avec une cinture blanche, et par dessus une casaque à manches ou un manteau. On n'estoit point honteux de paroistre tel que l'on estoit. On se cache maintenant par l'invention de soustanelles noires, ou plutost justeaucorps, qui ont fait dépouiller la robbe, et souvent le rochet, gardant un pourpoint blanc, ou le quittant pour en prendre un noir, petit à petit reiettant les apparences de la condition...

Le triennat a lâché la bride à tous les abus... Toutte la régularité s'est dissipée dedans et dehors, un esprit de liberté et d'hardiesse a esclatté, révoltes, désobéissances, et en vérité la maison s'est trouvée dans un estat déplorable, soustenue néanmoins tousiours de quelques-uns qui n'ont pas fléchi le genouil devant Baal[1].

Tel Gourdan, qui tint au poste, tel aussi le Nain, qui finalement s'enfuit à la Trappe. Quant à Gourreau, dégoûté de tant de désordres, il se confina dans son prieuré de Villiers-le-Bel. De plusieurs années, il ne parut pas à Paris. Mais en 1660, il voulut voir l'entrée de la reine de Suède, et se trouvant à l'abbaye pour la Saint-Augustin, ne put décemment s'absenter du Chapitre. Sa présence rallia tous les par-

1. *Mémoires*, p. 406 et suiv.

tis, et, malgré ses refus réitérés, il fut élu prieur de l'abbaye. Il passa, nous dit-il, une bonne partie de la nuit pour détourner ses confrères de leur dessein. Le lendemain l'élection fut reprise, on persista à l'élire, et lui à refuser.

J'estois touché d'en voir plusieurs, et des anciens, qui se jettoient à mes pieds, baignez de larmes.

Mais rien ne put le réduire. Il s'enfuit à l'infirmerie, y fut suivi par la communauté, puis rejoint par M. du Laurens, conseiller au Parlement, son parent, qui usa en vain de prière et de menace. A 5 heures, personne n'avait cédé. Ce fut Gourreau qui eut gain de cause. « Je sçavois, écrit-il, que la maison n'estoit pas en fort bon estat ». Il ne se sentait pas assez d'énergie pour la remettre en ordre; et il était désaccoutumé de la vie du cloître.

Il quitta Paris le lendemain, un peu honteux du trouble suscité par son refus, et monta à cheval à la pointe du jour sans prendre congé de personne que du nouveau prieur. C'était Eustache Bouette de Blémur, le bibliothécaire, trop jeune, et mal préparé au gouvernement.

Les jeunes gens y ont trouvé leur compte. Il ne laissoit pas de surveiller, mais dans les extrêmes, s'emportant oultre mesure, en présence même des valets, et se relâchant après au delà de la bassesse envers ceux qu'il avoit outragé de parolles.

Il arriva cahin-caha à la fin de ses trois ans. Les relâchés le voulaient réélire, les prieurs de campagne se désintéressaient, la plus saine partie de la maison en avait assez; plusieurs parlaient même de passer à Sainte-Geneviève pour fuir une maison « de libertinage ». Cette fois, Gourreau, supplié par le P. Rainssant, se laissa faire, « fermant les yeux à tout ce qu'il laissoit »: son peuple, ses amitiés, sa maison bien fournie, son repos.

Dans son discours de remerciement, il traça un plan de réforme. Quant à Blémur, déchu et méprisé, il demanda et obtint, non sans peine, le prieuré de Villiers-le-Bel, qu'il trouva moyen de ruiner en trois ans.

Gourreau commença par exiger plus de simplicité et de propreté dans les vêtements; il fit la guerre aux collets et aux habits de ville, essaya de réprimer les sorties, beaucoup trop fréquentes, source d'oisiveté et de désordre[1].

1. « Ils retournent quand les aultres vont se reposer; on les rencontre

Il jugea, non sans raison, que cette jeunesse turbulente se tiendrait tranquille et deviendrait plus régulière s'il la poussait aux études. Il s'entendit à cet effet avec M. Faure, principal du collège Saint-Michel, qui vint professer la théologie à l'abbaye. Des soutenances publiques furent organisées dans la chapelle de l'infirmerie. Le jeune Gourdan surtout s'y distingua,

ayant récité une quantité de vers à l'honneur de M. de Coaslin, nostre abbé, présent à cet acte.

Mais Gourreau voulut donner aux études ainsi réorganisées un but plus tangible, et lorsqu'il crut venu le moment opportun, il proposa à la Chambre de présenter quelques-uns des jeunes Victorins au doctorat en Sorbonne. La proposition trouva des opposants. Les uns arguaient des raisons qui avaient fait éloigner dans son temps Gourreau lui-même du doctorat, malgré le vif désir de son père[1] : « par une vieille coustume, les estudians estoient l'objet de l'envie »; Gourdan, « fort bon religieux, ne voulut point affecter les degrez quoy qu'il en fut capable. Mais, se retranchant dans sa modestie, il préféra d'estudier en secret à cet esclat du bonnet ». D'autres, enfin, trouvaient peu sympathiques les candidats : un Paul Bouin, « dont la maison était scandalisée[2] », un Louis

allant à Mattines lorsqu'ils revienent de souper et de la promenade. Ils vont à Mattines quelquefoys tout d'une suitte, pour commencer leur sommeil couchez dans leurs chaires, pour scandalizer les aultres dans l'église, comme ils en ont mal édifiez dans le monde...

Il y en a qui estudient, d'aultres qui sont oisifs, mal élevez, sans courage ni honneur. Ils troublent le travail des aultres et affectent de sortir...

Examinant la vie d'une communeauté, je voyois qu'elle se passe ordinairement ou à ne rien faire ou à mal faire, ou à faire toute autre chose que ce que l'on doit. On veult être courtisan, plaideur, coureur, mondain...

Vous les voyez attroupez, *circum claustra fremunt*. pour s'entretenir de nouvelles des Roys et de leurs desseins... Le chapitre est une cohue, plain de bruits. On prend la liberté de parler au mespris du supérieur. C'est une confusion, chacun s'interromp, et tous veulent emporter. » (*Mémoires*, p. 469 et suiv.)

Voilà un tableau qui nous met loin du Saint-Victor de Gilduin!

1. Son père mourut en 1635, conseiller à la Cour des aides. Il en prononça l'oraison funèbre, qui fut imprimée in-4° (*Bib. Mazar.* 10.317 A.)

2. Paul Bouin fut dans sa jeunesse un joyeux compère de toutes les facéties plus ou moins saugrenues de son ami Santeul. (Histoire d'une partie de piquet par la chatière de la prison de Santeuil, etc. — Cf. *La vie et les bons mots de M. de Santeul*, Cologne, 1723, p. 126). Il

de Bourges, qui avait « un esprit altier, vice qui se développeroit avec le titre de *nostre maistre* », etc... Au dehors, des amis de l'abbaye déconseillaient aussi le doctorat, disant que « pensant faire des docteurs, je ferois des indévots ». Gourreau pensait au contraire « introduire la civilité et l'honesteté que l'estude donne, bannissant la brutalité de l'ignorance ».

Il eut gain de cause. La Chambre donna son consentement, et, par un acte officiel du 13 octobre 1663, autorisa le P. Bouet de la Noue à se présenter « à la licence touchant le doctorat... pour la gloire de Dieu, l'édification du prochain et la gloire de nostre Compagnie ». Par mesure de précaution, un acte du 3 novembre fixait les conditions à exiger des candidats pour sauvegarder la discipline :

Ils ne devaient faire aucune dépense sans permission. — Autant que possible, leurs parents se chargeaient des frais d'examen. — Ils seraient prudents dans le choix des dédicaces de leurs thèses. — Ils n'auraient, du fait de leur doctorat, aucune préséance à l'abbaye, point de bourse à part, point de régime spécial, sinon pour les sorties nécessitées par les cours ou les soutenances. — Et encore, en ce cas, devront-ils avoir un compagnon, à peine d'être punis disciplinairement par la Faculté.

Le doctorat estant accordé, écrit Gourreau, je futs voir le sindic, M. Bréda, curé de Saint-André, et les anciens docteurs, qui me receurent à bras ouverts et avec une joye extraordinaire. M. Bréda me dit en m'embrassant, qu'il estoit ravy que cela fut arrivé de son temps, que c'estoit bien la circonstance la plus mémorable de son sindicat.

Le P. Bouet fut immédiatement admis à postuler la *tentative,* et dans la chapelle de l'infirmerie de Saint-Victor, spécialement aménagée dans ce but, soutint sa thèse devant 200 docteurs et bacheliers « qui venoient me témoigner leur joye avec mille applaudissemens. »

Prirent également leur bonnet de docteur sous le priorat de Gourreau : les PP. Lempereur, Bouin, de Bourges[1] et

passa son doctorat, presque par force, se grisa de son titre et de son talent de parole, se lia avec l'Escalopier, prédicateur en renom, mais sans jugement, quitta Saint-Victor et prêcha assez longtemps en habit noir, mais « sans réputation ».

1. L. de Bourges eut à cette époque un démêlé des plus comiques avec le prieur de Sorbonne. L'usage voulait que les bacheliers conférassent avec lui de leur *Sorbonique.* Les preuves étaient exposées de vive voix et le prieur s'en contentait, d'autant plus que chaque Sorbonique lui valait trois ou quatre bons repas. La seconde année de licence du P. de Bourges, le

Vion d'Hérouval, de Lattaignant, Charpentier et de la Grange[1].

Les estudes estant ainsy en bon train, la jeunesse s'animant, M. Faure, habile homme, docteur de Sorbonne, professeur en théologie, donna des certificats d'estude à nos religieux ses escoliers, dont les docteurs furent contans[2].

Pendant quelque temps, l'abbaye vécut de ses propres ressources, Bouin enseignant la philosophie et Bouet la théo-

---

prieur lui demanda ses preuves par écrit et refusa de prendre à Saint-Victor le repas d'usage en pareil cas. L. de Bourges lui apporte ses preuves dans un brouillon mal écrit. Le prieur les déchire. L. de Bourges revient le lendemain avec une épaule de mouton et des nèfles. On parle vaguement de preuves, puis on descend de la bibliothèque de la Sorbonne pour souper. « Le prieur s'attendoit à un bon repas, ayant mesme refusé un aultre festin. » Le P. de Bourges s'excuse de le quitter, lui répétant qu'il aurait été mieux à Saint-Victor. Voyant son gigot et ses nèfles, le prieur entre en colère, fait du bruit; les jeunes docteurs accourent, font voler les nèfles par toute la Sorbonne. On décide que personne ne présidera la soutenance du candidat. Les autres bacheliers se raillaient d'eux; quant à eux, ils déclaraient : « *rumpendum omne vinculum cum Victorinis* ». Diverses démarches de la Sorbonne à Saint-Victor où le prieur (alors Taconnet), dirent-ils, « *recepit nos urbanissime, baccalaureus autem* (le P. de Bourges), *non ita.* » Celui-ci soutint quand même sa thèse, et le prieur y dit dans sa harangue que Saint-Victor « *monachismum exuerat* ». Cette querelle d'écoliers fut vidée devant l'archevêque et s'arrangea par des compliments mutuels. Seulement Bouvot, le bedeau de Sorbonne, fit observer au prieur « que son latin avoit peine à sortir, faisant allusion aux nèfles ». (*Mémoires*, p. 624.) — Le même prieur de Sorbonne eut maille à partir avec Bossuet.

1. Ch. de la Grange était lié avec saint J.-B. de la Salle. (Cf. Guibert, *Histoire de saint J.-B. de la Salle*, p. 337.) Etant prieur de Villiers-le-Bel en 1702, il fut chargé d'enquêter sur lui. Ch. de la Grange est l'auteur d'une traduction française de l'*Exposition de la Règle de Saint-Augustin par Hugues de Saint-Victor*, in-12. Paris, 1691, et de deux ouvrages parus sans nom d'auteur : *Réfutation d'un écrit favorable à la comédie*, in-12, Paris, 1694; *Les mystères sacrés de N.-S. Jésus-Christ*, 3 vol. in-8°, Paris, 1697.

2. Voici les noms des Victorins qui prirent leur doctorat en Sorbonne jusqu'à la Révolution :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1670. | Paul Bouin. | 1704. | Albin le Brun. |
| 1671. | Claude Lempereur. | 1708. | P. Louis de Rocquebine. |
| 1673. | Ant. Paul Vion d'Hérouval. | — | Cl. Fr. Ravé. |
| 1676. | Louis de Bourges. | 1714 | Paul Séheult. |
| — | Louis de Lattaignant. | 1730. | Ch. Nicolas Baillard. |
| — | Claude Charpentier. | 1732 | G. Fr. Contet. |
| — | Ch. de la Grange. | 1738. | Martial Canot. |
| 1681. | Michel Bourdon. | 1746. | Jacques Fr. Ruelle. |
| 1689. | Jean Louvet. | — | L. Ch. Brunet. |
| 1694. | Louis le Tonnelier. | 1750. | J. B. Fr. Budet. |
| — | P. L. Ch. Gueston. | 1759 | Cl. Fr. Luce. |
| 1695. | Ch. de Longueil. | 1760 | Jean Pranger. |
| — | Cl. César de Moucy. | 1764. | J. Robert Quillet. |
| 1700. | E. J. André de Sonning. | 1776 | Fr. Valentin Mulot. |

logie. On remarquera que Santeul, qui était déjà profès de Saint-Victor depuis 1653, paraît demeurer étranger à tout ceci. Il eut maints démêlés avec Gourreau, qui lui reprochait son humeur volage et son goût exclusif pour la poésie profane, mais il lui avait su gré de ses encouragements aux lettres et il lui écrivait à vingt-cinq ans de là :

J'allois à vous d'inclination et par justice, car vous avez eu l'amour des lettres, et vous êtes le premier qui les ayez rétablies contre la vieille coutume de nos anciens, qui mettoient le point de perfection à une observance où il n'y avoit souvent que peu d'onction (je ne la blâme pas). Vous avez banni l'ignorance en introduisant les Docteurs; vous avez toujours aimé les lettres, et je pouvois espérer une partie de vos bonnes grâces sous ce titre, puisque, depuis quarante ans, je ne cessois de travailler toujours, soit pour des ouvrages purement séculiers, soit dans un âge plus avancé, pour l'Eglise qui m'a honoré de son approbation pour plus de 200 hymnes [1]...

Les études étant ainsi réglées, Gourreau entreprit des travaux très importants de réparations et d'embellissements à l'abbaye, aidé en cela par le chambrier, le P. Et. Favières [2], « de mon humeur », nous dit-il. « Je pris la truelle que je ne quitté point qu'avec la charge, tout estant achevé ».

M. de Lionne, secrétaire d'Etat, avait acheté à l'abbé de St-Victor du terrain à la Villeneuve, derrière le Palais-Cardinal, pour y bâtir une maison. Les chanoines reçurent pour leur part 18.000 livres, ou, plus exactement, 800 livres de rente, qui furent destinées à des réparations. On démolit la chapelle de Pastoureau et la maison d'Arnoul de Lisieux, qui servait de dépôt aux manuscrits, depuis que les livres de M. du Bouchet avaient envahi la bibliothèque neuve presque entière. Avec les matériaux de démolition fut élevé un grand pavillon au bout de la bibliothèque, vers le jardin, pour y loger les manuscrits. Le bras de Bièvre « qu'on nous infec-

1. Lettre du 11 janvier 1690. B. N. ms. fr. 24081, p. 263.

2. Etienne Favières fut prieur-vicaire en 1673. Il mourut prieur du Bois-Saint-Père en résidence à Saint-Prix, le 26 janvier 1691. Sa pierre tombale, ornée de son portrait gravé au trait, existe encore dans l'église de Saint-Prix. Il porte le surplis à larges manches et l'aumusse. Au dessus de sa tête sont les armes de l'abbaye. Au bas, on lit :

*Hic iacet R. P. Stephanus Favières, regalis abbatiæ S. Victoris canonicus, ac quondam prior, deinde B^ae Mariæ de Nemore S. Petri. Vir pietate ad pauperes ac regularis instituti iugi observatione spectabilis. Obiit die XXVI ianuarii A. D. MDCXCI, ætatis LXXIV. Requiescat in pace.*

toit » fut entièrement voûté et recouvert d'une terrasse, longue de plus de 60 toises et large de cinq, décorée de pilastres de pierre de taille, vers l'abbaye, et d'un balustre de fer, du côté du pré. On fit une voûte large et claire pour aller à l'infirmerie; une belle porte de fer à la salle appelée « l'escole de maistre Hugues, » qui s'avançait vers le jardin, à peu près parallèlement au noviciat et à la bibliothèque d'une part, et à l'infirmerie de l'autre côté; un bel escalier de pierre à la place de l'ancien locutoire, pour monter au dortoir et à la chambre du prieur; et au bout de la salle de Hugues, une belle pièce carrée, pleine de soleil et de lumière, à usage de salon de repos. Enfin, les cellules du dortoir furent agrandies, et leurs vieilles fenêtres, longues et étroites, remplacées par de larges baies uniformes. Moyennant une location de 1.200 livres, les chanoines reprirent la jouissance du logis abbatial, ce qui leur permit de se débarrasser de locataires et surtout d'hôtesses parfois gênantes, et de déplacer la porte d'entrée pour avoir accès directement dans le cloître. De plus, un service d'eau fut aménagé; la chapelle de la crypte ornée d'un autel exécuté sur les dessins de Le Brun, par les ouvriers des Gobelins, et complétée par une sacristie construite à neuf. Des allées furent tracées et plantées d'arbres dans le pré, c'est-à-dire la partie de l'enclos allant vers la Seine.

En définitive, à part la grande bibliothèque qui se construisait à la veille de la Révolution, l'abbaye prit alors l'aspect qu'elle garda jusqu'à la fin.

Ajoutons que, pour la quatrième ou cinquième fois, les quatre grosses cloches furent refondues sous le priorat de Gourreau, ornées de ses seules armes, et bénites sans solennité.

Plus tard, retiré à Villiers-le-Bel, il reprit « sa truelle » et fit de notables améliorations à l'église, au prieuré, et même au village, qui lui dut l'adduction des eaux de source[1].

C'est en effet dans un prieuré de campagne que lui, comme la plupart des Victorins, passa la plus notable partie de sa vie. Aussi, nous renseignera-t-il sur ses confrères « des champs » avec la même... indiscrétion qui nous a si bien fait connaître Messieurs de Saint-Victor en leur cloître. Petits curés ou seigneurs de village, saintes gens parfois, dont le

1. Il fit faire le maître-autel, sur un dessin approuvé par Le Brun, et l'orna d'une bonne copie de la Pentecôte du Poussin.

souvenir vit encore, prêtres, en tout cas, pour la plupart, d'une dignité de vie suffisante, les blancs prieurs s'appliquèrent, avec plus ou moins de zèle, au gouvernement spirituel de leurs ouailles, avec plus ou moins d'habileté, à l'administration temporelle des terres du prieuré.

Un P. Descartes, successeur de J. de Thoulouse à Athis, y mourut endetté; le P. Desrieux, devenu prieur de Saint-Guénaud de Corbeil, se débattit, lui aussi, avec des difficultés d'ordre matériel, s'en affecta grandement et en mourut de chagrin. Le P. Lescot, à Oncy, se montra le bon économe qu'il avait été à l'abbaye, « bon ménager », au point de passer pour avare.

A Amponville,

Nous trouvasmes le bonhomme Caillou, jubilé, c'est-à dire de 50 années de profession[1], avec son habit ridicule : une longue souquenille de futaine blanche qui lui pendoit jusques aux talons, agrafée par devant, avec deux grandes poches aux costés en forme de gipsières, sans cinture. Sest tout son habit. L'acoutumance fait tout : il s'imagine estre bien. Son église fesoit pittié, dépourveue de tout[2].

Le P. Caillou prêtait à tout le monde. A sa mort, aucun débiteur ne remboursa.

Le but du voyage auquel Gourreau fait allusion, était précisément d'enquêter à Puiseaux, où le P. Roger de Carvoisin, « d'un naturel badin et peu solide », avoit indisposé contre lui ses paroissiens.

Cl. de la Lane, à Montbéon, « se piquait d'architecture ». Poncet, prieur de Bray, excellent administrateur, vivait à l'aise dans une maison qu'il s'était fait faire à Senlis. Un prieur de Bucy mourait misérablement « pour ses folies ». Au contraire, le P. Beuzelin, à Saint-Paul des Aulnois, défrichait sa montagne, exploitait des grès, plantait de la vigne, creusait des canaux, était riche, etc...

Un P. Paumier, prieur de Vaujours, s'était compromis dans l'affaire aussi embrouillée que scandaleuse du mariage et de la succession de Gabrielle de Sauzay et de M. de Montafilan. Ce ne fut qu'au lit de mort qu'il livra son secret.

---

1. L'usage s'introduit vers cette époque de donner aux jubilaires le bonnet violet.

2. *Mémoires*, p. 671.

Quant à Gourreau, il paraît avoir rempli avec sollicitude, à Villiers-le-Bel, ses devoirs de pasteur des âmes, fort préoccupé, en particulier, de gagner à la vérité les Protestants, dont une colonie assez nombreuse s'était établie là sous la protection des Montmorency. Il avait accepté de plus le ministère des confessions à l'abbaye de Maubuisson, dont l'abbesse, Madame Angélique d'Orléans, fille du duc de Longueville, essaya un moment, sans succès, de le faire nommer vicaire général de Paris, pour les réguliers, en remplacement du P. de Saillant, de l'Oratoire[1]. Personnellement, il était très lié avec l'archevêque Hardouin de Péréfixe qu'il dit :

tendre et de bon naturel, quoique emporté... Estant bien fasché qu'on l'eut mis dans l'embarras de Port-Royal... Il fit le mauvais contre les religieuses, ayant esté prévenu, ne voulant point démordre et obéissant à sa fortune et aux Jésuittes, estant souple pour les sentimens de la Cour.

Pour achever à Saint-Victor l'œuvre de réforme qu'il avait méditée, Gourreau eût voulu s'assurer le concours du P. Ch. Rainssant, qui était toujours à Pamiers. Il lui écrivit son désir, mais « cet excellent religieux » lui répondit que son œuvre n'était point achevée auprès de l'évêque Et. de Caulet[2]. Nous savons déjà qu'il ne revint à Saint-Victor qu'en 1668, après dix ans d'absence, et mourut en 1669.

Les novices, reçus par Gourreau à la profession, lui firent honneur pour la plupart : Louis Guillet, qui devait lui succéder à Villiers-le-Bel; Claude Charpentier, qui fut docteur et mourut à 37 ans, official de l'évêque de Boulogne; Ch. de la Grange, parent des Séguier, lui aussi docteur, s'adonna quelque temps à la peinture, fut longtemps sous-prieur et maître des jeunes gens; il était supérieur de Port-Royal en 1688, « grand zélateur pour le bien, austère de sa vie et fort réglé », il mourut prieur de Villiers-le-Bel, en 1707. Le plus remarquable, parmi cette jeunesse, fut Pierre le Nain[3]. Il venait des écoles de Port-Royal, où il avait été élevé « solitairement, sans communication, de sorte qu'il en a retenu tout

1. Huit lettres autographes d'Angélique d'Orléans. B. N. ms. fr. 24082, p. 725.
2. Deux lettres autographes de Rainssant, B. N. ms. fr. 24082, p. 300 à 301.
3. Frère puîné de Louis le Nain de Tillemont.

l'esprit ». Sa profession fut un peu hâtée, pour se rendre à son ardente prière[1], et aussi à cause de l'ordonnance du roi pour la signature du Formulaire. Le Nain se refusa d'ailleurs toujours à signer aucun formulaire. Il ne montra aucun goût pour les études, le ministère ou les emplois du cloître. Son prieur voulut l'occuper à la bibliothèque; mais le Nain préféra bêcher au jardin. Il n'alla aux ordres que par force, non sans avoir écrit à Gourreau pour le supplier de ne pas lui imposer un honneur si redoutable. La lettre est signée : Fr. Le Nain, *très indigne religieux.*

C'est lorsque le P. de Blémur, successeur de Gourreau lui enjoignit de recevoir la prêtrise, qu'il s'enfuit à la Trappe où l'abbé de Rancé commençait la réforme de l'ordre de Cîteaux.

« Cette sortie apporta une grande tristesse à la maison » et à Gourreau personnellement, qui aimait le fugitif et lui écrivit de Villiers-le-Bel en 1668, pour lui reprocher son départ[2]. Le Nain avait cédé, paraît-il, aux conseils de Pavillon, l'évêque janséniste d'Alet, dont le P. Rainssant, de retour à Saint-Victor, avait fait le plus grand éloge. Il eut le tort de prendre l'offensive contre l'abbaye, sa première mère. Au fond, il reprochait alors aux Victorins de n'être pas Trappistes. Il accentua davantage ses accusations dans une lettre écrite à l'archevêque de Paris, et qui provoqua une visite canonique au commencement de 1668. Il y disait qu'il n'y avait point d'obéissance aux supérieurs, point de charité entre confrères, point de fidélité aux règles, et que, pendant cinq ans qu'il avait été à Saint-Victor, il lui avait été impossible de faire aucun jour son devoir.

En entendant ce réquisitoire, « le prieur de Blémur *flebat amare* au coin de la cheminée ». Les plaintes de Le Nain étaient en effet justifiées en bien des points; nous en savons quelque chose par la vie de Gourdan et de Santeul.

Quoi qu'il en soit, il devint le bras droit de Rancé, remplit longtemps à la Trappe les fonctions de sous-prieur, y vécut 45 ans dans la plus austère pénitence et mourut en 1713. Saint-Victor ne tarda pas à lui rendre justice. Des relations assez cordiales s'établirent même entre la Trappe

1. Lettres autographes de le Nain. B. N. ms. fr. 24082, p. 741 et suiv.

2. B. N. fr. 24082, p. 385.

et l'abbaye parisienne, qui lui envoya quelque temps ses jeunes religieux pour les retremper dans la retraite. Santeul aimait la Trappe et y fit quelques séjours. Voici comment le P. Dorat, prieur de Saint-Victor, au milieu du XVIIIe siècle, jugeait dom le Nain :

Cet homme, plein de bonnes œuvres, passa à la Trappe 45 ans d'une vie sainte et pénitente, âme de désirs et de prière, aimant la vérité, observateur très énergique de la discipline régulière, lumière et colonne de sa maison[1].

A la fin de 1665, Gourreau avait été heureux de trouver une diversion (car « il s'ennuyoit fort dans la charge de prieur »), en faisant le voyage des Pays-Bas, avec la permission du roi, pour le service de la nouvelle abbesse de Maubuisson, Madame la Palatine du Rhin[2]. Il passa le plus doucement qu'il put sa dernière année de priorat, essaya sans succès de recruter des frères convers pour l'abbaye, s'attacha à développer l'esprit liturgique et à donner de l'éclat aux offices. Enfin, il sortit de charge pour céder le poste au P. de Blémur, au Chapitre de 1666. Il a lui-même apprécié son gouvernement :

Je ne fus pas accomply... J'estois désagréable à la plupart de mes confrères, leur montrant souvent ce front du matin que Martial appréhendoit en ses lecteurs, et je leur refusois d'abord, n'accordant qu'avec peine et sans cette bonne grâce qui apaise les gens, qui est un second plaisir. Comme je m'amusois avec quelque attache à des lectures et estudes, je me faschois d'en estre interrompu... J'estois gay et triste et je changeois facilement quand je m'estois bien opiniastré au refus... Je n'estois pas maistre de mon tempérament, ou je me rebutois, ou je me familiarisois, estant las de mes rides.

De retour à Villiers-le-Bel, il écrivit, sur le conseil de son

---

1. B. N. ms. lat. 14686. — Dom le Nain a laissé une *Vie de l'abbé de Rancé*. Rouen, 1715, 3 vol. in-12; un *Essai de l'histoire de l'ordre de Cîteaux*, Paris, 1696, 9 vol. in-12; et des *Méditations sur la Règle de Saint-Benoît*, Paris, 1696, in-12.

Sa vie a été écrite par Arnaudin qui a imprimé à la suite deux opuscules qu'il avait composés sur l'*Etat du monde après le jugement*, et sur le *Scandale*. Paris, 1715, in-12.

2. « Elle eut l'abbaye après la fille de M. de Longueville, illustre en vertu et capacité, qui me fesoit l'honneur de m'aymer. » La princesse Palatine fut bénite le 20 août 1665. — Peu édifiante, la Palatine, qui « avait eu tant de bâtards qu'elle jurait : par ce ventre qui a porté quatorze enfants ! » (*Lettre de Madame, du 20 février 1716.*)

hôte, le cardinal Grimaldi, une *Vita et martyrium mgri Thomæ, prioris S. Victoris*[1], rédigée en latin, et qui fut présentée au Pape par le cardinal de Retz avec lequel l'auteur avait de vieilles relations de famille[2]. Il le chargeait en même temps d'introduire une demande de béatification.

Le cardinal me fit dire par l'abbé Charié que le Pape avoit fort bien receu cette vie, qu'il l'aprouvoit, estimant fort l'abbaye de Saint-Victor, et qu'il me remercioit, m'ayant bien connu dans le conclave de son élection, par les conversations que nous avions eu quelquefoys ensemble, mais que pour ce que je désirois, qu'il falloit avoir un peu de patience, et qu'il sortoit fraischement de deux canonizations: des saints Thomas de Villeneuve et de François de Sales[3].

Blémur fut encore au-dessous de sa tâche. Il eut des mécomptes de tout genre, et l'abbaye vit de son temps quelques désertions scandaleuses.

Taconnet, prieur en 1669, était d'une régularité exemplaire, bon directeur. Il fut plus tard confesseur de Port-Royal des Champs. Il renonça au priorat après sa réélection de 1677 et mourut jeune (1684).

Bouet de la Noue, élu en 1672,

s'estant engagé dans les affaires d'une marquise d'Assy, fille du marquis de Romorantin et petite-fille d'un cardinal de Guise et de Madame des Essarts, maistresse de Henry 4me,

continue ses relations imprudentes. La marquise d'Assy devient une autorité dans la maison : meubles, linge, habits,

---

1. Imprimé à Paris, 1665. Santeul publia à cette occasion son *Martyr vindicatus*. Ed. de 1698, t. I. p. 49.

2. On trouve au ms. fr. 24082, p. 809, une lettre autographe de M. de Gondi, père du cardinal, « A Monsieur, Monsieur le prieur de Villiers-le-Bel,

Monsieur, je suis bien ayse que mon entremise vers Mrs les grands Vicaires ayt réussy à ñre contantement, estimant et honorant de longue main toute vre maison, et le mérite de vre personne en particulier. Je sçaye d'ailleurs la liaison qui a esté tousiours parmy nos ancestres, et les marques d'amytié dont il vous a plu à tous d'obliger encore mes proches en ces derniers temps, dont iay avecq eulx toute la reconnoissance possible, et en mon particulier la résolution d'estre le reste de ma vie bien véritablement, Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

DE GONDY.

3. *Mémoires*, p. 684. — Gourreau, retiré à Villiers-le-Bel, fut un écrivain abondant. Ses mémoires, déjà volumineux, se complètent par deux vol. de *Miscellanea*. (B. N. ms. fr. 22954-22955).

blanchissage, etc., tout est sous sa dépendance. Scandale, murmures. Bouet laisse tout faire. Un jeune va se promener à Rome, un autre en Portugal. Un autre (du Buisson), circule dans Paris en habit laïc, sous prétexte de faire le portrait de la reine. Bouet, ayant perdu tout prestige, veut démissionner à la Saint-Augustin de 1673; mais il diffère encore, tout s'envenime, et il doit céder à la tempête au Chapitre du 15 décembre 1673. Une élection, qui dura de 8 heures du matin à 3 heures du soir, lui substitua le P. Et. Favières. Celui-ci

a passé son temps dans une grande inquiétude, dans un relâchement pitoyable pour les aultres, n'ozant rien dire à personne; ce qui a levé le menton aux jeunes gens, qui se sont mocquez de luy comme ils font tous les jours.

Trincart ne fut pas plus heureux, « ses trois années ayant coulé dans le chagrin et le trouble ».

Les docteurs Louis de Bourges et Louis de Lattaignant, devenus prieurs, ne firent rien pour arrêter le mal.

Trente ans de régime du priorat triennal avaient acculé l'abbaye de Saint-Victor à une décadence désormais irrémédiable.

---

# CHAPITRE IX

## Santeul et ses contemporains.

La famille Santeul. — Singulier profès. — La piété de Santeul. — *Théodas.* — Santeul de Paris. — Santeul et les Condés. — Le *vates* sacré. — — Santeul de Saint-Victor. — Sa mort à Dijon.

La figure la plus curieuse, sinon le personnage le plus édifiant, de cette période de l'histoire de Saint-Victor, est sans contredit Jean-Baptiste Santeul. Ce serait exagérer son importance que de lui faire ici une place que nous n'avons pas faite à des Victorins qui avaient plus de génie et surtout plus de vertus. Mais il semble bien incarner tout un côté de la vie de l'abbaye, dans un temps de décadence polie et de désordre sans dépravation. Toutefois, sa notoriété, quoi qu'on en dise, lui est venue de son talent aimable, beaucoup plus que de ses excentricités. J'ajoute que le *Santoliana* de l'abbé Dincuart — pas plus d'ailleurs que les autres recueils de ce genre — n'a rien qui s'impose à l'histoire[1]. Il nous révèle en tous cas un aspect très superficiel de la physionomie du plus grand poète latin des âges modernes[2].

J.-B. Santeul[3] était issu d'une vieille famille de la bourgeoisie parisienne, alliée depuis longtemps aux Bragelongue. Son père, Claude Santeul, était un riche marchand de fer de la rue Saint-Denis, qui fut échevin de Paris. Son oncle, Nicolas,

---

1. C'est le P. Dorat, prieur de Saint-Victor, qui en témoigne. « On y a mis plusieurs fagots qui ne sont point de lui, et qui ne sont point assez châtiés. » (B. N. ms. fr. 24081, p. 268.)

2. Sainte-Beuve a, lui aussi, un peu trop exclusivement insisté sur les côtés bouffons de Santeul dans les deux causeries qu'il a consacrées au livre de M. Montalant- Bougleux. (*Causeries du lundi,* t. XII.)

3. Telle est l'orthographe exacte de son nom, d'après sa signature.

était président au bureau des finances de la Ville, avant de devenir intendant de Beauvais. Sa mère, Madeleine Boucher, descendait d'une famille anoblie, et, dit-on, conférant la noblesse par les femmes, en vertu d'un privilège de Philippe Ier, pour lequel un ancêtre serait allé à pied à Jérusalem, en exécution d'un vœu du roi [1].

Claude Santeul eut quinze enfants : Claude, l'un des aînés, fut prêtre, saint homme fort érudit, émule de son frère cadet, en poésie latine; Didier mourut à 25 ans, déjà remarqué au barreau de Paris par la délicatesse et l'aménité de son esprit; Charles lui survécut longtemps, fut un homme courtois, apprécié dans le monde des lettres pour ses poésies latines et françaises (qui n'ont été publiées que par extraits). Il devint contrôleur général des Fermes-Unies, à Grenoble [2], puis trésorier et commissaire général des armées d'Italie.

Jean-Baptiste Santeul, le nôtre, naquit le 12 mai 1630, commença ses études à Sainte-Barbe, les acheva au collège Louis-le-Grand, où le P. Cossart fut son maître de rhétorique. Celui-ci remarqua et développa en lui son goût pour la poésie latine. C'est lui qui signala son élève au public lettré en publiant un joli essai du jeune Santeul : la *Bulle de savon* [3].

Entré à Saint-Victor à vingt ans, en 1650, il s'y distingua par une piété sincère autant que par la bizarrerie de son humeur. Dinouart raconte ce fait assez invraisemblable que, le jour de sa profession, à l'heure même de la cérémonie, on le chercha partout et on fut stupéfait de le trouver festoyant avec des confrères. Le Chapitre, aussitôt réuni, hésitait à l'admettre. Enfin, il fut agréé sur sa demande et les instances du P. Rainssant, son maître des novices, témoignant qu'il avait un grand fond de religion, malgré ses écarts, et qu'il ferait honneur à la maison.

Il a défrayé la chronique de son temps par ses saillies inin-

---

1. La famille Santeul avait des armes parlantes : « d'azur à une tête d'Argus d'or bordée de sable, avec *cent yeux*. »

2. Mauvais courtisan, il se laissa enlever cet emploi de 4.000 livres par un rival mieux recommandé.
« M. de Pontchartrain en est très fâché », écrit son frère au P. Gouireau. (Ms. fr. 24081, p. 262.)

3. *Opera omnia*, éd. de 1698, t. I, p. 77.

terrompues, ses propos étranges, parfois grivois, le genre de vie fort libre qu'il avait adopté. On le rencontrait partout dans Paris, dont il était une curiosité[1]; il s'intéressait à tout, questionnait tout le monde, faisait la joie des libraires de la rue Saint-Jacques, des marchands de fleurs, des fruitiers, des pâtissiers ou des petites gens de la place Maubert. Mais jamais on n'a pu incriminer ses mœurs ou sa foi. Il aimait passionnément son abbaye, quitte à poursuivre de ses épigrammes ses confrères, qu'il estimait peu. Jamais il n'entendit raillerie sur le chapitre de la religion. Il voulut rester sous-diacre, ne se sentant pas assez sérieux pour être élevé au sacerdoce; il aimait à remplir les fonctions de son ordre et il édifiait tous les assistants par sa piété angélique. Un abbé de cour le plaisanta sur son grave maintien dans ses fonctions ecclésiastiques. Santeul répondit : « On ne peut être trop sage quand on sert un aussi grand Maître ». Souvent il allait à l'église la nuit avec le saint P. Gourdan, pour y passer de longues heures à genoux, en prières.

Voilà un côté de la physionomie de Santeul qui a échappé à la plupart de ses contemporains. Ceux-ci n'ont pas ménagé, à ses superbes vers, les éloges dont il était friand, mais l'ont pris au demeurant pour un déséquilibré. On le traita toute sa vie comme un grand enfant. Il avait des emportements ridicules, des bouffonneries du goût le plus douteux, comme le jour où il fit assaut de grimaces avec Arlequin-Dominique, de la Comédie italienne. Parfois, il brusquait tout le monde, injuriait les passants, agaçait ses confrères; le lendemain, il était d'une joie débordante et dansait dans les églises quand on exécutait ses hymnes. C'est ce qui lui valut l'épigramme discutable de Boileau et le joli portrait que fit de lui son ami La Bruyère sous le nom de Théodas[2]. Il fut, pendant de

1. Il trouve un jour au Luxembourg un écolier, fort occupé à composer des vers latins qu'il devait présenter en classe à son professeur. Santeul s'offre à lui venir en aide, et dit à l'enfant en le quittant : « Si l'on te demande qui t'a fait ces vers, tu diras que c'est le Diable. » Au collège la fraude fut découverte sans peine. Le coupable se met à pleurer, est menacé du fouet et finit par dire au Régent en colère, le nom de son mystérieux ami : le Diable, *qui était grand, noir, avec une chemise blanche sous un grand manteau.* On eut vite reconnu Santeul, surtout depuis que son petit poète le voyant passer dans la rue se fut écrié : « Voilà le diable qui m'a fait mes vers! »

2. « Concevez un homme facile, doux, complaisant, traitable; et tout d'un coup violent, colère, fougueux, capricieux; imaginez-vous un homme

longues années le passe-temps de la cour de Chantilly, chez les Condés qui l'aimaient sincèrement.

Louis XIV, qui le pensionnait de 800 livres, prit une fois au tragique une plaisanterie qui avait dépassé les bornes. Santeul, s'étant assis dans un confessionnal pour y dire ses heures, une pénitente se présenta, s'accusa, demanda l'absolution, que Santeul, naturellement, déclara ne pouvoir donner, n'étant pas prêtre. La dame, furieuse, menaça de se plaindre au Prieur, et Santeul au mari. Louis XIV apprenant la

---

simple, ingénu, crédule, badin, volage, un enfant en cheveux gris; mais permettez-lui de se recueillir ou plutôt de se livrer à un génie qui agit en lui, j'ose dire, sans qu'il y prenne part et comme à son insu : quelle verve! quelle élévation! quelles images! quelle latinité! etc... » (*Caractères*, chap. XII.)

Santeul fut chagrin et flatté du portrait. Il dit surtout son chagrin à l'auteur, qui lui répondit par cette fine lettre de pince-sans-rire :

« Que parlez-vous, Monsieur, de haine et de jalousie? Suis-je un Rapin ou un Commire? Je vais terre-à-terre avec ma prose lourde et massive, et vous, vous vous élevez comme une aigle sur les ailes de la poésie. Qu'aurions nous ensemble à démesler? D'ailleurs, n'ai-je pas courageusement deffendu *Aréthuse* contre M. le Prince, c'est-à-dire contre le plus fin et le plus redoutable critique de l'univers? Que j'aye été vaincu ou non, me suis-je moins exposé à toute la raison de M. le Prince? Qu'un autre s'y joue. Je n'ai donc eu en vue dans cette peinture, que de vous faire ressembler; et tout ce qu'il y a de connoisseurs qui l'ont leu, disent que je l'ai fait. Que nous importe après cela à tous deux de ce que peuvent dire certaines gens qui n'en sont encore qu'à épeller et qui ne savent point lire les ouvrages?

» Voulez-vous être flatté? Cela est impossible : on est toujours au-dessous des grandes beautés que l'on veut peindre. Et d'ailleurs, ressembleriez-vous à ces femmes qui se croyent même plus belles que les portraits qui les flattent! Ainsi, Monsieur, toute ma défense est de vous prier de relire vôtre caractère où il faut qu'un homme habile et pénétrant comme vous trouve son compte. C'est, encore une fois, le sentiment de tout Versailles, qui me trouve heureux d'avoir eu à travailler d'après un si excellent original; et j'ose penser que vous-même n'êtes pas aussi fâché que quelques censeurs le voudroient bien, puisqu'avec toute la gronderie qui est dans votre lettre, vous ne laissez pas de m'envoyer vos hymnes, les plus belles hymnes, les plus latines, les plus pieuses et les plus élégantes qui soient encore sorties de votre esprit. Que ne donnerois-je pas pour avoir dit quelque part en mon pattoi, en parlant de la Grande-Chartreuse : *Nil sui perdit vaga solitudo?*

» Je suis, Monsieur, avec toute l'estime que vous mérités, et, si vous le voulez, même avec respect, etc...

LA BRUYÈRE. »

(B. N. ms. fr. 24081, p. 272.)

Le jugement de Huet ne diffère pas sensiblement de celui de La Bruyère: Parlant de Ch. du Périer et de Santeul :

« Ces deux derniers furent tout entiers poètes et rien que poètes, parfaitement ignorans d'ailleurs et étrangers à toutes les branches des lettres humaines. Santeul était plus enflé, du Périer plus modeste... Si le hasard me les amenoit parfois (et il ne me les amenoit que trop souvent), tout à l'instant, chez moi, retentissoit du bruit de leurs vers. »

chose, fit donner une semonce sérieuse au coupable par l'archevêque, et Santeul ne parla plus jamais de cette histoire.

Il était fort charitable, visitait les pauvres honteux de son quartier, et leur distribuait à pleines mains les pensions qu'il recevait du roi, de la ville et de l'Ordre de Cluny.

Sa folie, paraît-il, était voulue. Il aurait déclaré à son frère Claude qui lui en faisait des reproches, qu'il trouvait dans sa réputation étrange la meilleure sauvegarde pour sa vertu au milieu du monde.

Quoi qu'il en soit, le XVII^e siècle, à sa plus belle période, l'a pris au sérieux comme poète. Louis XIV aimait ses éloges fastueux et mythologiques comme les galeries et le parc de Versailles; Corneille ne dédaignait pas de traduire ses vers; Bossuet lui écrivait sur le ton de la familiarité; il fut un de ceux qui le décidèrent à renoncer à la poésie profane pour se livrer exclusivement à la poésie religieuse; Fénelon le taquinait aimablement, lui disait franchement toute son admiration, et se servait de ses œuvres pour initier le duc de Bourgogne aux beautés de la poésie latine[1]. La Bruyère lui écrivait un jour :

> Voulez-vous que je vous dise la vérité, mon cher Monsieur? je vous ai bien défini la première fois : vous avez le plus beau génie du monde et la plus fertile imagination qui soit possible de concevoir; mais pour les mœurs et les manières, vous êtes un enfant de douze ans et demi...

Ceci à propos d'un fait insignifiant qui avait fort chagriné Santeul et lui avait fait craindre de perdre les bonnes grâces des maîtres de Chantilly. Bourdaloue et les Jésuites ses confrères prennent avec Santeul le ton d'un persiflage de bon goût. Les mauvaises langues les accusaient de quelque ressentiment pour un ancien élève qui avait grandement éclipsé la gloire poétique des Rapin et des Commire. D'aucuns parmi eux avaient paru fort émus des rapports de Santeul avec Port-Royal et les Granges, et ne lui pardonnaient pas l'épitaphe qu'il avait faite pour le grand Arnauld. Or, le bon Santeul n'était pas janséniste du tout, mais il avait le malheur de commettre des phrases comme celles-ci, dans une

1. Santoliana, p. 225.

lettre à Antoine Arnauld, écrite un mois à peine avant la mort du patriarche :

« J'arrive de Port-Royal, et en entrant on m'a donné votre lettre, J'ai marché sur la tombe de vos meilleurs amis et des miens, qui m'enseignent plus de leurs tombeaux que toute la troupe de Jésuites dans leurs chaires[1] ».

Le talent de Santeul fut d'abord utilisé par l'abbaye pour payer les faveurs des grands en cette monnaie de louanges qu'ils apprécient toujours. L'abbé de St-Victor, Pierre de Camboust de Coislin, nommé à 29 ans à l'évêché d'Orléans; les Séguier, les Harlay, les Bignon, les le Peletier, les le Tellier, Bellièvre, Pélisson, reçurent des vers délicieux ou des dédicaces fastueuses Puis le poète publia diverses pièces de circonstances, toujours ornées de vignettes symboliques de sa composition, adressées à des amis comme Jérôme le Peletier et Bossuet, ou à des académiciens et des érudits comme Perrault, son Mécène, par qui il eût voulu gagner la faveur de Colbert, et du Périer, son émule, et Furstemberg, l'évêque de Paderborn.

On lui demandait des exergues pour toutes les estampes et portraits[2] qui paraissaient, des épitaphes pour toutes les tombes, des inscriptions pour les statues, les places publiques, la machine de Marly, l'arsenal de Brest. Il n'y eut bientôt plus à Paris une fontaine ou un arc de triomphe qui ne fussent ornés de ses vers, gravés sur le marbre, et souvent commentés par l'auteur en personne, à la grande joie des passants. Il en fut de même pour les jolies fantaisies d'art dont le grand Condé avait orné sa demeure de Chantilly.

Santeul avait près de lui, en effet, ses grandes et ses petites entrées, et faisait à Chantilly de longs séjours. Mais le héros modeste lui interdit toujours de rien publier à sa louange, ce qui lui valut une ode en vingt vers où le poète lui adresse des reproches qui sont le plus magnifique éloge[3]. M. le Prince, son fils, et surtout le duc de Bourbon,

---

1. Santoliana, p. 272.

2. Il y en a une bien jolie pour son propre portrait mis en regard de celui du P. Gourdan :

Proh! quam dissimiles et vultu et moribus ambo!
Versibus hic sanctos, moribus ille refert.

3. *Opera*, I, p. 248.

son petit-fils, dont il avait joliment chanté les précoces ardeurs guerrières, en le voyant jouer avec les armes de l'aïeul, ne pouvaient plus se passer de Santeul, et l'on ne comprit plus Chantilly sans lui. Santeul en cheveux blancs égayait fort la petite duchesse du Maine, autre petite-fille du grand Condé, sémillante et remuante personne, qui avait épousé à seize ans le fils de Louis XIV et de Mme de Montespan. On faisait des « rôties au vin »; on « courait la forêt comme des bacchantes »; on faisait des vers touchants sur les malheurs des petits chiens favoris de la maison; on se donnait des surnoms aimables : *Salpetria* était la duchesse, le *marquis de la Petite-Maisonnerie* était Santeul; on s'écrivait des lettres de ce genre :

Je suis trop votre servante pour ne pas vous donner un petit avis. Si vous voulez conserver vos deux oreilles, gardez-vous bien de montrer à personne la pièce de Chantilly[1]. Sérieusement, M. le Prince est d'une colère horrible contre vous de ce que vous l'avez envoiiée à M. le duc du Maine. Il dit que vous ne pourriez jamais vous empêcher de la faire voir à quelqu'un, et que, si cela vous arrive, il ne vous pardonnera point. Vous voiiez que vos oreilles courent grand risque; peut être n'en serez-vous pas quitte pour cela, il vous en pourra bien coûter le nez. Cela serait trop fâcheux. Je vous ai trop d'obligation pour ne pas vous avertir des menaces de M. le Prince. Je vous ai excusé tant que j'ai pû, mais cela ne l'a point appaisé. Adieu, prenez bien garde de faire quelques folies. — *Salpetria.*

ou cette autre :

*La donna Salpetria au Marquis de la Petite-Maisonnerie.*

A Fontainebleau, ce 16 octobre.

Salut. Ce n'est point moi qui ai chargé de lettres le valet de pied de M. du Maine, je n'eus pas le temps d'écrire à personne. Je crois que vous n'auriez pas voulu que je perdisse la Messe pour vous écrire. Je suis fort mal contente que vous m'aiiez comparée à la Maréchale d'Estrées dans la lettre que vous écrivez à M. du Maine. Cela est bien vilain de ne point entendre raillerie. Puisque cela est, je ne plaisanterai plus avec vous et je vous parlerai toujours sérieusement. Ce n'est point moi qui vous ai donné les épithètes, et vous savez bien qui c'est qui m'a appelée Salpetria et vous,

1. Il s'agit d'une boutade composée par Santeul sur une demoiselle de qualité, qui fréquentait Chantilly et dont la mauvaise langue n'épargnait personne.

le marquis de la Petite-Maisonnerie. Nous serons tout à fait brouillés si vous ne m'envoiiez les vers que vous avez faits pour moi[1]. C'est une mauvaise raison de dire que c'est parce qu'ils sont latins que vous ne me les voulez pas faire voir. Vous venez de m'en envoiier qui le sont et je les ferai expliquer par M. du Maine ou par quelqu'autre connoisseur.

Adieu, Monsieur le Chanoine régulier, je prie Dieu que vous vous cassiez la tête en faisant la culbute, et que l'on rebarbouille votre portrait[2].

Mais la gloire vraie de Santeul est faite de tout autre chose que de ces futilités. Son frère Claude lui reprochait amèrement de gaspiller son talent. Il trouvait inutile et déplacé l'appareil mythologique sans lequel le poète, pendant longtemps, ne conçut pas la poésie latine. Claude gagea un jour trente pistoles qu'il composerait, sans faire appel à la Fable, une pièce meilleure que celle de Jean-Baptiste sur le même sujet, où serait utilisé tout le décor mythologique ordinaire. L'œuvre de celui-ci, en distiques latins, est charmante. Il en existe une traduction de P. Corneille, dont je détache ce beau fragment :

Qu'ont la Terre et la Mer, si l'on n'ose décrire
Ce qu'il faut de Tritons à pousser un navire?
Cet empire qu'Eole a sur les tourbillons,
Bacchus sur les coteaux, Cérès sur les sillons?
Tous ces vieux ornements, traitez-les d'antiquailles,
Moy, si je peins jamais Saint-Germain ou Versailles,
Les nymphes, malgré vous, danseront tout autour,
Cent demi-dieux follets leur parleront d'amour;
Du Satyre caché les brusques échapées
Dans les bras des Sylvains feront fuir les Napées;
Et si je fais ballet pour l'un de ces beaux lieux,
J'y ferai malgré vous trépigner tous les Dieux[3].

Mais l'Académie, prise pour juge, décerna le prix à Claude Santeul pour son poème : *In vanas poetarum fabulas*, fort bien ordonné, plein de feu, où l'auteur, dans un langage superbe, soutient cette thèse juste : qu'indépendamment d'une raison d'ordre religieux, la Nature est assez belle par elle-même pour

---

1. *Cantilliaca* ou *Salpetria*. — *Opera* II, p. 134 et 136.
2. *Santoliana*, p. 238 et 243.
3. *Opera* I, p. 187.

fournir des formules d'art affranchies de tout le décor artificiel de la mythologie.

O, si naturæ nossent mysteria vates,
Ingenua simplex cresceret arte labor!

En imprimant ces deux pièces dans la première édition de ses œuvres profanes, J.-B. Santeul fit suivre son plaidoyer d'une note en lettres capitales pour se défendre du reproche d'impiété, et avertir son lecteur qu'il n'y a là qu'un exercice oratoire[1].

Au fond, nature profondément religieuse, il ne demanda pas mieux que de se laisser entraîner par M. Le Tourneux, de Port-Royal, qui fut un moment son directeur, et par ses amis — au nombre desquels Bossuet fut le plus convaincu — à prendre la décision, capitale à ses yeux, d'abandonner Apollon et le Parnasse pour se consacrer exclusivement à la poésie chrétienne. Il en prêta le serment dans une ode de haute éloquence adressée à Paul Pélisson[2]. Une fois il manqua à sa parole, en s'oubliant, par une vieille habitude, à célébrer Pomone à propos des jardins de Versailles, dans une pièce fameuse dédiée à la Quintinie[3]. Des rivaux lui décochèrent à ce sujet des satires, Bossuet lui envoya une aimable gronderie, et Santeul, plein de contrition, publia une amende honorable fort spirituelle, où une vignette le représentait la corde au col, un cierge en main, battant sa coulpe sur les marches de la cathédrale de Meaux[4]. Nicole le félicita. Fénelon écrivit :

Quoique je sois fort des amis de votre Pomone, je suis ravi, Monsieur, que vous en aiiez fait amende honorable; car ce dernier ouvrage est très beau. Vous y parlez du Verbe divin avec magnificence[5].

Et Fleury, transmettant les compliments de Fénelon, observe :

1. *Opera* I, p. 184.
2. Publié en tête du volume des *Hymni sacri*.
3. *Opera* I, p. 90.
4. *Opera* I, p. 271.
5. *Santoliana*, p. 226.

qu'il a remarqué que vous vouliez être privé de Bacchus, si jamais vous parlez des divinités fabuleuses.

Santeul n'en parla plus, ou... presque plus. Ses hymnes religieuses sont de la plus grande richesse de rythme, de figures et souvent de pensée. Si l'on eut tort de leur faire une place trop large dans les nouvelles liturgies gallicanes, il est indéniable qu'elles sont grandement supérieures comme littérature et comme piété aux productions souvent médiocres qui ont encombré la liturgie romaine depuis les réformes très hâtives d'Urbain VIII. A tout prendre, les hymnes de Santeul feraient le charme du Bréviaire, aussi bien que les admirables séquences de son confrère, Adam de Saint-Victor, seraient un des plus gracieux ornements de nos Missels, d'où elles n'eussent jamais dû être exilées. Il est évident que Santeul n'avait pas celles-ci en vue lorsqu'il parle, dans sa lettre à Basnage, des « turlupinades » trop fréquentes dans certaines liturgies monastiques. Il ouvrit même ses recueils à des séquences de son saint ami, le P. Gourdan, qui s'en tenait aux méthodes hymnographiques d'Adam [1], alors qu'il resta lui-même toujours le poète selon Horace.

Il travailla beaucoup pour l'Ordre de Cluny, dont le cardinal de Bouillon lui fit refondre entièrement les livres liturgiques. Bientôt les villes, les Chapitres, les couvents de divers Ordres l'accablèrent de leurs demandes. Santeul était flatté, mais n'aimait pas prendre des engagements, et les instances de ses admirateurs leur ont attiré parfois des réponses du plus haut pittoresque.

Santeul, on le comprend, avait une place à part à Saint-Victor. Il professait d'ailleurs, pour son abbaye, le plus tendre amour, et refusa, pour y rester, un riche prieuré offert le cardinal de Bouillon. On sait qu'il se plaignit amèrement d'avoir été peint en un habit noir qui n'était point de son ordre, dans un tableau votif offert par la Ville à Sainte-Gene-

---

1. Gourdan a laissé un Recueil ms. d'Hymnes et Proses, en trois volumes (B. N. ms. lat. 14839-14841.)

Santeul écrit de lui à Gourreau : « Gourdan... a fait le Propre de Saint-Victor. On veut retrancher quelque chose; il aime mieux tout brûler... C'est un grand serviteur de Dieu obstiné... Il a fait une prose de Saint-Augustin dans le genre qui est la turpitude du nôtre; mais c'est un jargon dont les dévots sont convenus. » (B. N. ms. fr. 24081, p. 259.)

viève[1]. Dans une lettre adressée à Gourreau, il termine ainsi une fougueuse diatribe sur le refus par le Chapitre d'admettre Alexandre de Vilers, « le plus joli novice qui ayt jamais entré à Saint-Victor ».

Cela m'a outré et je n'en puis revenir car je ne me peux dépouiller de l'amour de ma maison. Un peu d'indifférence me feroit heureux. *Sed quis potest oblivisci uterum matris suæ?*[2]

Ce qui ne l'empêchait pas, dans ses moments de dépit — assez fréquents —, de partir en guerre contre certains de ses confrères, qu'avec une pointe de mépris il appelait les *moines*[3]. Pour lui, il voulait être appelé Monsieur; il était fort partisan du renouveau des études, beaucoup moins du relèvement de l'observance.

Une autre lettre à Gourreau, où il se moque agréablement des petits potins du cloître, se termine par cette boutade:

Le doctorat a civilisé la dureté du monachat. L'ignorance jointe à l'envie avait gâté les esprits. Un Picard en est devenu fol et les Arnoulx ont pris la fuite[4] sous les consulats des Desrieux et des Saint-Germain, hommes observantins et réguliers, simples et grands en mérite d'hermittes. Notre P. Gourdan blasme fort le doctorat, chacun a ses raisons. Le *Victorinus vindicatus* a pleut à tous les sçavans, non pas à luy.

*Tuus in æternum et ultra Santolius scribens et bibens*[5].

Le 5 avril 1691, il écrivait au même, non sans son exagération coutumière :

Mon cher Monsieur et Confrère, dont je me ferai toujours honneur et tout Saint-Victor sage; car vous sçavez que c'est marchandise meslée. Mais on y est et il y faut vivre. J'y ai vécu et mes

1. *Opera* II, p. 119.

2. B. N. ms. fr. 24081, p. 262.

3. Ses confrères firent parfois les frais de ses plus joyeuses fantaisies. Dans une lettre de La Monnoye annonçant sa mort à un ami, le 13 août 1697, on lit :

« Je voudrois que vous eussiez assisté à la description d'un chapitre que tinrent ses confrères pour délibérer s'ils chanteroient ses hymnes dans leur Congrégation. Je défie tous les Scaramouches de mieux copier les personnages qui composoient cette assemblée. Ce n'étoit plus Santeul, c'étoient une vingtaine de visages, d'airs et de tons tous différents les uns des autres. »

4. Devenu curé de Chambourcy, près Pontoise.

5. B. N. ms. fr. 24081, p. 261.

pauvres Muses ont beaucoup souffert dans l'ignorance des premiers tems, que vous avez chassée en restablissant le doctorat. Il me semble qu'il y a un astre à Saint-Victor qui préside pour tourmenter le mérite... Sous vous qui aviez un grand discernement, je n'ay pas eu l'honneur de vous plaire; mais c'est ma faute et non pas la vôtre. C'estoit l'esprit ancien de Saint-Victor, qui ôtoit les livres au P. Picard qui est mort fou de moynerie. J'ai pensé estre son successeur, car la teste m'a tourné plus d'une fois [1].

Il avoue toutefois que, « demeuré cloîtrier », après que tous ses contemporains étaient partis dans les bénéfices, il était,

par l'indulgence des prieurs un peu au large. Et n'est-ce pas justice qu'après quarante ans je sois un peu à moi?

Il abusait souvent de la tolérance. Il y a une fort jolie histoire d'un démêlé qu'il eut avec le portier de Saint-Victor, un soir qu'il rentrait très tard, revenant de souper en ville [2].

Santeul aimait les ombrages de l'abbaye, y pourchassait les oiseaux comme un enfant, y rêvait souvent de poésie et d'autres choses. Le chambrier ayant cru devoir transformer les jardins et faire disparaître les bosquets, le poète exhala sa plainte dans une élégie délicieuse : *Victorina Dryas* [3].

Le compagnon le plus habituel de sa jeunesse fut Bouin, caractère inconstant et qui n'avait pas, comme contrepoids à sa folie, le fond de piété naïve du bon Santeul. La chronique de Saint-Victor racontait des deux compères les facéties les plus invraisemblables. Ils étaient d'ailleurs l'un et l'autre le cauchemar des amis de l'observance.

Plus tard il se lia d'une affection plus profonde avec son confrère Claude de la Lane dont il a chanté l'amitié en des vers d'une émotion pénétrante :

Ce n'est pas la communauté d'âge, d'origine, la règle, qui nous a unis... C'est la vertu naïve et le même goût pour les Muses... Je pouvais dans son cœur épancher mes peines, devant lui mettre mon âme à nu... Souvent il m'a guéri dans la souffrance, sauvé

1. *Ibid.*, p. 260.
2. *Santoliana*, p. 139. L'histoire a été mise en vers.
3. *Op.* I, p. 327.

dans la tempête... Heureux si j'avais pu vivre toujours avec un pareil ami!... Il était beaucoup plus sérieux que moi; il aurait pu, dans ma jeunesse, soumettre à ma raison mes caprices et mes inconstances... Les jours d'orage, il me laissait aller au gré du vent, puis, le calme revenu, me réservait ses tendres reproches, menaçait, feignait la colère, parfois louait mes bonnes intentions... Je voulais modeler ma conduite sur la sienne... sans succès hélas[1]!

Puis il dit ses lauriers en Sorbonne et le service rendu par Claude de la Lane à la ville de Paris en dirigeant les travaux de sauvetage lors d'une inondation de la Seine.

En 1687, le prieur Victor-Augustin de Mailly fut nommé par le roi à l'évêché de Lavaur. Santeul chanta son élévation en des accents qui paraissent sincères. Ce poème est pour nous un document d'histoire :

Nous l'avons vu, la main au gouvernail, mener la barque à travers les écueils et les tempêtes. Sous un tel chef, les orages se sont calmés et la piété a refleuri avec la concorde. La Paix aux ailes d'or est revenue des cieux. Que n'ai-je vécu toujours sous un tel chef!... Je n'aurais pas coulé sans gloire les années de ma jeunesse... Vous n'auriez pas, ô Muses, tant pleuré sur le triste sort fait au poète...

Cet homme donnait l'exemple, marchait toujours en tête. Il n'en coûtait plus de le suivre... Je l'ai vu exténué par la pénitence, les jeûnes et les veilles. Les yeux levés vers toi, ô Christ, il t'invoquait sans cesse, se riait des choses de ce monde; la Vertu était sa seule compagne...

Tel est l'ami que tu nous a pris, ô peuple de Lavaur, alors que nous vivions en paix sous sa houlette[2].

Une aventure déplaisante arrivée à son confrère Gueston mit Santeul aux prises avec la Sorbonne. Gueston avait échoué dans un examen de licence passé devant le docteur Journau. Il demanda un examen public, y soutint brillamment sa thèse et fut reçu aux applaudissements de toute l'assemblée. Santeul composa en vers le récit de cet examen mémorable, et le fit imprimer avec une vignette représentant les docteurs du jury. On voyait dans un coin Journau à genoux, la corde au

1. *Op.* I, p. 147.

2. *Op.* I, p. 21.

cou[1]. La pièce eut un succès extraordinaire. L'auteur en écrivait à Gourreau :

Voici huit laquais dans ma chambre poétique qui demandent le *Victorinus vindicatus*; et l'on n'a jamais tant ri en Sorbonne et aux Jésuites de Saint-Antoine. Les Bourdaloue, les confesseurs et les Pères graves ont pissé dans leurs chausses. Tout Saint-Victor est venu en corps m'en remercier et tous les bacheliers prétendants de Sorbonne[2]...

Gueston lui fut reconnaissant. C'est lui qui conserva pieusement toutes les pièces futigives que Santeul, pendant quarante ans avait lancées dans le public en feuilles détachées, et lui permit de les publier en un recueil complet, qui parut en 1694. Gueston fut remercié en une épître qui prit place dans le volume[3]. Et leur commun confrère, le P. Girardin[4], qui avait décidé Santeul à publier cet ouvrage, fut également chanté en superbes distiques. Le poète, en terminant, exprime une crainte qui n'a pas été réalisée :

Unum plus timeo : ne sit data vermibus esca,
Quem minime vendet bibliopola, liber[5].

Saint-Victor avait dans ce temps-là un hôte apprécié de Santeul, l'abbé Testu, de l'Académie Française, qui vivait dans la retraite la plus profonde, et en reçut d'aimables et délicats reproches[6].

Santeul se lia sur le tard avec le P. Gourreau, déjà fort vieux, presque octogénaire, qui l'accueillait avec plaisir en son prieuré de Villiers-le-Bel. Leurs premiers rapports avaient été moins aimables : Santeul n'avait pu se faire à la vie régulière imposée à l'abbaye par Gourreau pendant son priorat; mais il lui demeura reconnaissant de la restauration des études. Un peu plus tard, Gourreau, « désirant en luy plus l'esprit de retenue et de régularité que de poésie profane »,

1. *Op.* I, p. 86.
2. B. N. ms. fr. 24081, p. 259.
3. *Op.* I, p. 342.
4. Michel Girardin devint par la suite achidiacre de Pamiers.
5. *Op.* I, p. 337.
6. *Op.* I, p. 340. — Un autre savant, Ismaël Boulliau, très apprécié à l'époque, se retira à Saint-Victor et y mourut en 1694.

lui fit tenir par son frère Claude[1] une lettre pressante, dont celui-ci le remercia avec effusion. Mais l'accueil du poète fut moins empressé. Il renvoya à Gourreau la lettre de son frère sur le verso de laquelle il avait écrit, d'une main tremblante de colère :

Monsieur, je viens de recevoir votre lettre par les mains de mon frère. Je l'ay déchiré en mil morceaux. Vous avez tort de me faire mon procès par mon frère que je ne vois jamais. Je l'aurois receu par vos mains, et vous en aurois obligations. Je vous ay assez témoigné mon inclination sur ce suiet. Vous avez beau vous persuader que mon frère m'aime. Je suis asseuré que vous ne sçavez le tort que vous me faites. Vous en serez puny, car je ne vous envoyeray pas mes ouvrages qu'on a rassemblés dans recueil. Vous n'avez aucune prudence de commettre des frères ensemble[2].

Il s'échapoit dans sa colère, ajoute Gourreau, mais il revenoit, et après ses fougues, il ne perdoit pas l'estime qu'il avoit des gens.

En effet il y eut entre eux, par la suite, une certaine familiarité. Gourreau prodigua les bons conseils, Santeul répondit avec un abandon touchant qui nous livre le meilleur de sa nature. Il relevait d'une grave maladie d'entrailles qui avait mis ses jours en danger dans l'hiver de 1689 : il écrit le 11 janvier 1690 :

Je ne vous ai jamais tant connu que par votre belle, chrétienne et éloquente lettre. A la vérité, malgré tous mes emportements, qu'il faut attribuer à ma vie un peu trop libre, vous avez pu connoître que j'avois un fond d'estime pour vous, et que je sçavois fort bien vous distinguer parmi nous. Et si l'amour de la liberté (je ne veux pas dire libertinage) ne m'avoit aveuglé, j'allois à vous d'inclination et par justice...

Ma vie dément entièrement les vertus que j'ai mis en beaux vers et non pas dans la mesure d'une vie réglée et canonique. Je ne le connois que trop tard et j'en demande pardon à Dieu et à tous les Saints...

Une femmelette sera sauvée n'ayant dit que son chappelet : *idiotæ rapiunt illud:* et les poètes orgueilleux, élevés sur leurs cothurnes, seront humiliés. Feu mon frère[3] ne cessoit de me prêcher l'humilité. Hélas! qu'un poète, qu'un orateur, qu'un philosophe est une chimère, quand il est dépourvu des vertus chrétiennes!

---

1. Exilé peu après sous le soupçon de jansénisme, en avril 1681.
2. B. N. ms. fr. 24082, p. 981.
3. Claude Santeul était mort à Paris le 29 septembre 1684.

Je vois toutes les nuits que je souffre mon néant. L'éternité se présente à moy, ses peines sans fin; mes péchés qui crient contre moy, et un Dieu juge de luy à moy. Heureux les Gourdan, heureux les de la Grange, qui se sont immolés jours et nuits comme les vaches qui portoient l'arche, qui n'alloient ni à droite ni à gauche !...

Ne désespérons de rien. Dieu est bon : *Venite ad me omnes qui laboratis.* J'y viens, j'y accours [1].

Il a traduit ces pensées très sincères dans sa magnifique *hymne au Christ :*

O nostri miserere, humilemque agnosce poetam
Qui non sese audet dicere jure tuum.

Ante aras, o Christe, vides me multa gementem
Et madida effusis fletibus ora vides...

Nec crucies flammis qui puris ignibus arsit
Interdum, laudis raptus amore tuæ [2].

C'est durant sa grande maladie de 1689 qu'il se convertit et fit une confession générale à M. Roulland, qui lui défendit la poésie, puis la lui permit. Il écrivait à Gourreau le 5 avril 1691 :

Rolland vient de me prier de faire des hymnes et me rend la plume, car il prévoyoit que les Anges me donneroient de leurs ailes... Je n'ose vous envoier le portrait gravé par Edelink, car je suis perdu si je vous l'envoie [3].

Le gros hiver de 1696 lui fut très pénible. Il alla passer l'octave du Saint Sacrement de 1697 à l'abbaye de Port-Royal des Champs, dont le P. Taconnet, son confrère, était supérieur, et où ses hymnes étaient fort goûtées... plus que son genre de vie [4]. Un peu plus tard, il fit, avec deux Victo-

1. B. N. ms. fr. 24081, p. 263.

2. *Hymni sacri*, p. 262.

3. B. N. ms. fr. 24081, p. 260. — Il envoyait en même temps la traduction de ses hymnes dédiée à Mme de Maintenon.

4. Santeul avait fait d'autres séjours à Port-Royal et entretenait une correspondance avec Arnauld, Nicole et les religieuses de l'abbaye, qui le prêchaient et le grondaient, non sans la raideur ordinaire de la maison. (*Santoliana*. p. 272 à 285.)

rins, un séjour de cinq ou six semaines à la Trappe[1]. Il en revint agité de singuliers pressentiments : « Je viens du Paradis, dit-il à son relieur, son ami, je m'en vais en enfer. »

Le duc de Bourbon voulut l'emmener avec lui à Dijon, où il allait présider les Etats de Bourgogne. On sait que les Etats lui envoyaient tous les ans deux muids de vin de Beaune comme à leur poète ordinaire. Santeul partit triste et préoccupé, malgré les conseils de M. le Prince qui lui disait :

— Santeul, ne va point en Bourgogne. Ce sont des jeunes gens, je prévois que tu en auras du chagrin.

Ces paroles l'avaient impressionné. Il les rapportait en pleurant à l'un de ses confrères, et ajoutait :

— Je ne sais pas ce qui me doit arriver.

En Bourgogne, il fut choyé et fêté de toutes les manières. Il venait d'annoncer au P. d'Hérouval, de Saint-Victor, qu'il serait de retour à Paris dans quelques jours, lorsqu'il fut repris de ses douleurs d'entrailles[2], et, après quatorze heures de souffrances atroces, il expira le 5 août 1697, non sans avoir édifié tous les témoins de sa mort par sa foi et sa piété ardente[3].

Son corps fut inhumé provisoirement à l'abbaye de Saint-Etienne, et peu après ramené à Paris, où il reçut sa sépulture définitive dans le cloître de Saint-Victor, le 5 octobre 1697[4].

De nombreuses épitaphes, plus pompeuses les unes que les autres, furent composées à cette occasion par les gens de lettres amis du poète. Voici celle, plus simple et de meilleur goût, qui fut gravée sur sa tombe :

---

1. Il y a aussi une correspondance de Santeul avec l'abbé de Rancé. (*Ibid.*, p. 270.)

2. Tous les récits authentiques démentent la fable accréditée par Saint-Simon, qui veut que Santeul soit mort pour avoir, dans du vin de Champagne, avalé le contenu d'une tabatière. (B. N. ms. fr. 24081, p. 278. — *Santoliana*, p. 20.)

3. Ce qui n'empêcha pas l'abbé de Rancé, mis au courant par l'abbé Nicaise, d'écrire le 3 octobre 1697 :

« Après tout, le pauvre homme auroit fini plus heureusement sa course, s'il fût demeuré dans Saint-Victor, en suivant les conseils et les exem- du P. Gourdan. »

4. Les Etats de Bourgogne « voulant reconnoître les ouvrages en vers que le sieur de Santeul, religieux de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, avoit fait et devoit faire pour la province », lui avaient voté une allocation

*Hic jacet F. Joannes-Baptista de Santeul, hujus abbatiæ canonicus subdiaconus, qui sacros hymnos piis æque ac politis versibus ad usum Ecclesiæ concinnavit.*

*Obiit die 5° Augusti, anno reparatæ salutis 1697, ætatis vero 66°.*

Lorsqu'on démolit l'abbaye en 1800, son corps fut transporté aux Jésuites de la rue Saint-Antoine. Il y fut oublié dans un bûcher jusqu'en 1818, où une sépulture décente lui fut enfin donnée en l'église Saint-Nicolas du Chardonnet.

---

de 1.400 livres. Cette somme eut un emploi funèbre, dont voici le détail :

| | |
|---|---|
| Aux religieux de Saint-Victor pour les frais de transport du corps de feu Mr. de Santeul, de Dijon à Paris. | 500 l. |
| Aux Feuillans de Dijon. | 200 |
| Aux pauvres de Dijon. | 200 |
| A Hoquelle le Comte, qui a gardé feu M de Santeul. | 10 |
| Total. | 910 l. |

140 livres au neveu de Santeul.
141 livres 16 s. aux pauvres de Paris.
Le reste aux valets. (Arch. nat. L. 890, n° 66.)

# CHAPITRE X

## Saint-Victor et le Jansénisme

Saint-Victor ou Port-Royal? — Les préférences de Gourreau. — Santeul et Port-Royal. — Le *Cas de conscience*. — Affaires Gueston et Arnould.

Le lecteur s'étonnerait à bon droit que Saint-Victor, dont nous avons déjà laissé entrevoir les relations avec Port-Royal, eût échappé à l'orage du Jansénisme.

Le croirait-on? notre abbaye faillit devenir, avant Port-Royal, la citadelle du Jansénisme, si tant est qu'Arnauld eût évolué vers l'évêque d'Ypres sans l'impulsion de l'abbé de Saint-Cyran. Au début de ses projets de retraite, il avait pensé trouver asile à Saint-Victor :

Le jour de saint Victor, nostre patron, jeudi 21 juliet 1639, raconte J. de Thoulouse[1], Monsieur Arnaud d'Andilly m'abborda à la sortie de Vespres dans le cloistre proche du chappitre ou nous entrasmes parce qu'il avoit à me parler et me dit : Qu'estant cogneu de moy et me cognoissant aussi, il venoit me faire une prière, sçavoir : si ie ne pouvois point faire la grace à son frère, Bachelier en théologie, et à Monsieur le Maistre, advocat célèbre, son nepveu, de les retirer en quelque appartement de la maison de céans; parce qu'ils avoient pris une résolution de mener une vie séparée du monde, et eussent bien désiré, sans ce faire religieux, de trouver cette manière de retraitte en la maison de céans, à laquelle ils ne seroient point à charge, et mesme leur conversation ne seroit point désaggréable aux religieux, estants personnes de sçavoir et d'une vie réglée.

Je luy fis responce que sachant son mérite et lestime que tout Paris faisoit de ses deux Messieurs ses frère et nepveu, iaurois souhaité avec grand cœur les servir en cette occasion, mais que nostre maison

1. *Mémorial*, B. N. ms. fr. 24081, p. 154.

estoit tellement compassée qu'il n'y avoit simplement que les lieux réguliers, dortoir et infirmerie et chambre des fermiers sur la porte, qui tous estoient mesme présentement occupez; qu'il ni avoit aucun lieu et commodité pour recevoir et loger ces Messieurs dans le desseing qu'ils avoient.

Cecy se passa entre luy et moy de la sorte, sans qu'un long temps après ien aye parlé ni mesme remarqué par escript iusques à présent. Ledit sieur d'Andilly n'insista pas davantage, et, après quelques discours indifférens, il prit congé de moy et se retira.

Je le cognoissois dès longtemps auparavant parce que le sieur Ysaac Arnaud, son oncle, intendant des finances, mourut huguenot, et de la mesme manière que l'hérétique Arius, et ce le 28 avril 1617, du matin, estant sur le bassin. Je le sçay au vray parce que Monsieur Deageant, mon beau-frère, à qui ie l'ay entendu dire, fust pourveu par le roy de la charge d'intendant des finances en la place et lieu dudit sieur Arnaud, et comme il estoit amy de son frère aisné, le sieur Arnaud, advocat très célèbre en Parlement, qui avoit abiuré l'hérésie de Calvin, il prit pour son principal commis le sieur Arnaud d'Andilly dont iescris.

Arnauld, ayant échoué dans ses projets de retraite à Saint-Victor, se retira à Port-Royal de Paris, puis à Port-Royal des Champs.

Jean de Thoulouse semble n'avoir vu dans le Jansénisme naissant qu'une querelle de personnes, issue de la haine conçue par Jansénius contre les Jésuites à l'Université de Louvain. Il se contente de noter les épisodes de la première période de la lutte et se garde de prendre parti, au moins pour ce qui concerne le fond de la question.

Gourreau sera moins réservé. Il porte quelque part[1] ce jugement sur Hardouin de Péréfixe, à propos de la première dispersion des religieuses de Port-Royal :

Il a esté malheureux sur le suiet de Port-Royal, ayant esté le ministre de la fureur des Jésuites contre ces religieuses et les personnes qui les soutenoient. Le P. Amat, jésuite, l'avoit empaumé, et il exécutoit ponctuellement ses ordres. Il ne se lavera jamais de la violence qu'il exerça contre ces religieuses, remplissant leur maison d'archers, de lieutenant civil, enlevant beaucoup de ces filles, les distribuant en divers couvens...

Et à propos de *la paix de Clément IX :*

1. B. N. ms. fr. 24082, p. 789.

Le Roy trouva bon qu'on s'accorda en secret, par l'entremise des archevesque de Sens, évesque de Comanges, nommé à Tournay et celuy de Lyon, Mess. de Lyonnes et de Collebert. En sorte que l'on se contanta du formulaire que les religieuses avoient offert de signer, qui condamnoit les 5 propositions en quelque endroit qu'elles se trouvassent. De vous dire si M. de Paris et les Pères en furent bien contans, j'en doute fort.

A Saint-Victor, grâce aux rapports fréquents avec la Sorbonne, la question avait été chaudement discutée; la distinction du *droit* et du *fait* avait d'ardents partisans, et Gourreau, appelé, lors de son priorat, à faire signer le Formulaire au chapitre du 14 août 1665, dut prendre les plus grands ménagements pour ne pas éveiller les susceptibilités. Tous nos Victorins[1], à part le jeune le Nain, signèrent une formule dé-

1. Saint-Victor était ainsi composé, d'après une liste dressée vers cette époque, par Gourdan (en 1660) :

C. Sauvage, grand-pr. sortant.
Eust. Bouette de Blémur, grand-prieur, élu.
Nicolas Vanens, sous-prieur.
Aug Coignet.
Math. Paulmier, portier.
Jos. Caillou, pr. d'Amponville.
Elie Grosset.
Ant. Des Rieux, pr. de Saint-Guénault.
Fr. Juvernay, infirmier.
Michel Sevin, prieur du Bois-St-P.
Pierre Lescot, prieur d'Oncy.
Pierre Hardy, pr. de Bucy-le-Roi.
Jean le Mayre.
Phil. Gourreau, pr. de Vil.-le-Bel.
Robert Desquartes, pr. d'Athis.
Pierre Faure, pr. de Puiseaux.
Claude de la Lane, pr. de Montbéon.
Ch. Rainssant.
Jacques Poncet, pr. de Bray.
Ch. le Tonnellier, sacristain.
Ant. Chauvelin, pr. de Saint-Donnin et chan. de Champeaux.
Nic. Magnat, chan. de St-Spire.
Ft. Favières, chambrier.
Claude de Troyes, chan. de Champeaux.
Sébastien de Saint Germain, prieur de Vaujours.
Ch. le Meusnier, chan. de Saint-Marcel.
Ant. de Maupeou, solliciteur.
Nicolas le Jay.
Jacques Beuzelin, prieur de Saint-Paul des Aulnois.
Gabriel de Mouy.
Michel Laugeois.
Roger Carvoisin.
Jacques Bouët de la Nouë.
Nicolas Taconnet, maître des jeunes.
Pierre Hamelin.
François Arnoult.
Pierre Perreau.
Jacques de Marnef.
Jacques Portelot.
Jean Morot, prieur de St-Donnin.
Alexandre Vaillant, diacre.
Jacques Trainquard, diacre.
Julien de Herres, diacre.
Charles Jarde, diacre.
J.-B. Santeul, sous-diacre.
Claude Lempereur, sous-diacre.
Jacques Marsollier.
Paul Bouin.
Pierre le Roy, abbé du Mont-Saint-Eloi.
Fr. Brillet, prieur de Choisy, près Versailles.
Jacques Gedouin, clerc.
Louis de Bourges, clercc.
Guillaume Dupuys, clerc.
Louis de Lattaignant, clerc.
Ant.-Paul Vion d'Hérouval, clerc.
Simon Gourdan.

clarant leur soumission sur la question de droit, à savoir la condamnation des 5 propositions, et leur respect touchant l'affirmation du fait, c'est-à-dire la présence des mêmes propositions dans l'*Augustinus*.

Gourreau, dès le début, avait mal auguré de cette campagne du Formulaire. Il en avait longuement entretenu le secrétaire d'Etat Le Tellier, le jour de Pâques 1664. Il fut aussi en parler à l'archevêque,

le meilleur homme du monde quand on le gouvernoit en son particulier, et sans la considération des Jésuites [1].

Reprenant la question de plus haut, il écrivait en 1688 :

Tant d'habiles gens ont parlé et escrit de tous les pourparlers, accommodemens de ces questions que c'est inutile d'y adiouter icy ce que j'en pourrois sçavoir. Un P. Quenel, de l'Oratoire, qui s'est retiré avec M. Arnaud, en a donné deux petis livres admirables. Je les ay leüs en partie : l'analyse de l'Epistre aux Romains et l'Histoire du Pélasgianisme, dans laquelle il mesle tout ce qui s'est passé; et après tout les esprits se chicanent encore. On persécute, et ceux qui ne peuvent se deffendre par la doctrine l'emportent par les lettres de cachet.

*Odia theologorum implacabilia.*

La société des Jésuites durera sans se rétracter et il sortira tousiours des défenseurs de la grâce efficace par soy-mesme du sein de saint Augustin, des Papes, de saint Prosper et de ces généreux protecteurs de la Grâce...

Je ne suis point partisan d'aucuns sentimens. J'ay cherché à m'instruire sans affecter aucun nom. Mais j'avouë ingénument que l'esprit et le cœur sont incomparablement plus éclairez et échauffez dans les ouvrages des défenseurs de Port-Royal que partout aultres et aillieurs.

En 1690, parlant des Jansénistes :

Comme on a le cœur tendre et que l'on a compassion des persécutez, le monde a défendu ces Messieurs et on les a si fort estimez que les marchands mesme estoient bien aises de passer pour Jansénistes pour avoir la foule.

Il termine par des anecdotes édifiantes sur tous les *Saints* du Jansénisme; il fait de Nicole le plus pompeux éloge; et

1. *Ibid.*, p. 798 et 993.

pour conclure, il récrimine fort sévèrement contre l'archevêque Hardouin de Péréfixe.

En somme, tout en se défendant de prendre parti, il ne dissimule pas ses préférences très accusées pour Port-Royal.

Or, ses confrères de Saint-Victor évoluaient plus nettement encore vers le Jansénisme. Le P. Rainssant, le plus estimé d'eux tous, et à bon droit, ne jurait plus, après son retour de Pamiers, que par Caulet et surtout Pavillon, évêque d'Alet, pour qui il professait la plus grande admiration.

Le P. Nicolas Taconnet, qui avait été prieur triennal de l'abbaye en 1669 et 1677, fut choisi par l'archevêque en 1680 comme confesseur des religieuses de Port-Royal des Champs. Il est présenté comme ardent disciple de saint Augustin : mais jamais sa doctrine n'a été suspectée. Il était fort modeste, et son nom fut peu prononcé dans les controverses, d'ailleurs un peu assoupies de son temps. Il mourut en 1684, en grande réputation de sainteté [1].

Santeul, le grand enfant, a trahi les tendances et les fréquentations de la majorité de ses confrères, au moins de ceux qui étaient lettrés. Personnellement la question doctrinale paraît lui avoir été assez indifférente; mais les Arnauld et leur entourage lui étaient chers, Antoine Arnauld lui écrivait des lettres de direction spirituelle, et le poète, si susceptible, s'inclinait devant le prestige de cet homme extraordinaire. Nicole, le Tourneux, du Fossé, avaient brûlé devant lui l'encens capiteux de la louange [2], tout en lui recommandant de ne point négliger, pour la gloire humaine, son salut éternel. Les

1. Nous avons une lettre du P. Gourdan qui fait de lui un éloge sans restriction :

« ... Tous les mouvements de son cœur tendoient au ciel... Jamais je n'ay connu d'esprit plus égal, de conduite plus sage, de régularité plus constante... Sa charité pour les âmes m'a toujours paru incomparable...

(Très austère, jeûnant trois fois la semaine.)

» Je ne vous diray rien de l'employ sur Port-Royal auquel il plut à la divine Providence de l'engager.. Son entrée et son acceptation a été tout à fait canonique..

(Il mourut en saint, sincèrement pleuré de tous.)

Quelques heures après sa mort, son visage paroissoit vermeil et serein comme dans sa plus grande santé.. plus de trente heures après, on jugeoit plutôt à sa face qu'il dormoit d'un paisible someil qu'assujecti aux loix de la mort.. Quelques-uns ont baisé ses pieds et ses mains, etc...

(Bib. Ars. ms. 2102, p. 109.)

2. *Santoliana*, p. 272 et suiv.

Rdes Mères de la Miséricorde et Agnès de Sainte-Thècle lui faisaient dire au Seigneur, parlant des Saints :

Je les ai loués autant magnifiquement qu'il m'a été possible et toute l'Eglise a retenti des Cantiques qui les exaltent;... mais, mon Dieu! les ai-je imités?

Bref, Santeul, admirateur enthousiaste du grand Arnauld, fut prié, lorsque le cœur de celui-ci, mort à Bruxelles en 1694, fut rapporté à Port-Royal, de composer une épitaphe. Il fit ces sept vers qui mirent le feu aux quatre vents de la république des Lettres :

Ad sanctas rediit sedes ejectus et exul,
Hoste triumphato, tot tempestatibus actus,
Hoc portu in placido, hac sacra tellure quiescit
Arnaldus, veri defensor, et arbiter æqui.
Illius ossa memor sibi vindicet extera tellus :
Huc cœlestis amor rapidis cor transtulit alis,
Cor nunquam avulsum nec amatis sedibus absens [1].

Des traductions françaises circulèrent dans le public, accentuant encore la note dangereuse de l'œuvre de Santeul. Les Jésuites parurent s'en émouvoir — *hoste triumphato!* — et, au nom de leur vieille amitié avec l'auteur, demandèrent des explications. Les PP. Bourdaloue, Jouvenci et de la Chaise se montrèrent peinés, mais restèrent bienveillants. Commire fut acerbe dans la pièce de vers qui termina le débat : *Santolio Victorino linguarium :* le *Baillon à Santeul!*

Quelque malin répondit par une pièce humoristique où la Compagnie était aussi malmenée que le pauvre Santeul : *Santolius a Belgis laqueo suspensus.* Santeul pendu! [2] On avait pu obtenir de Santeul une interprétation de ses vers, où il

1. *Santoliana*, p. 170 et suiv.

2. C'est l'histoire fantaisiste de Santeul saisi par les Jésuites et les Inquisiteurs belges, et condamné à être pendu pour fait de Jansénisme. On y trouve ce joli vers, allusion à l'amitié du poète pour la Compagnie :

Molinista heu! vixi : Jansenista peribo.

Et ce tableau de Santeul à la potence :

Nilque habet ex forma vetere atque indole prima
Santolius, nisi quod vento huc illucque movetur
Et medio ut vivus sic mortuus aere saltat.
(*Ibid.*, p. 215.)

déclare que ses éloges adressés au grand Arnauld n'avaient trait qu'à sa lutte vaillante contre Jurieu et les Protestants; mais il ne voulut point, malgré la menace des foudres du roi, abjurer son admiration pour Arnauld, et désavouer ses amis de Port-Royal. Il en voulut avoir l'attestation signée de Lamoignon, l'avocat général[1].

Cette querelle ne sortit guère du monde des lettres et amusa fort la galerie pendant un peu plus d'un an.

Mais Saint-Victor fut compromis d'une manière plus grave dans l'affaire du Cas de conscience. Ce fut en quelque sorte le second chapitre de ces luttes fastidieuses du Jansénisme, et il s'y révéla de part et d'autre une ardeur de passions tout à fait insoupçonnée.

Il s'agissait encore, on se le rappelle, de la fameuse distinction du *droit* et du *fait*. Quarante docteurs avaient publiquement émis l'avis qu'un prêtre qui condamnerait sincèrement la doctrine formulée dans les Cinq propositions, mais ne pourrait se convaincre que les Cinq propositions fussent dans le livre de Jansénius, ne serait pas répréhensible et pourrait être absous, pourvu qu'il observât une attitude respectueuse relativement aux décisions du Saint-Siège à cet égard[2].

Une première solution en ce sens fut lancée dans le public, datée du 26 janvier 1701, puis complétée et précisée le 20 juillet de l'année suivante. Le cardinal de Noailles la censura et chargea M. Vivant, son grand vicaire, d'obtenir la rétractation de tous les signataires. Quatorze d'entre eux se soumirent purement et simplement; les vingt-six autres signèrent, le 10 février 1703, une requête au cardinal, où ils protestaient de la sincérité de leur foi, expliquant leur opinion dans le cas présent, par l'attitude des évêques approuvée jadis sous Clément IX, relativement à la question de fait. Du reste, ils s'en remettaient en dernière analyse « à la décision de Son Eminence[3]. »

Or, parmi les signataires de cette requête, on relève les noms de trois docteurs victorins : Louis de Bourges, Ch. de Longueil, et Pierre-Louis-Charles Gueston.

1. *Ibid.*, p. 201.

2. Le cas avait été proposé par M. Eustace, supérieur de Port-Royal des Champs.

3. B. N. ms. fr. 24081, p. 300 et suiv.

Entre temps les Jésuites avaient déféré le Cas à Rome. La solution des docteurs parisiens y fut condamnée par décret du 13 février, et deux brefs furent adressés, l'un au roi, l'autre au cardinal, à la suite desquels le roi renouvela les défenses portées par l'Arrêt du 23 octobre 1668, et le cardinal édicta une Ordonnance condamnant la thèse soutenue par les signataires de la requête, et exigeant une soumission plus nette que celle d'une attitude de respect et de silence sur la question de fait.

La grande majorité des docteurs se rendit, notamment MM. de Bourges et de Longueil. Charles Gueston refusa énergiquement de les suivre dans cette voie et de signer le nouveau Formulaire.

Cette opiniâtreté fit scandale. Deux docteurs insoumis, Petit-Pied[1] et Bourlet, avaient déjà été exilés par lettres de cachet, le premier à Beaune, le second à Quimper. Avant d'en arriver pour Gueston à une semblable extrémité, le cardinal voulut tenter près de lui une démarche personnelle. Nous avons le récit de cette visite dans une longue lettre écrite par Gueston lui-même à son frère[2] :

Le lundy 9 d'avril, il envoya le matin dire qu'il viendroit à Vespres. Il y vint, assista en rochet et camail jusqu'à la fin de la procession; ensuite alla dans la chambre qu'on lui avoit destinée... Il m'envoya quérir presque aussitôt. J'y trouvai avec lui M. de Bourges qui se retira. Son fauteuil étoit addossé au lit et tourné vis-à-vis de la fenestre au milieu de la chambre. Il me dit de m'asseoir sur un siège qui étoit à sa gauche. Après quelques cérémonies, je m'y assis. Aussitôt il me dit:

« Hé bien! Monsieur Gueston, c'est pour vous que je viens aujourd'huy. — J'en suis très faché, Monseigneur, et de la peine que vous prenez. » Ensuite il commença à prendre un ton de raillerie, non pas insultante, à la vérité, en me disant qu'il ne faut pas toujours suivre ses veües, que la mienne n'étoit pas trop bonne, à raison de la faiblesse de mes yeux. Je répondis en un mot que cela étoit vrai. Il continua à parler, et après quelques

1. Petit-Pied mena depuis une existence aussi curieuse que suspecte. Dégoûté du séjour de Beaune, il s'en fut en Hollande, près de son ami Quesnel. Il revint à Paris en 1718, se fixa au bourg d'Asnières, où il fonda une sorte de Petite Eglise, par un moment très achalandée dans le monde janséniste. Il fut de nouveau banni, puis recueilli par l'évêque de Bayeux. Après la mort de celui-ci, il reprit en 1728 le chemin de la Hollande, fut rappelé en 1734 et mourut en 1747, non sans avoir fourni une large contribution à l'abondante littérature des controverses de l'époque.

2. Ms. fr. 24081, p. 307.

raisons générales qui regardent la paix de l'Eglise, il me demanda ce que je pouvois répondre : — « Je fais icy, lui dis-je, Monseigneur, un personnage bien triste, et chaque parole que je pourois répliquer passeroit pour un manque de respect à un grand cardinal pour qui j'avois une entière vénération.

On aborde ensuite la question brûlante. Gueston répond que le domaine de la conscience est inviolable, et qu'il a juré sur l'autel de saint Sébastien de soutenir la vérité jusqu'au bout... que le *fait* de l'opinion de Jansénius ne peut faire l'objet d'une définition dogmatique; qu'il n'est ni janséniste, ni demi-janséniste; qu'il ne s'agit pas même, dans le Cas, du *fait* de Jansénius, mais d'une solution pratique où il peut être fait usage du probabilisme en faveur du pénitent, Il y avait là, pour lui, une affaire d'évidence en laquelle il revendiquait hautement sa liberté de penser, sans que l'obéissance eût à intervenir.

Ne pouvant obtenir d'autre réponse, le cardinal convoque la Chambre. Sauf Gourdan, qui réclame du coupable une complète soumission, tous s'accordent, au dire de Dorat, à rendre de sa conduite le meilleur témoignage, et déclinent leur compétence pour juger une opinion dont leur confrère ne doit compte qu'à la Sorbonne et à Son Eminence[1].

Le cardinal sortit fort mécontent. Quelques jours après il obtenait une lettre de cachet par laquelle le P. Gueston était relégué à l'abbaye de Saint-Ruf en Dauphiné.

Il n'y trouva point la paix. Tout d'abord il y fut relancé par l'infatigable P. Gourdan, qui l'aimait tendrement[2] et voulait l'arracher au schisme et à l'hérésie. Il lui expose savamment les raisons de se soumettre à l'Eglise; note en passant que sa révolte est très préjudiciable à l'abbaye de Saint-Victor, en jetant la suspicion sur ses prieurs, confesseurs et prédicateurs; rappelle (contrairement au témoignage intéressé du P. Dorat) qu'il a donné au cardinal, lors de la fameuse séance de la

1. B. N. ms. fr. 24081, p. 307.

2. Voici une lettre écrite jadis par le P. Gourdan au P. Gueston à l'occasion de sa fête :

« Je vous embrasse, mon très cher en Notre-Seigneur Jésus-Christ, au jour de votre feste, et de toute la tendresse de mon cœur, vous souhaittant la plénitude de l'esprit de piété dont ce grand saint (St Charles) a été rempli. Je vous porte toujours dans les entrailles de la charité avec moi devant Dieu. Je luy présente comme pour moy-même vos besoins, car je puis vous dire que votre âme m'est singulièrement chère... » (Ms. fr. 24081, p. 298.)

Chambre, le 9 avril, et depuis, en particulier, des conseils de mansuétude, suppliant Son Eminence de le laisser à Saint-Victor :

Si vous ne m'aviez pas évité avec tant de soins et que j'eus put mériter une entrée plus parfaite dans votre cœur, je vous en aurois rendu compte et je me serois estimé heureux de pouvoir contribuer à votre consolation selon Dieu.

Dans le triste adieu même dont vous voulûtes bien m'honorer, vous prîtes un temps où il m'étoit impossible de vous parler sans manquer à la règle et à l'oraison publique. Je vous priai de remettre cet entretien que je souhaittois avec ardeur à un autre tems, sachant bien que vous aviez encore quelques jours à rester à Paris; mais je ne méritai pas cette grâce. C'est ainsi que vous m'avez échappé des mains sans que vous soyés jamais sorti de mon cœur [1].

Le P. Gourdan écrivait en même temps à l'abbé de Saint-Ruf une lettre où l'on ne retrouve plus que la rigueur des principes [2].

D'autre part, M. de Lattaignant, grand-prieur de Saint-Victor, averti par l'exilé de la peine qu'il éprouvait à être privé des sacrements et de la célébration de la messe, crut devoir s'adresser à l'évêque de Valence pour faire appel à sa miséricorde, et lui démontrer que l'interdiction faite à Gueston était excessive, puisqu'il n'y avait rien à reprendre dans sa conduite, et que les évêques de Poitiers, Quimper et Autun permettaient de dire la messe à MM. Petit-Pied, Dupin et Bourlet, relégués pour les mêmes motifs dans leurs diocèses.

L'évêque de Valence répondit une lettre fort sensée, où il se contentait en résumé de réclamer pour Gueston un *exeat*, autrement dit un témoignage régulier du cardinal de Noailles, son ordinaire [3].

1. *Ibid.*, p. 316 à 340. — Bib. Ars. ms. 2006, p. 1

2. *Ibid.*, p. 315. — Bib. Mazar. ms. 2491, f° 1. — Bib Ars. 2006, p. 55.

3. Voici cette lettre qui établit nettement les positions :

« Ne soyez pas inquiet, Monsieur, sur la conduite personnelle de M. Gueston : elle est très régulière. Faites-moi seulement justice d'entrer dans les raisons que j'ai pour ne pas lui permettre de dire la messe. Il ne m'a point apporté d'*exeat* de Mgr le Cardinal de Noailles. J'ai fait plus, car j'ai eu l'honneur d'écrire moy-même à Son Eminence sur ce sujet, et elle ne lui en a point accordé.

» La première lettre que vous avez pris la peine de m'écrire me marque assez les sentimens que vous avez de sa piété. Mais comme je l'ai

Le cas fut porté par celui-ci en Sorbonne où il fut répondu qu'on devait refuser l'absolution au coupable jusqu'à résipiscence[1].

L'abbé de Saint-Ruf alla plus loin, et incrimina la conduite de son pensionnaire. Gueston en fut averti par ses amis de Paris, alla s'en plaindre à l'évêque de Valence et fut pleinement justifié par lui de ces accusations[2].

Mais par une mauvaise habitude trop commune à cette époque, ces diverses correspondances furent jetées dans le public. Un abbé Castel — qui paraît très renseigné, trop renseigné, sur les choses de Saint-Victor — fit paraître une lettre anonyme[3] où il prend très violemment à partie le P. Gourdan, en ressassant, mélangés de fiel, tous les arguments, devenus banals de la controverse. Le P. Gourdan répondit onze pages in-folio[4]. Seconde lettre de l'anonyme : odieuse à cause de mille personnalités plus blessantes les unes que les autres[5]. Hélas! Castel est trop précis pour ne pas être l'écho très peu lointain des passions qui agitaient en ce moment Saint-Victor. Le prieur, tout spécialement, avait des raisons d'être mécontent du P. Gourdan, qui, pour décliner publi-

---

trouvé dans le même cas du pénitent de province au sujet duquel 40 docteurs ont été consultés, j'ai cru qu'il n'était pas plus en état de recevoir l'absolution. Il m'a avoué nettement qu'il ne tomboit pas d'accord que les 5 propositions fussent dans Jansénius, qu'il garderoit un silence respectueux sur ce sujet, etc...

Si je permets qu'il dise la messe, n'est-ce pas permettre qu'il reçoive l'absolution? Je ne veux pas tomber dans la décision des 40 docteurs, dont plus de 30 se sont rétractés.

» Tirez sur cela les conséquences. Vous êtes à Paris : obtenez de Mgr le Cardinal de Noailles un *exeat*; j'aurai plus de soumission pour les lumières de cette Eminence que M. Gueston n'en a eüe. Il seroit à souhaiter que M. Gueston eût autant de docilité d'esprit que de piété. Il a été mal conseillé. S'il avoit suivi les exemples de MM. de Bourges et de Longueil, il ne seroit pas dans l'embarras où il est et ne m'auroit pas engagé à faire, contre mon naturel, chose qui ne lui est pas agréable.

Rien ne le peut toucher, ni raisons, ni exemples. Travaillés avec moi, Monsieur, à le gagner, et soyés persuadé qu'on ne peut être avec plus d'estime que je suis,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

*L'évêque de Valence.*

*Ibid.*, p. 378.

1. Bib. Mazar. ms. 2491, p. 17.
2. Lettre du 23 octobre 1703. *Ibid.*, pp. 379-381.
3. Ms. fr. 24081, p. 340. — *Hist. du Cas de conscience*, t. I, p. 77.
4. *Ibid.*, p. 347. — *Hist. du Cas de conscience*, t. I, p. 88.
5. *Ibid.*, p. 407.

quement toute solidarité avec ses confrères suspects de jansénisme, avait fait paraître une *Très humble remontrance du P. Gourdan à M. de Lattaignant, prieur de Saint-Victor, sur le refus des sacrements fait au P. Gueston, son confrère, exilé à Saint-Ruf.*

L'auteur reprochait à son supérieur la lettre écrite par lui à l'évêque de Valence :

Permettez-moi, mon très révérend Père, d'appeler de cette lettre à votre jugement comme docteur, à votre zèle comme prêtre, à votre sagesse comme supérieur, à votre amour pour l'église comme fils de saint Augustin, à votre érudition comme dépositaire de la doctrine des Hugues et des Richard de Saint-Victor... et de vous représenter les conséquences funestes à la cause de l'Eglise que l'on pourroit tirer de cet écrit. Il est vrai qu'une tendre compassion vous l'a dictée [1]...

Puis il démontre, par arguments dogmatiques et canoniques, que permettre au P. Gueston de célébrer serait un scandale.

L'anonyme, décidément fondé de pouvoirs du clan janséniste à l'abbaye, répondit encore, dans ce style :

Je ne crois pas, Monsieur, qu'on ayt jamais rien écrit qui soit plus contre le bon sens que votre lettre à M. le Prieur [2].

D'ailleurs, ajoute-t-il, le concile de Trente n'est ni reçu ni recevable en France. Bref, le saint P. Gourdan est un pharisien et un rebelle. Il paraît en effet que Lattaignant lui avait défendu de publier aucune réponse sans qu'il y eût mis son visa.

Mais l'abbé et les chanoines de Saint-Ruf avaient trouvé déplaisant que leur évêque, tout en maintenant son interdit, eût démenti leurs calomnies au sujet de la conduite du P. Gueston. Puis Gueston allait parfois à Romans. L'archevêque de Vienne s'en plaignit. Finalement l'exilé fut expédié à l'abbaye de Saint-Cyprien, de la réforme de Chancellade, à deux lieues de Sarlat, en bas Périgord. Il dut faire ce voyage de 80 lieues en plein hiver, à travers les Cévennes « où les fanatiques (les Camisards) faisoient en ce temps de grands désordres. »

1. *Ibid.*, p. 361.
2. *Ibid.*, p. 422.

A Saint-Cyprien, il fut trois ou quatre mois encore privé de la communion. Il venait d'écrire à sa mère qu'il ne comptait la revoir qu'au ciel, à son frère pour le remercier de l'envoi de quelque argent avec lequel il avait payé d'avance le quart de sa pension. De son côté, l'évêque de Sarlat mandait au cardinal de Noailles qu'il désespérait de sa conversion, lorsque, vers la mi-juillet de 1704, il se décida tout à coup à écrire au cardinal que, sensible aux remords qui ne l'avaient pas quitté, il se rendait enfin, et lui envoyait un acte de soumission pareil, autant qu'il s'en souvenait, à celui qu'avaient souscrit les autres docteurs.

Le cardinal de Noailles reçut sa lettre le 22 juillet, la porta aussitôt au Roi à Versailles, et obtint le même jour la révocation de la lettre de cachet. Le jeudi suivant il faisait savoir le tout à Saint-Victor, où l'on se montra fort surpris, au point qu'il ne put s'empêcher de témoigner son mécontentement d'une telle surprise.

On publia dans Paris que la lettre de soumission n'était pas authentique, et le frère du P. Gueston fut appelé avec le prieur pour reconnaître l'écriture. Le cardinal prit la peine de revenir à Saint-Victor pour recommander de faire bon accueil à l'exilé. Celui-ci arriva en effet à Paris un beau dimanche, le 17 août.

Gueston mourut dans la retraite au prieuré d'Amponville, en 1722.

Un autre Victorin, un vieillard de 80 ans, fut mêlé bien mal à propos à cette pénible affaire. Le P. François Arnould, bibliothécaire de Saint-Victor, un des intellectuels de l'abbaye, avait accepté le prieuré de Chambourcy, près de Poissy. Prêtre exemplaire, régulier, charitable, il avait remis en ordre sa paroisse. L'évêque de Chartres, Paul Godet, l'estimait et l'avait honoré de plusieurs distinctions flatteuses. Or, le vieillard, après 45 ans de bons services, songea à résigner sa cure au P. Gueston, son confrère de Saint-Victor. Cette préférence le rendit suspect. L'évêque lui envoya ses deux grands vicaires pour lui faire signer le Formulaire. Arnould refusa, en disant ne pas comprendre cette démarche, avouant au surplus qu'il condamnait sincèrement la doctrine condamnée par l'Eglise, mais n'avait pu la rencontrer dans les œuvres de

Jansénius, après la lecture attentive qu'il en avait faite avec M. de Genlis, devenu depuis évêque d'Embrun.

L'évêque, pour le gagner, l'invite à dîner : le prieur s'excuse. L'évêque veut le prêcher, l'évêque se fâche; le prieur se trouve mal. L'évêque écrit au P. le Tonnellier, prieur de Saint-Victor (on est en 1705) de venir lui-même ou d'envoyer le P. Gourdan pour « retirer ce bon vieillard de son égarement. »

Personne ne vint de Saint-Victor. Finalement, après les trois monitions canoniques, le vieillard fut frappé d'interdit et de suspense dans tout le diocèse de Chartres, avec défense de recevoir la communion. Il se retira à Carrières-sous-Poissy, diocèse de Rouen, où il ne fut pas inquiété.

Au bout de six mois il est à toute extrémité, reçoit le Viatique et l'Extrême-Onction : ce dont se montra mécontent l'archidiacre de Pontoise, messire de Canappeville. Celui-ci lui vint faire visite, voulut discuter pour le convertir, et réussit à fatiguer le pauvre agonisant au point qu'il s'évanouit et bientôt expira.

Il eut de belles funérailles, avec grand concours de clergé et de peuple. Les habitants de Chambourcy et les dames de Paris qui y avaient leur logis des champs vinrent en foule vénérer sa dépouille, lui baisant les mains, les pieds et le visage, l'appelant « leur bon prieur, leur bon père, leur cher pasteur. » Rentrés au village, ils sonnèrent les cloches malgré les protestations du desservant, qui disait qu'on ne pouvait sonner pour un hérétique[1].

Hélas! cinq ou six ans après, lors des orages de la bulle *Unigenitus,* il eût dû appliquer à presque tous les Victorins ce triste qualificatif.

1. B. N. ms. fr. 24081, p. 385 et suiv.

# CHAPITRE XI

## Un Saint venu trop tard.

Simon Gourdan. — Le chapelain de Notre-Dame. — Un gêneur. — Gourdan et l'abbé de Rancé. — La constitution *Unigenitus*. — Les appelants de Saint-Victor. — Une vieillesse héroïque. — Près du lit d'un mourant. — Une tombe radieuse.

Un seul homme sauva, en ces tristes jours, l'honneur de la chère église victorine. Il est vrai que c'était un saint à miracles.

Simon Gourdan était né à Paris le 24 mars 1646, sur la paroisse de Saint-Jean en Grève. Son père, Antoine Gourdan était secrétaire du roi; sa mère s'appelait Marie de Villarez : honnêtes gens, de vertus rigides, de mœurs antiques[1]. La jeunesse de Gourdan fut très retirée, très sage, très pieuse. Il avait fait de Saint-Victor un but de promenade. Il fut charmé de l'habit, des offices. Il y entra le 25 janvier 1661.

Novice exemplaire, étudiant consciencieux, il fut nommé dès son sous-diaconat et demeura toute sa vie chapelain de la célèbre Vierge de la crypte. Il inaugura dès lors un régime de vie, fait de jeûnes, d'oraisons, de macérations de tout genre, qui nous reporte aux beaux jours de l'ascétisme chrétien. Il eut un confident et un émule dans le P. le Nain, qui dès 1668 s'enfuit à la Trappe dans les circonstances que nous avons relatées plus haut. Gourdan pleura l'abandon de cet ami très cher, redoubla de piété et d'ardeur à l'étude, et arriva ainsi au sacerdoce. Sa préparation à sa première messe

1. Cf. pour tout ce chapitre : *Vie du vénérable Père Simon Gourdan, chan. rég. de Saint-Augustin en l'abbaye de Saint-Victor de Paris* (par dom Gervaize?) s. l. 1755.

dura deux mois. Il devint dès lors un zélateur ardent du culte de l'Eucharistie.

Mais, depuis douze ans qu'il vivait à Saint-Victor, il avait l'âme inquiète. Ecœuré de la décadence de l'abbaye, il fut tenté de rejoindre à la Trappe son ami le Nain. Il y fit un voyage en 1673, fut ravi de tout ce qu'il vit et entendit, essaya même quelques jours de la règle cistercienne, mais conclut que sa place n'était pas là. D'accord avec l'abbé de Rancé lui-même et dom le Nain, il fut décidé qu'il reviendrait à Saint-Victor et reprendrait pour sa part la primitive observance de l'abbaye.

Il lui restait à faire autoriser par ses supérieurs un programme qui s'éloignait si fort du genre de vie depuis longtemps adopté sous les vieux cloîtres de Gilduin : Jamais de viande, de poisson, ni de vin; tous les jeûnes du *Liber ordinis;* silence perpétuel; jamais de feu; un mobilier de pauvre; cinq ou six heures d'oraison par jour, trois ou quatre heures seulement de sommeil, etc...

Les confrères, appelés à donner leur avis, étaient très divisés; l'archevêque, M. de Harlay, consulté, croyait qu'il ne fallait pas tolérer pareille singularité. La Sorbonne, au contraire, déclarait que Gourdan usait de son droit en revenant à la règle primitive, que tout le monde, à l'abbaye et au dehors ne pouvait qu'en être édifié. C'est l'avis qui prévalut, et le saint homme fut dûment autorisé à mener une vie régulière!

Il ne se contenta pas des rigueurs de l'observance, mais se soumit à des tourments effrayants : cilices, ceintures et bracelets de fer, disciplines sanglantes, tout l'arsenal des antiques pénitents. Jamais ou à peu près jamais (deux fois seulement en 50 ans) il ne sortit de son cloître; mais tout Paris accourut à lui. A aucune époque, même sous Henri IV et Louis XIII, la chapelle souterraine ne fut plus fréquentée. Le P. Gourdan à l'autel était un ange; tout le monde voulait assister à sa messe. Bientôt on se raconta nombre de grâces merveilleuses obtenues par son intercession. L'affluence, à Notre-Dame de Saint-Victor, fut telle, qu'il fallut lui adjoindre une douzaine de chapelains pour célébrer les nombreuses messes qui y étaient demandées. Les murailles de la crypte se couvrirent d'ex-voto; les dons des fidèles permirent d'élever

un superbe retable d'autel et de doter la chapelle d'ornements et de vases sacrés de la plus grande richesse. Enfin d'immenses aumônes passèrent par les mains du P. Gourdan.

Plus tard, ses supérieurs, cédant à la voix populaire, l'obligèrent à se tenir à la disposition de tous ces pèlerins, qui venaient autant pour le chapelain que pour la Madone. Et depuis lors on constata ce phénomène d'attirance surnaturelle, pareil à celui qui de nos jours jetait aux pieds du curé d'Ars toutes les âmes ferventes ou douloureuses. Gourdan fut le plus célèbre directeur d'âmes de ce premier quart du XVIIIe siècle.

Mme de Maintenon, qui l'estimait et l'aimait, parla un jour au roi de ses mérites. Louis XIV voulut aussitôt lui offrir un évêché; mais elle observa que jamais Gourdan ne consentirait à sortir de sa retraite. Il fut convenu qu'on le nommerait abbé de Saint-Ruf. Au gentilhomme qui lui apporta cette nouvelle le saint homme fit un accueil étrange, crut qu'on se moquait de lui, puis, pressé de répondre, opposa un refus catégorique. L'évêque de Chartres, Desmarets, ne fut pas un plus heureux négociateur. Louis XIV admira cette rare humilité, et dans sa dernière maladie, envoya un gentilhomme de sa Chambre pour le recommander aux prières du P. Gourdan.

Louis XV, tout jeune homme, lui fut amené par le duc de Villeroi, dut attendre que le P. Gourdan fût sorti de l'office, car pour rien au monde celui-ci ne l'eût quitté, et fut si charmé de cette première rencontre que depuis ce temps-là, il lui envoyait tous les ans, en signe d'amitié, son cierge de la Chandeleur, par son premier valet de chambre.

L'infante d'Espagne lui vint aussi faire visite avec Mme de Ventadour, et lui demanda de l'accompagner dans les jardins de l'abbaye. Grand embarras de Gourdan, qui n'y avait pas mis les pieds depuis trente ans et n'en savait plus les chemins. Il racontait plus tard que Dieu vint à son secours : il s'éleva un vent violent qui fit rentrer aussitôt les promeneurs.

Il prit peur de cette invasion du monde. Un beau jour il disparut. Plus de réponse aux lettres qu'on lui écrivait, plus de visite à sa chapelle de Notre-Dame. Il s'enferma dans sa cellule, en retira la clef, ne répondit plus quand on frappait

à sa porte... Précautions inutiles, puisqu'on l'apercevait au chœur. Cédant aux plaintes de tout un peuple, ses supérieurs durent lui faire une obligation de conscience de recevoir à nouveau les personnes qui s'étaient mises sous sa direction.

Jamais toutefois il ne voulut confesser, se jugeant indigne de ce ministère.

Avec ses confrères les Victorins, tels que les avait faits le régime du triennat, il eut les rapports les plus variés. Il fut tantôt vénéré comme un saint, mais d'un autre siècle, de ceux qu'on n'imite pas, et dont on est fier pour la maison, comme de quelque châsse très précieuse et très visitée; tantôt il fut honni comme un gêneur, perpétuel reproche pour les relâchés, perpétuel rappel à l'ordre dans les écarts de discipline ou de doctrine.

Un jour Gourdan s'éleva au chapitre contre un abus devenu commun, mais nullement tolérable. Il s'agissait, paraît-il, de la réception des novices et de la mode récemment introduite de ne les plus admettre à la profession que moyennant finances. L'opposition de Gourdan souleva les plus violentes colères. Un moment il crut devoir s'enfuir devant l'orage et consulta encore sur ce point l'abbé de Rancé :

Celui-ci répondit :

Ceux qui sont engagés, mon très cher Père, dans les observances relâchées, sont exposés à de graves inconvéniens; car, quoi qu'ils puissent faire pour se tirer des voyes communes, et vivre selon les sentimens que Dieu leur donne de leur profession, on y prend souvent des résolutions générales dans lesquelles on prétend les faire entrer; on les presse, on veut qu'ils fassent ce que font les autres. S'ils y consentent, ils engagent leur conscience; et s'ils ont assez de fermeté pour s'en défendre, on les regarde comme des traîtres; on dit qu'ils font schisme avec leurs frères; et il n'y a point de mauvais traitemens qu'ils ne reçoivent; et ce qui est encore plus fâcheux, c'est que leurs raisons ne sont écoutées de personne, qu'ils sont seuls de leur avis, et qu'il se trouve même des gens de bien qui, sous ce grand principe qu'un religieux doit obéïr, condamnent injustement leur conduite.

Vous êtes à peu près, mon très cher Père, dans ce cas-là; vous, avez jusqu'ici pris le parti de la vérité contre l'abus qu'on veut établir chez vous; mais ce n'est point assez de vous être déclaré si vous ne demeuriez pas ferme dans la résolution que vous avez pris; c'est Dieu qui vous l'a inspirée; elle est selon les règles de l'Eglise, selon les constitutions des Papes; et mollir dans une occa-

sion comme celle-là, c'est abbandonner la cause de Dieu. Vos Pères donnent le dernier coup à votre Congrégation, et ils y font une playe à laquelle on ne remédiera jamais.

On ne sçauroit pas vous dire, mon très cher Père, que vous ne pouvez avoir plus de sujet de la quitter que vous en avez, puisqu'on y quitte Dieu, et que c'est un grand malheur de se trouver parmi des gens qui non seulement ne font point de scrupule de violer les loix les plus saintes de leur profession, mais qui en font une déclaration toute publique. La difficulté est que devenir et quel lieu vous prendrez pour votre retraite[1]...

Et, pour conclure, il lui offre à la Trappe la plus large hospitalité, à la condition qu'il y soit conduit par l'Esprit de Dieu. Après de ferventes prières, Gourdan se résolut à rester à Saint-Victor, décidé à tout souffrir. Il savait que plusieurs parlaient de le faire enfermer. Il pensa qu'il trouverait ainsi la retraite à laquelle il aspirait. A la fin, des personnes de qualité, mises au courant de l'incident, intervinrent près du Prieur, lui déclarèrent que tout Paris lui en voudrait de l'éloignement du saint homme, comme d'une calamité publique. Le Prieur eut le bon goût de se laisser convaincre, et pour un temps Gourdan ne fut plus inquiété.

On fit mieux encore, puisque MM. de Saint-Victor jugèrent, et à bon droit, que cet homme, dont les conseils étaient recherchés de tout ce que Paris comptait de gens de distinction, avait sa place marquée dans la Chambre. Il y fut appelé à 45 ans, malgré un groupe de jeunes écervelés qui redoutaient en lui un trop rigide censeur.

Il profita de la paix qu'on lui laissait pour entreprendre son immense ouvrage des *Vies et Maximes saintes des hommes illustres de Saint-Victor*[2].

---

1. *Vie*, p. 60-61.

2. Bib. Mazar. ms. 3349-3354 (autographe) et Bib. nat. ms. fr. 22396-22401. L'ouvrage, très considérable, composé avec un souci de critique insuffisant, était destiné à l'impression. Gourdan en avait obtenu la permission et le privilège, le 8 mai 1694. (Arch. nat. L. 890, n° 63). Il offrit l'ouvrage au libraire Josse, qui se déroba ; et ne fut pas plus heureux avec le libraire Etienne qui lui envoya pour réponse une longue critique où on l'accusait de manquer de style et d'ignorer l'art de composer, en souhaitant que de ce fatras de documents, un Victorin avisé composât un ouvrage dans le genre de l'*Histoire de Saint-Denis* par dom Félibien. Gourdan écrivit au bas : « Cette critique est pleine d'erreurs et de faussetés, et ce qu'il prétend qu'on doit faire a été exécuté beaucoup mieux qu'elle ne le représente, comme de très habiles hommes en ont jugé. »

En effet l'ouvrage avait reçu les éloges de Mabillon, de l'abbé de Rancé,

Il avait pour but de démontrer à ses confrères déchus quel était l'esprit de leur ordre, et de leur remettre sous les yeux les plus beaux modèles de l'ancienne ferveur.

Il ne prêcha pas tout à fait dans le désert. Un moment il crut que le fr. Gueston, tout jeune religieux alors, se joindrait à lui pour reprendre la primitive observance. Gueston voulait mener dans le cloître une vie digne et régulière; mais, se sentant saisir par l'ambiance et glisser sur la pente dangereuse, il eut peur de sa faiblesse, et s'enfuit à la Trappe. Grande consternation à Saint-Victor, paroles violentes contre l'abbé de Rancé, lettre très vive du Prieur à celui-ci, réponse non moins vive de l'abbé qui l'engageait à mieux remplir le devoir de sa charge. A bout d'arguments, nos bons apôtres vont trouver le P. Gourdan, et lui persuadent d'écrire à l'abbé de Rancé que Saint-Victor n'était pas ce qu'on disait et qu'en le voulant bien, on pouvait s'y sauver.

Gourdan s'exécuta avec répugnance et par charité. Rancé lui répondit poliment, non sans témoigner son étonnement de lui voir jouer un pareil rôle.

Il y a toujours vocation de sortir d'une maison relâchée, et depuis qu'on n'aperçoit plus ni les maximes, ni la piété, ni l'esprit des Pères et des Instituteurs, le meilleur parti qu'on puisse prendre est de l'abandonner, à moins qu'on ne voye avec évidence que l'ordre de Dieu est qu'on y demeure. C'est une lumière qui n'est point donnée au Frère dont il s'agit. Enfin, mon très cher Père, il suffit que les réceptions des Religieux ne soient pas pures, et au contraire, qu'elles soient intéressées et que l'argent ouvre les portes d'une Congrégation, pour obliger une personne qui craint Dieu et qui se défie de sa fermeté, d'en sortir, de peur de se laisser aller à l'exemple, de participer à l'iniquité des autres, et de chercher sa sûreté dans une maison étrangère.

Et puis, comme sa réception n'a pas été ni plus canonique ni plus sainte que celle de beaucoup de ses Frères, il a dû, selon les règles et les ordonnances de l'Eglise, passer pour en faire pénitence dans une observance plus sévère et plus rigoureuse que la sienne.

On me dira qu'il y a des gens de bien dans votre Maison: j'en conviens, vous êtes de ceux-là; mais je voudrois que vous me disiez si votre exemple, tout saint qu'il est, a converti beaucoup de vos Frères, et je ne crains point de vous dire que si le frère Gueston vouloit retourner dans son monastère à condition de vous

---

des docteurs Roulland et Gerbais, du président Cousin, etc. (B. N. ms. fr. 24081, p. 281 et suiv.)

En définitive, l'ouvrage ne fut pas imprimé.

imiter et de faire comme vous faites, on n'auroit nulle peine à le laisser où il est.

Vous dites que la régularité s'est maintenue dans votre Communauté plus qu'en aucune autre. En vérité, ce n'est pas l'opinion du monde. Elle est dans un décri universel, et il n'y a pas de chose plus connuë que sa décadence. Quel rapport y a-t-il entre ce qui se pratique et ce qui est établi par vos Constitutions que j'ai entre les mains ? Je suis fâché de vous parler de la sorte, mais vous m'y forcez.

Il demande si l'on garde à Saint-Victor la même nourriture, les mêmes jeûnes, les mêmes travaux corporels.

Je vous demande encore si les Frères de Saint-Victor, — c'est ainsi qu'on les appelloit, — alloient à la campagne chez leurs amis, chez leurs parents, passer des trois semaines entières et des mois entiers ? S'ils alloient par la ville rendre des visites ; s'ils en recevoient de toutes personnes et de tout sexe ; s'ils changeoient d'habits, s'ils en prenoient de plus propres et plus mondains quand ils sortoient pour se montrer au public ; s'ils affectoient de ces airs libres et dégagés, nour ne pas dire licentieux, qui sont si contraires à la tristesse sainte de la modestie religieuse ; s'ils parloient indifféremment et sans scrupule dans les lieux réguliers ; s'ils s'entretenoient de contes, d'affaires et d'histoires du monde, de plaisanteries, de nouvelles qui sont choses qui doivent être entièrement bannies des cloîtres lorsque la piété en est la maîtresse et qu'elle y règne ; si les novices alloient rendre des visites au dehors avec un compagnon fidèle, comme vous le dites. Vous êtes trop sincère pour nous dire qu'on vivoit de la sorte dans les premiers tems.

Puis il réfute tous les faux-fuyants imaginés par le saint homme, désireux de s'acquitter au mieux de son rôle. Et il conclut :

En un mot, mon très cher Père, quand une personne de votre piété, d'une religion aussi distinguée que la vôtre, manque de bonnes raisons, il ne faut pas qu'il en imagine de mauvaises ; il ne faut jamais répondre pour éluder ; et quand on ne peut défendre une cause, quelque intérêt qu'on ait à la soutenir, il faut l'abandonner et demeurer dans le silence.

Il rappelle l'exemple de saint Bernard recevant sans scrupule des Victorins, même à l'époque de la ferveur de l'abbaye.

Tant que je croirai avoir suivi la volonté de Dieu en recevant

votre confrère, je ne m'en repentirai jamais. Je ne vois rien en lui jusqu'ici, quoique je le regarde de près qui ne me confirme dans mon premier sentiment, et je puis vous assurer que, si je remarque quelque chose qui me donne lieu de croire que Dieu ne veut pas qu'il persévère dans sa seconde vocation, je le renverrai dans sa première, comme je l'ai déjà mandé au P. de la Grange...

L'abbé de Rancé, on le voit, était bien informé. Sans doute dom le Nain, et le fr. Gueston lui-même l'avaient renseigné; et l'un de ses correspondants ordinaires, l'abbé Nicaise, de Dijon, ami de Santeul, lui donnait parfois des nouvelles de celui-ci. Le portrait des modernes Victorins fut trouvé par eux réussi, trop réussi. Le P. Gourdan avait honte de sa lettre, et il expia, par derudes pénitences, ce qu'il appelait sa lâcheté.

Cependant le fr. Gueston ne put, pour raison de santé, demeurer à la Trappe. Il revint à Saint-Victor : on sait le reste de son histoire.

Une visite canonique, faite par l'archevêque, Mgr de Noailles, le 1er mars 1697, ne changea rien, ou ne changea que peu de chose à la vie ordinaire de l'abbaye[1].

Gourdan était devenu infirmier, et trouvait, dans le soin de ses frères malades, l'occasion d'exercer la plus ardente et la plus humble charité. Pour l'empêcher de porter du bois à l'infirmerie, le Prieur dut prétexter qu'il déchirait ses rochets. Un peu plus tard il fut nommé grand chantre. Aucune fonction ne pouvait mieux convenir à sa piété. C'est sans doute pour entrer dans l'esprit de ses fonctions qu'il composa son recueil de Proses. On sait que l'une d'elles, celle à saint Augustin, fut admise au nouveau Propre de Paris.

Mais la voix publique le désignait pour une dignité plus haute. Ses confrères finirent par comprendre, et un beau jour l'élurent pour leur Prieur. Le saint homme en demeura interdit, puis se ressaisissant, refusa cet honneur, à cause, disait-il, de son indignité. Les électeurs s'obstinèrent et lui firent scrupule de s'opposer à la volonté de Dieu.

— Eh! bien, j'accepte, s'écria Gourdan, mais à la condition de faire mon devoir jusqu'au bout. Les Constitutions seront observées à la lettre. Personne ne sortira du cloître

1. Arch. nat. L. 890, nº 69.

sans permission ni compagnon, et autrement qu'en habit long. Tous assisteront aux offices...

Il n'en put dire davantage, car immédiatement ses confrères se rendirent à ses raisons, et jamais plus on ne parla de lui pour le faire Prieur.

Consulté au plus ardent de la lutte entre Louis XIV et la Cour de Rome à propos de la régale, il s'abstint de prendre parti. Mais il fut mêlé par l'abbé de Rancé lui-même à sa célèbre controverse avec Mabillon sur les études monastiques. Gourdan, interrogé sur l'esprit ancien de Saint-Victor, répondit que, tout en maintenant hors de doute les origines savantes de l'abbaye, il n'y trouvait pas la trace d'un enseignement organisé, et surtout public, même sous Guillaume de Champeaux, Hugue et Richard. Et il affirme qu'en aucun siècle la raison d'études n'a fait dispenser les chanoines de Saint-Victor des longs offices et du devoir de l'oraison. (Cette dernière assertion est d'ailleurs inexacte, au moins pour les étudiants victorins du XIVe siècle[1].) Il termine ainsi, parlant à l'abbé de la Trappe :

> C'est la tradition ancienne que vous maintenez et ce dépôt de la vérité, de la discipline et de la piété, que vous voulez préserver d'un écueil dangereux quoique subtil...

Et cependant Gourdan avait l'esprit très ouvert et très meublé. On se souvient que Gourreau mentionne ses premiers succès, tout en déplorant avec Santeul son obstination à refuser le doctorat. Il vivait en Dieu et portait sur son visage d'ascète le reflet d'une illumination intérieure.

C'est bien ainsi que nous le montre son portrait peint par son confrère Ch. de la Grange. Ce portrait, gravé par Habert, fut répandu dans le public, du vivant même du modèle[2]. Voici son histoire : Le P. de la Grange avait réussi à se cacher dans la chapelle souterraine de la Vierge. Il put à loisir peindre le saint homme à son insu pendant ses longues heures d'oraison. Le Prieur voulut en avoir une copie dans sa chambre. Gourdan, l'ayant aperçue, demanda de qui était

---

1. Cf. I vol. p. 350.

2. On en trouve encore plusieurs exemplaires dans divers manuscrits provenant de l'abbaye (Bib. Ars. ms. 2006; Bib. Mazar. ms. 2494.) — On grava dans la suite deux autres portraits de Gourdan, mais l'auteur de sa *Vie* affirme qu'ils n'ont pas la valeur du premier.

le portrait. Il lui fut répondu que c'était d'un grand serviteur de Dieu. Il n'en demanda pas davantage; mais un beau jour, il comprit, entra par surprise dans la chambre du Prieur, s'empara du tableau, le mit en pièces et en jeta les débris au feu. Ch. de la Grange avait conservé l'original et se vengea en le faisant graver.

Gourdan, sollicité de donner son avis dans la question du Quiétisme, répondit qu'il s'en tenait à son catéchisme. Mais quand on lui eut exposé la thèse de Fénelon sur l'amour de Dieu, il dit qu'elle ne lui paraissait pas condamnable. La Bulle de 1699 lui donna tort.

On sait la part ardente qu'il prit à la controverse du Cas de conscience. Il s'agissait déjà de la réputation de sa chère abbaye. Quelques années auparavant, il n'avait pas hésité à solliciter une lettre de cachet pour empêcher ses confrères, épris de nouveauté, de mettre le chœur de leur église à la mode janséniste en y faisant disparaître les statues des saints.

Ceci n'était que jeux d'enfants, à côté de la lutte, entreprise par Gourdan presque tout seul, contre son Prieur et ses frères, décidés à se joindre à l'appel des quatre évêques contre la Bulle *Unigenitus*.

Au chapitre du 9 mars 1717, le P. le Tonnellier, grand prieur, engagea vivement la compagnie à donner son adhésion au susdit appel. Gourdan prit aussitôt la parole pour exprimer toute sa réprobation contre cette attitude, démontrer combien elle était contraire à la foi et à la soumission due au Saint-Siège et aux traditions mêmes de Saint-Victor. Il ajoutait que l'abbaye, étant le berceau de l'Université, n'avait point à se préoccupèr des variations de la Sorbonne, et, à ce propos, rappelait ce fait que l'abbé Jean Bordier, en 1514, voulant avoir la paix chez lui, « cessa d'envoyer sur les bancs aucun de la compagnie »; et faisait observer que le chapitre, ayant à délibérer sur une chose si importante, avait été convoqué le mardi, non le vendredi, contrairement à tous les usages, sans que l'affaire eût été d'abord soumise à la Chambre, en l'absence du sous-prieur, du notaire du chapitre et du doyen d'âge, qu'on savait opposés; alors qu'on eût dû, pour prendre une décision de cette gravité, consulter encore tous les prieurs de campagne.

Son éloquence fut dépensée en pure perte. Voyant que la majorité se prononçait pour l'appel, il déclara protester contre

cette délibération et requit l'insertion de sa protestation dans les actes du chapitre.

Cette satisfaction lui fut refusée; c'est pourquoi il rédigea le jour même une protestation écrite qui terminait ainsi :

Désirant éviter le terme d'opposition qui est odieux à une Communauté dont j'ai l'honneur d'être membre depuis 55 ans, et que j'honore singulièrement avec le chef qui y préside, j'ai prié et requis que l'on insérât dans l'acte de délibération, soit à porter à l'officialité, soit à garder dans nos regîtres, que j'ai été d'un sentiment contraire.

Je demande derechef et je requiers la même inscription, et je demande acte de ma réquisition : et, si le terme d'opposition a plus grande force et y doit être inséré, je m'oppose et demande, comme je le fais, acte de mon opposition à ladite délibération et à son enregistrement, afin que la postérité sçache que, si tous nos Pères ayant toûjours été très-catholiques, du tems de Luther et de Calvin, un seul, je veux dire Antoine Caracciole, favorisa l'hérésie, comme le cardinal de Tournon lui reprocha dans le colloque de Poissy, il y a eu un prêtre catholique, quoique d'ailleurs très-imparfait, dans notre Compagnie, 155 ans après, dans un schisme presque formé, où plusieurs de la Maison de Saint-Victor ont eu le malheur de courir comme beaucoup d'autres; lequel, par la protection divine, a tenu ferme pour la vérité, pour la bonne cause de l'Eglise et de la religion, et pour la tranquillité spirituelle et temporelle du royaume : *Si quis cathedræ Petri jungitur, meus est.*

Fait ce neuvième mars 1717, pour être déposé entre les mains de Son Eminence Mgr le Cardinal de Noailles, mon archevêque et mon supérieur majeur [1].

Fr. Simon GOURDAN.

Le 9 mai, cette pièce fut déposée entre les mains de l'archevêque, et le 4 juin, lue aux PP. le Roy, sous-prieur, et de Ris, notaire du chapitre, pour qu'ils pussent en témoigner au besoin.

Au mesme jour, écrit encore Gourdan [2], s'estoit tenu le matin notre chapitre ordinaire, où je me suis, avec respect, opposé à l'enregistrement de la délibération du 9 mars, dont on a lu le projet; et j'ai demandé acte de mon opposition, témoignant en reconnoistre pour juge Son Eminence Mgr l'Archevesque.

En effet, l'acte d'adhésion de la Communauté de Saint-

1. Bib. Mazar. ms. 2494, p. 5.
2. *Ibid.*, p. 19.

Victor à l'appel des quatre évêques avait été lu, approuvé et enregistré, dans ce fameux chapitre du 4 juin. Gourdan se sentait mourir de honte; il rédigea, le 18 juin, la protestation suivante, qu'il fit signifier dans toutes les formes au Prieur[1] :

Cejourd'hui, 18 juin 1717, après avoir imploré le secours de Dieu, je soussigné... déclare à la Compagnie qu'étant affligé de surdité, et ne pouvant entendre que confusément ce qui se pouvoit dire dans le Chapitre contre la Constitution *Unigenitus*, et sur l'appel fait au futur Concile, je m'oppose à tout ce qui se dira et fera pour l'enregistrement des deux délibérations prises à ce sujet le neuvième mars et le quatrième juin derniers...

Je supplie derechef la Compagnie d'abandonner une entreprise si inouïe, si mal fondée, si pernicieuse à l'Eglise et à la Maison, et de n'en rien enregistrer, si elle n'aime mieux en faire une rétractation entière...

Le saint homme eut du moins la consolation de recevoir les éloges et les encouragements du Pape. Le nonce Bentivoglio lui avait demandé, pour l'envoyer à Rome, sa protestation du 9 mars, et, par une lettre du 7 février 1718, il lui communiquait une missive du cardinal Paulucci, en date du 23 novembre 1717, où il était dit que :

la protestation du P. Gourdan, chan. rég. de Saint-Victor, peut servir de modèle à tous les bons catholiques de notre temps. Sa Sainteté en a été bien consolée et désire que Votre Seigneurie Illustrissime fasse savoir à ce Père toute la joie qu'Elle en a éprouvée, et l'encourage en même temps à ne pas cesser d'employer toute la ferveur de ses prières, de sa science et de son zèle pour ramener au devoir celui qui pourrait si bien, par son obéissance, rendre la paix, en grande partie, à l'Eglise de France[2].

Il s'agissait, à n'en pas douter, dans cette dernière phrase, du cardinal de Noailles, presque un dirigé de Gourdan. Il était venu le voir souvent à Saint-Victor, lui avait même confié le soin de rédiger un travail sur la Bulle *Unigenitus*, travail

1. Bib. Mazar. ms. 2494, p. 19.

2. « La protesta del P. Gourdan, canonico regolare di S. Vittore può servire d'exempio ad ogni buon cattolico in questi tempi. N. S. se n'è molto consolato e desidera che V. S. illma attesti al sud^o padre il godimento provatone dalla S. S. e l'animi a non desistere d'impiegare tutto il fervore delle sue preghiere, la dottrina e il suo zelo per richiamare al suo dovere chi potrebbe colla sua ubbidienza rendere in grand parte la pace alla chiesa di Francia. » (Bib. Mazar. ms. 2494, p. 40.)

qui fut arrêté en route et confisqué par un évêque appelant. Gourdan ne voulut plus le recommencer, pour ne pas s'exposer au même mécompte. C'est que, hélas! Noailles avait fléchi, Noailles qui avait condamné jadis le livre de Quesnel, qui avait rédigé, avant la mort de Louis XIV, un mandement contenant une adhésion pleine et entière à la Bulle *Unigenitus*, Noailles, au 18 juin 1717, était bien près d'être *appelant* lui-même.

Il ne vint à Saint-Victor que le 25 août. Après les Vêpres auxquelles il assista, il vit le P. Gourdan, et eut avec lui une conversation des plus animées, au rapport de Gourdan lui-même. Il avait débuté par des banalités; mais le saint homme entra de suite dans le vif de la question :

— Monseigneur, lui dit-il, je ne puis m'empêcher de vous porter mes plaintes contre notre Prieur qui se distingue dans tout ce qui se fait en Sorbonne contre la Constitution *Unigenitus*, de même que dans la maison, agissant et parlant toujours en homme prévenu et passionné, signant aveuglément tout ce qui se fait contre cette Constitution.

— Il est vrai, répondit le Cardinal, qu'il va trop loin : cela ne me plaît pas.

— Mais cependant, Monseigneur, reprit le P. Gourdan, il ne tient qu'à Votre Eminence de faire cesser tous les troubles; la paix est entre vos mains.

— Vous le croyez? Elle ne dépend pas de moi. Je la souhaite, et je ne demande que cela.

— La chose serait aisée, Monseigneur, vous n'avez qu'à publier le mandement d'acceptation que vous avez fait et que vous m'avez communiqué avant la mort du Roi Louis XIV. Si vous l'eussiez fait alors, toute l'Eglise serait satisfaite, vous auriez l'entière confiance du Prince Régent et de tout le peuple. Faites-le, Monseigneur, vous rendrez la paix à l'Eglise.

— Les temps sont changés, dit le Cardinal. Il n'est plus question de cela; il y a trop de monde de mon sentiment.

— Pardonnez-moi, Monseigneur, repartit le P. Gourdan, il y en a moins que vous ne pensez. Le nom de tous ceux qui ont appelé ou adhéré à l'appel est imprimé et se peut compter. Ils font des cris et des clameurs pour augmenter leur nombre. Au contraire les vrais catholiques sont innombrables; ils

souffrent avec patience dans le silence, ce qui fait une preuve incontestable de la vérité de leur cause...

Le P. Gourdan dit ensuite à son Eminence :

— Je suis obligé, Monseigneur, de vous avertir que M*** (un des évêques appelants) entretient un commerce de lettres avec le P. Quesnel; je pense que vous ne devez pas le souffrir.

Son Eminence ne voulut point répondre, dissimulant si elle le savait ou l'ignorait.

— Mais enfin, Monseigneur, continua le P. Gourdan, il s'agit que vous receviez une Constitution qui est reçue bien authentiquement de toute l'Eglise, qui condamne un livre que vous avez condamné vous-même...

— Il est vrai, répondit le Cardinal; mais la Constitution *Unigenitus* n'est pas si claire. Il y a des propositions condamnées dont je ne puis admettre la condamnation. Le Pape s'est laissé surprendre; elle est l'ouvrage des Jésuites : ils ont voulu élever la doctrine de Molina au préjudice de celle de saint Augustin.

— Les Jésuites, reprit le P. Gourdan, n'ont jamais fait autre chose que de soutenir et défendre la religion contre les ennemis de l'Eglise. Vous avouerez, Monseigneur, qu'ils sont aujourd'hui dans l'oppression, qu'ils la souffrent avec une véritable patience, et qu'ils sont bien humiliés à cause de la religion.

Le Cardinal ayant dit : — Ils ne sont pas si patients que vous le croyez; ils agissent toujours — : l'entretien finit là [1].

Gourdan n'avait pas cependant ménagé les avertissements, tout en ne se départant pas du ton le plus respectueux. Sa lettre écrite le 20 avril au Cardinal est admirable. Il termine ainsi :

Ce qui redouble ma douleur, c'est de voir que la Maison de Saint-Victor trouve dans son sein des enfans qui, faisant profession de la règle et des maximes de saint Augustin, ont si peu compris avec quelle déférence ce grand docteur a reçû les décrets venus de Rome... En se livrant eux-mêmes malheureusement à toutes les broüilleries du tems, ils se sont faits tympaniser dans les gazettes d'Amsterdam, et dans les écrits publics, au lieu de s'at-

1. *Vie*, p. 138.

tacher à votre dernier mandement qui ne demande que du respect pour le Saint-Siège [1]...

Lorsque le Cardinal eut reçu le bref de Rome qui le félicitait de n'avoir pas adhéré à l'appel, Gourdan espéra que ce caractère mou et changeant était fixé à tout jamais dans le parti de l'orthodoxie, et pressa fort l'archevêque de publier son mandement. Noailles préféra suivre d'autres impulsions, malgré de nouvelles lettres plus suppliantes encore que lui avait écrites Gourdan, le 4 juin et le 15 août. Celui-ci apprit avec stupeur qu'il venait de faire paraître une *Instruction pastorale* où il se déclarait appelant au futur concile. Cet écrit fut lu au réfectoire de Saint-Victor le 16 avril 1719, et motiva encore une longue protestation de Gourdan adressée au lecteur lui-même [2].

Alors commence une série de lettres aussi touchantes que doctes, écrites par l'humble religieux de Saint-Victor, pour conjurer l'archevêque de sortir des voies tortueuses où il s'engage, et de rendre enfin la paix au diocèse et à l'Eglise [3].

Il eut gain de cause, mais bien longtemps après. Ce ne fut que le 11 octobre 1728 que le cardinal publia son mandement pour l'acceptation et la promulgation de la Bulle *Unigenitus.*

Gourdan mourut l'année suivante, heureux de cette victoire, due certainement à ses exhortations et à ses prières.

Son zèle avait entrepris une œuvre plus vaste encore. Il inonda Paris et la France, à cette époque, de lettres écrites à des personnages de tout rang, surtout aux évêques déjà appelants ou hésitants, pour leur prêcher l'obéissance. Nous en avons encore quelques-unes qui font grandement regretter la perte des autres [4].

Les plus rebelles furent ses chers confrères, et surtout leur Prieur qui était un appelant fanatique. Sachant celui-ci dans l'intention d'adhérer publiquement à l'appel de l'archevêque, Gourdan, au chapitre du premier vendredi du mois, 7 octobre 1718, fit entendre, selon son droit, une longue *proclamation,* blâmant cette démarche, démontrant encore qu'il fallait

1. Bib. Mazar. ms. 2494, p. 47.
2. *Vie,* p. 245.
3. Bib. Mazar. ms. 2494, pp. 58-71.
4. Bib. Mazar. ms. 2494 et *Vie,* p. 183 et suiv.

obéir au Pape, plutôt qu'au cardinal, et renouvelant solennellement toutes ses autres protestations à ce sujet.

Le lendemain, le Tonnellier, décidément toujours pressé en ces matières, proposa au chapitre l'acte schismatique contre lequel Gourdan venait de s'élever. Celui-ci, infatigable, protesta encore, dans un acte authentique du 10 octobre. Depuis lors il n'épargna rien pour gagner ses confrères et obtenir leur soumission au Saint-Siège. Ceux-ci s'obstinèrent et en vinrent contre lui à la persécution mesquine et aux procédés violents.

On arriva ainsi au chapitre plénier de 1728, où devait être élu un Prieur triennal. Le 2 août avait été notifiée aux électeurs une lettre de cachet renouvelant l'exclusion déjà prononcée par le Roi contre « les Frères de Lattaignant, de Pigis, Tonnelier et Briset », et prononçant l'exclusion contre « les Frères de Longueil, de Sonning, le Brun, le Marié et Villefort ». Le P. Gourdan présidait le chapitre. Il prononça un discours pour engager vivement tous les Victorins présents à se soumettre à la Constitution. Le P. Dorat, jusque-là peu compromis dans cette affaire, fut élu grand Prieur. Rendant compte de cette élection, les *Nouvelles ecclésiastiques* ajoutent :

> Le Révérend Père Gourdan, alors président du Chapitre, à qui la Bulle tient lieu de la Loi et des Prophètes, ne manqua pas, aussitôt après l'élection du nouveau Prieur, de le solliciter à faire recevoir la Bulle par la Communauté. Il est à remarquer que, depuis l'affaire de la Constitution, on n'a traité aucune Communauté religieuse avec la même rigueur que celle de Saint-Victor, puisque dans aucune on n'a encore privé de voix active et passive un si grand nombre de capitulans, eu égard au petit nombre dont la Communauté est composée [1].

Il paraît que Dorat fut sourd aux instances du P. Gourdan, puisque lui-même figure en 1729 parmi les *appelants*.

Le saint homme était arrivé à l'extrême vieillesse. Au commencement de 1729, entrant dans sa 83e année, il se sentit très affaibli, ne retrancha rien cependant à ses austérités, jusqu'à ce que, cédant enfin à la nécessité, il se mit à l'infirmerie. On le vit encore pendant un temps se traîner avec un bâton à l'église pour assister à la messe et communier. Au

1. T. I, p. 187.

commencement de mars, ses forces diminuèrent considérablement. Il put cependant encore une fois célébrer la messe et assister à Matines; mais il s'y trouva mal et fut ramené à l'infirmerie.

Le P. Dorat insista pour qu'il reçût les derniers sacrements. Gourdan voulut attendre au lendemain. Il passa cette journée dans une oraison ardente; et, le lendemain, il envoya demander au P. Prieur de le venir voir.

A son arrivée, le saint homme reprenant toutes ses forces, lui dit avec toute la soumission possible :

« Je vous ai prié de venir pour vous supplier de m'accorder la permission de recevoir les derniers sacrements des mains du P. de Moussi, sous-prieur, docteur de Sorbonne, ancien prieur de la Maison. Vous sçavez, mon révérend Père, que vous n'avez pas signé le formulaire et que vous êtes appelant; ma conscience ne me permet pas de recevoir le Viatique de votre main; et, pour que cela ne fasse aucun scandale dans la Maison, ayez la complaisance de sortir ce matin, et aussi-tôt je demanderai le saint Viatique. Le Père de Moussi, sous-prieur et bon catholique, me l'administrera [1]. »

Le P. Dorat fut très sensible à ce refus, chercha à convaincre le saint mourant sans rien obtenir, et, pour finir, déclara qu'il allait consulter l'archevêque. Il y alla, mais en passant par chez l'abbé de la Croix, archidiacre et grand vicaire, lequel blâma fort son entêtement.

Dorat n'en demanda pas davantage et ne vit pas le cardinal. Toute la journée Gourdan le réclama, mais il s'attarda en ville et ne rentra que très tard. Le lendemain, il répéta au malade qu'il ne serait administré que par lui. Gourdan maintint humblement, mais fermement, son refus. Le chagrin qu'il éprouva lui donna un transport au cerveau. Il reprit ses sens, mais peu après eut une nouvelle défaillance pendant laquelle Dorat se hâta de lui administrer l'Extrême-Onction. Le saint homme expira presque aussitôt. On était au 10 mars 1729.

On ne peut juger assez sévèrement cette lutte honteuse d'une autorité tyrannique avec la conscience d'un mourant. Dorat a poussé l'aberration jusqu'à prendre la peine de certifier lui-même le fait après avoir transcrit quelques lignes mal-

1. *Vie*, p. 173.

veillantes du correspondant des *Nouvelles ecclésiastiques*.. Ce : *Et ita est*, signé *F. Dorat*[1], est simplement odieux.

La mort du P. Gourdan fut un deuil pour tout Paris. « Le saint est mort, disait-on, nous avons perdu notre saint. » Son corps ne fut apporté à l'église que le 11, et le chœur, où il fut déposé, demeura fermé pour le protéger contre les indiscrétions de la dévotion populaire. Ses funérailles furent un triomphe; l'église de l'abbaye ne pouvait contenir la foule immense accourue de toute la ville. Chose touchante, dans cette foule il y avait beaucoup de pauvres, et tous pleuraient.

Les confrères du défunt avaient eu l'heureuse idée de creuser sa tombe dans la crypte de Notre-Dame, où il avait passé le meilleur de sa vie. Les jours suivants, il y eut un interminable défilé de pèlerins qui emportaient comme reliques la terre même qui recouvrait la fosse. On dut la garnir d'une dalle de pierre sur laquelle le marquis de Chateaurenault fit graver le portrait de Gourdan, avec cette épitaphe :

HIC JACET
Pietatis ardentioris,
Pœnitentiæ severioris,
Disciplinæ sanctioris
Orationum, vigiliarum alacriorum
Jejunii asperioris
Solitudinis abditioris
Vitæ denique castigatioris
Tenacissimus
Pater Simon Gourdan, Parisinus, hujus abbatiæ sacerdos
Canonicus professus jubilæus ;
Per annos plus quam quinquaginta
Vix semel egressus, postulante moribundo,
Jubente archipræsule ;
Ne domesticum quidem ingressus hortum,
Vel æger vino abstinuit et carnibus
Unde convictorinos pariter civesque ac peregrinos,
Quamdiu vixit,
Tenuit venerabundos.
Obiit
Annorum plenus meritorumque, die X Martii 1729
Ætatis 83, canonicæ professionis 67
Requiescat in pace[2].

---

1. Bib. nat. ms. fr. 24081, p. 280. — *Nouv. eccl.* du 15 mars 1729, p. 30.

2. Ci-gît un homme recommandable par la piété la plus ardente, la pénitence la plus sévère, l'oraison, les veilles les plus assidues, le jeûne le plus rigoureux,

Maintenant que Gourdan n'était plus là pour gêner leur évolution vers le monde janséniste, les Victorins honoraient très sincèrement sa mémoire, fiers d'un saint dont la vertu et l'orthodoxie intransigeantes avaient condamné leurs lâchetés, mais singulièrement honoré leur maison[1].

Le Tonnellier, en quittant la charge priorale, n'avait rien perdu de sa belle ardeur contre la Bulle *Unigenitus*, et ne s'était pas gêné pour la manifester. Le 8 février 1730, il fut nommément interdit par l'archevêque de Paris. La *Gazette de Hollande* ayant fait courir le bruit de sa soumission, les *Nouvelles ecclésiastiques* s'empressèrent de le démentir en ces termes :

Cela n'a pas le moindre fondement. Non seulement ce docteur n'a donné aucun lieu de le soupçonner, mais il le désavoue encore formellement.

---

la solitude la plus profonde, la vie la plus austère : le R. P. Simon Gourdan, né à Paris, prêtre, chanoine profès jubilaire de cette abbaye.

Pendant 50 ans, à peine est-il sorti une fois de son cloître, pour assister un mourant, sur l'ordre de l'archevêque. N'a jamais mis les pieds aux jardins de l'abbaye ; même étant malade, il s'est abstenu de vin et de viande. Aussi a-t-il fait l'admiration de Paris, de ses confrères et des étrangers. Il est mort plein d'années et de mérites, le 10 mai 1729, dans la 83ᵉ année de son âge, la 67ᵉ de sa profession. Qu'il repose en paix.

1. Gourdan, outre son immense compilation des *Vies et maximes saintes des hommes de Saint-Victor*, a laissé quelques ouvrages toujours appréciés des personnes pieuses : *Sacrifice perpétuel de foi et d'amour au très Saint Sacrement* (réédité plusieurs fois à Paris.) — *Les Saints Déserts* (trad. d'Achard de Saint-Victor) ms. — Recueil de *Proses*, déjà cité. — *Le cœur chrétien formé sur le Cœur de Jésus-Christ* (in-16, Paris, Guérin, 1722.) — *Instructions pratiques et prières sur la dévotion au Sacré Cœur de Jésus-Christ* (Paris, Morisset, 1728.) — *Méditations* en douze volumes sur l'Ancien et le Nouveau Testament; deux seulement sont imprimés : *Considérations et élévations sur le Pentateuque* (in-12, Paris, Coignard, 1727), et les *Psaumes* (1729).

## CHAPITRE XII

### L'Agonie.

Misères morales. — Ce qu'on devrait observer. — La bibliothèque Victorine. — Le bibliothécaire Mulot. — Devant la Commission des réguliers. — On se querelle. — On révise les statuts. — On va mourir.

A Saint-Victor, comme dans la bourgeoisie éprise des nouveaux dogmes, le Jansénisme, malgré la rigueur de sa morale, n'apporta pas plus de dignité dans la vie ou de ferveur dans l'observance. Nombreux devinrent les chanoines genre *Monsieur* de Santeul, plus rares ceux qui préféraient le genre du *Père* Gourdan. Ce XVIIIe siècle est, ici comme partout, mesquin, futile et vide.

En 1716 l'abbaye reçut des mains du roi, après dix ans de vacance[1], passés sans impatience aucune, un commendataire italien : le cardinal Philippe-Antoine Gualterio, ancien nonce à Paris. Il toucha ses rentes jusqu'en 1728, où il mourut à Rome, âgé de 69 ans.

Sa succession fut aussitôt recueillie par un petit-fils de Jacques II d'Angleterre, François, duc de Fitzjames, un des enfants du maréchal de Berwick. Il ne fut prêtre qu'en 1733, et mourut évêque de Soissons en 1764[2].

Ces lointains abbés ne peuvent rien, on s'en doute, pour enrayer le mouvement descendant. Le scandale des admissions contre beaux écus sonnants, qui fit s'insurger Gourdan, n'a point cessé. Les titres de noblesse sont également un passeport apprécié. Ce régime produit les résultats les plus inat-

1. Pierre du Camboust de Coislin était mort évêque d'Orléans en 1706 (*Gall. Christ.*, t. VII, col. 693).

2. *Gall. Christ.* (*Ibid.*)

tendus. Nous avons vu que les saintes gens fuient ou tentent de fuir dans les Trappes. D'autres, contrairement aux règles, se font mettre en possession de bénéfices étrangers; d'autres enfin ont des destinées, hélas! plus mouvementées.

Un nommé Jean Bouille se fait enfermer à l'abbaye d'Hivernaux; un P. Charles d'Arly, bachelier en théologie, ayant occupé les chaires de Paris, ancien prieur de Bucy et de Saint-Guénaud, un P. Joseph du Noyer, un P. Baillard, docteur, ancien sous-prieur, sont envoyés en pénitence chez les Cordeliers du Donjon, près de Moulins, et y meurent; deux autres deviennent fous; plusieurs renoncent à leur profession, ou prennent la fuite : tel le jeune François de la Rochefoucauld de Fonsèqu de Montandre, qui s'échappa en 1687, et fut interné par son père à Saint-Lazare; tel Claude de Saint-Simon, profès de 1711, frère du fameux auteur des *Mémoires*, qui s'enfuit en 1714, devint chevalier de Malte avec dispense du Saint-Siège, se fit connaître comme un bon capitaine, et arriva au commandement des galères de France.

Il serait cruel d'allonger cette liste déjà trop significative. Notons, pour finir sur une note moins inquiétante, qu'un autre Victorin, Denis-Alexandre le Blanc, devint, en 1722, évêque de Sarlat.

Officiellement la discipline a peu changé. C'est toujours le régime instauré en 1515, lors de l'union de Saint-Victor à la première Congrégation de France. D'après le recueil des Constitutions en usage en 1714[1] :

Personne n'est admis à l'abbaye avant 17 ans. Seules conditions exigées : éducation littéraire terminée, et aptitudes au chant d'église. La première probation se fait en habit noir et capuce (ou *pluche*) avec surplis au chœur et au réfectoire. Après six mois, a lieu la prise d'habit blanc et le noviciat proprement dit. Les règles prescrites constituent encore un programme d'éducation austère et sérieuse.

Le rôle du *chambrier* (supposant toujours la désappropriation personnelle parfaite) est celui qui a été établi au XVI[e] siècle. Celui du *réfectorier* comporte les mêmes attributions qu'au XII[e] siècle. Il sert au réfectoire en rochet et camail, doit fournir bonne eau, sel net et sec, vaisselle, verres, cuillers propres, linge blanc, etc...

1. B. N., ms. lat. 15.032.

Le *portier* doit être aimable. Point de femmes dans la clôture, la reine exceptée. Les règles de l'hospitalité demeurent très larges.

L'*habit* reste la robe de laine blanche avec le rochet long (mis plus tard à la mode de Paris) complété en hiver par la chape de drap noir à capuce, et, en été par la barrette et l'aumusse noire de peau d'agneau (plus tard doublée de fourrure blanche mouchetée de noir). On sait que Messieurs les Victorins, style régence, trouvaient ce vestiaire archaïque, et s'étaient imaginé un habit court pour aller dans le monde.

La charge de *bibliothécaire,* distincte de celle de grand chantre, est soumise aux anciennes règles, et fort recherchée depuis que la bibliothèque est publique.

L'office de nuit, simplifié, abrégé, se célèbre toujours. L'oraison mentale se fait le matin avant Prime. Au *chapitre* qui suit, ont lieu, à certains jours, les *proclamations.* On se souvient que Gourdan usa de ce droit contre son prieur schismatique.

Les jeûnes sont encore nombreux : tous les mercredis et vendredis, du 14 septembre à Noël, et des Rois à Pâques, sans compter les Vigiles et autres jeûnes d'Eglise; avec abstinence toute l'année les mercredis et vendredis.

La grande tonsure est obligatoire. Un compagnon est requis pour sortir. Les règles sauvegardant le silence et la paix de l'étude restent intactes, etc.

Ce code, maintenu et consacré par les diverses visites archiépiscopales [1], pouvait encore, s'il eût été pratiqué, être celui d'une communauté sérieuse, observante et partant respectée.

Le XVIII[e] siècle connut surtout de Saint-Victor sa magnifique bibiliothèque :

> La Victorine est noble, où plusieurs sont fonduës,

avait écrit Michel de Marolles [2].

Elle s'était encore enrichie, en 1698, d'une collection d'estampes et cartes géographiques, alors unique au monde, léguée par Nicolas de Tralage, conseiller au Parlement et neveu

1. Arch. nat., L. 890, n. 69; L. 891, n. 16.

2. *Paris, ou Description succincte et néantmoins assez ample de cette grande ville*, p. 46.

de M. de la Reynie, le lieutenant général de la police[1]. M. Accart, un amateur de la fin du XVII[e] siècle, lui avait déjà fait part de son butin littéraire, dont s'enrichirent aussi Sainte-Geneviève et Saint-Germain-des-Prés[2].

Exemple imité par de nombreux donateurs, à peu près tous mentionnés au Nécrologe. Le plus généreux fut Louis Cousin, de l'Académie française, président de la Cour des Monnaies, un des esprits les plus fins et les plus éclairés de ce temps. Il mourut en 1707, laissant à l'abbaye plusieurs milliers de volumes avec une rente de 1.000 livres par an pour leur entretien, à des conditions identiques à celles déjà prescrites par M. du Bouchet de Bournonville[3].

Le dépôt s'accrut en 1768 d'un don de 600 volumes environ, provenant de Marc-Antoine-Léonard de Malpeines, conseiller au Châtelet, administrateur de l'Hôtel-Dieu, et de son frère, l'abbé Léonard, locataire de l'abbaye[4].

La bibliothèque contenait, à la fin du XVIII[e] siècle, de trente à quarante mille volumes imprimés, et plusieurs milliers de manuscrits[5], avec une riche collection d'estampes, et un remarquable cabinet de médailles. Elle était ouverte au public les lundis, mercredis et samedis de 8 heures à 10 heures du matin, et, le soir, de 2 à 4 ou 5 heures, selon les saisons, avec, tous les ans, des vacances qui duraient du 15 août au 18 octobre[6].

Le chanoine bibliothécaire n'avait, pour l'aider à servir les lecteurs, qu'un de ses confrères, et plus tard, un garçon.

Mais, en raison même de ses accroissements, l'installation de la bibliothèque était devenue des plus défectueuses. Les livres et les estampes avaient envahi des greniers, qu'on avait

1. *Necrol. Vict.* II *Id. nov.* — Arch. nat., L. 890, n. 81. — La délivrance de ce legs n'eut pas lieu sans contestations. Voir : *Mémoire contre M. de la Reynie*, 1702 (Bib. Mazar., 3318 L.)

2. Brice, *Description de Paris*, II, p. 511.

3. *Necrol. Vict.*, IV kal. mart. — Arch. nat., L. 890, n. 78.

4. *Necrol. Vict.* III non. maii. — Arch. nat., LL. 1451, 21 mai 1768.

5. Les chiffres donnés par les différents auteurs qui ont décrit Paris à cette époque sont assez différents. Cf. A. Franklin, *Hist. de la Bibliothèque de S.-Victor*, p. 61.
La liste des bibliothécaires donnée par M. Franklin est un peu fantaisiste.

6. *Almanach royal* de 1709 et 1710, p. 218 et p. 211.

dû lambrisser à la hâte, et se trouvaient ainsi difficilement accessibles au public. A la mort de Mgr de Fitzjames, leur abbé, en 1764, les Victorins crurent le moment opportun pour faire présenter au Roi par Mgr de Jarente, évêque d'Orléans, « sous les auspices et la protection de Messieurs les procureur général et avocats généraux », un Mémoire où ils exposaient que les bâtiments construits en 1654 étaient grandement insuffisants, et leurs revenus modiques, notamment ceux de la bibliothèque, fort diminués depuis la réduction des rentes en 1720[1].

Les chanoines de Saint-Victor ne peuvent donc que recourir aux libéralités du roy... pour obtenir sur l'abbaye de Saint-Victor, actuellement vacante, ou sur telle autre qu'il luy plaira désigner, une somme annuelle pendant certain temps, pour subvenir aux frais de l'augmentation du bâtiment de bibliothèque, selon les plans et devis que Vôtre Grandeur aura approuvés...

Ils s'y trouvent en quelque sorte autorisés par le témoignage de MM. les avocats généraux Talon et de Lamoignon, dans une visite juridique que ces magistrats firent de la bibliothèque de Saint-Victor en 1684. Après avoir marqué leur satisfaction de l'attention qu'on apperçoit au service du public, que, *vu la modicité des revenus, la maison de St-Victor s'adresse au roy pour obtenir un secours qui tournera tout entier à l'avantage du public* [2].

L'évêque d'Orléans mit de l'empressement à favoriser la requête des chanoines; et, le 21 octobre, il leur écrivait que le roi, en nommant à l'abbaye de Saint-Victor l'archevêque de Lyon, Antoine de Malvin de Montazet, leur accordait un don annuel de 10.000 livres, à prendre pendant 16 ans sur la mense abbatiale pour l'agrandissement de la bibliothèque[3].

---

1. Le revenu de la bibliothèque était de 1.303 l., 9 s., 6 d. (Arch. nat., S. 2.069).

2. *Reg. du Chapitre.* Arch. nat., LL. 1451, 20 juillet 1764.

3. Fontainebleau, 21 octobre 1764.

J'ay rendu compte au Roy, Messieurs, de l'état de vôtre bibliothèque, de l'utilité publique qui reviendroit à ce sujet qu'elle fût remise en ordre, de l'insuffisance de vos moyens pour y parvenir, et de la supplication que vous aviez l'honneur de luy faire de vouloir bien venir à votre secours en nommant à l'abbaye de S.-Victor.

Sa Majesté, toujours portée à faciliter aux savans et aux gens de lettres les moyens de s'instruire, a nommé Mgr l'archevêque de Lyon à l'abbaye de S.-Victor, et a bien voulu vous accorder sur cette abbaye un don annuel de dix mille livres pendant seize ans, à commencer de janvier 1765, et que vous retirerez des mains de M. de Sainsey, éco-

Le Prieur fut à Fontainebleau remercier le roi, avec les P. P. de la Girardière, Ruelle et Quillet, bibliothécaire. Le 27 octobre, rendant compte de cette visite au chapitre, il racontait :

qu'il avait eu l'honneur d'être présenté à Sa Majesté lors de son levé par Monseigneur de Roquelaure, évêque de Senlis et son premier aumônier, de luy témoigner par écrit et de vive voix, les sentiments de la Compagnie, de la supplier d'agréer l'établissement qu'elle avoit fait d'une messe annuelle et solennelle à perpétuité pour la conservation des jours précieux de Sa Majesté et de son auguste famille et de vouloir bien en fixer le jour. Que Sa Majesté, en l'agréant avec cet air de bonté qui luy est naturelle, l'avoit fixé au quinze février, jour de sa naissance. Que le lendemain, il avoit aussy eu l'honneur d'être présenté à la Reyne, Monseigneur le Dauphin, et toute la famille royale, et leur avoit fait part des vœux de la Compagnie et du jour que Sa Majesté avoit déterminé [1]...

Un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 28 octobre 1764, avait réglé que la somme annuelle de 10.000 livres serait acquittée

par le sieur Marchal de Sainsey aux adjudicataires et entrepreneurs de laditte construction sur les ordres du sieur de Jarente, évêque d'Orléans, à qui Sa Majesté a confié la direction de ce monument.

En janvier 1765 une portion de jardin avait été désignée à usage de chantier pour les travaux; l'architecte Danjau fut invité à dresser un plan, en même temps qu'il dressait un projet d'arrangement avec le nouvel abbé, pour la séparation complète des bâtiments abbatiaux d'avec les bâtiments claustraux, l'aménagement de la cour de la porte d'entrée,

---

nome général, en conformité des ordres qui luy en seront donnés plus particulièrement et plus en détail par le Roy.

Il n'est surement pas nécessaire que je vous recommande dans cette lettre de prier constamment, et en corps et en particulier, pour la conservation des jours précieux du Roy. Mais je ne finiray pas cette lettre sans me recommander moi-même à vos prières pour le présent et pour l'avenir. J'ay été au surplus très aise d'avoir une occasion aussy essentielle de vous témoigner ma sensibilité à tous ce qui s'apelle Messieurs de S.-Victor.

J'ay l'honneur d'être, avec un sincère sentiment, Messieurs, votre très humble et obéissant serviteur.

† L. S., évêque d'Orléans.

(*Reg. du Chap.*, 21 oct. 1764).

1. *Reg. du Chap.*, 29 oct. 1764.

et la construction de nouvelles écuries indépendantes, pour le service de l'abbé [1].

On s'en tint là pendant près de dix ans, car l'abbé faisait des difficultés, au point qu'on dut recourir à une consultation d'avocats [2]. De leur côté, les chanoines mettaient peu d'enthousiasme à donner leur consentement à l'aliénation de fiefs et terres de la mense abbatiale, comme le domaine de la Petite-Pologne, sur la Ville l'Evêque, et l'île de Billancourt. Tout s'arrangea, les chanoines consentirent; et l'on put commencer les travaux de la bibliothèque au printemps de 1775, sur un plan simplifié, mais encore grandiose [3], si l'on en juge par les descriptions de visiteurs contemporains [4]. Il comprenait un bâtiment central, à deux étages, long de 24 toises, et terminé à son extrémité par un pavillon formant saillie sur le jardin [5]. La façade était décorée de balcons et de corniches de bon goût [6].

La construction se fit lentement, et profita sans doute des matériaux de la jolie chapelle de l'infirmerie, qui menaçait ruine en 1778, et qui était déjà certainement démolie en 1784. Le service était réorganisé tant bien que mal, en 1788, bien que les travaux ne fussent point encore achevés. Ils ne le furent jamais, malgré une nouvelle et importante gratification de 150.000 livres, à prendre sur la mense abbatiale, et accordée dans ce but par le roi Louis XVI en 1789, lors de la nomination de M. de Fontanges, archevêque de Toulouse, à l'abbaye de Saint-Victor [7].

Le 9 juin de la même année, fut lue en chapitre une lettre de M. de Brou, exposant que

> d'après les devis de M. Pâris, architecte des Economats, il en coûterait pour terminer la nouvelle bibliothèque la somme de cinquante-six mil deux cent soixante-deux livres, huit sols, six deniers, et, pour arranger et réparer l'ancienne, celle de soixante-cinq mil quatre

1. Cf. un magnifique plan de l'abbaye avec les travaux en projet. (Arch. nat., N² Seine, n. 163).
2. *Reg. du Chap.*, 27 avril 1765.
3. Agréé par M. de Marville, directeur des Economats, et présenté au Chapitre le 26 janvier 1774.
4. Théry, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, II, p. 163.
5. *Reg. du Chap.*, 11 mai 1778 et 30 août 1784.
6. Théry, *Ibid.*
7. *Reg. du Chap.*, 18 fév. 1789.

cent quatre-vingt-une livres, deux sols, dix deniers, ce qui forme la somme de 121.733 l., 11 s., 4 d.; et que, dans cette position, les fonds accordés étant évidemment insuffisants, il prioit la maison de Saint-Victor de décider de laquelle des deux bibliothèques elle désiroit qu'on s'occupât par préférence.

L'affaire mise en délibération par le R. P. Prieur, la Compagnie a décidé... d'achever d'abord le nouveau bâtiment et demander avis (à M. de Brou) sur l'emploi des vingt-quatre mil francs qui nous resteront, et pour le prier en outre de présenter au Roy, pour les signer, les plans des deux bibliothèques tant ancienne que nouvelle [1].

La messe annuelle promise au roi Louis XV, en reconnaissance de libéralités qui lui coûtaient si peu, fut célébrée la première fois avec une rare solennité, le 15 février, à la date fixée par le roi lui-même. Le Prieur, étant allé l'inviter à y assister en personne, avec la reine, leurs Majestés ne purent répondre à l'invitation, et déléguèrent, pour les représenter, le duc de Chevreuse, gouverneur de Paris, avec, pour garde d'honneur, les prélats, ducs et marquis présents à la Cour. Des billets d'invitation furent imprimés et distribués; l'église fut décorée par un tapissier qui devait fournir tapis, coussins, banquettes, etc...; les cloches sonnèrent en volée toute la matinée. Des chanoines se tenaient aux portes pour faire les honneurs. Bref, nos bons Victorins témoignèrent qu'ils avaient la reconnaissance pompeuse et bruyante autant que sincère.

Ils firent un service pour le roi défunt, le 16 mai 1774, et l'inscrivirent dans leur Nécrologe [2].

Mgr de Jarente, ne fut pas non plus oublié : il eut sa messe solennelle le 29 septembre 1764.

Nous avons vu que les bibliothécaires de Saint-Victor n'exerçaient pas une sinécure [3]. Leur administration fut parfois

---

1. *Reg. du Chap.*, 9 juin 1789.

2. « Eodem die obiit Ludovicus decimus quintus, rex noster Christianissimus, hujus domus specialis benefactor, qui dedit nobis centum et sexaginta millia libras percipiendas super redditus abbatiæ nostræ ad amplianda Bibliothecæ nostræ ædificia. »

3. Ils furent exemptés de l'assistance aux offices, excepté les dimanches et fêtes, par le Chapitre général de 1781.

La liste des bibliothécaires au XVIIIe siècle, dressée par M. Franklin d'après le seul Nécrologe (parfois mal interprété), doit être ainsi rectifiée, d'après le Catalogue des Victorins (B. N., ms. lat., 14686) et le *Reg. du Chap.* (Arch. nat., LL. 1451) :

mouvementée : témoin celle du P. Mulot, qui, élu grand prieur en 1782, voulut conserver ses fonctions à la bibliothèque, et s'attira, en 1783, de virulentes protestations au chapitre, sur cette situation

contraire aux intérêts du public et aux Constitutions et usages de notre maison.

Mulot avait en effet mille raisons personnelles de conserver ses fonctions de bibliothécaire. Esprit cultivé et curieux, enfermé dès l'âge de quinze ans au cloître de Saint-Victor, il avait fort goûté l'avantage de rentrer à demi dans le monde par la porte de sa bibliothèque. Celle-ci était devenue une sorte de salon littéraire où fréquentaient nombre de beaux parleurs, et où Mulot lui-même, déjà piqué d'ambitions poétiques, tenait boutique de petits vers et de nouvelles à la mode.

Il a eu l'idée, heureuse pour nous, de noter pendant cinq ans (1777-1782) les menus faits ou menus dits dont est tissue sa vie journalière[1]. Il signale quelques visites mémorables : celle de Joseph II, qui vint incognito en 1777[2]; celles du prince Youssoupoff, d'Oberlin, Camps, Lichtemberg, etc..

---

Paul-Antoine Vion d'Hérouval, † 1719.
Denis Noiret, † 1734.
Martin Lagrenée, avant 1730.
Claude Cerveau, avant 1734.
Jean de Bourbonne, avant 1740.
Albin le Brun, † 1750.
Nicolas-Ch. Baillard, 1740 à 1743.
Nicolas-Pierre Lallemand, en 1743.
Gaspard-Fr. Contet, 1743 (*Gall. Christ.*, t. VII, col. 699).
Léonard-Ch. Brunet, avant 1750.
Camille-Ch. Pellissier, en 1750.
Jean-Robert Quillet, avant 1764 et 1765.
Antoine Lagrenée, 1765-1770.
J.-B.-Louis Philipoteau du Chesne, 1770-1776.
Fr.-Valentin Mulot, 1776-1784.
Joseph-André Guiot, 1784-1785.
Pierre Laurent, 1785-1786.
Jean-Ch.-Marie Bernard, 1786-1790.
(On ne retrouve aucun Victorin du nom de Bruelle).

1. *Journal des choses intéressantes que j'ai eu l'occasion de sçavoir concernant la littérature ou les littérateurs.*

Cet écrit, découvert fortuitement par M. Harrisse dans l'échoppe d'un bouquiniste, a été publié par M. Maurice Tourneux dans le t. XXIX des Mémoires de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France (1902).

2. « J'ai eu l'honneur de recevoir l'Empereur lors de son séjour à Paris, et je n'ai su que deux mois après que j'avais été honoré de

Il nous met surtout dans la confidence de ses fréquentations, de ses lectures, si peu que rien des choses de son abbaye. C'est futile, futile, ténu, médisant, sans tirer à conséquence.

Il fit partie, dès le début, des assemblées de « sçavans de tous pays » qui se réunissaient chez un certain Pahin de la Blancherie, qu'il malmena d'ailleurs un peu plus tard. Il y trouvait les abbés Guénée, Gérard, Lourdet, Duvoisin, Grosier; dom Patert et dom Lièble, bibliothécaires de Saint-Germain-des-Prés; M. de Villoison, M. Deshauterayes, Court de Gébelin, le duc de l'Infantado; des artistes : Hallé, Pierre, Cochin, Greuze, Gaucher, Godefroy. Parfois les érudits étrangers rencontrés à ces réunions venaient lui rendre visite à sa bibliothèque, et en apprécier savamment les célèbres manuscrits.

Mulot était membre et sous-bibliothécaire d'un autre cénacle littéraire : le *Musée de Paris*, et rend compte des intéressantes lectures qu'il y entendait. Il y rencontra Franklin. Il était très lié avec Piis et Barré, deux auteurs de vaudevilles à la gloire un peu pâlie, et renseigné, avec une précision qui nous scandalise chez un cloîtrier, sur les choses et les personnes du théâtre,... sur les personnes et les affaires de la *Loge des Neuf-Sœurs* et du Grand-Orient.

Enfin il est fort au courant des publications nouvelles, et se fait puérilement l'écho des potins curieux ou grivois. Si l'on jugeait Mulot, tout comme les plus graves de ses contemporains, d'après tels propos ou telles préoccupations familières, leur vertu apparaîtrait peu farouche.

Pourtant le bibliothécaire de Saint-Victor, tout en rapportant volontiers des histoires... à la Santeul, tout en nous révélant qu'il lit les « polissonneries » (le mot est de lui) de l'abbé de Voisenon, ou qu'il publie des petits vers galants dans les *Etrennes lyriques* de son ami Cholet de Jetphort[1], proteste souvent contre la grossièreté de certains auteurs. Il aime la dé-

---

sa visite. Le souverain était accompagné de deux personnes vêtues aussi simplement que lui... On peut assurer qu'on a vu peu de princes aussi instruits que lui. Au premier coup d'œil, il jugeait l'âge d'un manuscrit. Il sçavoit très bien distinguer les bonnes épreuves des gravures. » (*Journal*, p. 37).

1. *L'Hymne à la rose*. Le *Premier baiser de l'Amour*. « Il est vrai que mes chansons n'ont pas de cet esprit pétillant qui rend les chansons piquantes. C'est par les grâces, la mollesse de l'expression, le charme de la tournure, que je veux leur donner du mérite. » (*Journal*, p. 81).

cence dans les formes, et la mesure dans un libertinage poli et parfumé. Il a donné sa nuance dans une traduction des *Amours de Daphnis et de Chloé* qu'il fit paraître en 1782, avec son portrait gravé par F. A. David [1].

D'ailleurs il sait à l'occasion reprendre son rochet victorin, soit qu'il prêche des sermons corrects et sans onction [2]; soit qu'il disserte avec le savant abbé Le François, devenu aveugle, et retiré à Saint-Victor (où il mourut le 24 février 1782); soit enfin qu'il discute les preuves de l'existence de Dieu avec un poète agréable et libertin, l'avocat Maréchal, ou un original nommé Fréville, qui porta la discussion dans les cafés de Paris. Au surplus Mulot n'aime point Voltaire, sur qui il colporte des anecdotes désobligeantes.

Il a son franc parler sur les choses de la Cour, et ses appréciations ne manquent pas de justesse. Il fut mêlé, bien involontairement, dès le début de son priorat, à une affaire d'escroquerie au mariage, où figurent plusieurs des comparses de l'affaire du Collier. Il s'en tira sans dommage, mais non sans ennuis [3].

---

1. David reproduisit sans doute un portrait de Mulot, peint par Notté jeune, pour qui le Victorin Moreau, frère de l'évêque de Mâcon et de l'ancien procureur du roi, fit ces vers que Mulot ne put s'empêcher de déclarer mauvais :

   Moribus ingenuis lepos incitus oris amœni
   Felix ingenium per mutua fædera jungit.

   Et J.-Ch.-M. Bernard, encore novice :

   Tabella frontis candidæ pingit virum,
   Probant amici simplicem, facetiæ
   Hilarem, minutis versibus divinior.

   que Mulot traduit ainsi :

   Ce tableau peint un front où règne la candeur,
   Un doux commerce à tous atteste son bon cœur;
   Il plaisante gaiement, et sa douce éloquence
   Plaît à ceux qu'il instruit;
   Mais moi je donnerais la juste préférence
   Aux petits vers qu'enfante son esprit.

   Et il ajoute : « De cette traduction *honny soit qui mal y pense;* je n'ai eu d'autre intention que de conserver ce que l'on a fait pour moi, et je ne pourrois revendiquer sans orgueil que mon bon cœur, la candeur et ma gaieté. » (*Journal*, p. 62).

   Le graveur David demanda à Mulot d'écrire le texte de son superbe ouvrage, le *Muséum de Florence*, 2 vol. in-4°, parus en 1787.

2. Plusieurs ont été publiés. *Essais de sermons prêchés à l'Hôtel-Dieu, de Paris,* par M. M*** docteur en théol. de la Fac. de Paris, C. R. et B. de S. V., Paris, Berton, 1781.

3. Cf. *Mémoire à consulter et consultation pour Fr. Valentin Mulot, doct. en théol. de la fac. de Paris, chan. rég. de l'abbaye de St-Victor, accusé, contre le sieur Locque, bijoutier, et le sieur Vaucher, horloger, accusateur, en présence du baron de Fages, du sieur Bette d'Etienville et autres, et en présence de M. le procureur général.* Paris, Demonville, 1786, (Bib. nat. $F^3$ 34508, n°7).

Aussi est-il peu tendre pour le cardinal de Rohan. La reine, d'après lui, est inexpérimentée et insuffisamment circonspecte, mais ses détracteurs sont des êtres « à l'âme bien noire, bien imprudents et bien scélérats[1] »; le roi a tort de se laisser coudoyer par des garçons coiffeurs et des « polissons », aux fêtes de l'Hôtel-de-Ville, pour la naissance du Dauphin.

Mulot a la dent mauvaise pour Mme de Genlis, devenue « gouverneur » des enfants du duc de Chartres, avec La Harpe à ses ordres comme *sous-gouvernante*, et qui expiait, sous les lazzis de la Cour, son indigne conduite à l'égard d'un bon et doux poète, ami de Buffon, le chevalier de Bonnard[2].

Cette existence et ces relations si spéciales nous font comprendre que le bibliothécaire de Saint-Victor tînt, même étant prieur, à rester le bibliothécaire de Saint-Victor.

Il fut un jour chez M. de Marbeuf, évêque d'Autun, avec son grand-prieur, et le chambrier de l'abbaye, pour plaider la cause de la bibliothèque nouvelle, qui n'avançait pas. L'évêque répondit par de mauvaises raisons :

Il nous a fait une objection bien mauvaise en nous reprochant d'avoir fermé la bibliothèque au public aussitôt qu'on a commencé à abattre (l'ancienne) et à bâtir la nouvelle[3]. On voit bien qu'il ne connaît aucunement le local de notre maison et ce que c'est que de servir le public. Il m'a fait l'honneur de me dire que les vieux auteurs[4] de la bibliothèque étoient fort éloquents, qu'il mettroit leur requête sous les yeux du Roy.

1. « Notre Reine apparemment a bien tort de se mêler de nous donner des évêques : passe qu'elle nous donne des modes. On parle beaucoup de noëls et de libelles indignes faits contre elle. Tant pis. Ces noëls lui feront de la peine... mais bien loin de lui servir de leçons de circonspection, lui feront mépriser le cri public, qui, cependant, après la religion, reste le juste frein des rois... » (p. 52).

« C'est un grand mystère d'iniquité que toute cette affaire-là, et je ne cesserai de dire que, quand les abominations dont on accuse la Reine seroient vrayes, ce n'est pas à nous, François, à nous déshonorer en la déshonorant, ce n'est pas à des hommes qui se piquent d'humanité à traiter si inhumainement leur souveraine. » (p. 92).

2. Voir cette histoire, qui fait peu d'honneur au bon cœur de Mme de Genlis, dans : *Poésies diverses du chevalier de Bonnard*, avec une notice bio-bibliographique, par H. Martin-Dairvault. Paris, Quentin, 1884.

3. Ce fait avait un peu ému l'opinion publique. Mercier de S.-Léger juge sévèrement, dans le *Journal de Trévoux* d'avril 1765, une *Ode* de Le Blanc de Guillet *sur le rétablissement de la Bibliothèque des chan. rég. de St-Victor*, publiée en 1765.

4. Allusion à un poème publié en plaquette par Mulot : *A Mgr l'évêque d'Autun. Requête des vieux auteurs de la bibliothèque de St-Victor*. S. l. n. d. in-8, 8 p. (Bib. Mazar., 21.856 X).

M. l'archevêque de Lyon, notre abbé, doit avoir été dîner chez M. d'Autun et plaider la cause du public (30 janvier 1792)[1].

Les confrères de Mulot se montrèrent moins satisfaits que lui-même de son administration à la Bibliothèque. Le 31 août 1785, la Compagnie déclare :

« qu'elle regarde l'administration du R. P. Mulot comme très indécente et contraire aux règlements et aux intentions des fondateurs, » refuse d'approuver ses comptes et ordonne « la restitution des médailles du sacre de Louis seize et des livres qui manquent en très grande quantité. »

Elle ratifie un règlement élaboré par la Chambre, et dont voici les grandes lignes :

1° Compte annuel du bibliothécaire à la Chambre. 2° Tous les ans, à la Madeleine, inventaire général de la bibliothèque. 3° Trois fois par an les bibliothécaires présenteront à la Chambre les registres de sortie des livres prêtés. 4° Aucun livre ne sera prêté, soit aux chanoines, soit aux étrangers, pour plus de deux mois, à moins de cas particuliers, dont la Chambre est juge. 5° Aucun *recueil* ne sortira de la bibliothèque. 6° Précautions pour le prêt de livres contraires à la religion ou aux mœurs. 7° Deux registres de prêt : un pour les chanoines et locataires, l'autre pour les étrangers. 8° Inscription obligatoire des noms, adresses, dates de prêt et de rentrée. 9° Autorisation du P. Maître pour prêt de livres aux novices. 10° Ne prêter aux étrangers qu'à bon escient[2].

Saint-Victor réussit à se soustraire à peu près complètement au contrôle de la *Commission des réguliers* de 1766. On s'y prévalut, non sans habileté, de la fameuse sujétion à l'archevêque de Paris, quitte à se retrancher derrière les privilèges, quand les archevêques voulurent exercer de trop près le droit de leur supériorité.

Le 12 septembre 1766, fut communiquée au chapitre une lettre de l'archevêque de Reims, président de la Commission, en date du 9 septembre, invitant les Victorins à lui fournir tous les documents et renseignements utiles : *Liber ordinis*, arrêts, état du personnel et des biens, abus à réformer, etc...

Le grand-prieur, Claude-François Luce, fit approuver et envoyer au président une lettre où, tout en se défendant bien de

1. *Journal*, p. 85.
2. *Reg. du Chap.*, 31 août 1785.

vouloir se soustraire à son autorité, on faisait dire par l'archevêque de Paris que Saint-Victor, relevant directement de lui, « ne pouvait être compris dans le nombre des Réguliers qui font l'objet de l'arrêt », et qu'il y avait lieu d'accorder un délai pour examiner de plus près la question[1].

Il est à croire que la Commission se contenta de ces raisons, car « à dater de cette réponse, les commissaires de S. M. n'écrivirent plus et n'exercèrent aucune juridiction sur l'abbaye Saint-Victor[2]. » Dans la liste des maisons de chanoines réguliers sous la juridiction des évêques, elle fut indiquée comme devant être maintenue, avec 18 religieux et 40.000 livres de revenu[3].

Toutefois, elle se trouva atteinte par l'édit de 1773, dont l'article 10 interdisait le régime des prieurs détachés isolément au gouvernement des paroisses rurales. Elle fit présenter, en 1781, à l'archevêque de Toulouse, président de la Commission, par le garde des sceaux, M. de Miromesnil, un Mémoire exposant ses raisons d'être exemptée de l'édit, vu la situation spéciale de ses prieurés demeurés *manuels*, avec des titulaires toujours révocables *ad nutum*. De plus, à cause de leurs droits seigneuriaux très étendus[4], les prieurs exerçaient un office de police, qui ne pouvait être supprimé sans porter le plus grand préjudice au bon ordre et à la sécurité des localités intéressées, comme le fait a été démontré par la suppression du prieur résidant à Bray.

Loménie de Brienne répondit, le 12 juillet 1781, que ces raisons ne l'avaient pas convaincu. Nouvelles lettres du garde des sceaux, nouveau Mémoire des Victorins suppliant qu'on leur laisse leurs prieurés, pour récompenser les chanoines qui s'étaient distingués par leurs occupations temporelles ou littéraires, et pour maintenir le bon ordre dans les prieurés eux-mêmes; « que de simples séculiers locataires troublent à chaque instant[5]. » La solution définitive se fit attendre; c'est la Révolution qui trancha la question.

1. *Reg. du Chap.*, 12 septembre 1766.
2. Arch. nat., $G^9$, n. $154^{12}$.
3. B. N., ms. fr. 13.857, p. 52.
4. De fait le registre capitulaire contient de nombreuses nominations d'officiers de justice : greffiers, procureurs, lieutenants de justice, à Orgenois, Bucy-le-Roi, Amponville, Corbeil, Bray, Saint-Paul des Aulnois, jusqu'en 1789.
5. Arch. nat., $G^9$, n. $154^{12}$.

L'intervention de la Commission des réguliers dans les affaires intérieures de Saint-Victor n'eût pas été hors de propos. Nous savons déjà que la discipline n'avait plus rien d'austère. Chaque chanoine avait la libre disposition d'une sorte de prébende annuelle, sous le nom de *vestiaire*[1]. Le grand-prieur avait une pension de 600 livres[2]. Les novices payaient un droit d'entrée de 1000 livres, plus 400 livres par an, et à la profession, leurs parents avaient la charge du fameux vestiaire et des distributions manuelles, autrement dit : cadeaux. La situation financière était des moins brillantes. En 1770 on diminue la quantité de vin allouée à chacun; en 1772, nouvelle réduction sur la dépense de bouche; « vu la cherté ». En 1785 on s'entend avec un sieur Clèreaux, traiteur, pour « nourrir la Communauté » à 970 livres de pension par tête, sur caution de 6.000 livres[3]. Ce régime ne dura pas : en 1787, l'accord était rompu[4].

Tout un bâtiment de l'abbaye, formant angle droit avec le réfectoire, sur la cour canoniale, était occupé par des locataires souvent processifs, parfois illustres et amis sincères[5], comme Mgr Néel de Christol, ancien évêque de Séez, mort en 1775; et Mgr du Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges, ancien précepteur des enfants de France, qui avait offert à l'église un autel de marbre, s'était retiré à Saint-Victor, y mourut le 21 mars 1784, et fut inhumé dans le cloître.

Il faut sans doute considérer comme un symptôme inquié-

1. En cas de mauvaise administration des officiers, on les punissait d'une retenue sur leur *vestiaire*.

2. *Reg. du Chap.*, 11 septembre 1776.

3. Arch. nat., $H^5$, n. 3654.

4. En 1788, il y avait à Saint-Victor neuf personnes de service :
Chef de cuisine, à 300 l. — Aide-cuisinier, 150 l. — 3e cuisinier, 120 l. — Garçon de réfectoire, 120 l. — Garçon de l'infirmerie, 100 l. — Domestique de M. le Prieur, 150 l. — 1er portier, 130 l. — 2e portier, 80 l. — Commissionnaire, 36 l.
Voici quelques rubriques du compte de dépenses en 1786 :
600 l. d'honoraires à l'architecte; 156 l. au loueur de chevaux; logement de soldats : 53 l. 10 s.; secrétaire pour l'appartement de M. le Prieur : 169 l. 4 s.; voyage à Versailles : 23 l. 4 s.; à la blanchisseuse de surplis : 51 l.; pour la pension de M. Duffay à *Maréville* : 371 l. 2 s. ; à M. Cliquot, facteur d'orgues, pour grands tuyaux fournis en plus du devis : 899 l.; pour ports et entrée d'un panier de 50 bouteilles de vin de Champagne : 23 l.
Il y a aussi la feuillette de Chablis et les 50 bouteilles de Champagne payées 125 l. en 1787.

5. La liste des locataires de Saint-Victor est intéressante, à commencer par le fameux prédicateur Maimbourg, qui y finit sa vie en 1686.

tant cette « lettre anonime et injurieuse au R. P. Prieur » écrite par le P. Valère Deleurie, et désavouée par lui « à genouil » en chapitre, le 3 août 1771. Six semaines après, une lettre de cachet envoyait le P. Ruelle, chambrier, en exil au séminaire de Domfront. Il y tomba malade, et ne fut rappelé qu'en 1776, grâce à l'intervention de Lamoignon de Malesherbes, « ministre du Roi ayant le département de Paris. »

Au chapitre général de 1773 assiste, par ordre du roi, le lieutenant de police, M. de Sartines. En 1775, l'archevêque de Paris, Mgr de Beaumont, ayant annoncé l'intention d'envoyer un commissaire pour visiter en son nom l'abbaye, les Victorins protestent et exigent que la visite soit faite par l'archevêque en personne. Celui-ci se résigne, et enjoint de convoquer un chapitre général extraordinaire pour le 6 mai 1776. Les Victorins en appellent au Parlement comme d'abus et défendent aux prieurs forains de venir à Paris à cette date. L'archevêque ne se présente pas. Le chapitre général a lieu le 29 août, en présence de M. Le Noir, lieutenant de police, qui fait savoir que l'élection des PP. Delaulne ou Philipoteau du Chesne « ne seroit point agréable au roy ». Le lendemain, le chapitre représente humblement au roi que la présence de son envoyé est contraire à la liberté des suffrages et aux anciens privilèges, et que les exclusions prononcées

ont causé à la Compagnie les plus vives alarmes, et l'ont pénétré de la douleur la plus amère..., que cette improbation de Sa Majesté est d'autant plus pénible qu'elle tombe sur deux confrères actuellement revêtus des emplois les plus considérables de la maison.. ce qui suppose qu'il y a contre eux des délations particulières.

Et il demande communication des griefs allégués.

Le 4 septembre, le P. Philipoteau du Chesne fut élu grand-prieur, et, le lendemain, le chapitre fit paraître une protestation

contre les *Nouvelles ecclésiastiques* contenant des faits contraires à l'honneur et à la réputation d'un de ses membres.

Ici nous est enfin révélée la nature de ces orages mystérieux qui agitaient la maison victorine. Parlant du fameux Jean-François Maillard, un appelant de bon aloi, les *Nouvelles* avaient en effet écrit, dans le numéro du 21 mai 1776 :

« Après son retour d'exil... M. Maillard prit un logement à l'abbaye de Saint-Victor et il y a demeuré trente ans. Il y auroit même fini ses jours si le fanatisme du P. Quillet, prieur de cette maison, ne l'eût obligé d'en sortir. Tous les prieurs précédents en avoient bien usé avec M. Maillard... »

Et le nouvelliste de s'échapper en attaques fielleuses contre le P. Quillet, coupable d'un crime irrémissible : Un jour de messe annuelle pour Louis XV, un des invités, voyant un portrait du P. Gourdan, s'écria : « Voilà un grand homme ». Quillet aurait applaudi, ajoutant qu'un Victorin travaillait à sa vie, et, parlant du diacre Paris, aurait appelé celui-ci « un pauvre imbécile ». Preuves évidentes, paraît-il, de faux zèle et de peu de jugement. Fait plus grave : on avait accepté un ancien jésuite pour remplacer M. Maillard. D'où il résultait que le prieur « ne méritait que trop d'être destitué et chassé lui-même de Saint-Victor. »

Le chapitre du 4 septembre avait de plus ordonné de garder un profond silence sur quelques articles de l'acte d'élection, et interdit d'en délivrer copie.

L'année suivante la guerre intestine durait encore, puisqu'on trouve, au 1er août, une protestation contre des « imputations atroces et calomnieuses » présentées à l'archevêque contre le P. Delaulne, chambrier.

Ces affaires eurent une conclusion étrange. Le P. Delaulne fut nommé, par brevet du roi, abbé régulier *in partibus* des SS. Pierre et Paul de Bremkbrem, en Angleterre, avec jouissance à vie des revenus du prieuré de Bray. C'était la récompense de ses bons offices dans un échange de terrains avec l'abbaye, conclu au nom du roi par le comte de Buffon, pour l'agrandissement du nouveau Jardin des Plantes [1].

Le P. du Chesne, pour la même raison, fut nommé, toujours par le roi, prieur de Montbéon, et, par arrêt du Conseil d'Etat du 3 avril 1784, toute faculté de le révoquer fut retirée à l'abbaye [2].

Le Chapitre insista vainement auprès du roi pour obtenir

1. L'abbaye cédait 13 arpents un tiers et quart de perches de terrain « attenant au mur de la terrasse dudit jardin, ensuite coupée par une ancienne chaussée appartenante à la ville de Paris, et s'étendant jusque sur la quay Saint-Bernard et au Boulevard. » Elle recevait un terrain de la même contenance tenant au midi à la rue Poliveau, et au levant au Boulevard (*Reg. du Chap.*, 1781 et 1782.)

L'acte d'échange fut conclu le 26 août 1782.

2. Lettre du baron de Breteuil du 6 mai 1784 (*Ibid.*)

que fussent rapportés de pareils arrêts. Il faisait valoir, le 14 avril 1785, les abus qui en étaient résultés, notamment l'absence de reddition de comptes.

Lesdits PP. Delaulne et Duchesne ne se conduisoient point en religieux et demeuroient l'un et l'autre la plus grande partie du tems à Paris où ils ne portoient point l'habit régulier.

Peine inutile. A part une soumission toute passagère du P. du Chesne, ces deux personnages firent bande à part jusqu'à la Révolution. A noter que de graves irrégularités avaient été signalées dans les comptes de Delaulne. Les commissaires nommés concluaient, en remettant leur rapport à leurs confrères :

Nous avons interprété les sentiment de charité qui vous animent et nous avons tiré le rideau sur tous les articles qu'on peut excuser en les attribuant à un défaut d'intelligence ou à une grande négligence.

Ce qu'on ne pouvait excuser, c'était des dépenses excessives en vêtements, cuisine, voyages, réparations, voitures, etc...

prodigalités qui nous réduisent à l'état le plus humiliant, puisqu'il est constant que, le 31 décembre 1784, la maison devoit *deux cent dix mil* livres.

L'administration de la caisse des Irlandais et du collège des Lombards (confiée, on le sait, au chambrier de Saint-Victor) n'avait pas été plus honnête.

Cependant on avait vendu en 1784 une partie du chantier de Lecâ, pour 40.000 livres, et six maisons dans Paris.

Il est à croire que les administrateurs qui suivirent ne furent ni plus habiles ni plus heureux. La gestion du P. de Longchamp fut blâmée publiquement en 1785. Le P. Drouhin fut privé, en 1786, de tout droit de vote et de sorties, pour irrégularités dans ses comptes; on saisit dans sa chambre une montre d'or à répétition, une pendule et deux chandeliers, et on retint 100 livres sur son *vestiaire* pour payer ses dettes personnelles, etc...

Nos Victorins tiennent à la décence : Un certain fr. Duffay, profès de 1778, scandalisait le noviciat par ses conversations et ses exemples, « ainsi que par ses sorties clandestines et

même nocturnes. » La Chambre sollicita, en 1783, du lieutenant de police, un ordre d'exil contre lui. Le pauvre homme était fou, paraît-il, et l'abbaye payait, en 1786, sa pension à Maréville[1].

Parfois les frères ennemis font la paix avant de mourir : Sainte-Geneviève demanda et obtint de Saint-Victor, au chapitre général du 30 août 1784, la rénovation de l'antique amitié et échange de suffrages.

On eût étonné la sensibilité de nos Victorins en déplorant devant eux leur décadence. Si les Constitutions n'étaient plus observées, ô Gourdan, c'est sans doute qu'elles n'étaient plus observables On nomma, au même chapitre général, une commission pour les réviser; et l'on trouva fort exagéré Mgr Le Clerc de Juigné, l'archevêque, lorsqu'il vint lui-même préciser quelques points réformables; par exemple :

Oraison mentale; retraite annuelle, assiduité aux offices, même de la part du grand-prieur; vie commune :

« C'est, disait-il, avec la douleur la plus amère que, d'après les plaintes qui nous ont été portées de ce que quelqu'uns des religieux prêtres célèbrent très rarement la sainte messe, et de ce que plusieurs de ceux qui ne le sont point témoignent la plus coupable indifférence pour la fréquentation des sacrements... »

Modestie dans les habits et la coiffure; défense de quitter le rochet et la soutane, même à la campagne.

« Leur permettons seulement de porter par-dessus une redingote ou surtout de couleur noire ou d'un brun foncé... » Point de « ces mondanités qui les rapprochent de l'état séculier, et de ces parures que l'Apôtre des nations défent même aux femmes chrétiennes... »

Plus de sorties exagérées, plus de soupers fins en ville, ni même à l'abbaye, à la chambrerie, à la cellérerie :

« On n'y fera point apporter du dehors du caffé ni des liqueurs. » (O Madame Amphoux!)

Point de femmes à l'abbaye. Il n'était permis de louer les logements de la cour canoniale qu'à des personnes mariées. Chapitre régulier tous les vendredis. Défense d'emprunter ou d'aliéner.

---

1. Arch. nat., $H^5$, n. 3655.

Cette ordonnance fut jugée impraticable. Des observations furent faites à l'archevêque, qui répondit, le 29 avril 1785 :

Je ne peux, Messieurs, qu'applaudir au zèle qui vous a réunis en chapitre général, pour concerter, d'après mon ordonnance, les moyens les plus propres à rétablir l'ordre dans l'administration du spirituel et du temporel de votre maison.

En effet, un chapitre général extraordinaire avait été convoqué pour le 28 avril, dans le but de remédier à une situation devenue inextricable. Le P. Valentin Mulot, élu grand-prieur en 1782, ouvrit la séance par un discours où il disait entre autres choses :

« Aujourd'huy que la Chambre, de son propre mouvement, de son plein grée vous a tous extraordinairement rassemblés... pour faire des changements essentiels à nos loix, pour remédier aux maux qui désolent cette abbaye, pour couper la racine des abus qui pourroient causer sa subversion totale, permettés qu'en vous témoignant ma reconnoissance pour l'honneur que vous m'avés fait, je vous prie d'y mettre le comble en reprenant un employ qui m'accable...

» Je vous prie donc d'accepter ma démission... Je n'ai d'autre intérêt dans ma démarche que le bien même de mon corps, et la paix de l'âme que le tourbillon des affaires a si souvent troublée[1]. »

Ce chapitre ne sauva rien du tout, car il ne réforma rien. Ainsi, par exemple, il fut maintenu que chaque chanoine recevrait *en argent de quoi s'habiller*.

Le même P. Mulot, peu après, se fit nommer en cachette aumônier des écuries de la comtesse d'Artois, s'attira, pour sa gestion de la bibliothèque, le blâme sévère que nous connaissons, et un autre non moins vif pour dépenses excessives à son vestiaire. (Il avait dépensé, *pour se vêtir* (?) 3175 l., 8 s., 3 d., du 9 septembre 1782, à la fin de 1784).

Le 2 mai 1788 eut lieu la dernière profession, celle du fr. Lambert.

Le 2 septembre, fut élu, ou plutôt réélu le dernier grand-prieur, Antoine Lagrenée. Voici les noms des électeurs. Si l'on y ajoute ceux des PP. Delaulne et du Chesne, qui boudaient leurs confrères, ce sont les noms des derniers Victo-

1. *Reg. du Chap.*, aux dates indiquées.

rins : Claude-Robert Bellanger, trésorier; André-François Tourton, prieur du Bois-Saint-Père; Louis-Jacques Liévain, chanoine de Saint-Marcel; Jacques-François Ruelle; Anne-Jean Fromont, chanoine de Saint-Cloud, prieur de Saint-Paul des Aulnois; Claude-François Luce, prieur de Villiers-le-Bel; Antoine Lagrenée; Jean-Robert Quillet, prieur d'Athis; Valère Deleurie, chanoine de Champeaux, prieur de Saint-Donnin; Jean-Nicolas Sauvage, prieur d'Amponville; Armand Septier, prieur de Bucy; François-Valentin Mulot; Alexandre-Philippe de Longchamp, infirmier; Denis Maigret-Collet, prieur de Puiseaux; Joseph-André Guiot, chanoine de Saint-Spire et prieur de Saint-Guénaud; Antoine-Alexis Ducastin, sous-prieur; Claude-Ferdinand Drouhin, grand chantre; Pierre Laurent, prieur de Vaujours; Jean-Nicolas Lanternié, chambrier; Nicolas-Victor René Suleau, prieur d'Oncy; André-Pierre-Auguste Rousseau, cellérier; Jean-Charles-Marie Bernard, bibliothécaire; Jean-Louis-Bonaventure Grangé, vestiaire; Julien-Etienne-Marie Tirion; Antoine Poissonnier, deuxième bibliothécaire; Edme Gérard, maître des novices, ayant voix active et passive; Fr. Fr. Thomas-Antoine Boudin, Louis-Noël Chambri, Jacques-Antoine Fournier, diacres; Jean Duffay et Jacques-Eloi-Bernard Forcedebras, sous-diacres, ayant voix active. Lambert n'avait pas encore droit de vote. En tout : 32 chanoines profès.

Il y avait, en 1788 et 1789, huit novices : les frères Thory, Camus, Loyer, Labitte, Leleu, Dorat, Chartier, Motel. Au 28 octobre 1789, tous ces jeunes gens avaient été rendus à leurs familles. Et nos chanoines, privés de leur concours, indispensable pour les offices, décidaient de ne plus chanter chaque jour que Messe et Vêpres, et de psalmodier les autres heures, d'engager, pour le service de l'église, les enfants de la Pitié, moyennant pension, et, après des hésitations qui leur font encore honneur, de supprimer l'office de nuit pour le reporter à 6 heures du matin.

C'est la voix qui baisse avant de s'éteindre : triste prélude des éternels silences.

---

# CHAPITRE XIII

## Saint-Victor et la Révolution.

Victorins aux Etats provinciaux. — Mulot à la Commune. — Don patriotique. — Le représentant Mulot. — Prêts à *sortir*. — Un martyr. — Les inventaires. — La curée.

Nos Victorins partagèrent, au début de la Révolution, les beaux enthousiasmes et les belles illusions de beaucoup de leurs contemporains. Ils prirent une part active, à des titres divers, aux assemblées partielles qui préparèrent les Etats-Généraux.

Le 26 novembre 1788, le grand-prieur Antoine Lagrenée et le P. Lanternié, chambrier, furent envoyés, comme députés de l'abbaye, à une assemblée convoquée par l'abbé de Sainte-Geneviève et le procureur général des Prémontrés, pour élire des représentants de tout l'Ordre des chanoines réguliers aux Etats-Généraux.

Le même P. Lanternié prit part à l'assemblée des trois Etats du bailliage de Senlis, comme fondé de pouvoirs pour les seigneuries de Rully, Chamecy et Bray. Le P. Suleau, prieur d'Oncy, siégea en la même qualité à l'assemblée de Melun, pour les seigneuries d'Oncy, Orgenois, Faronville et Saint-Sauveur.

Le P. Deleurie, prieur de Saint-Donnin, fut blâmé de n'avoir pas fait les diligences nécessaires pour être à l'assemblée de Provins ; les PP. Septier et du Chesne, pour n'avoir pas rendu compte de leurs assignations relatives aux prieurés de Bucy et de Montbéon. Voici la réponse du P. du Chesne, qui peint un curieux état d'âme :

L'assignation que j'ai reçue, le chapitre de Saint-Victor la connoissoit comme moi-même. Il eût été plus à son but de m'en-

voyer, avec ou sans ses reproches, les instructions qu'il se propose sans doute de me donner. Il y aura *periculum in mora*. Demain seize, l'assemblée commence, et, si je ne puis les recevoir à temps, j'aurai un véritable regret d'être privé de vos lumières et de vos conseils. Je sens plus que personne que tout mon zèle et mon travail ne sçauroit les suppléer. Mais du moins demeurez convaincus que je n'oublie pas dans mon cahier ce que je vous dois, ce que je suis, et qu'en France aujourd'huy les *noirs* vont faire la guerre aux *blancs*.

Je termine, Messieurs par vous prier de me pardonner ce petit chagrin que je viens de vous causer. Ignorance excuse tout. Rejetté de vos chapitres, et vous sçavez tous à quel titre, éloigné moralement et physiquement de mes chers confrères, je n'ai pu suivre leur exemple, qui sera toujours pour moi aussi impérieux que la loy du devoir.

J'ay l'honneur d'être, avec les sentiments du dévouement le plus entier et du respect le plus profond,

Messieurs et très honorés confrères, votre très humble et très obéissant serviteur,

DUCHESNE, prieur de Montbéon.

Le 18 avril 1789, le chapitre nomma, pour le représenter à l'assemblée des trois Etats de la Ville et des faubourgs de Paris, convoquée pour le 23 avril à 8 heures du matin en la grand'salle de l'Archevêché, le P. Prieur comme curé, et le P. chambrier au nom du chapitre.

Le même P. Lanternié était aussi délégué pour la seigneurie en partie de Villeneuve-le-Roi; pour les fiefs de Saint-Paul-des-Aulnois et des Blanches-Maisons, la seigneurie d'Amponville, la chapelle de Montaubain et le fief du Goulay; les fiefs de Saint-Guénaud et Courcouronne; les fiefs du Bois-Saint-Père et Ermont; le fief des Hanots, sis à Montreuil, etc...

Le 17 juillet, la Compagnie

a unanimement fait l'offre de nourrir douze gardes françoises, suivant l'invitation de l'Assemblée générale des électeurs, seant à l'Hôtel de Ville, et de préparer un lieu pour leur repos, suivant le besoin. En outre, elle a nommé le R. P. Mulot et le P. Drouhin pour aller porter la présente délibération au district de Saint-Nicolas.

Le 20 juillet, le chapitre fut assemblé extraordinairement à la prière de MM. Robin[1] et Lepreux, membres du district de

1. Claude-Joseph Robin, membre de l'Académie de peinture. Il avait un atelier à Saint-Victor, où fut saisie une de ses toiles, représentant

Saint-Nicolas, qui venaient apporter à MM. les chanoines les remerciements du district pour leur offre relative aux gardes françaises.

Après l'exposition du R. P. Prieur, la Compagnie a nommé les PP. Mulot et De Longchamp pour aller recevoir MM. les députés et les introduire dans la salle du Chapitre. Lesquels étant entrés dans l'assemblée, et s'étant assis dans deux fauteuils placés aux deux côtés du P. Prieur, M. Robin, portant la parole a fait les remerciements de la part du district de Saint-Nicolas, et a exposé à la Compagnie que nous étions invités à nommer parmi nous des députés, pour assister à l'assemblée du district de Saint-Nicolas, qui doit se tenir cejourd'huy aux Bernardins, pour en former la commune.

Après cet exposé, le R. P. Prieur a remercié MM. les députés au nom de la Compagnie, et ils ont été reconduits. Eux retirés, l'affaire mise en délibération par le R. P. Prieur, la Compagnie a nommé, pour députés à ladite assemblée, le R. P. Prieur, le P. chambier et les PP. Ruel, Mulot, Delongchamp et Drouhin.

De Longchamp et Mulot furent élus comme membres du district. Ce dernier en fut même choisi comme secrétaire; et lorsque fut constituée la deuxième assemblée des représentants de la Commune de Paris, il y fut appelé par les électeurs, le 2 septembre 1789. Il put s'y livrer, à son aise, à sa manie de discourir, autant du moins qu'il est facile d'en juger par l'*Index* analytique de la première série des *Actes de la Commune* (25 juillet 1787 — 8 octobre 1770), publié par M. Sigismond Lacroix. Il y fit nombre de motions dont une au moins était intéressante : celle de réduire le département de Paris à sa seule banlieue sur trois lieues de rayon, avec plein pouvoir sur les moulins de Corbeil et de Pontoise, les marchés de Poissy, et les rivières de Seine et de Marne. Mais il paraît surtout délégué au département des harangues. Plusieurs fois il eut à féliciter l'Assemblée nationale, venue siéger à Paris après les journées d'octobre 1789. Il pérora encore pour les Juifs, pour la bénédiction du drapeau du district de Saint-Nicolas, pour le départ de Mesdames, tantes du roi, pour la prestation du serment civique[1], etc., etc...

---

la *Bataille de Constantin*, qu'il dut réclamer à la municipalité de Paris, par lettre du 23 mai 1792 (Arch. nat., $F^{17}$, 1035).

1. M. Tourneux donne plus de détails dans sa consciencieuse Notice, p. 24.

Grâce à lui, Saint-Victor fut dans les meilleurs termes avec le nouveau pouvoir populaire. Le 10 octobre, le chambrier est autorisé à donner au district la somme de 15 louis, représentant la valeur de six habits pour la garde nationale. Et, pour parer à cette dépense inattendue, on décide de supprimer les repas extraordinaires des *minutions*[1] ou autres. Sont seuls maintenus les repas de Pâques, de la Saint-Victor, et « encor celui où on rassemble les officiers de la maison. »

Le même jour, le R. P. Prieur a exposé à la Compagnie que dans les circonstances malheureuses où se trouve l'Etat, il seroit convenable d'offrir l'argenterie dont l'église et la maison peuvent absolument se passer. L'affaire mise en délibération par le R. P. Prieur, la Compagnie a chargé le R. P. Mulot, représentant de la Commune de Paris, de demander, au nom de la maison, des commissaires à la Ville pour fixer ensemble l'offre que nous fesons maintenant.

Le 13 octobre l'abbaye met encore ses greniers à la disposition de la Commune, pour loger les farines avariées. Le 14, les commissaires se présentent pour choisir dans le trésor ce qui pourrait leur convenir.

Nous avons vu avec la plus grande satisfaction, déclarent-ils dans leur procès-verbal, le dévouement de Messieurs les chanoines réguliers à servir la chose publique, dans l'offre par eux faitte de faire porter à la Monnoie les pièces d'argenterie, appartenantes à leur maison, en ne se réservant que ce que nous jugerions nécessaire pour le service divin et la décence du culte. En conséquence, il a été par nous mis à part, pour être fondues, les différentes pièces d'argenterie dont l'énumération suit :

*Une grande lampe et ses chaînes ; deux figures de saint ; deux chandeliers d'acolytes ; une grande croix d'autel ; cinq calices ; deux garnitures de livres d'autel ; une croix de procession ; un plateau de burettes ; un bénitier ; quatre plats d'argent et deux écuelles.*

Lesquelles pièces, Messieurs se sont chargés de faire porter à la Monnoie...

*Signé* : VERMEIL, CHÉRET.

Et au bas :

Le 15 octobre 1787, il a été porté à la Monnoie la quantité de cent vingt-sept marcs, une once, treize deniers et douze grains

1. Ou *saignées*. Voir 1er vol., p. 79.

d'argenterie, suivant le reçu des directeurs de la Monnoie remis à l'Assemblée nationale à M. le comte de Virieu, le 24 dudit mois et an.

De telles générosités ne retardèrent pas d'une heure la fatale échéance. L'abbaye était frappée à mort, du jour où l'Assemblée nationale suspendit pour un temps indéfini toute admission de novices et toute profession religieuse. Nos chanoines se débattent quelques mois encore avec la triste réalité. Les offices sont de plus en plus réduits ; on prend un *serpent* pour soutenir au chœur les voix trop peu nombreuses ; on décide de fermer la *chapelle basse*, le vieux sanctuaire miraculeux, qui était le *palladium* du monastère.

Et puis la pauvreté se fait sentir ; les chanoines manquent de draps de lit, le chambrier est en retard pour acquitter les pensions dites *vestiaire*, et doit distribuer des billets échangeables chez les fournisseurs ordinaires de l'abbaye. Ainsi décidé en chapitre le 28 décembre 1789.

Cette décision, qui révèle un état financier lamentable est le dernier acte que nous ayons du chapitre de l'abbaye royale de Saint-Victor.

Les comptes de 1787 avaient été liquidés avec 97.898 l., 2 s., 2 d. de recettes, et 125.162 l., 12 s., 2 d. de dépenses[1] !

Mais les événements se précipitent. En février 1790, l'Assemblée supprime les vœux monastiques et ouvre toutes grandes les portes des cloîtres, en brisant les entraves légales par lesquelles les tenait closes l'ancien droit. En exécution des art. 4 et 5 du décret des 8 et 9 octobre 1790, les Victorins furent appelés à déclarer s'ils entendaient rester dans leur monastère ou rompre leurs engagements. Sur 21 chanoines présents à l'abbaye, *un* seul, un vieillard de 81 ans, Claude Robert Bellanger, déclara qu'il voulait *rester*, neuf s'abstinrent de toute déclaration, et les onze autres se dirent prêts à *sortir*[2].

---

1. Arch. nat., $H^5$, 3657.

2. Voici cette liste lamentable :

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Claude Robert Bellanger, | né le | 19 mai 1709, | profès le | 28 avril 1728, | prêtre | *rester* |
| Jacques Fr. Ruelle, | — | 2 oct. 1716, | — | 3 avril 1736, | — | *rien* |
| Anne Jean Fromont, | — | 14 juin 1723, | — | 10 janv. 1745, | — | *sortir* |
| Louis Robert Berthier, | — | 17 juin 1725, | — | 30 mai 1750, | acolythe | *sortir* |
| Ant. Lagrenée, | — | 2 oct. 1731, | — | 28 août 1750, | prêtre | *rien* |
| Thomas Ant. Boudin, | — | 15 nov. 1738, | — | 31 déc. 1764, | diacre | *sortir* |

Pourtant Dieu voulut qu'un martyr expiât toutes ces défections et ces pusillanimités. Jean-Charles-Marie Bernard, le dernier bibliothécaire, fut massacré à Saint-Firmin le 3 septembre 1792[1].

Et maintenant c'est bien fini. Le plus triste, c'est qu'en pleurant sur ces cloîtres déserts, sur cette abbaye morte, on se dit à part soi... qu'elle devait mourir.

Un à un les malheureux ont franchi le seuil de la vieille demeure hospitalière, et sont partis au gré du cyclone révolutionnaire. Quelques-uns : Drouhin, Boudin, Gérard, Poissonnier, Moreau, Rousseau, Grangé, Tirrion, Duffay[2], Mulot, reçurent pendant un temps la pension fixée par lettres patentes du Roi du 26 février 1790[3] : 225 livres par trimestre; le prieur Lagrenée avait un peu plus du double. On paya, le 26 janvier 1791, 750 livres au P. Ruelle pour un quartier de sa pension et « frais de culte accordés provisoirement à l'abbaye de Saint-Victor »: 70 livres à la veuve Clicquot pour 14 mois d'entretien de l'orgue, le 20 mai; quelques livres aux anciens domestiques et à l'archiviste Dufour, qui avait reçu sommation de la Commission des biens nationaux, d'avoir à livrer les

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Ant. Alexis Ducastin, | né le | 16 oct. 1746, | profès le | 7 juin 1773, | prêtre | *rien* |
| Claude Ferd. Drouhin, | — | 22 juin 1747, | — | 20 mai 1776, | — | *sortir* |
| Fr. Val. Mulot, | — | 29 oct. 1749, | — | 26 août 1766, | — | *sortir* |
| Jean Nicolas Lanternié | | | | | — | *rien* |
| Edme Gérard | — | 7 oct. 1755, | — | 15 févr. 1784, | — | *sortir* |
| Jean Duffay | — | 16 mars 1755, | — | 20 mars 1778, | diacre | *sortir* |
| Louis Noël Chambry | — | 9 avril 1757, | — | 25 mai 1783, | prêtre | *rien* |
| Jacques Ant. Fournier | — | 28 juil. 1757, | — | 11 oct. 1784, | prêtre | *rien* |
| Julien Et. Mar. Tirrion | — | 27 août 1758, | — | 26 déc. 1782, | — | *sortir* |
| Jean Ch. M. Bernard | — | 4 août 1759, | — | 27 juin 1782, | — | *rien* |
| J. El. B. Forcedebras | — | 19 août 1759, | — | 17 juill. 1785, | diacre | *rien* |
| Aug.-Pierre Rousseau | — | 22 nov. 1760, | — | 29 déc. 1781, | prêtre | *sortir* |
| Jean-Louis Bon. Grangé | — | 14 juil. 1761, | — | 3 nov. 1782, | — | *sortir* |
| Ant. Poissonnier | — | 16 janv. 1762, | — | 25 mai 1782, | — | *sortir* |
| Jean R. P. Lambert | — | 22 juin 1762, | — | 12 juin 1788, | acolythe | *rien* |

A Sainte-Geneviève la débandade fut plus scandaleuse encore : sur 39 chanoines, 5 veulent *rester*, *30* veulent *sortir*, et 4 s'abstiennent de déclaration.

1. *Martyrologe du Clergé français pendant la Révolution*, p. 25. — Mulot écrivait au sujet du P. Bernard, alors novice, le 7 janvier 1782 : « Cet homme est original de caractère, mais c'est un excellent sujet que la maison aura bien raison de conserver. » (*Journal*, p. 59.)

2. Duffay, naguère enfermé comme fou, se fit ordonner prêtre (par Gobel?) Le 13 juin 1791, il écrivait au maire de Paris, réclamant, pour lui et son confrère Lambert, leurs extraits de baptême, nécessaires pour l'ordination (Arch. nat., $F^{19}$, 863).

3. Arch. nat., $F^{19}$, 863.

titres (16 décembre 1791)[1]. C'est là sans doute tout le résultat de la requête, — très humble, — adressée par les Victorins à l'Assemblée nationale, en mars 1790, pour lui recommander leurs vieillards, et parmi eux le chirurgien Blin et les vieux serviteurs; ainsi qu'une supplique de Lagrenée demandant pour lui-même le traitement des anciens chefs d'ordre[2].

Sur la plupart d'entre eux l'histoire fait désormais silence et il nous est à peu près impossible aujourd'hui de retrouver quelque part leur tombe.

Parmi les prieurs forains, il nous faut citer Joseph-André Guiot, prieur de Saint-Guénaud de Corbeil depuis 1785, qui

---

1. Arch. de la Seine. Domaines Reg. 190. Journal de Caisse, 1790-1791. — Arch. nat., M. 706, n. 23 et F[19], 863.

2. Arch. nat., D. XIX, 47, n. 30 et 44, n. 702.

Le 9 mars 1790, Lagrenée, prieur, et Grangé, secrétaire du Chapitre, adressant le Mémoire des Victorins au Président de l'Assemblée nationale, écrivaient :

« Si nous pouvions obtenir encore que les pensions qui nous sont assignées soient hypothéquées sur nos propres biens, nous nous estimerions heureux; mais nous n'osons pas en faire la demande. Si vous ne la trouviez pas indiscrette, nous vous supplierions de la faire en notre nom. »

Voici quelques passages du Mémoire :

« A Nosseigneurs de l'Assemblée nationale.

» Nosseigneurs, Permettez aux chanoines réguliers de l'abbaye royale de Saint-Victor de faire entendre leurs voix au milieu de vous. Ce ne sera pas pour formuler des plaintes sur le sort auquel votre décret les a réduits. Ils ne vous peindront point les droits qu'ils auraient pu avoir à un traitement plus doux. Pour la plupart nés à Paris, ayant laissé dans les mains de leurs parens une fortune honnête, ils ne feront pas valoir l'ample revenu que l'on va tirer de leur abbaye et son opposition avec la somme si exiguë de neuf cens livres que vous leur avez fixée et qui, pour beaucoup, n'est pas la rente de la somme qu'ils ont employée pour leur entrée.

» Ils ne vous diront pas qu'en suivant une partie des Conseils évangéliques, ils n'avoient pas embrassé la pauvreté franciscaine, mais que, par un vœu qui leur étoit particulier, ils n'avoient fait que renoncer à leurs propres.

» Non, Nosseigneurs, non, les chanoines de Saint-Victor partageront sans murmurer le sort que vous leur avez rendu commun avec tous les religieux rentés du royaume; ils respecteront le décret qui les dépouille...

(Mais ils supplient d'avoir pitié de leurs vieillards, leur chirurgien, leurs domestiques, les vieillards des autres ordres).

» Ces demandes des chanoines réguliers de Saint-Victor ne vous paroîtront surement pas indiscrettes. Ils parlent aux amis de l'humanité, aux restaurateurs des droits de l'homme, et ils parlent pour des hommes. Ces demandes qu'ils vous font étoient un besoin de leurs cœurs, et c'en sera un pour les vôtres de les leur accorder.

» Lagrenée, Grangé, Tirrion, Chambry, Mulot, Drouhin, Gérard, Boudin, Monnier, Forcedebras, Lambert, Duffay. »

D'après une note annexée, l'assemblée répondit qu'on s'en tiendrait pour les Victorins comme pour les autres aux décrets de février.

demeura à son poste pendant les mauvais jours, y exerça le saint ministère jusqu'en 1803, et mourut curé de Bourg-la-Reine en 1807[1].

Le fameux Mulot se fit une triste célébrité. Il avait adhéré, non sans éclat, à la Constitution civile du clergé[2], et avait posé sans succès, devant l'Assemblée électorale, sa candidature à diverses cures. Il prit femme à une date qu'on n'a pu préciser[3].

Le 19 septembre 1791, il fut élu quinzième député de Paris à l'Assemblée législative, par 381 voix, contre 61 à Gerdret et 40 à Danton[4].

A ce moment il était dans le Midi, envoyé en mission par l'Assemblée nationale, avec Bigot de Préameneu et Léonard Robin, pour pacifier les factions royalistes du Gard. Son passage à Nîmes est signalé par d'abondants discours.

Le moyen fut inefficace à Avignon, où il ne sut que plaire aux dames, fut, au demeurant, aussi nul que ses collègues Lescène et Verninac, se rendit suspect de royalisme, et ne put empêcher les massacres d'octobre 1791. Il fut violemment pris à partie devant l'Assemblée par l'abbé Maury et Rovère, qui l'accusait de trahison. Il se justifia[5], mais n'eut plus qu'un

---

1. Guiot avait été vicaire à Rouen, sa ville natale, avant d'entrer à Saint-Victor. Il y avait été secrétaire de l'Académie de l'Immaculée-Conception. Il est l'auteur d'un *Nouveau supplément à la France littéraire* (1748) ; *Mélanges historiques, oratoires et poétiques relatifs à quelques événements de la fin de l'an VIII et du commencement de l'an IX* (Corbeil, 1801) ; d'un *Abrégé de la vie du Vén. Père Fiacre, augustin déchaussé* (1805) ; et d'importants ouvrages manuscrits qui figurent aux Catalogues des bibliothèques de Rouen et de Corbeil.

2. D'après l'*Ami du Roi*, cité par M. l'abbé Delarc : *Histoire de l'Eglise de Paris pendant la Révolution*, I. p. 344, il aurait prêté le second serment à Saint-Nicolas du Chardonnet, le 17 janvier 1791. Le 3 janvier, il avait publiquement approuvé la *Réfutation de toutes les déclarations épiscopales contre le décret sur la constitution civile du clergé*, par M. de la Croix (Paris, Desenne, in-8°, 1791. — B. N. Ld[4] 3167.)

3. Il épousa une certaine Marie-Thérèse Patin, qui avait été, dit-on, sa maîtresse, et qui mourut en 1829, laissant une fille.

4. Devait-il sa faveur au *Rêve d'un pauvre moine*, que Barbier lui attribue. Toujours est-il qu'il était assez goûté du populaire. Voir la *Lettre du grand Thomas, batelier de la section des Plantes, à M. l'abbé Mulot*, s. l. n. d. in-8° de 8 p. (7 nov. 1790). — Mulot remercia par lettre l'Assemblée électorale. Cf. Et Charavay. *Assemblées électorales de 1790 et 1791*, p. 301.

5. Ce débat a fait éclore de nombreux écrits. M. Tourneux en donne une liste concernant plus directement Mulot (p. 27). Voir aussi les *Procès-verbaux* de l'Assemblée législative (26 oct.; 4, 19, 20 nov.; 25 déc. 1791 et *passim* 1792).

rôle effacé, grotesque, en réclamant avec Torné la suppression du costume ecclésiastique, raisonnable, en signant avec Romme et d'autres collègues, le 4 septembre, une lettre à la Commune pour demander l'élargissement de l'abbé Sicard, détenu à l'abbaye.

Non réélu à la Convention, il fit partie de la Commission chargée d'inventorier les meubles et objets d'art des Tuileries; et fut membre, puis secrétaire, de la Commission des Monuments, adjointe au ministère de l'Instruction publique. Le 8 août 1793, il est nommé conservateur d'un dépôt, formé à l'hôtel de Nesles, d'objets d'art saisis chez les émigrés [1].

Mulot prit son rôle à cœur, fut vandale avec zèle pour effacer les traces des odieux tyrans, se fit des ennemis, et, malgré la publication d'un *Almanach des Sans-Culottes* [2], il fut dénoncé au ministre Paré comme un « contre-révolutionnaire adroit et dont le salut public exigeait l'incarcération [3]. » Il fut en effet arrêté le 19 novembre 1793, et relâché après quelques heures.

Le Comité de surveillance de Belleville le dénonça de nouveau au Comité de la Sûreté générale, en avril 1794. Bien que défendu par Favart [4], son ancien camarade de collège, chez lequel il logeait avec sa femme, il fut emprisonné à la Force, après Thermidor, en fut extrait le 25 décembre pour être amené au Comité, à 9 heures du soir, puis, par miracle, rendu à la liberté.

Les révolutions ont de ces bizarreries : Mulot est nommé conservateur du dépôt littéraire des Enfants de la Patrie, — lisons : de la Pitié, — où il retrouve, dans un beau désordre, sa chère bibliothèque de Saint-Victor. Il suscite des colères en protestant contre l'usage de mettre ces dépôts au pillage, pour former des bibliothèques aux ministres; finalement il perd son emploi, et devient inspecteur de l'Instruction publique dans les quatre départements du Rhin, et professeur de

1. Et. Charavay, *Inventaire des autographes et documents historiques recueillis par* M. *Benjamin Fillon*, t. II, n° 603.

2. B. N., $Lc^{22}$, 49.

3. Arch. nat., $F^7$, $4774^{57}$.

4. Mulot collabora plus tard avec Favart à deux pièces de théâtre : *La Sagesse humaine ou Arlequin Memnon*, représentée au théâtre des Jeunes Artistes (9 oct. 1797), et *Joseph, ou la Fin tragique de Mâme Angot*, représentée au même théâtre. V. *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution* III, n$^{os}$ 18962 et 18978.

belles-lettres à Mayence. Il y a laissé sa trace en y publiant des *poésies légères*[1], de style plutôt pesant. Il ne quitta guère Paris, où il pérorait, grandiloquent et creux, à tous les anniversaires républicains, et dans les cercles des théophilanthropes, dont il fut le poète liturgique. Il fut très assidu au Lycée des Arts, et y prit souvent la parole sur les sujets les plus divers. En 1803, il prononça, devant l'Académie de législation, dont il faisait partie, l'éloge de son ancien collègue, Léonard Robin. Il venait d'être nommé secrétaire-général du département de la Sarre, lorsqu'il mourut subitement, frappé d'apoplexie, le 9 juin 1804, au jardin des Tuileries.

Le *Journal de Paris* écrivait, le 11, qu' « il avait des amis et méritait d'en avoir. » L'un d'eux, Bayard, prononça, en leur nom, le discours d'adieu, et le citoyen Caille fit son éloge[2], en style pompeux, à l'Athénée, ancien Lycée des Arts.

Mais que nous sommes loin déjà de l'abbaye de Saint-Victor!

Par le décret du 22 avril 1790, les biens du clergé avaient été dénommés *biens nationaux*. La déclaration faite par le grand-prieur, le 11 mars précédent, en exécution du décret du 13 novembre 1789, accuse 21 chanoines présents à l'abbaye, avec un revenu annuel de 84.583 l. 3 s., un actif de 76.814 l. 13 s. 7 d. et un passif de 88.312 l. 15 s., pour la mense canoniale. Le revenu total de la mense abbatiale, d'après la déclaration de François Larousse, bourgeois de Paris, au nom de M. de Fontanges, s'élevait à 88.241 l. 2 s. avec 11.910 l. de charges[3].

La déclaration comprenait un premier inventaire sommaire du contenu de l'église et de la bibliothèque. Le don patriotique du 14 octobre 1789 avait notablement réduit l'argenterie du trésor. Néanmoins il restait encore :

5 calices,
3 ciboires,
Un soleil,
Un vase pour les ablutions,
Une grande croix de procession,

---

1. *Essai de poésies légères*, par F. V. M., professeur de belles-lettres, etc... Mayence, André Cras, an VII (B. N., 8°, Ye. 1495.)

2. Imprimé chez Gillé, fils, à Paris, 1806, in-4°, 18 p. (B. N., Ln[27], 14.959).

3. Arch. nat., S. 2069[4].

Une croix d'autel,
Une petite croix portative,
Un goupillon,
Un bâton de chantre,
2 encensoirs,
2 navettes,
4 burettes,
Une cuvette,
Un vase aux saintes huiles,
Une croix de fondation,
Un reliquaire du pied de saint Victor,
2 reliquaires de saint Clair,
Un morceau de la vraie Croix enchâssé dans une croix d'or.

Ces joyaux sont décrits plus au long dans un nouvel inventaire, fait les 10, 11 et 13 décembre 1790, en présence des PP. Lagrenée, prieur; Ducastin, sous-prieur; Ruelle, trésorier; Bernard, bibliothécaire; Chambry, Fournier, Forcedebras (Lambert malade dans sa chambre) : tout ce qui restait à cette date de la famille victorine. Les commissaires de la Commune signalent :

Une croix d'argent et argent doré, appelée *croix de fondation*, sur laquelle sont trente-six perles fines et quatre pierres de composition, vertes, rouges et bleues, sur son pied de bois doré; une couronne surmontée d'une pyramide de cristal, contenant le *pied de saint Victor*[1], soutenue par les quatre vertus, et pied d'estal d'argent; ladite pyramide surmontée d'une couronne d'or entourée de quatorze roses blanches et de vingt-six pierres de composition vertes[2].

Outre les objets relatés dans la déclaration :

5 lampes de cuivre, 2 argentées,
5 croix d'autel,
54 chandeliers d'autel,
Un chandelier pascal,
10 flambeaux argentés,
Reliquaires cuivre et bois doré,
49 chapes,
36 chasubles,
36 tuniques,
4 poêles de morts,
11 étoles pastorales,

1. On sait que le pied de saint Victor fut sauvé de la profanation, et se trouve à l'église Saint-Nicolas du Chardonnet.

2. Arch. nat., S. 2069[4].

34 devants d'autel,
Chandeliers de bois,
Peu de linge,
Boiseries du chœur,
4 tableaux de Restout (chœur),
Un tableau de Vignon,
Un aigle en potin,
Un beau buffet d'orgues (Clicquot),
Plusieurs tableaux dans les chapelles,
4 grosses cloches,
4 petites cloches,
200 chaises.

L'inventaire précise encore :

Une mitre en gros de Tours; une crosse en cuivre doré avec pierres fausses; 4 épistolaires, un collectaire, reliés en velours garni d'argent; des dentelles, ceintures en soie cramoisie pour enfants de chœur; un tapis représentant trois évêques, en tapisserie (celui de Bordier?); de riches devant d'autel en velours, dont l'un orné d'une broderie représentant l'Adoration des Mages.

Peu de meubles, dont la plupart propriété privée des chanoines. Ceux-ci se croient obligés de faire connaître (après avoir prêté serment de ne rien détourner) qu'ils se sont partagé le reste de l'argenterie de table, chacun ayant droit, selon l'usage, à son couvert, son gobelet, ses mouchettes, en argent. Le reste a été offert en don patriotique.

Pour la bibliothèque : 5.500 in-f°; 8.800 in-4°; 20.000 in-8° et formats au-dessous; 1.800 mss. environ; au total : 35.000 volumes; plus 170 volumes de géographie et atlas, et 170 cartons de cartes et gravures[1].

Il paraît que la bibliothèque, qui n'avait pas cessé d'être fréquentée, avait eu quelque peu à souffrir des événements. C'est du moins ce que prétendit un des membres de l'Assemblée de la Commune de Saint-Nicolas du Chardonnet (serait-ce Mulot?), à la prière duquel cette assemblée décida que le prieur serait invité à en donner les clefs et que les portes en seraient fermées d'un cadenas supplémentaire, pour éviter « toute dégradation et détournement des biens nationaux ». Lagrenée fit observer qu'il n'était pour rien dans les faits reprochés, et s'en fut en personne au Comité pour revendiquer la liberté d'aller à la bibliothèque et d'y mener les gens de

1. Arch. nat., S. 2069⁴.

lettres (2 septembre 1790)[1]. Le Comité lui rendit les clefs des serrures, mais... garda celle du cadenas et les Catalogues !

Lagrenée avait oublié qu'il n'était plus qu'un étranger dans la maison de sa profession. On le lui fit bien voir l'année d'après, où, le 18 février, « Jacques-Joseph Hardy, officier municipal et commissaire à l'administration des biens nationaux, » se transporta « en la maison des *ci-devant* religieux de l'abbaye de Saint-Victor, » pour mettre les scellés sur l'ancienne et la nouvelle bibliothèque. Le 25 février, les scellés furent levés par le même Hardy, assisté d'Ameilhon, bibliothécaire de la municipalité, qui demeurait chargé de dresser l'inventaire, et recevait les clefs[2].

Ameilhon avait espéré conserver la bibliothèque intacte à l'abbaye : mais un ordre de Pache, devenu ministre, lui enjoignit de la transporter dans un dépôt littéraire ; ce qu'il fit, dit-il, avec toutes les précautions désirables, au point qu'il réussit à la classer dans son nouveau local, dans l'ordre même où elle était à Saint-Victor[3].

Le dépôt choisi avait été celui, tout voisin, de la Pitié. C'est là que, nous l'avons dit, Mulot, prêtre marié, ancien député, etc... retrouva la bibliothèque en 1796, dans la plus belle confusion, après maint pillage. Revenu pour un temps à ses premières amours, il tâcha d'en rétablir l'ordonnance[4]. Dans un *Mémoire sur l'état actuel de nos bibliothèques*[5], qu'il

---

1. Arch. nat., S. 2069[4].
2. *Ibid.*
3. Arch. nat., $F^{17}$, 1203.
4. Nous avons encore, paraphés de Mulot, nombre d'Inventaires de bibliothèques provenant d'émigrés et versées au Dépôt de la Pitié, avec indication de l'attribution faite de chaque volume (*Arch. des Dépôts littéraires*. Bib. Ars, ms. 6491).

Au f° 257 on trouve une lettre d'Ameilhon à Ginguené, du 24 prairial an IV :

Citoyen,

Le citoyen Mulot, conservateur du Dépôt des Enfants de la Patrie, désireroit que je lui remise la Bibliothèque du Séminaire du Saint-Esprit. Comme elle est dans son voisinage et qu'il lui reste du local pour la placer, je crois qu'on peut se rendre à ses intentions... Je lui ferai, sous votre bon plaisir, la délivrance de la Bibliothèque. A cet effet, je l'avertis de se transporter auprès de vous pour en obtenir l'autorisation...

Salut et fraternité.

AMEILHON.

5. Paris, Renaudière, s. d. (B. N., Q. 3506).

lut, le 1er janvier 1797, au Lycée des Arts, il s'écriait dans un élan dont personne ne contestera la sincérité :

« Bibliothèque de Saint-Victor, bibliothèque doublement chère à mon cœur, toi que, pendant sept années, j'ai ouverte à l'étranger qui venait la visiter et au régnicole qui la cultivait paisiblement pour s'y instruire, toi où j'ai puisé toutes les ressources nécessaires à mes études pendant près de trente ans, toi qu'après les ravages de l'ignorance j'ai l'avantage de conserver encore dans le réduit hospitalier d'une maison consacrée à l'indigence, où l'a sauvée Ameilhon des coups d'un nouvel Omar, de Pache, le ministre qui la faisait jeter hors de l'édifice que lui ont consacré nos deux derniers monarques, faudra-t-il que je te voie périr de mes mains ?

» O la plus ancienne bibliothèque de Paris, qui, dès le XIIe siècle, ouvrais ton enceinte sacrée aux pauvres écoliers, qui t'enrichis des dons successifs des Du Bouchet, des Tralage, des Cousin, des Léonard de Malpeines, et de tant d'autres savants, te verrai-je enlever toutes tes richesses pour en parer tes cadettes, orgueilleuses de tes dépouilles ? Feindra-t-on, pour te laisser ainsi spolier, que tu n'es composée que des livres ridicules dont Rabelais, dans son Pantagruel, donne la liste burlesque ? Ou te suppose-t-on grosse de théologie, capable uniquement d'enfanter des erreurs ? Non, cette dernière raison ne peut être adoptée par ceux qui viennent de signer eux-mêmes l'ordre d'y prendre pour la bibliothèque de l'Institut, qui ne la consultera jamais, une collection de Conciles, et qui voudraient faire enlever pour la Bibliothèque nationale, d'antiques *missels* et d'autres livres de ce genre... »

Mulot concluait en demandant que la bibliothèque de Saint-Victor ne fût pas démembrée, mais qu'elle fût attribuée telle quelle à la première école centrale qui se fonderait à Paris. Il ne réussit qu'à soulever une polémique assez virulente dans la presse de cette époque. Il dut au surplus quitter son emploi, et la bibliothèque fut dispersée. Nous en retrouvons une notable partie en 1800 dans le dépôt littéraire des ci-devant Jésuites de Saint-Louis, où elle avait été transportée avec le corps de Santeul[1].

Nous avons vu que, le 26 janvier 1791, la caisse des biens nationaux payait encore « provisoirement » les frais du culte

1. Lettre de Bonesse, du 29 fructidor, an VIII (16 sept. 1800). *Arch.*

dans l'église de Saint-Victor. Le prieur Lagrenée tenta en vain de s'en faire reconnaître curé. Le comité ecclésiastique décida qu'il n'y avait pas lieu d'accéder à sa demande. La cure fut déclarée vacante, le 9 février 1791[1]; et, le 30 mars, l'Assemblée électorale désignait, comme curé constitutionnel de la paroisse Saint-Victor, un sieur Nicolas Duchesne, premier vicaire de Saint-Martin du Cloître Saint-Marcel, lequel se mit en frais de rhétorique pour remercier ses électeurs[2]. La paroisse fut supprimée deux ans après, et les habitants du quartier demandèrent en vain son rétablissement[3].

Au 1er Messidor an IV (19 juin 1795), la pauvre église désaffectée sert de passage « pour aller au cimetière, où se font les inhumations de l'arrondissement. » Un citoyen Trelet en a les clefs et fait constater pour sa décharge que le citoyen Lenoir y est venu enlever des « rosastres » sculptées et dorées de la chapelle de la Vierge. Le 8 messidor, on vend à l'encan des bois de charpente descendus du clocher, et de vieilles grilles. Un inventaire alors dressé relate qu'il ne reste plus à enlever que le buffet d'orgues avec ses accessoires, et la table en marbre noir du maître-autel[4]; et le 24 messidor (12 juillet) l'administration municipale enjoint au même citoyen Lenoir, conservateur des monuments publics, de faire disparaître au plus vite cette table d'autel, « les assemblées primaires devant se tenir le 1er thermidor prochain dans l'église de Saint-Victor[5]. »

Le 16 prairial an VI, un citoyen Mouchonnet, demeurant 27, rue Nazareth, se fit adjuger, par l'administration des biens nationaux, la *démolition* de l'église et du cloître de Saint-Victor, pour la somme de 16.700 l. Il acheva de se libérer

---

*du Musée des Monuments français*, II, p. 451. — Bonesse se plaint que le cercueil de Santeul « enlevé à la barbarie de nos vandalistes... est à l'entrée d'une cave où il sert de table de décharge au portier de la maison. *Quod vidi testor.* »

Il fut réclamé par la fabrique de Saint-Nicolas, et transféré dans cette église le 16 février 1818 (Actes de la Municipalité de l'ancien XIIe, p. 44-46 aux *Arch. de la Seine*). — Les années dernières M. Sellier a constaté sa présence, en recherchant la sépulture de Lebrun.

1. Arch. nat. D XIX 81 n° 628.

2. Et. Charavay, *Assemblée électorale de Paris*, p. 574.

3. Abbé Grente, *Le culte catholique à Paris, de la Terreur au Concordat.*

4. *Arch. de la Seine.* Domaines, carton 129, dossier 3331.

5. *Arch. du Musée des Monuments français*, II, p. 315.

« pour solde de la démolition cy-dessus », le 21 brumaire an VII (11 novembre 1798)[1].

Le « vandalisme, » comme dit Bonesse, était-il complet? Lenoir n'a sauvé du désastre que la cuve baptismale, bel ouvrage de 1542[2], un bénitier fait d'un ancien chapiteau, la pierre tombale de Santeul, et trois rosaces gothiques, échouées je ne sais où.

Que sont devenues les innombrables sépultures, illustres ou modestes, du cloître et de l'église? La fabrique de Saint-Nicolas du Chardonnet réclamait, le 15 janvier 1817, celles de du Bouchet, de Guillaume d'Auvergne et de Santeul[3]. Est-ce à dire que ces trois seulement avaient échappé à la profanation?

L'épitaphe d'Adam de Saint-Victor, achetée par Petit-Radel chez un chaudronnier, ne nous laisse que trop deviner le sort de toutes les autres reliques vénérables ou simplement curieuses du cloître et de l'église victorine. On sait que l'abbaye avait entre autres de magnifiques verrières de toutes les époques, à l'église, dans les chapelles, au réfectoire; verrières déjà signalées par Levieil dans son *Traité de la peinture sur verre*[4]. Parmi les objets d'art envoyés au dépôt à différentes époques, Lenoir mentionne seulement, comme provenant de Saint-Victor :

La pierre tombale de Guillaume de Chanac; un buste en plâtre de Buffon; trois portraits de Santeul; un portrait de Robin, par Largillière; un portrait en pied de Louis XIII, d'après Philippe de Champaigne; 77 mauvais portraits (ceux que J. de Thoulouse avait fait peindre pour l'ancienne bibliothèque (?); et un buste en plâtre de Santeul, par Couasnon, don de l'abbé Mulot[5].

Les bâtiments abbatiaux furent d'abord loués, le 30 mars 1792, par l'administration des Domaines nationaux, à la citoyenne Marguerite Janson, veuve Marsal, loueuse de carrosses, pour la somme annuelle de 1800 l. à charge pour la pre-

1. *Arch. de la Seine.* Sommier des locations de biens nationaux. Section du Jardin des Plantes, n. 12, p. 14.

2. Aujourd'hui, dans la cour des Beaux-Arts, occupe la baie centrale de la façade de Gaillon.

3. *Arch. du Musée des Monuments français*, II, p. 161, 394 et III, p. 270 et 318.

4. Guilhermy, *Monuments de Paris*, p. 236.

5. *Arch. du Musée des Monuments français*, II, 161 et 394.

neuse de faire murer toutes les portes communiquant au cloître, et à la partie conventuelle, et de laisser libre l'accès de l'église par la rue Saint-Victor.

Les bâtiments conventuels servirent, aussitôt après le départ des chanoines, à loger des troupes, qui y commirent nombre de dégradations; puis ils furent loués, avec les jardins, par bail du 20 décembre 1792, pour 2450 l., au citoyen Bizot, après quatre publications faites « à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Victor, à l'issue de la messe paroissiale, de la location de la ci-devant maison conventuelle de Saint-Victor »[1]. Bizot ne put entrer en jouissance à la date convenue. Le directeur de l'Enregistrement et des domaines écrivait, le 1er janvier 1793, à Pache, ministre de la guerre, pour se plaindre que les troupes occupassent encore l'abbaye. Ce n'est que le 8 janvier que Pache répondit qu'il venait de

mander au commissaire des guerres Le Roux de faire évacuer le plus tôt possible ces bâtiments en plaçant les troupes qui y sont dans les cazernements spécialement affectées à leur logement[2].

Quelques dépendances, d'importance moindre, furent louées au citoyen Jean-Claude Mulot, maître tailleur, et au citoyen Olivier Marat, naturaliste.

Enfin, la presque totalité des bâtiments et terrains de l'enclos de Saint-Victor (à part l'église, la grange et quelques masures sur la rue Saint-Victor et la rue de Seine, destinées à être démolies), fut mise en vente en neuf lots les 21 brumaire et 11 germinal an VI, et jours suivants (11 novembre 1797, mars et avril 1798).

| | |
|---|---|
| Le 1er et le 2me lots furent adjugés à la cne Vve Marsal, devenue rentière, pour la somme de | 834.400 l. |
| Un citoyen Aubert, de Nanterre, eut le 3me pour | 110.000 l. |
| Un citoyen Simonneau, tanneur à Coulommiers, le 4me pour | 1.812.000 l. |
| Le 5me fut adjugé au citoyen Longchamp, de Vosges, pour | 500.000 l. |
| Les 6me, 7me, 8me et 9me, au cen Aubert susnommé pour | 1.114.800 l. |
| Au total : | 4.371.200 l. |

1. *Arch. de la Seine.* Domaines, carton 87, dossier 884.
2. *Arch. de la Seine*, Domaines 699.

D'autres parcelles, sur la rue Saint-Victor (bâtiments abbatiaux et cour canoniale), avaient déjà été vendus à la veuve Marsal le 12 ventôse an V; et un vaste terrain, occupant tout le nord-est de l'église, au citoyen Voisin, le 24 prairial an V.

Le 22 brumaire an X (13 novembre 1801) la grange non vendue est concédée au citoyen Desfontaines pour servir de décharge au Muséum. Le 25 frimaire (16 décembre), la Préfecture de la Seine autorise les nouveaux propriétaires à démolir à leurs frais la partie des bâtiments non vendus, occupant le point d'aboutissement sur la rue Saint-Victor d'une nouvelle voie projetée, en remplacement de la rue de Seine-Saint-Victor (rue Cuvier), pour rejoindre une place circulaire qu'on doit établir, à peu près sur l'emplacement de la fameuse tour d'Alexandre[1] et de l'actuelle fontaine Cuvier.

Un rapport de l'architecte Bourla à l'administration des Domaines, en date du 22 messidor an XI (11 juillet 1803), constate que les bâtiments non encore aliénés sont dans un état de délabrement « qui facilite l'enlèvement des portes et croisées », opération à laquelle se livrent sans scrupule, paraît-il, les honnêtes acquéreurs voisins, non contents de jouir des locaux sans en payer le loyer. La veuve Marsal, *rentière*, était particulièrement terrible[2].

Et maintenant que s'achève cette répugnante curée, s'il est arrivé qu'un des derniers Victorins, moins apeuré après l'orage, soit venu d'instinct errer dans ce quartier déjà méconnaissable, a-t-il pu s'empêcher d'évoquer Gilduin, et les vertes prairies d'antan, et le premier ermitage; et l'abbaye royale qui naît et qui grandit sur ce terrain si légitimement offert à Dieu et à ses serviteurs; et le bourdonnement séculaire de ces cloîtres, dont tes *sans-culottes,* ô Mulot, viennent de disperser les pierres et les tombes, comme on chasse un remords; et cette église aux chants jadis ininterrompus, dont il cherche en vain les deux clochers profilant sur l'azur leur ligne harmonieuse au bord du fleuve; et les foules d'étudiants

---

1. Nous avons dit ailleurs (I, 341) l'usage de la *tour d'Alexandre.* Dans la *Belle Plaideuse* de Bois-Robert, un père prodigue dit à son fils avare :

> ... Scélérat, tu répliques encor?
> Toi, tu seras coffré demain dans Saint-Victor.
> (Acte I, scène VIII).

2. *Arch. de la Seine.* Domaines, carton 87, dossier 884.

qui vinrent ici trouver la direction de la vie; et Hugue, et Richard, et Adam; Thoulouse, Santeul, Gourdan, et tant d'autres, saints et ascètes, rêveurs ou savants en blanches robes : sept siècles de pensée, de prière, d'amour, de poésie; tout ce passé d'or, souillé, profané, dépecé par un brelan de rustres... pour une poignée d'assignats.

Par actes administratifs des 17 mars et 14 mai 1811, et 28 octobre 1826, la Ville acquit à peu près tous les terrains de Saint-Victor, qu'elle destinait à l'agrandissement de l'Entrepôt des vins [1]. Elle revendit aux enchères publiques, en 1838, toute la partie ouest non comprise dans le nouvel Entrepôt. Deux rues nouvelles y furent percées, la rue Jussieu, ainsi nommée par décret du 8 novembre 1838, et la rue Guy de la Brosse, perpendiculaire à la précédente (décret du 27 avril 1839). Une place triangulaire, réservée à l'angle nord-ouest de l'emplacement de l'église abbatiale, fut appelée d'abord place Saint-Victor, puis, par arrêté du 26 février 1867, place Jussieu. La vieille rue Saint-Victor devint rue Linné, à partir de la rue des Ecoles (décrets du 2 octobre 1865 et 3 septembre 1869).

La rue de Seine-Saint-Victor s'appelait déjà rue Cuvier (8 novembre 1838) [2].

---

1. Le lotissement de la première vente, ainsi que le plan (non réalisé) des rues et place nouvelles projetées, sont figurés très exactement dans le *Recueil des réserves domaniales imposées aux acquéreurs de biens nationaux* (Paris), éd. 1896.

2. *Recueil des lettres patentes, ordonnances..., concernant les voies publiques de Paris*, publié sous la direction de M. Alphand. — Fort bien Linné, fort bien Cuvier, fort bien Jussieu; mais pourquoi donc sur l'emplacement de Saint-Victor ne pas même nous laisser le nom de Saint-Victor ?

# APPENDICES

## I

*Les abbés commendataires de Saint-Victor.*

Antoine Caracciolo (1544-1550).
Pierre Lizet (1550-1554).
Louis de Lorraine, cardinal de Guise, évêque d'Albi, puis archevêque de Sens et évêque de Metz (1554-1578).
Charles de Lorraine, cardinal, évêque de Metz et Strasbourg, primat de Lorraine (1578-1603).
François de Harlay, archevêque de Rouen (1603-1643).
Pierre du Camboust de Coislin, cardinal, évêque d'Orléans (1644-1706).
Philippe-Antoine Gualterio, cardinal (1716-1728).
François de Fitzjames, évêque de Soissons (1728-1764).
Antoine de Malvin de Montazet, archevêque de Lyon (1764-1788).
François de Fontanges, archevêque de Toulouse (1789-1790).

## II

*Les Prieurs-Vicaires.*

Nicole Grenier (1545-1570).
Guillaume de Bourglabbé (1570-1585).
Jean Hurtault (1585-1603).
Denis Coulomb (1603-1620).
Denis de Saint-Germain (1620-1636).
Jean de Thoulouse (1636-1641).

---

## III

*Les Prieurs triennaux.*

Jacques Holman, élu en 1641
Antoine Desrieux, 1642
Charles Savary, 1645
Charles Sauvage, 1648
Antoine Desrieux, 1651
Charles Sauvage, 1657
Eust. Bouette de Blémur, 1660
Philippe Gourreau de la Proustière, 1663
Eust. Bouette de Blémur, 1666
Nicolas Taconnet, 1677
Jacques Trincart, 1678
Claude de la Lane, 1681
Victor-Augustin de Mailly, 1684
Julien de Heere, 1687
Louis de Bourges, 1689
Louis de Lattaignant, 1695
Louis de Bourges, 1698
Louis de Lattaignant, 1701
Louis le Tonnellier, 1704
Louis de Bourges, 1710
Louis le Tonnellier, 1713
Laurent Boucher, 1719
Claude César de Moucy, 1722
Charles Broquet, 1725
Joseph Dorat, 1728
Ch. de Longueil, 1734
Jean de Bourbonne, 1740
Joseph Dorat, 1743
Gaspard-François Contet, 1749
J.-B. Camet, 1755
Claude François Luce, 1761
Martial Canot, 1767
Jean-Robert Quillet, 1770
J.-B. Philipoteau du Chesne, 1776
Fr. Valentin Mulot, 1782
Antoine Lagrenée, 1785, réélu en 1788

---

## IV

### *Les chanoines réguliers de Saint-Victor depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à sa suppression.*

On relève soit au Nécrologe, soit dans les listes dressées exactement à partir du commencement du XIV[e] siècle, un peu plus de *seize cents* noms de chanoines profès de Saint-Victor (Les convers ne sont pas compris dans ce chiffre).

Jean de Thoulouse a reproduit ces listes, établies tout d'abord par Tuisselet, Delorme, Mailly, et les a complétées par des notices biographiques fort curieuses. Elles ont été ensuite mises à jour par Dorat et divers auteurs du XVIII[e] siècle, jusqu'au dernier chanoine de l'abbaye : Jean Lambert, profès du 12 juin 1788 (B. N. Ms. lat. 14686).

Nous avions pensé donner ici cet interminable catalogue qui n'eût pas occupé moins de vingt pages d'impression ; mais, toute réflexion faite, nous avons cru devoir nous borner aux mentions offrant quelque intérêt pour l'histoire générale ou la chronique anecdotique :

— XII[e] SIÈCLE —

(d'après le Nécrologe)

XIX Kal. febr. Adam, préchantre de Paris

VIIJ Kal. febr. Guillaume, évêque de Chalon

VIJ Kal. febr. Robert, abbé de Cherbourg

V Id. febr. André, abbé de Saint-Satur.

IIJ Id. febr. *Hugue de Saint-Victor*

XV Kal. Mart. Ebrard, ancien doyen de Melun

XV Kal. Mart. Odon, abbé de Saint-Denis de Reims

XV Kal. Mart. Hugue, abbé de Saint-Vincent de Senlis

XV Kal. Mart. Odon, abbé de N.-D. d'Hérivaux

XI Kal. Mart. Le médecin Obizon

V Kal. Mart. Michel, abbé de Héricourt

VIJ Id. Mart. Guillaume, abbé de Saint-Euverte d'Orléans

XI Kal. April. Odon, abbé de Notre-Dame de Meaux

IIJ Kal. April. Mathieu des Mugneaux

IIJ Kal. April. Achard, abbé de S.-V. et évêque d'Avranches

IJ Non. April. Guillaume, abbé de N.-Dame d'Eaucourt

VIJ Id. Guérin, prieur de Séez

Idus. *Le vénérable Père Gilduin*

XJ Kal. Maij. Le cardinal Hugue de Tusculum
VIIJ Kal. Maij. Le cardinal Alexis
V Non. Maij. Henri, archevêque de Norvège
IIJ Non. Maij. Hugue d'Alberstadt
IIJ Non. Maij. Odon, abbé de Sainte-Geneviève
IIJ Id. Junii. Le prieur Nantier
VIIJ Id Julii. *Adam le Breton*
XJ Kal. Aug. Ranulphe, prieur de Saint-Satur
IIJ Kal. Aug. Marcel, abbé de Cisoing
VJ Id. Aug. Yve, abbé de Saint-Memmie de Chalon
XIIJ Kal. Sept. *Le prieur Thomas, martyr*
Prid. Kal. Sept. *Arnoul de Lisieux*
XV Kal. Oct. L'abbé Absalon
X Kal. Oct. Pierre de Rome
VIIJ Id. Oct. Nicolas, abbé de N.-D. de Blois
IJ Id. Oct. Roger, abbé d'Eu
XVJ Kal. Nov. Baudouin, abbé de Saint-Vincent de Senlis
XIIJ Kal. Nov. L'abbé Guérin
XIIJ Kal. Nov. André, abbé de Wigmore
XIJ Kal. Nov. *Pierre le Mangeur*
IX Kal. Nov. Osbert, abbé d'Eu
VIIJ Kal. Nov. Barthélemi, abbé de Noyon
Id. Nov. Roger, abbé de Saint-Euverte
XIIJ Kal. Dec. Gui, abbé de Saint-Martin d'Epernay
IIIJ Non. Dec. Etienne, préchantre de Sainte-Geneviève
XV Kal. Jan. L'abbé Robert
X Kal. Jan. Thibaut, abbé d'Hérivaux
V. Kal. Jan. Ob. *Leonius* sac. can nr. prof.

(393 chanoines profès au XII^e siècle)

— XIII^e SIÈCLE —

IIJ Kal. febr. Jean, abbé de Cantimpré
VJ Id. febr. Robert, ex-chantre de Notre-Dame
VIIJ Kal. Mart. Girard de Granville
IIIJ Non. April. L'abbé André
VIIJ Id. April. Simon, abbé de la Châge de Meaux
XVI Kal. Maij. Jean, abbé de Sainte-Geneviève
Non. Junii. Robert, abbé de la Rosche
VIJ Id. Junii. Jean, abbé de la Victoire
XI Kal. Julii. L'abbé Thibaut
Non. Aug. Athon, abbé de Livry
VIJ Id. Aug. Brice, abbé de la Châge de Meaux
XIIJ Kal. Sept. Jean de Montmirail, ex-archidiacre de Paris
IIIJ Kal. Sept. Jean, abbé de St-Séverin de Châteaulandon
VIJ Id. Sept. L'abbé Odon
XVIJ Kal. Oct. Gilbert, abbé de la Rosche
VIIJ Kal. Oct. Jean de Seaulieu, abbé de N.-D. de Boulogne
Prid. Non. Oct. L'abbé Pierre
XV Kal. Nov. Nicolas, abbé de la Rosche
IX Kal. Nov. L'abbé Pierre de Ferrières
VJ Id. Nov. L'abbé Raoul
XVIIJ Kal. Dec. Anselme, abbé d'Hivernaux
XVIIJ Kal. Dec. L'abbé Robert

IIJ Non. Dec. Mathieu, abbé d'Eu
Non. Dec. *Thomas*, abbé de Verceil
(346 chanoines profès au XIII^e^ s. — 66 convers au XII^e^ s. et 18, au XIII^e^ s.)

— XIV^e^ SIÈCLE —

L'abbé Guillaume de Rebais, + 1311
Etienne de Cepey, abbé de la Rosche
Nicolas de Cormolin, abbé de la Rosche
Girard d'Epaismesnil
L'abbé Jean de Palaiseau, + 1329
L'abbé Aubert de Mailly, + 1345
Nicolas d'Essonne, enseigna les belles-lettres à l'abbaye
Jean Bouin, l'auteur du *Mémorial*
Pierre de Condé, jadis clerc de Philippe-le Bel
*Henri le Boullenger*, + 1420
*Jean Pastourel*
Jean Texier, mort en prison, pour cause inconnue
Etienne de Chevreuse, tué à Senlis

— XV^e^ SIÈCLE —

*Guillaume Tuisselet*
Gérard Marescot, abbé de la Victoire
Jean le Breton, abbé de Livry
André Huais, l'auteur des *Satires*
Jean Berthe, professeur de théologie
Guillaume Harson, mort de la peste à Athis, 1467
Jean Caillette, abbé de Saint-Vulmer, près Boulogne
André de Rély, tué à Puiseaux par le sire de Grémault, 1501
Jean Chéreau, vicaire de l'abbaye St-Euverte d'Orléans
Claude de Grandrue, bibliothécaire, + 1520
Jacques Froissant, étant cellérier, tenta d'empoisonner ses confrères en 1514, par haine de la réforme
Marc de Grandval, écrivit contre Lefèvre d'Etaples
Jean Simon, prieur, grand bâtisseur
Pierre Driart, le chroniqueur, + 1535

— XVI^e^ SIÈCLE —

Lambert Hotman, saint homme, réformateur de St-Chéron de Chartres, et St-Maurice de Senlis, appelé « Prévôt des moines » par les relâchés. Mort octogénaire en 1569
Jean de Canay, maître ès arts, + 1553
Girard Rolant, maître ès arts, + 1521
Nicol. Desprez, humaniste + 1556
Le prieur Robert Berthe, réformateur zélé, + 1569
Claude Vallet, maître ès arts, + 1525
Pierre de Costes, le sous-prieur souffleté par Caracciolo, + 1563
Jean Potin, maître ès arts, + 1545
*Jean de Montholon*
François Grin, l'oncle, maître ès arts, + 1552
Paris Cyré, prieur - vicaire de St-Etienne de Dijon
Ant. de la Fontaine, empoisonné à l'Hôtel-Dieu, 1539
Jean Corrard, poète, + 1546

Philippe Desboucs de Rancé, ex-grand chantre de Troyes, + 1549
Florent le Picart, abbé de Livry, + 1544
Guill. Desmoulins. Eut à souffrir des huguenots ; « insupportable dans le cloître pour son mauvais caractère »
Guillaume Tartereau, dit « le bon frère »
François Cocoly, pauvre tête, un peu poète
Ch. de Mailly, auteur de *Mémoires*
Le convers Noël Baudequin, auteur de *Mémoires*
Pierre d'Albiac, a laissé des Notes
Jean Choppin, apostat
Denis Huguet, empoisonné par Caracciolo, + 1546
Claude Clermont, tué par les huguenots à Amponville, + 1567
Nicolas du Hamel, bon copiste, auteur de méchants vers, + 1590
Henri Bault, prédicateur en vogue, + 1596
René Hector, devint prieur de St-Lazare et général de la Congrégation, + 1598
Mathias Touzet, bon prédicateur, possédait à fond l'hébreu, le grec et le latin, + 1601
Pierre Janus, érudit en hébreu, grec et latin, auteur d'une grammaire grecque, + 1595
Michel Bagorré, apostat
Jean Mallet, prieur de St-Vincent de Senlis, dont il tenta vainement la réforme, + 1573
François Grin, le neveu, auteur de Mémoires, + 1611
Pierre Crombet, apostat
Georges Aleaume, devint fou, se jeta dans la Bièvre du haut de la chapelle de l'infirmerie, 1574
François Vilmart, curé de Puiseaux, empoisonné par une sorcière, 1584
Jacques Paulmier, prieur d'Amponville, père des pauvres, + 1610
Bertrand Fortin, mort victime des guerres de religion, 1594
Noël Longis, lettré, tente sans succès la réforme de St-Vincent de Senlis et de Ste-Barbe en Auge ; ardent ligueur, empoisonné à Montbéon par un hobereau du lieu, 1597
Guillaume Cotin, savant autant que modeste, auteur de *Mémoires*, + 1586
Pierre Lamacque, saint homme directeur apprécié, + 1610
Jean Cornu, ligueur, s'enfuit en Belgique, porta 77 ans l'habit victorin, mourut à 92 ans
Et. Guillebon, excellent chambrier, souvent détroussé par les rôdeurs pendant les guerres de religion, + 1602
Jean de Bordeaux, avait parcouru l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique, l'Italie. Pour obtenir sa réadmission après une fugue, son père paya la grosse cloche, + 1587.
Pierre Brulart, fils du président Brulart, frère du chancelier Brulart de Sillery, + 1624.
Jean Bellet, mort en odeur de sainteté en 1618 Pendant qu'il fut prieur de St-Guenaud, il n'y eut aucun naufrage à Corbeil, ce qui fut attribué à ses

prières. Ne regarda jamais une femme en face, pas même la reine, pas même sa sœur. Assez curieux et minutieux.

Jacques Duchon, *alias* Marescot, fameux prédicateur, + 1628.

Claude Combe, maître ès arts, + 1621.

Benoît Roche. Sa vie est un roman : auxiliaire du prieur d'Amponville, il s'entend avec un rôdeur pour détrousser le chambrier de l'abbaye. Le rôdeur est pris et pendu à Pithiviers, non sans avoir dénoncé son complice. Celui-ci s'enfuit, devient huguenot, puis pasteur près de Montfort après l'édit de Nantes. Plus tard il demanda à rentrer à l'abbaye sans conditions, fut refusé et mourut hérétique en 1627.

François Robineau, mort au cours d'un pèlerinage à Saint-Jacques-en-Galice, 1597.

Marcel Morlot, ancien curé de Saint-Christophe à Paris, fut quasi toute sa vie directeur de religieuses, + 1624.

Jean le Conte, difforme, eut la même maladie que Richelieu, lequel faisait prendre de ses nouvelles et lui envoyait son chirurgien Jean Ménart, + 1633.

Toussaint d'Angiers, convers, tête légère, peintre, se tua en peignant un St Augustin au maître-autel, + 1625.

Nicolas Bollart, ne manqua jamais un office, étudiait 18 heures par jour, ne sortit pas de son cloître pendant 52 ans, + 1643.

Pierre Lescuyer, ancien capucin, l'abbé de la Selle, + 1612.

Jean Picard, érudit, éditeur de St Bernard, Garnier de S.-V., Guillaume de Newbury, etc., + 1615.

Antoine de Bragelongue, fils d'un président à la première Chambre des Enquêtes, adoré de ses paroissiens de Villiers-le-Bel, + 1637.

Claude de Gomer, se tua à 19 ans en voulant descendre le ciboire pendu au-dessus de l'autel, 1607.

Guy le Saige, convers, excellent jardinier, bon carillonneur, + 1634.

René Hubault, gagné à la Congrégation de France, la bête noire de J. de Thoulouse, + 1628.

Etienne de Pleurre, le poète aveugle, 1635.

Gaspard Scarron, l'oncle de l'auteur du *Virgile travesti*. Mort curé de Saint-Pierre de Noyon, 1653.

Martin Boscheron, se fit chevalier de Malte, puis revint à St-Victor, + 1649.

Nicolas Gaudion, expulsé une première fois en haine du cardinal de Retz qui l'avait présenté, + 1638.

Charles Bardon, eut à souffrir pour avoir favorisé les vues de St Vincent de Paul sur Saint-Lazare, + 1642.

Pierre Lescot, chambrier habil, bâtit et restaura beaucoup à l'abbaye, + 1675.

Pierre Messier, prédicateur en vogue, + 1652.

*Philippe Gourreau de la Proustière.*

Charles Rainssant, le réformateur du chapitre régulier de Pamiers, + 1669.

Claude de la Lane, aimable, distingué, professeur de philosophie, ami de Santeul, + 1691.

Charles Tonnelier, bibliothécaire. Homme observant, doux, pieux, savant, + 1687.

Pierre le Roy, abbé du Mont-St-Eloi, + 1695.

Eustache Bouette de Blémur, bibliothécaire, l'ami de du Bouchet, + 1691.

Nicolas Taconnet, confesseur des religieuses de Port-Royal en 1680, « homme puissant en paroles et en œuvres, » + 1684.

Pierre Hamelin, de mœurs scandaleuses, s'enfuit.

*J.-B. Santeul*, + 1697.

François Arnould, janséniste impénitent.

Paul Bouin, passa à l'Ordre de Cluny et fut un bon prédicateur.

Louis de Bourges, docteur, janséniste, + 1723.

Louis de Lattaignant, docteur, janséniste, + 1731.

Paul Vion d'Hérouval, bibliothécaire, + 1719.

*Simon Gourdan*, + 1729.

Charles de la Grange, docteur, peintre de talent, ami de saint J.-B. de la Salle, + 1709.

*Pierre le Nain*, passa à la Trappe.

Victor-Augustin de Mailly, devint évêque de Lavaur, + 1713.

Louis le Tonnellier, *appelant*, + 1745.

Charles Gueston, celui du *Victorinus vindicatus* et du *Cas de conscience*, + 1722.

*Joseph Dorat.*

Gaspard-François Contet, érudit.

Ant. de la Barre de Beaumarchais, profès de 1718. Va se marier en Hollande, où il publie divers ouvrages, vite oubliés, + 1750.

Jacques du Cange du Fresne.

*François-Valentin Mulot.*

Antoine Lagrenée, le dernier prieur.

---

## V

### *La fortune de l'abbaye*

Nous en avons donné un aperçu pour la période qui suit immédiatement le moyen âge, quand nous avons résumé les accords intervenus lors de la partition des menses abbatiale et conventuelle en 1543 (Voir plus haut, II, p. 45.)

On pourrait reproduire ici nombre de déclarations détaillées, qui figurent au chartrier de Saint-Victor. Nous avons cru préférable et suffisant de résumer et compléter [1] les déclarations faites à la Mairie de Paris, conformément aux décrets de l'Assemblée Nationale, le 18 février 1790, par Claude Fr. Larousse, bourgeois de Paris, représentant M. de Fontanges, pour la mense abbatiale; et, le 11 mars 1790, par Ant. Lagrenée, grand-prieur, pour la mense conventuelle (Arch. nat. S. 2069 [4]).

#### MENSE ABBATIALE

Palais abbatial; marais de Saint-Victor, de la Porte Saint-Antoine, de la Petite-Pologne, de la Pépinière.

Revenus de maisons et terrains dans Paris : 9,774 l.

Hors Paris : Ferme de Pire, près Lagny (700 l.); seigneurie et dîmes de Vigneux et Montgeron (550 l.); ferme de Beaurose (500 l.); terre de Billancourt (1500 l.); terre de Fontenay-sous-Bois (500 l.); fief de Lais (428 l.); ferme d'Ozouer-le-Voulgis; seigneurie du Jard; ferme du Petit-Jard; seigneurie et droits seigneuriaux d'Ury, près de Fontainebleau; moulin de Missy, d'Ory, et droits sur Boisminard; seigneurie de Puiseaux, et droits très importants; moulin de Charreau; ferme de Chastillon, dans la paroisse de Puiseaux; terres de Bardilly et Avrilmont, près Puiseaux; terres de Sainte-Escobille, entre Etampes et Dourdan; parties de dîmes à Saint-Germain de Vitry, à Villeneuve, près Brie-Comte-Robert; terres à l'Hay, Rungis, Chevilly, ferme de Montreuil, près Paris; prés à Nogent-sur-Marne; parties de bois dans la forêt de Sénart, sur

1. D'après l'inventaire de 1765 (*Archiv. nat.*, S. 2132²).

Mainville, Soisy-sous-Etiolle, Champrozay; autres à Beaurose, près Ozouer-la-Ferrière; terres à Mauregard[1].

Cens divers sur Paris.

Rentes : Sur les Etats de Bourgogne (1583 l. 7 s.); sur le Trésor royal (2,279 l. 16 s. 6 d.); sur le domaine du Roi; les Dames de la Congrégation; les Religieuses anglaises, etc...

Plus les anciennes annates de l'abbaye sur les vacants à N.-D. de Paris, Saint-Marceau, Saint-Germain-l'Auxerrois, etc...

Total du *revenu* abbatial : 88,241 l. 2 s.

Total des *charges* : 11,910 l.

### MENSE CONVENTUELLE

Bâtiments conventuels, jardins, bosquets.

Dans l'enclos : Appartements loués à MM. Chabaud, Vaucquetin, l'abbé de Montmignon, l'abbé Charlier, la marquise de Rochegude, le marquis de Soisy, l'abbé Crozat, le chevalier de Beurville, l'abbé de Saint-Pern, l'abbé d'Aiguebelle. Locaux et greniers loués à divers.

9 maisons rue Saint-Victor — 22 maisons et chantiers sur le quai Saint-Bernard.

---

1. L'inventaire de 1765, vérifié en 1789 (*Archiv. nat.*, S. 2132[2]), joint l'énumération de *81 fiefs* dépendants de la mense abbatiale.

— Fief Chardonnet ou d'Ales, et fief Saint-Victor, à Paris.

— 11 fiefs à Puiseaux. — Fief d'Ury-en-Bière.

— Fief du Jard ou des Tournelles, et dépendances, arrière-fiefs du Châtelet-en-Brie, Minpinain, Bois-de-la-Queue, Rabel-Lutteaux, Voisemont, Mency.

— Fiefs de Fontenay-sous-Bois, Espivent, la Pillotte.

— Montreuil-sous-Bois; le Pin de Leaubon Tabary et la Vieille-Couture; Courtery; Villevodé.

— Aubervilliers, Montmartre, Belleville, la Courtille, Pantin, Saviez, Gentilly, Boulogne, les Menus près Boulogne, Fontenay-aux-Roses, Bagneux, Vanves, Issy, Bourg-la-Reine, Ivry, l'Hay, Chevilly, Orly, Rungis, Arcueil.

— Gif, Grosbois, Breau-Dannemarie, Paponville, Auffargis, Auberet-en-Beauce, péage de la Chapelle-la-Reine, Boisminard, Melun, Ozouer-le-Voulgis, Combs-la-Ville, Gragy, Villemeneux, île de Roucherolles (Billancourt); Viry-sur-Orge, Fourches et les Ruyaux; plusieurs à la Ferté-Alais, Vernon et Chaumont.

— Lagny, Vigneux et Montgeron, Montlhéry, Tour, Gonesse et Sarcelles, Marly, Vitry, Athis, Ablon.

De plus, l'abbé avait haute, moyenne et basse justice dans l'enclos de Saint-Victor. Justice supprimée en 1674 et réunie au Châtelet de Paris. A titre d'indemnité pour cette suppression, l'abbaye, par arrêt du 24 septembre 1678 (*Archiv. nat.*, S. 2132) jouissait des *lods et ventes* sur sa censive.

Cens et rentes seigneuriales : rue Saint-Victor, rue des Boulangers, quai Saint-Bernard, rue Neuve-Notre-Dame, rue Saint-Christophe, rue des Canettes en la Cité, rue de la Vannerie, rue des Arcis, rue des Ecrivains. — Lods et ventes (1300 l.) Au total des censives, lods et ventes : 1752 l. 7 s. 9 d.

Rentes foncières sur les biens : au quai Saint-Bernard, boulevard de l'Hôpital, rue de Seine, au faubourg Saint-Victor, rue Marivaux, et sur diverses églises. — 264 l. de rente sur le clergé. — 62 l. 3 s. 7 d. sur les tailles et la loterie royale. Total des rentes : 2,480 l. 17 s. 11 d.

Revenu de Paris, en tout : 51,367 l. 3 s. 6 d.

A la campagne : Biens fonds :

Terres au terroir d'Ivry (1850 l.); ferme à Villeneuve-le-roi (2496 l.); terres et prés à Palaiseau, Igny, Massy (2180 l.); terres, seigneurie, justice d'Orgenois et Faronville, près Melun (10528 l.); dîmes de Villiers-en-Bière, Courquetaine, Solers-en-Brie (980 l.); ferme et dîmes de Villeparisis (1694 l. 10 s.); ferme de Rully, entre Senlis et Crépy-en-Valois (2975 l.); ferme d'Amblainville, entre Pontoise et Méru (6349 l.)

Cens et rentes : à Gentilly, fief des Hanots à Montreuil-sous-Bois, Ablon, Villeneuve-le-roi, les Granges à Palaiseau, Etampes (3600 l.), Senlis, Chaulny près Champeaux : 4103 l. 9 s. 6 d.

Revenu de la campagne, en tout : 33,155 l. 19 s. 6 d.

Revenu de l'église : 2,283 l. 15 s.

Revenu de la bibliothèque : 1,303 l. 9 s. 6 d.

*Revenu total :* 84,583 l. 3 s., pour 21 chanoines.

*Charges :* En ville :

Rentes foncières (1,873 l. 18 s.) — Rentes viagères (1,480 l.) — Pensions, décimes, capitation, bureau des pauvres, logement des gens de guerre, réparations (15,000 l.); au total, pour les charges en ville : 25,371 l. 5 s.

A la campagne : 3,217 l.

*Total des charges :* 28,588 l. 5 s.

A la date de la déclaration, l'abbaye se trouvait avoir 76,814 l. 13 s. 7 d. de *dettes actives* et 88,312 l. 15 s. de *dettes passives*. Voici quelques chapitres de ces dernières :

*Infirmerie :* 3 ans d'honoraires à M. Fumée, médecin (600 l.); l'année courante à M. Blin, chirurgien de l'abbaye (atta-

ché à elle seule depuis 25 ans, y recevant nourriture, logement, chauffage, éclairage, etc.); à l'apothicaire Laisné, 230 l.

*Cellérerie:* Vin, 4,130 l.; chandelles 1,600 l.

*Vestiairerie:* 4,200 l., etc. etc.

La déclaration joignait un inventaire sommaire du mobilier d'église, de la bibliothèque et du chartrier (V. plus haut, II, p. 252).

---

## VI

*Les Prieurés.*

### AMPONVILLE

Eglise N.-D. d'Amponville, près Larchant, canton de la Chapelle-la-Reine, arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Fait partie de la première donation de Louis VI, en 1113.

TITRES : *Arch. nat.* S. 2102-2104, 2185 et L 896.

*Prieurs-curés d'Amponville.*

Erric, 1166
Guillaume, 1216
Raoul de Paris (Bib. Ars. Ms. 386)
Jean, vers 1350
André, vers 1380
Etienne Gille, 1400-1412
Victor Hodierne, 1430
Pierre Deduit, 1440
Jean Becdasne, 1450
Nicaise Delorme, 1472
Guill. Barbier, 1489
Jean Drouard, 1498-1502
Aimé Turgis, 1502-1520
Ponce Fourier, — 1526
Nicole Desprez, — 1537
Bertrand Toubeau, — 1548
Louis Hervé, — 1546
Nicolas Beauquesne [1], — 1556
Guill. le Blanc, — 1587
Jacques Paulmier, — 1607
Jacques Lesgret, — 1616
Pierre Faure, — 1635
Joseph Caillou, — 1667
Jacques Trincart, — 1667
Louis Guillet, — 1677
P.-L.-Charles Gueston, — 1708
Albin le Brun, — 1722
Pierre Marrier, — 1750
Jean-Louis Poirier, 1762
Jean-Nicolas Sauvage, 1784 et 1788.

### ATHIS

Eglise Saint-Denis d'Athis, canton de Longjumeau, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise).

Donation d'Albert de Ver, en 1140. Comprenant le territoire

1. Fit faire les murailles d'Amponville.

de Mons, et la chapelle d'Ablon, dont l'érection en cure indépendante fut projetée en 1787 et 1788 (*Arch. nat.*, LL, 1451).

TITRES : *Arch. nat.* S. 2082-2084 et L 896.

*Prieurs-curés d'Athis.*

Pierre, 1172
Gratien
Pierre, 1255
Guillaume d'Auxerre, 1269
Herbert, 1274
Jacques de Vannes, 1276
Pierre, 1282
Gille de Gacé
Martin, 1337
Jacques de Valley, 1338
Pierre de Chavençon, 1354
Simon Pasquier, 1378
Benoît, 1380
Guill. de Ciz, 1382, 1383
Guill. d'Etampes, 1383
Anselme Joliz, 1405
Pierre Jacquelin, 1409
Thibaut Payen, 1420
Nicolas Claude, 1422, 1423
Henri du Bois, 1430
Jean Hallegrin, 1436
Guill. Tuisselet, 1438
Denis Moyneau, 1444
Nicolas Fevre, 1446-1464
André Hausselet, — 1470
Robert Hami, — 1481
Mathurin la Folie, — 1488
Michel Guynant, — 1496
Guill. Rochette, — 1501
Robert Arondel, — 1504
Jean Bordier, — 1514
Marc de Grandval, — 1520
Michel le Court, — 1521
Jean Bardin, — 1522
Antoine Bouvot, — 1531
Robert Berthe, — 1533
Jean Bouffy, — 1541
Nicole Grenier, — 1547
François Grin, — 1552
Denis Laurent, — 1567
Mathias Touzet, — 1594
Claude Combe, — 1628
Jean de Thoulouse, — 1636
Jacques Hotman, — 1641
Jean de Thoulouse, — 1652
Robert Descartes, + 1666
Michel Vaugeois, + 1701
Ch. de Longueil
Nicolas-Ch. Baillard, jusque 1740
Gaspard-Fr. Contet
Nicolas Huet, 1743, 1762
Jean-Robert Quillet, 1784 et 1788

BOIS SAINT-PÈRE

Eglise N.-D. du Bois Saint-Père : rebâtie au XVII$^{e}$ siècle, un peu plus haut que l'ancienne, plus connue sous le nom de chapelle de Sainte-Radegonde[1], près du Château de la Chasse, dans la forêt de Montmorency, territoire de Bouffémont, (Seine-

1. L'ermitage Sainte-Radegonde offrit asile, en 1793, au fameux Laréveillière-Lepeaux.

et-Oise). (Cf. Lebœuf, éd. Bournon, II, p. 153). — Les prieurs habitaient Saint-Prix depuis 1543.

Donation de Mathieu de Montmorency, première moitié du XIIe siècle.

Titres : *Arch. nat.*, S 2085-2087, 2174 [3]; L 897 et 909, et H [5] 3649.

*Prieurs-curés du Bois Saint-Père.*

Raoul, 1168
Robert, 1189
Eric, 1194
Robert de Ferrières, 1299
Gui, 1350
Haymon de Paris, 1360
Martin de Milli, 1367
Jean de St-Marceau, 1400
André Barré, 1421
Adam le Maire, 1432
Jean Hallegrin, 1437
Nicolas Champion, 1450
Robert Harny, 1459
Jean le Breton, 1460
Jean le Peletier, 1474
Jean du Pont, *alias* du Flos, 1475, 1479
Jean le Petit, 1479-1482
Nicolas Bourgeois, 1485-1501
Pierre Boucher, — 1502
Jean Drouart, 1504
Robert Arondel, — 1504
Pierre Boucher, — 1512
Germain Enjorrand, — 1516
Michel le Court, — 1520
Gérard Robert, — 1521
Nicolas Bonvillier, — 1524
Lambert Hotman, — 1532
Pierre Driart, — 1535
Jean Symon, — 1541
Pierre des Costes, — 1564
Nicolas Baudouin, — 1585
Denis Coulomb, — 1603
Adrien Erard, — 1632
Philbert Lhuillier, — 1638
Michel Sevin + 1662
Ch. Sauvage
Etienne Favières + 1691
Louis de Lattaignant
Laurent Boucher
Jean de Bourbonne
Joseph Dorat, 1753
Marie-Jacques Morgan, 1762, 1765
Claude-Robert Bellanger, 1772
André-Fr. Tourton, 1780 et 1788

BRAY

Eglise Saint-Victor de Bray, près Rully, arrondissement de Senlis (Oise).

Fondation de Gui de la Tour ou de Senlis, en 1248. Eut à l'origine un prieur et 5 chanoines.

Titres : *Arch. nat.* S 2089-2098, 2174 [2], 2186 et L 897.

*Prieurs-curés de Bray.*

Raoul de Créci, 1350
Adam Sagnati, 1377
Renaud de Louvres, 1384
Nicolas de Morencourt, 1388

Etienne Vienne, vers 1412
Jean le Perrier, 1423, 1433
Gérard Marescot, 1445
Jean Barré, 1446
Jean Nicolas, 1456
Nicolas Garserot + 1462
Germain le Moine, 1462-1474
Pierre Grault — 1483
Jean Petit — 1505
Ant. Bouvot — 1512
Guill. Tupin — 1530
Jean le Mercier — 1532
Jean Symon — 1533
Jean du Quesnoy — 1538
Robert Barthe — 1569
Pierre Goursant — 1571
Roger Robineau — 1595
Henri Bault — 1596
Fr. Grin — 1611
Pierre de Loynes — 1632
Benoît Faure — 1656
Jacques Poncet + 1689
Jean de Marnef
Julien de Here
Laurent Boucher
Louis-Ch. le Roy + 1740
Jean-Louis Hardy, 1740
Pierre-Ch. Possien + 1762
J.-B. Camet, 1762, + 1773
Martial Canot, 1773, + 1774
André-Fr. Tourton 1775 — 1780
Claude-L.-Fr. Delaulne, 1780 et 1788.

## BUCY-LE-ROY

Bucy-le-Roi (Loiret).

Donation de l'évêque Manassé de Garlande, en 1149.

Titres : *Arch. nat.* S 2099-2101, 2174 [4], 2186 [2-4] et L 898.

### *Prieurs-curés de Bucy-le-Roi.*

Nicolas, 1179
André, 1330
Guillaume, 1360
Guillaume Patri, 1380
Jacques de Vigni, 1392
Pierre Lorrelier, 1400
Robert Royer, 1420
Nicolas Garsirot, 1440-1455
Robert Harny — 1459
Pierre Erault — 1474
Nicaise Delorme, 1475-1480
Jean Chereau, 1483
Jacques de Bruges, 1489-1499
Ant. le Bon, 1499
Guill. Charton, 1503-1516
Pierre Driart — 1517
Jean Bardin — 1521
Jean Chevalier — 1535
Jean Potin — 1546
Nicolas Baudouin — 1564
Jean Cosson — 1568
Claude Gallopin — 1574
Guill. Regnault — 1587
Joseph Salart — 1595
Toussaint la Roche — 1610
Jean Cassin (refit le prieuré en entier) — 1645
Ant. Desrieux — 1649
Pierre Hardy
Jacques Portelot
Louis de Lattaignant
Laurent Boucher
Ch. d'Arly
Louis de Paon du Mesnil

| | |
|---|---|
| Henri Briçonnet + 1710 | Jean de Bourbonne, 1753 |
| Aubin le Brun | Nicolas Rivet, 1762, + 1774 |
| Charles-Ant. Devaux + 1750 | J-B.-Fr. Budet [1], 1777 |
| Ant.-Aug. Denyau, 1750 — 1753. | Armand Septier 1784, 1789 |

## FARONVILLE

Saint-Eloi de Faronville, près Outarville, arrondissement de Pithiviers (Loiret). Acquis par échange avec l'abbaye de Saint-Maur des Fossés, 1134.

TITRES : *Arch. nat.* K[22], n° 7 [6].

### *Prieurs-curés de Faronville.*

| | |
|---|---|
| Alard ou Adélard, premier prieur, acquiert les terres de Bibençon et Villiers en Bière | Léonard Thignosin, 1450 |
| Jean | Nicolas Poulain |
| Jean de Reims | Robert Arondel, 1506-1510 |
| Jean de Meire | Et. de la Porte, — 1512 |
| Philippe, vers 1340 | Robert Arondel, — 1513 |
| Pierre, 1360 | Philippe Cuindel, — 1517 |
| Jean, 1400 | Pierre Driart, — 1532 |
| | Fr. Grin, — 1545 |

Le prieuré était en ruines. Les prieurs habitaient, depuis 1500, ou l'abbaye ou le prieuré de Fleury. En 1545, la terre de Faronville fut unie, comme celle d'Orgenois [2] à la mense conventuelle, et le prieuré fut supprimé comme tel, n'étant pas exigé par la fondation. Les Victorins demandèrent à l'archevêque de Sens, en 1765, la suppression de la chapelle, et le transfert des corps et des fondations en l'église Saint-Sauveur (*Arch. nat.*, LL 1451).

## FLEURY ET ONCY

Eglise N.-D. de Fleury-en-Bière [3] (Seine-et-Marne).

Donation de Thierri de Milli et de Henri, archevêque de Sens,

1. Arch. dép. du Loiret, B. 1509.

2. Titres d'Orgenois, commune de Boissise-le-Roi (S.-et-M.). *Archiv nat*, S. 2070.

3. Cf. *Notice historique sur Fleury-en-Bierre* S.-et-M.), par Th. Lhuillier. Château construit par Cosme Clausse, édifié sur les plans de Lescot et où travaillèrent le Rosso et Primatice.

1182. Echangée contre l'église d'Oncy (canton de Milly, (Seine-et-Oise) avec Henri Clausse, 1604.

TITRES : *Arch. nat.* S 2110-2114, 2172; L 901.

*Prieurs-curés de Fleury.*

Mathieu, vivait encore en 1179
Roger, vivait encore après 1200
Guill. de Paris, vivait encore en 1240
Thomas, 1251
Adam, 1257
Pierre, 1259
Gobert, 1294, vivait en 1330
Bernard de Mezo, 1336, 1340
Martin Périer, 1356
Jean de Villeneuve, 1357
Thibaut, 1372
Jean du Bourget, 1390
Philippe Galerne, 1410
Jean Souris, 1420, 1430
Pierre Violes, 1436
Pierre Chérot, 1441
Denis Moyneau, 1444-1471
Henri Adam, + 1475
Nicaise Delorme, 1475-1488
Jean du Flos, — 1503
Guill. Barbier, 1503, 1515
Aimé Turgis, — 1523
Jean Bardin, — 1535
Jean Chevalier, — 1546
Pierre le Provost 1550-1572
Nicolas Baudouin
Jean Coulomb, — 1574
Noël Longis, — 1580
Henri Bault, — 1595
Mathias Touzet, — 1600
Gabriel Caudéron, — 1604

*Prieurs-curés d'Oncy.*

Gabriel Caudéron, 1605-1621
Philbert Lhuillier, — 1632
Mathieu le Bon, — 1636
Augustin Coignet, — 1649
Pierre Lescot, 1649
Claude Lempereur, + 1681
Jacques Trincart, 1681-1724
Laurent Boucher
J.-B. Camet
J.-B. Michel Turgis, 1755, 1771
Jean Franger, 1785 + 1788
René Suleau, 1788, 1789

MONTBÉON

Eglise N.-D. de Montbéon, commune de Saint-Aignan, près de Villeneuve-la-Guyard, arrondissement de Sens (Yonne).

Donation des sires de Chaumont, 1190.

Les prieurs habitaient Villeblevin depuis le XVI[e] siècle.

TITRES : *Arch. nat.* S 2122-2124; L 903.

*Prieurs-curés de Montbéon.*

Gautier, 1196-1220
Guillaume, 1271
Haymon de Paris, 1340
Pierre de Villiers-le-Bel, 1344

Renaud de Paris, 1360
Renaud de Villeneuve-le-Roi, 1380
Jacques de la Fontaine, 1399
Vincent Collart, 1412
Geoffroi Gobart, 1422-1423
Jean le Roux, 1424
Jean le Moyne, 1445
Geoffroi Gaubert, 1450
Symon Manant, 1459-1463
Robert Harny, — 1471
Symon Manant, — 1483
Nicolas Bourgeois, 1484, 1489
Jean Drouart, 1490, 1493
Sébastien Mueste, 1498-1501
Michel le Court, — 1516
Germain Enjorrand, — 1522
Philippe Cuindel, — 1524
Jean le Mercier, — 1530
Jean Pontieux, — 1533
Jean Courchon, — 1535
Mathurin le Lorain, — 1537
Denis Laurens, — 1552
Nicole Collier, — 1563
Roger Robineau, — 1564
Pierre de Laistre, — 1566
Ch. de Thamenay, — 1566
Pierre Janus, — 1595
Noël Longis, — 1597
Mathurin le Court, — 1616
Claude Duval, — 1625
Claude le Messier, — 1641
Denis Rossignol, — 1642
Claude de la Lane, — 1691
Jacques Marsolier, + 1704
Paul Defesques d'Herbault
Jean-Jacques d'Isarn de Villefort
Martial Canot, 1757, 1764
J.-B. L. Robert Philipoteau du Chesne, 1784, 1789

## PUISEAUX

Eglise N.-D. de Puiseaux, arrondissement de Pithiviers (Loiret).

Donation de Louis VI, 1113.

Superbe église ogivale à trois nefs. Joli clocher de 66 mètres, dont la flèche s'élève en hélice. L'église et la ville sont pleines de souvenirs de l'abbaye de Saint-Victor, qui a tout créé ici de toutes pièces (Cf. *Notice historique sur l'église et la ville de Puiseaux*, par J. Dumesnil. — *Une visite dans la ville et l'église de Puiseaux*, par l'abbé Cartaud).

Titres : *Arch. nat.*, K 21 n° 4; S 2131-2132, 2150-2153, 2184, 2194-2196; L 905. T. 196.

### *Prieurs-curés de Puiseaux.*

Hugue, 1160
Gui, 1174, 1177
Robert, 1195
Odon, 1210
Jean (6 Id. Jul. Necrol.)
Jean (7 Id. Jul.)
Jean (16 Kal. Sept.)
Renaud Urbain
Jean de Pontoise, 1370
Nicolas de Morencourt, 1395
Jean de Villers, 1400, 1402
Jean Texier, 1410

Gille le Duc, 1420, 1450
Jean le Telier
Jean Bourgeois, 1450
Pierre Chérot, 1470; 1474
Jean le Peletier, 1477, 1485
André de Rély[1], + 1502
Guill. Tupin, 1502-1504
Jacques de Bruges[2], 1504-1523
Aimé Turgis, — 1535
Jean Bardin, — 1541
François Grin, — 1545
(l'Abbé de St-Victor est *prieur* commandataire).
Jean Courchon, *curé*, 1545-1548
Nicolas Becquet, — 1559
Roger Parent, — 1562
Jacques de Lion, — 1566
Nicolas Becquet, — 1567
Nicolas Collier, — 1570
Jean Mallet, — 1573
François Villemar, — 1584
Noël Longis, — 1593
Gabriel Caudéron, — 1600
Jean Cornu, — 1627
Joseph Caillou, — 1635
Pierre Faure, + 1662
Roger Carvoisin, 1678
Pierre Perreau, 1715, 1721
Claude César de Moucy
Laurent Boucher
Pierre Marrier
Jacques Fr. Ruelle, 1750. 1762
Jean Pranger, 1762
Denis Meigret-Collet, 1780, 1788

## SAINT-DONNIN

Dans une île, près de Montereau (Seine-et-Marne).

Donation de Michel, archevêque de Sens, vers 1196. Les prieurs habitaient Montereau au XVII[e] siècle.

TITRES : *Arch. nat.*, S 2107-2109; L 907.

### *Prieurs-curés de Saint-Donnin.*

Henri, 1196-1222
Adam, 1232
Jean, vers 1350
Simon Pasquier, 1370
Philippe de Boisminard, 1380
Pierre Chabliz, 1390
Raoul la Caille, 1406
Jean Champion, 1420
Guill. Galerne, 1430
Symon Thierée, 1448
Guill. Bigis, 1450, 1455, 1457
Guill. Tupin, 1490-1495
Claude de Grandrue, 1496
Guill. Laurens, 1498-1505
Philippe Cuindel, — 1513
Robert Arondel, — 1516
Lambert Hotman, — 1518
Phil. Cuindel, — 1522
Jean de Canay, — 1533
Robert Berthe, — 1535
Guill. Amy, — 1536
Jean Walery, — 1538
François Grin, — 1541
Nicolas Becquet, — 1548
Jean Courchon, — 1551
Guil, Desmoulins, — 1563
Claude de Clermont, — 1567
Roger Robineau, — 1570

1. Fit faire les murailles de la ville.
2. Fit faire la porte Saint-Jacques.

Ch. de Mailly, — 1585
Bertrand Fortin, — 1587
Georges Avril, — 1595
Jean Galleran, — 1598
Joseph Salart, — 1600
Jean le Conte, — 1603
Claude Duval, — 1616
Jean Lallemant, — 1625
Ch. Boyvin, — 1626
Et. Regnard, — 1628
Mathieu le Bon, 1628
Jacques Hotman, — 1628
Claude Duval, — 1629
Et. Grosset, — 1640
Pierre Lescot, — 1642
Ch. Savary, — 1645
Ant. Desrieux, — 1649
Pierre Messier, — 1652
Ant. Chauvelin
Jean Morot
Dominique le Fevre de Mormant, + 1734
Claude Cerveau, 1734 et 1762
Et. Mellon Aubry, + 1773
Pierre-Louis de la Girardière, 1773
Valère Deleurie, 1785, 1788, 1789

## SAINT-GUÉNAUD DE CORBEIL

Donation de Louis VI, 1124. Depuis le XVII^e^ siècle, les prieurs avaient le titre et les charges de chanoines de Saint-Spire au nom de l'abbaye.

TITRES : *Arch. nat.*, K 22, n^os^ 3 ^4^ et 7 ^6^; S 2115-2121, 2176; L 899

### *Prieurs-curés de Saint-Guénaud.*

Guillaume, vers 1160
Bernard, devient abbé en 1197
Guillaume, 1216
Garnier, 1228
Ferri, 1239, 1240
Jean, 1250
Jean de Hédic, 1319
Jean de Milly, 1327
Raoul de Baally, 1349
Gui de Berron, 1367, 1369
Pierre Chabliz, 1370, 1383
Guill. Philippe, 1390, 1391
Jean de Guise, 1394-1405
Jean Volant, 1406-1407
Nicolas de Morencourt, 1409-1414
Pierre Boucher, 1421-1447
Jacques Mauduit, 1450, 1451
Pierre Boucher, — 1455
Jacques Mauduit, — 1457
Jean le Breton, 1459
Guill. Bigis, 1463
Simon Manant, 1464-1477
Jean du Flos, 1479-1481
Guill. Rochette, — 1490
Ant. Bouvot, 1492-1494
Robert Arondel, 1495-1503
Nicolas Roger, 1503-1512
Pierre Boucher, — 1522
Jean Ponthieu, — 1530
Guill. Tupin, — 1536
Jean Coignet, — 1548
Nicolas Desprez, — 1556
Jacques Boursier, — 1557
Jean le Maire, — 1560
Claude Gallopin, — 1572
Raoul Guymier, — 1579
Jean Coulomb, — 1581
Nicolas du Hamel, — 1590
Toussaint Musnier, — 1598
Jean Galleran, — 1599

Jean Bellet, — 1603
Jean le Conte, — 1626
Mathieu Paulmier, — 1627
Augustin Coignet, — 1636
François Bouvot, — 1642
Nicolas Bollart, — 1642
Jacques Hotman
Ch. Sauvage
Nicolas Magnat
Eust. Bouette de Blémur, 1669-1691
Ch. d'Arly
Alex. Faucon de Ris, 1720 + 1744
Jean Nolin, 1744-1785
J. André Guiot, 1785-1803

## SAINT-PAUL DES AULNOIS

Saint-Paul, commune de Saint-Remy, près Chevreuse (Seine-et-Oise).

Donation de Bernard, archidiacre de Paris (XII[e] siècle). Ce prieuré avait pour dépendance la terre de Buothière ou Malassise.

Titres : *Arch. nat.*, S 2125-2126, 2181 ; L 907.

### *Prieurs-curés de Saint-Paul des Aulnois.*

Robert, vivait encore en 1170
Gautier, 1172
Raoul Galopin, 1257-1270
Thibaut, 1271
Jean, 1307
François, 1311
Jean Quatretonnes
Maurice de Villiers-le-Bel, 1341
Robert Alorge, 1341
Renond le Fort, 1349
Adam de Corbie, 1349-1360
Jean de Reims, 1366
Pierre
André de Veelly, 1410
Jean Fèvre, 1480-1482
Jean Drouart, 1487
Jean Treillet, 1487
Pierre Morel, 1498
Guill. Charton, 1498-1503
Pierre Mançois, 1503-1515
Et. de la Porte, 1515
Victor de la Mare, 1515-1541
Aubert Symon, — 1551
Claude Lhoste, — 1552
Jacques de Lyon, — 1562
Ch. de Thamenay, — 1566
Michel Bagoré, — 1567
Nicolas du Hamel, — 1569
Jean Galleran, — 1571
Robert Paulmier, — 1573
Jean Galleran, — 1574
Claude Gallopin, — 1578
Jean Julien, — 1587
Ant. Bourgouin, — 1590
Marc Hubert, — 1593
Jacques Duchon, — 1628
René Hubault, — 1632
Pierre de Loynes, — 1632
Jacques Hotman, — 1632
Ant. Midorge, — 1653
Fr. Juvernay, — 1654
Jacques Beuzelin
Et. Favières
Fr. Brillet
Alexandre Vaillant, 1682
Jean Hullot

André Brisset
Nic.-Pierre Lallemant, 1748
Anne-Jean Fromont, 1762, 1785, 1788
Valère Deleurye, + 1790[1]

VAUJOURS

Saint-Nicolas de Vaujours, canton du Raincy (Seine-et-Oise).

Donation de Payen de Prayers, 1139.

Titres : *Arch. nat.*, S 2127; L 908.

*Prieurs-curés de Vaujours.*

Guillaume, vers 1190
Pierre Foucart, 1400
Jean Bedasne, 1410, 1423
Philippe du Pont, 1430
Henri Adam, 1464
Guill. Poncet, 1450, 1465, 1469
Jean d'Escouys, 1470, 1479.
Barthélemi Fabri, 1481
Pierre Tavernier, 1494-1500
Jean Bordier, — 1502
Victor de la Mare, — 1509
Amand Cruquet, — 1516
Pierre Tavernier, — 1520
Pierre Danes, — 1524
Jean Bouffi, — 1530
Robert Guillemin, — 1544
Claude Huault, — 1556
Jacques Parent, — 1567
Denis Carrel, — 1572
Jean Cosson, — 1587
Jean de Bordeaux, — 1587
Ant. Truchet, — 1590
Gabriel Caudéron, — 1594
Charles Boyvin, — 1625
Aug. Coignet. — 1627
Mathieu Paulmier, — 1652
Sébastien de St-Germain, — 1681
Louis de Bourges
Jacques-Michel Bourdon
Henri de Pigis
Martin Lagrenée, 1730–1762
Augustin-J.-B. Desprez, 1762
Pierre Laurent, 1786 et 1788

VILLIERS-LE-BEL

Saint-Didier de Villiers-le-Bel, canton d'Ecouen (Seine-et-Oise).

Donation de Raoul-le-Bel, avant 1138. L'église a été construite en entier par les Victorins aux XIII$^{e}$ et XVI$^{e}$ siècles.

Titres : *Arch. nat.* S 2105; L 908.

1. Après sa mort, les Victorins se plaignirent, au Comité ecclésiastique des Biens nationaux, de la municipalité de Saint-Remy-les-Chevreuse, qui s'était indûment emparée du prieuré (*Archiv. nat.*, D. XIX, 25, n° 388).

*Prieurs-curés de Villiers-le-Bel.*

Jean, 1138-1160
Robert, 1160-1169
Alard, 1169-1200
Athon, 1204
Robert, 1224
Simon de Chastenai
Maurice, 1368
Raoul de Courthonne, 1371, 1383.
Didier de Creneyo, 1399
Pierre Chaucier, 1412
Pierre Garnelles, 1424
Guill. Bigis, 1434
Alain Bateste, 1444
Nicolas Guibillon, 1450
Mathurin de la Folie, 1470-1478
Jean Guibilon, 1478-1488
Jean Treillet, 1488
Jean du Friche, — 1494
Jean Guyart, — 1499
Jacques de Bruges, — 1501
Sébastien Muette, — 1502
Jean Bordier, 1504-1514
Ant. Bouvot, — 1514
Robert Collier, — 1515
Claude de Grandrue, — 1515
Amand Cruquet, — 1535
Nicolas Desprez, — 1548
Jean Coignet, — 1552
Raoul Guimier, — 1568
Claude Gallopin, — 1571
Nicolas du Hamel, — 1572
François Grin (neveu), — 1596
Denis de St-Germain, — 1620
Ant. de Bragelongue, — 1637
Mathieu le Bon, — 1647
Phil. Gourreau de la Proustière, — 1663
Eust. Bouette de Blémur, — 1666
Phil. Gourreau de la Proustière, — 1694
Ch. de la Grange, — 1709
Esprit-Jean-André de Sonning, — 1750
Ch. Brunet, — 1765
Jean-Robert Quillet, — 1770
Claude-Fr.-Simon Luce, 1770, 1784, 1788.

## ÉGLISES PAROISSIALES A LA NOMINATION DE L'ABBÉ DE SAINT-VICTOR

1° *Eglises régulières, appartenant à l'abbaye.*

*Combs-la-Ville*, près Brie-Comte-Robert, arrondissement de Melun (Seine-et-Marne). Donation de Baudoin de Corbeil, vers 1140.

TITRES : *Arch. nat.*, S 2138, 2174 [1]; L 899.

*Villiers-en-Bière* (Seine-et-Marne).
Acquis par le fr. Alard, prieur de Fleury, en 1156.
TITRES : *Arch. nat.*, S 2070; L 908.

Saint-Loup-de-*Boubiers* en Vexin (Oise).
Donation de Rotrou, arch. de Rouen, vers 1175.
TITRES : *Arch. nat.*, S 2106; L 897.

Saint-Martin de *Ury, en Bière* (Seine-et-Marne).
Donation de Guillaume de Champagne, arch. de Sens.
TITRES : *Arch. nat.*, S 2156, 2198; L 907.

*2° Eglises séculières à simple nomination.*

*Saint-Brice*, canton d'Ecouen (Seine-et-Oise).
Droit de patronat cédé par Raoul-le-Bel.
TITRES : *Arch. nat.*, L 906; S 2085-2087.

Saint-Guinefort de *Piscop*, canton d'Ecouen (Seine-et-Oise).
Démembrement de Saint-Brice, en 1214.
TITRES : *Arch. nat.*, L 904.

Saint-Pierre de *Vigneux*, canton de Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise).
Droit de patronat cédé à l'abbaye par Mathieu des Mugneaux et Payen, fils de Sullion, devenus Victorins.
TITRES : *Arch. nat.*, S 2168-2170, 2174 [1], 2197; L 908.

Léproserie de *Montgeron*, canton de Boissy-Saint-Léger (S.-et-Oise). Construite sur le territoire de Vigneux, érigée en paroisse en 1488.
TITRES : *Arch. nat.* S 2168-2170; L 903.

Saint-Pierre de *Gacé* (Orne).
Donation d'Arnoul de Lisieux, 1170.
TITRES : *Arch. nat.*, S 2160; L 902.

N.-D. de *Courcouronne*, canton de Corbeil (Seine-et-Oise).
Patronat cédé à Saint-Victor par l'évêque Maurice de Sulli en 1195. Chapellenie du château du Plessis, adjointe en 1213.
TITRES : *Arch. nat.*, L 899.

## FONCTIONS ATTACHÉES A LA CHARGE D'ABBÉ DE SAINT-VICTOR

(*B. N. Ms. 14677, f^os 232 et suiv.*)

1. *Modérateur du Collège des Lombards*, fondé en 1333.
2. *Conservateur de l'Ordre des Croisiers.*
3. L'abbé de Saint-Victor, délégué avec le chambrier, comme collateur des bénéfices accordés aux parents des présidents et membres du Parlement de Paris, en vertu du privilège de Paul III, de 1538.

4. L'abbé de Saint-Victor, collateur de cinq bourses fondées au collège de Me Jean Justice, rue de la Harpe, en exécution du testament du président Lizet (*Arch. nat.* L 909).

Le grand-prieur et la Chambre de Saint-Victor administraient les bourses fondées pour les *étudiants irlandais* au Collège des Grassins (*Arch. nat.*, H 5 3648).

## VII

### *Liste des reliques de l'abbaye de Saint-Victor au XIVe siècle.*

*(B. N. Ms. lat. 14673 f° 56).*

Hic sunt scripte reliquie huius ecclesie
De velo et veste beate Marie
De vestimentis sce Marie Virginis
De pallio matris Domini
De transmigratione sce Marie
De oleo quod fluit de ymagine que facta fuit ad similitudinem beate Marie Virginis, que ymago carnea facta est
De oleo ymaginis beate Marie que est in babilonia, que crescit et decrescit sicut luna, et in tercio anno fit caro
Anulus beate Marie
De sco Johanne
De sco Petro
De sco Luca. De vestimento Dñi et matris eius
De sco Andrea
De sco Mathia
De pulvere corporis sci Pauli
De sco Andrea, Jacobo, Bartholomeo, Paulo
De sco Philippo aplo
De Zacharia propheta
De Sco Jacobo interc.
De sco Jacobo aplo
De sco Johe Baptista
De beato Jacobo aplo
De sco Luca
De sco Andrea
De sco Mathia
De Heliseo propheta
De sco Jacobo aplo
De capite sci Bartholomei
De metaphora Pautille qua beatus Paulus decollandus velavit oculos
De scis aplis Petro et Jacobo
De manna scaturiente de sepulcro Johis evangeliste
De capitibus Abraham, Ysaac, et Jacob
De sco Matheo aplo
De pulvere corporum aplorum Symon et Jude
De Abdia propheta
De sco Luca et Marco
De ossibus S. Johis Baptiste, Andree, Stephani martiris
De ossibus sci Vincencii
De ossibus Johis et Pauli
De capite sci Callii martiris
De sco Silvano
De sco Mardario
De veste sci Arrecij
De sco Ignacio, De sco Demetrio
De sco Theodoro
De petra nativitatis Dñi, tribunali Montis Oliveti, et de Gethsemani ubi captus fuit, et de petra ubit oravit ad Patrem
De vestimentis Thome martiris
De Felicissimo et Agapito
De cilicio et veste et sanguine sci Thome martiris
De reliquiis Sigimondi, Ciriaci, Bonefacii
De sco Felice papa, Marii, Marthe, Audifax, et alia

De camisia sci Olavi regis
De pulvere carnis beati Dyonisii
De infula, de stola, de dalmatica, de zona eiusdem
Dens sci Sebastiani
Os sci Begnini et sci Valerii
De sco Romano martire
De sco Xroforo
De ossibus Thebeorum
Dens sci Victoris
De Cornelio et Cipriano
De Innocentibus
De sco Petro et Lino
De sco Ciriaco
Digitus sci Georgii
De ossibus sci Georgii
De sco Sebastiano
De millibus martiribus Coloños
De sco Gervasio
De Innocentibus
Pecten sci Thome
De sco Stephano
De sco Dyonisio
De pulvere scorum martirum Eursi et Potiti
De sco Foca
De sco Cornelio papa
De sco Saturino
De sco Scariothe
De sco Juliano
De sco Clemente
De sco Ciriaco martire
De Valeriano martire
De sco Pentacto
De sco Geminiano
Oculus sci Leodegarii
De sco Ypolito et Sebastiano
De ossibus sce Felicitatis et Filiorum eius
De Paulino et Leone
De sco Marcello papa
De S. Juliano et Urbano
De Simplicio martire
De sco Cosma

De S. Patricio, Brigida, David
De Mario et Marcelliano
De sco Antonio
De Syxto, Valeriano, Thoma

De XL martiribus
De Stephano et Simproniano
De S. Antonino et Celso
De Squirto mart.
De pulvere corporis sci Patricii
De sco Justino mart.
De S. Nereo et Achilleo
De sco Victorio
De sco Savino
De S. Valentino et Calixto
De capite beati Victoris
De S. Pantaleone
De sco Pancracio
De brachio beati Honorati
De Sco Andronino
De Johe Crisostomo
De sco Cesario
De balsamo ex aqua facto per scum Marcellum
De ossibus sci Eligii
De Symeone iusto
De sudario S. Eligii
De corpore S. Bernardi abbatis
De pulvere corporis Benedicti
De sco Silvestro
De capite sci Gregorii
De sco Gregorio
De sco Laurencio conf.
De sco Gilleberto
De sco Nicholao
De sco Alexio conf.
De tumba sci Augustini
De cilicio sci Germani
De digito et vestimento Laurentii conf.
De vèstimento S. Brigide
De ossibus beati Nathanaelis
De sca Barbara
De capite sce Anne

De S. Margarita
De vestimentis Magdalene
De sca Eugenia
De capite sce Barbare
De oleo sce Katarine
De sca Scolastica virgine
De sca Petronilla
De sca Cecilia
De sca Elysabeth
De ligno Crucis
De rubo Moysi
De presepio Dñi
De monte Calvarie
De sepulcro Dñi
De spinea corona Dñi
De ruppe Calvarie
De lapide ante sepulcrum Dñi
Anulus beate Marie, ut supra
Anulus Aaron primi sacerdotis
De digito S. Severini abbatis
= Hec autem scripta sunt ad excitandam devotionem legentium, ut omnes qui hec viderint et legerint orent Scos quorum reliquie in presenti requiescunt ecclesia ut eorum orationibus recipiantur in eterna tabernacula

f° 57

Reliquie de capella imperatoris Alemagnie apud Scum Victorem

De ligno Crucis χρι — De quibusdam aplis, scilicet : Petri apli, Jacobi, Andree, Thome, Bartholomei, Symonis et Jude, Mathie. — Item de quibusdam martiribus : de beato Stephano prothomartire, de beato Laurentio, de sco Clemente, Ciriaci mre, Gregorii pape, S. Pantaleonis, S. Pancracii, S. Servatii epi, S. Barbare virg. Item Silvestri ppe, Georgii mart., Romani mart., Calixti pape, Stephani pape et mart. et Simphoriani mart. S. Nicholai epi, Cornelii pape et mart. de cruore. De Heliseo propheta, et Abdie prophete S. Jacobi intercisi. De panno quo ligavit oculos beatus Paulus

In eadem ecclesia, anulus, ut fertur, Aaron et anulus beate Marie virg. Item in modica cruce, ut fertur de ligno Dñi et de spinis corone, ut supra

Les *armes de l'abbaye de Saint-Victor* sont figurées dans d'innombrables documents, particulièrement sur les anciens manuscrits de la bibliothèque où nous les trouvons invariablement peintes avec ces mots : *JHS. Maria. Scus Victor. Scus Augustinus.*

Elles se formulent ainsi : *d'azur au rais d'escarboucle fleurdelisé d'or.*

Dans le brevet qu'en donna d'Hozier le 30 janvier 1699 (*Arch. nat.*, L 890, n° 71), le rais d'escarboucle affecte une forme modernisée, qui se retrouve jusqu'à la fin dans les magnifiques marques frappées depuis lors sur le plat des livres de la bibliothèque.

---

# IX

## NOTES TOPOGRAPHIQUES

### LE CHARDONNET, FIEF CHARDONNET ET FIEF D'ALÈS

Le premier patrimoine de l'église de Saint-Victor comprenait une vaste culture appelée *le Chardonnet*, délimitée à peu près exactement : du côté de Paris, par ce qui devint la rue des Bernardins ; au nord-est, par la rivière de Seine (plus tard quais de la Tournelle et Saint-Bernard), jusqu'à une ligne droite tirée de la Seine aux murailles de l'abbaye, à travers les prés, et aboutissant un peu plus loin que l'ancienne ruelle d'Alès [1], qui longeait ces mêmes murailles, limitant elle-même le Chardonnet du côté de l'est, jusqu'à la rue Saint-Victor qui en formait la frontière sud jusqu'à la pointe occupée par l'église Saint-Nicolas.

Le Chardonnet était traversé, depuis 1150, par une dérivation de la Bièvre [2], qui était dirigée vers la Seine aux Grands Degrés, en passant derrière les maisons de la rue de la Bièvre.

Sous Philippe-Auguste, il fut coupé en deux par la nouvelle enceinte de Paris, limitée sur son territoire par les portes de la Tournelle et Saint-Victor. La partie restée hors de la ville fut alors désignée plus particulièrement sous le nom de *fief d'Alès*. La partie réunie à Paris continua à s'appeler *fief Chardonnet*. Une notable portion en fut distraite en 1230, lors de la fondation de la paroisse et du cimetière Saint-Nicolas ; en 1246, pour les Bernardins ; et en 1286, pour les Ermites Augustins, qui cédèrent au cardinal Lemoine l'emplacement de leur premier monastère, en 1303.

Le reste des terrains des deux fiefs fut peu à peu baillé à cens par l'abbaye.

Depuis 1358, époque où furent creusés les fossés, la Bièvre ne sortit plus du fief d'Alès, conduite le long des fossés à la Seine près de la porte de la Tournelle. Il y avait interdiction

1. La ruelle d'Alès fut supprimée plus tard, et le terrain vendu 7 l., s. 4 d.

2. V. t. I, p. 168.

de bâtir le long des fossés sur une zone de 30 toises de largeur. En 1680, la Bièvre étant rendue à son lit primitif, les fossés furent comblés et l'abbaye donna à bail emphytéotique cette zone jadis interdite, à charge, pour les preneurs, de la bâtir. Ainsi fut formée la rue des Fossés Saint-Bernard [1].

L'abbaye exerçait le droit de haute, moyenne et basse justice sur toute l'étendue du fief Chardonnet et du fief d'Alès [2].

### LA CENSIVE DE SAINT-VICTOR A PARIS

Par suite d'acquisitions diverses, dont les titres se retrouvent en grande partie aux archives de l'abbaye, se forma dans Paris et ses faubourgs, une vaste censive dont toutes les parcelles ont été figurées en détail dans un magnifique atlas dressé au XVIII$^{e}$ siècle, et coté n° 5 aux Arch. nat. dans la série N$^{4}$, Seine.

Nous nous contenterons de reproduire les précieuses indications qui y sont fournies.

QUARTIER SAINT-VICTOR. 1° Tout l'espace compris entre la clôture de l'abbaye, la rue Saint-Victor (Linné), la rue des Fossés Saint-Bernard, le quai Saint-Bernard, la rue de Seine (Cuvier). Avec l'enclos de l'abbaye, ce territoire comprend tout le terrain de l'actuelle Halle aux Vins, plus la place Jussieu et le triangle limité par les rues Linné, Cuvier et Jussieu.

2° Vaste terrain de l'autre côté de la rue de Seine (Cuvier), vers le milieu, terrain aujourd'hui compris dans le Jardin des Plantes.

3° Tout l'espace circonscrit par les rues des Boulangers, des Fossés Saint-Victor (Card.-Lemoine), et Saint-Victor (Linné).

4° Toutes les maisons et terrains en bordure des rues des Boulangers, Faubourg Saint-Victor (Linné), Coupeaux (Lacépède), jusqu'à la rue Neuve Saint-Etienne (y compris les Filles Anglaises et la Congrégation de Notre-Dame [3]). C'est le *Clos Saint-Victor*.

1. Arch. nat. N, n° 118$^{2}$.

2. T. I., p. 339.

3. Fondée à Mattaincourt par saint Pierre Fourier en 1597. Le monastère de Paris fut établi d'abord près de la Porte Montmartre, par des

5° La moitié des propriétés bordant le côté nord de la rue Saint-Victor, depuis la porte Saint-Victor, en allant jusqu'à la rue des Bernardins. C'est le *fief Chardonnet*.

6° Série d'immeubles formant le coin des deux côtés de la rue d'Arras et de la rue Saint-Victor (rue des Ecoles).

7° Immeuble faisant le coin de la rue Saint-Victor et de la rue de Versailles (emplacement de la rue des Ecoles).

PLACE MAUBERT : 8° Les deux pointes formées par la rue Perdue (Maître-Albert).

PRÈS DE LA RUE SAINT-JACQUES : 9° Série d'immeubles entre les rues du Petit-Pont et Saint-Julien-le-Pauvre.

10° Immeubles sur la rue des Mathurins (du Sommerard), entre les rues de la Harpe et des Mâcons (Champollion et Boul. Saint-Michel).

11° Trois immeubles rue des Poirées et un autre rue de Cambrai (nouvelle Sorbonne).

12° Immeuble rue des Carmes, près du collège de Laon.

13° Immeuble faisant le coin de la rue des Cordeliers (Ecole de Médecine) et de la rue du Paon (Boul. Saint-Germain).

DANS LA CITÉ [1] : 14° Immeubles au deuxième coude de la rue Saint-Eloi.

15° Au coin des rues aux Fèvres et de la Vieille-Draperie.

16° Rue de Perpignan et presque tout l'espace entre les rues de la Licorne, Saint-Christophe et des Trois-Canettes. Immeubles faisant le coin des rues Saint-Christophe et de la Juiverie.

17° Tout un côté de la rue Neuve Notre-Dame jusqu'à l'Hôtel-Dieu.

DANS LE QUARTIER DE LA GRÈVE : 18° Maisons isolées entre les rues des Mauvais-Garçons et le cimetière Saint-

---

religieuses venues de Laon et de Joigny, en 1614. Il fut transféré, vers 1679, au quartier Saint-Victor, dans un terrain acheté en partie et donné à la communauté par M. Porlier, son aumônier et supérieur pendant 41 ans, en même temps qu'aumônier de l'Hôpital, et qui bénit la nouvelle chapelle de la rue Neuve Saint-Etienne, en 1688. Sur cet intéressant monastère, voir *Arch. nat.* LL 1628-1639, 1635-1637 ; $Q^1$ 1354 ; L 1041-1059 ; $G^9$ 651 ; S 4637-4640.

1. A peu près toutes les rues ici désignées ont été supprimées et leur emplacement compris dans le nouveau Palais de Justice.

Jean (près de la caserne Lobau); rue Marivaux (Nicolas Flamel), près de la tour Saint-Jacques; immeubles formant le coin de la rue Saint-Antoine (François-Miron) et de la rue Geoffroy-l'Asnier; grand terrain place de Grève (Hôtel de Ville); immeubles rue Bar-du-Bec (rue du Temple), près de la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie; immeubles rues de la Coutellerie, de la Haute et Basse Vannerie (Rivoli, avenue Victoria), et presque tout l'espace entre ces dernières et la rue de la Tannerie.

19° Immeuble faisant le coin des rues Saint-Denis et de la Tabletterie (près Sainte-Opportune).

Au Marais : 20° *La Culture Saint-Victor*, entre les rues des Trois-Pavillons (Elzévir), du Parc Royal, de la Culture Sainte-Catherine (Sévigné) et des Francs-Bourgeois.

Quartier Richelieu : 21° Maisons et vastes terrains disséminés rues Louis-le-Grand, d'Antin, Gaillon, Neuve des Petits-Champs (Croix des Petits-Champs), Saint-Augustin, Richelieu, des Vieux Augustins (Hérold).

Quartier Saint-Lazare : 22° Immeubles formant le coin des rues Rochechouart et de la Tour d'Auvergne.

23° Vastes terrains à la Petite-Pologne, entre le chemin de la Pépinière et celui de Rancy (rue du Rocher).

A Belleville : 24° Vaste espace bordant la grande rue de Belleville, limité d'un côté par la ruelle des Nonnains ou de la Marre, enclavant le sentier des Rigonnes et comprenant les lieux dits : les Lamberges, Fontaine Eramberge, Baune, non loin de l'église de Belleville. — Champs dits : la Boyaudrie, la Grue, Bauchamp, Les Chopinettes, bordant le chemin de Saint-Laurent à Belleville. — Le champ des Annelets, derrière Belleville.

## X

### LISTE DES LOCALITÉS OU L'ABBAYE DE SAINT-VICTOR AVAIT DES POSSESSIONS,

*avec l'indication des titres les concernant, aux Archives nationales.*

*Eure.*

Conteville, L 899.
Vernon, S 2160.

*Eure-et-Loir.*

Dreux, L 900.
Senonches, L 907, S 2079.

*Loiret.*

Artenay, L 896.
Bucy-le-Roi, L 898, S 2099-101, 2174, 2186.
Puiseaux, L 905, S 2088, 2131-2, 2182, 2184, 2194-6.

*Marne.*

Loisy-en-Brie, L 903.

*Oise.*

Amblainville, L 895, S 2071, 2079.
Boubiers, L 877, S 2106.
Brasseuse, L 897.
Bray-sur-Aunette, L 897, S 2073, 2089-98, 2174, 2186.
Chamicy, L 898, S 2073, 2089-98, 2186.
Chaumont-en-Vexin, S 2160.
Ermenonville, L 900.
Fay (le), L 900.
Fayel, L 900.
Montépilloy, S 2073.
Raray, L 906.
Rully, L 906, S 2073, 2089-98, 2186.

*Orne.*

Gacé, L 902, S 2160

*Seine.*

Arcueil, S 2156.
Bagneux, S 2157
Billancourt, L 897, S 2137.
Boulogne, S 2145.
Bourget (le), S 2155.
Bourg-la-Reine, S 2157.
Chevilly, S 2156.
Dugny, S 2155.
Fontenay-aux-Roses, S. 2157.
Fontenay-sous-Bois, L 901, S 2140-1, 2177-9, 2188.
Gentilly, L 902, S 2080, 2158.
Hay (l'), L 903, S 2156.
Ivry-sur-Seine, S 2073, 2155.
Menus (les), près Boulogne, S 2155.
Montreuil-sous-Bois, L 904, S 2080, 2139, 2177-9, 2188, 2191.
Montrouge, S 2155.
Romainville, S 2155.
Rueil, L 906.

*Seine-Inférieure.*

Gournay, S 2160.
Graimbouville, S 2160.

*Yonne.*

Courtais, S 2107-9.
Cousances, L 899.
Gisy-les-Nobles, L 902.
Montbéon, L 903, S 2122-4.
St-Aignan, L 906.
Villeblevin, S 2122-4.

# TABLE ALPHABÉTIQUE
## DES NOMS DE LIEUX CITÉS DANS L'OUVRAGE

II

## TABLE ALPHABÉTIQUE

## DES NOMS DE PERSONNES CITÉS DANS L'OUVRAGE

# TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE V

**Saint-Victor et la Ligue.**



CHAPITRE VI

**L'abbaye et la Cour d'Henri IV.**



CHAPITRE VII

**Congrégation de Saint-Victor et Congrégation de France.**



CHAPITRE VIII

**Les Prieurs triennaux.**



CHAPITRE IX

**Santeul et ses contemporains.**

## CHAPITRE X

### Saint-Victor et le Jansénisme.



## CHAPITRE XI

### Un Saint venu trop tard.



## CHAPITRE XII

### L'Agonie.



## CHAPITRE XIII

### Saint-Victor et la Révolution.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie
41 RUE DU METZ, LILLE. — 3.730.

# ERRATA.

---

Page 6, note 4, *lisez* B. N. ms. lat. 15050, f° 9 v$^{so}$.
— 7, note 1, — Arch. nat. L. 890 n° 4.
— 13, note 3, — B. N. ms. lat. 15058, f° 265 ; et 15063, f° 130 v$^{so}$.
— 19, note 1, — Arch. nat. L. $533^{29}$. — Ibid. L $533^{30}$ et LL. 245144.
— 37, note 1, — derniers vers :

O Pastor, pecoris sis memor usque tui.

— 39, note 1, — Paris, Simon de Colines, 1544.
— 43, ligne 27 — Le roi fit délivrer des lettres royaux.
— 47, ligne 40 — justice de Grosbois, les dîmes de Louans, etc.
— 55, ligne 23 — Jean Hurtault.

# ŒUVRES DE M. ARTHUR SAVAÈTE

Directeur de la *Revue du Monde Catholique.*

1° **LES NAUFRAGÉS DE KERTUGAL**, 1 volume in-12. Prix : . . . . 3 fr.
Ce roman d'aventures est certainement l'un des plus entraînants et des plus poignants qu'il soit permis de mettre entre toutes les mains, avec la certitude d'instruire le lecteur, en le tenant sans cesse sous le charme d'émotions intenses et sincères, tour à tour douloureuses et attendrissantes.

2° **LES RIVALES AMIES**, 1 volume in-8°. Prix : . . . . . . . . . 5 fr.
C'est une nouvelle édition des *Naufragés de Kertugal*, revue, considérablement augmentée. — La presse a été unanime à reconnaître que, dans ce bel ouvrage, M. Savaète avait su plaire par le nombre des poignantes aventures qu'il conte avec entrain, et instruire par la précision des descriptions, par la sincérité des caractères et les renseignements précieux qu'il produit.

3° **ZULÉMA ou LA FAUTE D'UN PÈRE**, 1 volume in-12. Prix : . . . 3 fr
Un roman historique du plus haut intérêt, qui reporte le lecteur aux temps héroïques de l'Espagne et nous montre en plein épanouissement les vertus chevaleresques qui firent l'indépendance de la patrie du *Cid*. C'est au *Cid* qu'on songe instinctivement en lisant ce beau livre dont on admire le style élevé et les nobles inspirations.

4° **ODILA**, tragédie en vers et en 5 actes, 1 volume in-8° carré. Prix : . . . . . 3 fr.
Belle œuvre, dont M. Lavoix, lecteur de la *Comédie française*, disait avec quelque amertume : « Elle n'a qu'un tort, mais il suffit pour que la *Comédie française*, envahie par le romantisme et les drames d'aventures à tableaux changeants et incohérents, ne veuille la prendre en charge : elle est classique et respecte encore les unités ! C'est du Racine tout pur. »

5° **LA DAME BLANCHE DU VAL D'HALID**, 1 vol. in-12 carré. Prix : 3 fr. 50

6° **LA MAIN NOIRE**, 1 volume in-12 carré. Prix : . . . . . . . . . . 3 fr. 50
*La Dame Blanche du Val d'Halid* et sa suite *La Main Noire* sont une seule et tres belle œuvre, admirablement enlevée et très moderne. Elle nous peint des mœurs vraies et une tourmente politico-socialiste connue au-delà des Pyrénées sous le nom de *Mano negra* (la Main Noire).

7° **LES VENGEURS DE LA MAIN NOIRE**, 1 vol. in-8°, illustré. Prix : 7 fr. 50
Ce volume est une édition illustrée, revue et augmentée des deux volumes précédents.

## SOIRÉES FRANCO-RUSSES.

Sous ce titre général et dans les formes si appréciées dont s'est servi Joseph de Maistre dans ses *Soirées de Saint-Pétersbourg*, M. Savaète a entrepris de traiter tour à tour les plus émouvantes questions historiques de nos jours. Il l'a fait dans les quatre *Soirées* publiées jusqu'à ce jour par la *Revue du Monde catholique* et parues depuis en librairie, avec une telle vigueur, une si profonde connaissance des hommes et des choses, avec une logique si serrée, une mise en scène si poignante que tous voudront lire ces pages historiques, d'un intérêt qui dépasse en sincérité et en intensité celui qu'offrent les meilleurs romans d'aventures.

8° **Première Soirée franco-russe** : *Le Cygne des Wittelsbach*, traite de la mort de Louis II de Bavière dans le lac Starnberg et jette sur la politique de Bismarck un jour tout nouveau. Un volume in-8°. Prix : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 2 fr.

9° **Deuxième Soirée franco-russe** : *Le Drame de Meyerling*, traite de la mort mystérieuse de l'archiduc *Rodolphe* à Meyerling et continue de démasquer la politique bismarckienne. Un fort beau volume in-8°. Prix : . . . . . . . . . . . . . . 3 fr. 50

10° **Troisième Soirée franco-russe** : *Boërs et Afrikanders : avant la guerre*, traite de la question sud-africaine et dévoile les agissements de l'Angleterre qui rendit inévitable un conflit dont elle n'avait escompté que les bénéfices. Un vol. in-8°. Prix : . . 3 fr. 50

11° **Les trois premières Soirées réunies** : Fort volume in-8° raisin, avec portrait de l'auteur. Prix : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 8 fr.

12° **Quatrième Soirée franco-russe** : *Choses d'Orient*. Un fort vol. in-8°. Prix : 5 fr.
La question d'Orient et toutes les questions connexes y sont étudiées sous leurs aspects les plus divers et documents à l'appui.

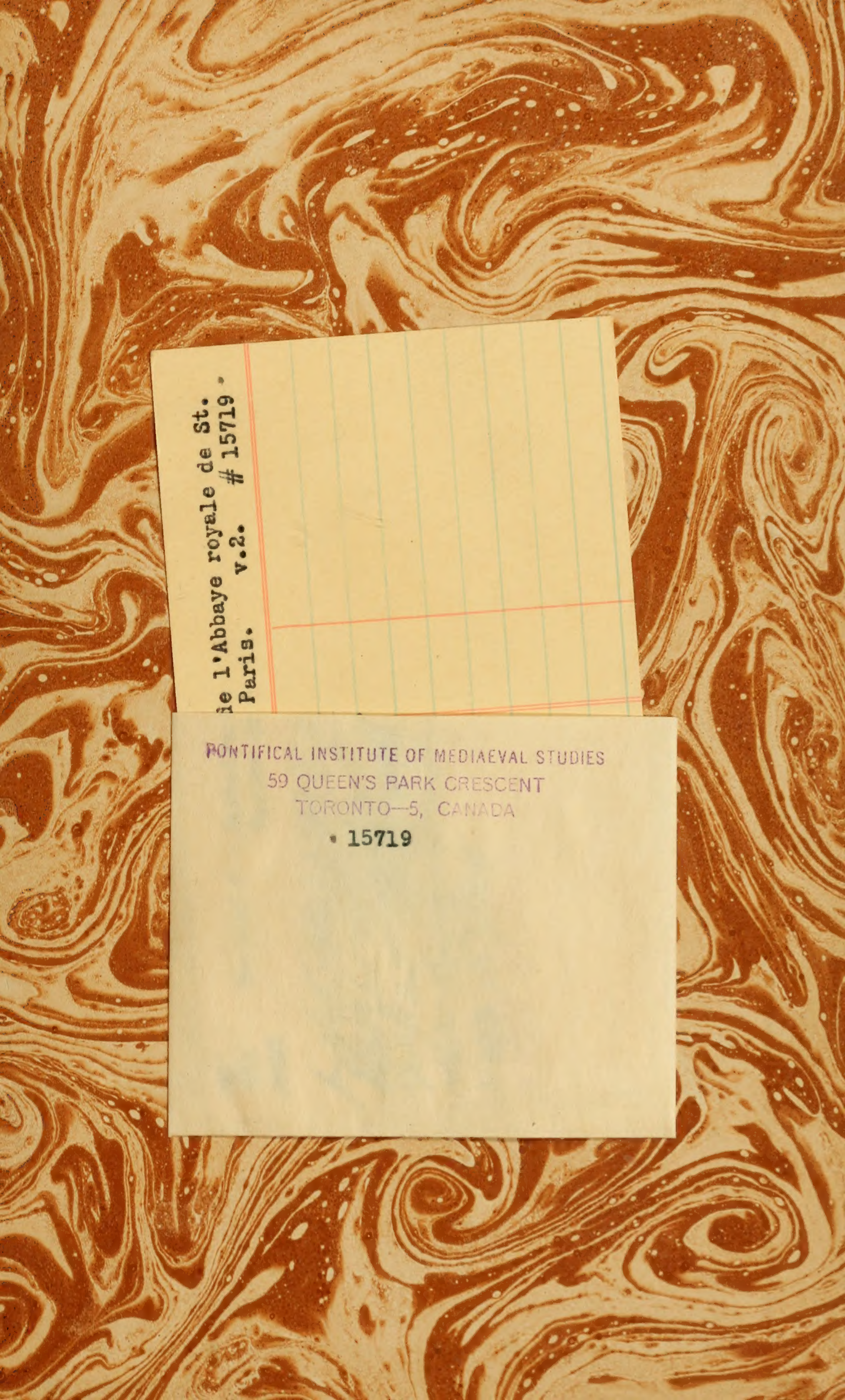
13° **Les Leçons de l'Histoire Contemporaine**. Dans ce volume, l'auteur passe en revue, analyse et stigmatise les attentats sectaires commis sous la IIIe République, contre les libertés publiques et privées, et contre l'Église catholique en France. 1 vol, in-8. Prix : 3 fr.

14° **Etude sur Joseph de Maistre**. L'auteur, dans ce livre, étudie la vie, les œuvres et l'influence de Joseph de Maistre sur ses contemporains. La presse a été unanime à rendre hommage aux rares qualités d'observation et d'analyse que l'auteur a déployées dans ce beau travail. Un volume in-8°. Prix : . . . . . . . . . . . . . . . . 2 fr.

15° **Voix Canadiennes.: VERS L'ABIME**. C'est une étude des affaires religieuses au Canada. appuyée de documents inédits, témoignages assermentés, authentiques, émanant de Mgr Bourget, Mgr Laflèche de plusieurs membres du Parlement, le tout jetant sur les agissements sectaires du libéralisme canadien, un plein jour. Un vol in-8°. 2 fr.

16° **CAUSERIES FRANCO-CANADIENNES** : Premier entretien, documents inédits. Un vol. in-8°. Prix : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 2 fr.




de l'Abbaye royale de St.
Paris. v.2. # 15719
PONTIFICAL INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
59 QUEEN'S PARK CRESCENT
TORONTO—5, CANADA
15719

